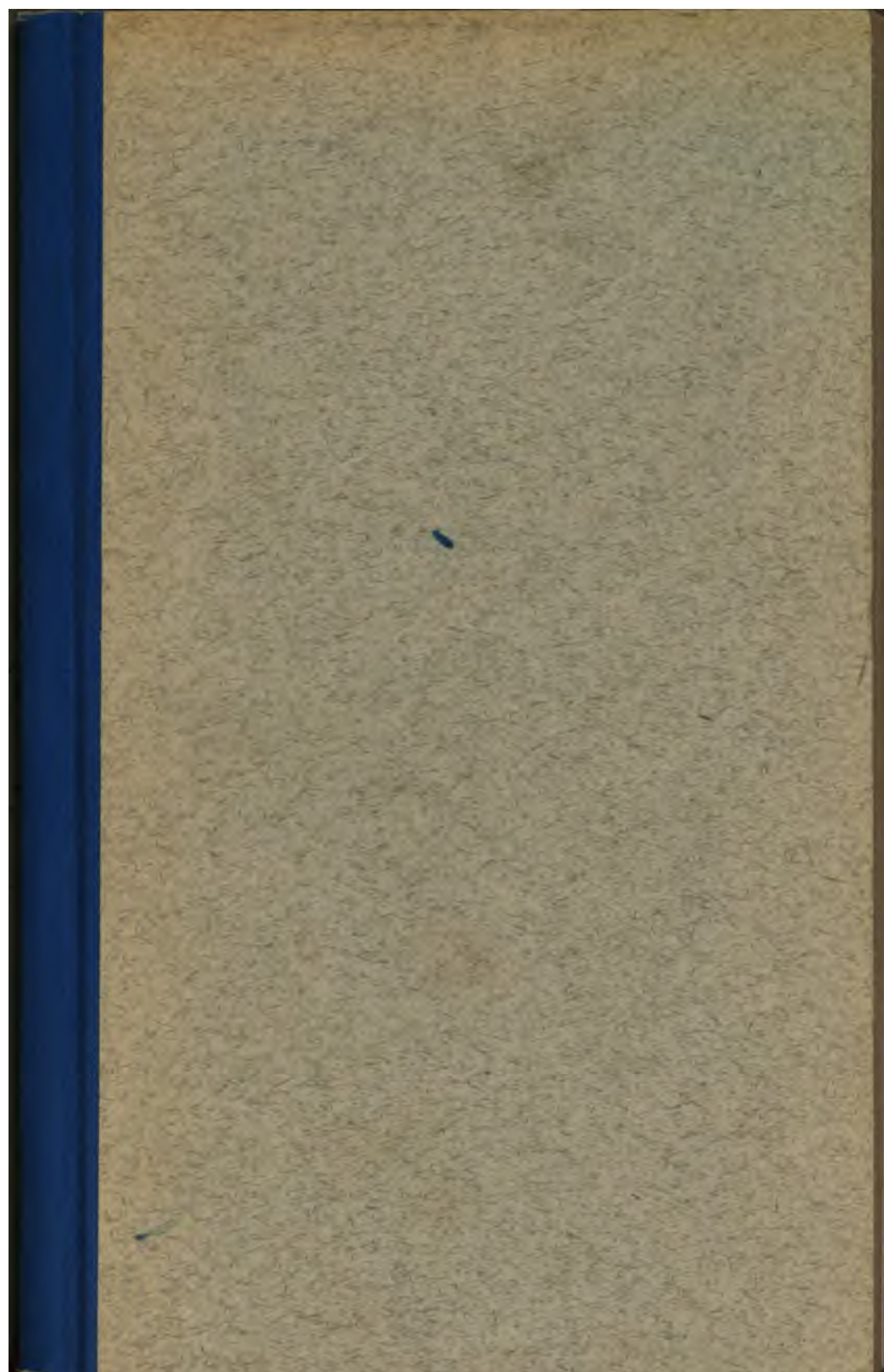


J. TOURNIER

LE

# CARDINAL LAVIGERIE

## ET SON ACTION POLITIQUE

(1863-1892)

d'après des documents nouveaux et inédits



DEUXIÈME ÉDITION.

*Librairie academique PERRIN et Cie.*

California 3-61

# LE CARDINAL LAVIGERIE

## ET SON ACTION POLITIQUE

(1863-1892)

J. TOURNIER

# LE CARDINAL LAVIGERIE

## ET SON ACTION POLITIQUE

(1863-1892)

*D'après des documents nouveaux et inédits.*



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1913

# AVANT-PROPOS

Le cardinal Lavigerie fut un des hommes les plus extraordinaires de la fin du dix-neuvième siècle. Ouvert à toutes les spéculations de la pensée humaine, doué d'un bon sens pratique qui excellait à tirer tout le parti possible des hommes, des choses et des circonstances, poussé par un besoin impérieux de se dépenser, il ne pouvait pas assister en spectateur inactif aux pièces qui se jouaient sur la scène du monde. Il voulait aussi avoir son rôle. Il en a eu même plusieurs, car il a entrepris des travaux de toutes sortes.

Tandis qu'il avait le souci réel de deux archevêchés, ceux de Carthage et d'Alger, de leur organisation spirituelle et surtout temporelle; que, dans ce dernier ordre de choses, il s'occupait du détail des affaires, de l'achat et de la vente des terrains et des immeubles, de l'écoulement de ses vins renommés de Carthage, parfois aussi de la manière

de tailler la vigne et de faire du jardinage, dans le même temps il dirigeait sa société des Missionnaires d'Alger, achevant leurs règles, étudiant les routes que ses dévoués Pères Blancs devaient parcourir à travers l'Afrique mystérieuse, préparant les caravanes; il donnait une vie nouvelle aux études archéologiques de l'Afrique du Nord, créant le célèbre musée de Saint-Louis de Carthage, adressant des rapports à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; il prêchait en France, en Belgique, en Angleterre son admirable croisade anti-esclavagiste, faisant surgir, sur tous les points de l'Europe, des comités pour la destruction de l'esclavage africain, entretenant avec eux une correspondance volumineuse, réunissant des congrès ; il écrivait des lettres pastorales, véritables chefs-d'œuvre, sur toutes les questions qui agitaient les esprits ; enfin et par-dessus tout il était attentif à tous les faits de politique religieuse et coloniale, intervenant dans les nominations épiscopales, dans les promotions au cardinalat, dans les négociations entre le Saint-Siège et la République, observant, avec une vigilance toujours en éveil, les visées des puissances étrangères dans le bassin de la Méditerranée, renseignant régulièrement dans des rapports où tout était traité supérieurement soit le secrétaire d'État du Pape, soit le ministre des Affaires étrangères.

Le biographe le plus complet de l'illustre prince de l'Église, Mgr Baunard, a présenté dans son ensemble et d'une façon très attrayante, cette vie consacrée à des travaux si nombreux. Cependant son œuvre n'est pas définitive, spécialement sur tout ce qui touche à l'action politique du Primat africain. La raison en est bien simple. Ce fut sur les instances des Pères Blancs que Mgr Baunard fut amené à composer la Vie du grand cardinal. Arrivé à Alger en 1893, il fut l'hôte des Missionnaires d'Afrique, à Maison-Carrée, près d'Alger et il reçut d'eux ses premiers renseignements. Il espérait aussi consulter les papiers de Mgr Lavigerie, renfermés aux archives du diocèse. Il ne prévoyait aucune difficulté. Mais, à cette époque, le nouvel archevêque, Mgr Dusserre, homme d'une simplicité et d'une charité proverbiales, était en froid avec les Pères Blancs. Lorsque Mgr Baunard se présenta à lui et exposa l'objet de sa visite, il lui refusa nettement l'entrée aux archives. Il avait d'ailleurs lui-même, disait-il, l'intention d'écrire la Vie de son illustre prédécesseur.

J'ai été plus heureux. Favorisé de la bienveillante attention de Sa Grandeur Mgr Combes, archevêque de Carthage et d'Alger, et de la sollicitude éclairée de mon oncle, Mgr Tournier, évêque titulaire d'Hippone-Zarite et exécuteur testamentaire du cardinal Lavigerie pour le diocèse de Carthage, j'ai pu explorer les précieuses archives

des diocèses de Carthage et d'Alger et découvrir de nombreux documents inédits sur l'action politique de l'éminent prélat. J'ai également mis à profit le journal intime et les souvenirs personnels de mon oncle.

En me limitant dans ce travail au rôle politique du cardinal Lavigerie, j'ai voulu lever le voile qui cache en grande partie son œuvre peut-être la plus importante et pour laquelle il était le mieux doué. J'ai voulu également éclairer d'un jour nouveau les relations de l'Église et de l'État en France, sur le déclin du siècle dernier.

La tâche était délicate. Mais j'ai cru que, pour traiter des questions politiques, la meilleure méthode était d'être rigoureusement impartial, d'éviter les appréciations personnelles et de ne considérer les événements que du point de vue objectif. C'est pourquoi je me suis toujours retranché derrière le document, et comme le document est inédit, je le reproduis le plus souvent en entier, ne donnant seulement que l'analyse exacte des passages que je ne puis publier sans alourdir la marche de mon travail.

Je me permets d'exprimer ici mes vifs remerciements aux éminents personnages ecclésiastiques qui ont facilité ma tâche : à Sa Grandeur Mgr Combes et à Sa Grandeur Mgr Tournier ; à Sa Grandeur Mgr Livinhac, supérieur général des Pères Blancs et à Mgr Charmetant, directeur gé-

néral de l'Œuvre des écoles d'Orient, qui ont bien voulu me donner des éclaircissements sur leur vénéré fondateur. J'unis encore, dans ma reconnaissance, les noms : de M. Flourens, ancien ministre des Affaires étrangères, qui m'a autorisé à publier ses lettres inédites adressées au cardinal Lavigerie, lors de son passage à la direction générale des Cultes; de MM. le colonel Keller et François Veuillot, qui m'ont également permis de publier la correspondance échangée entre le Primat d'Afrique et leurs illustres pères : M. Émile Keller, ancien député, et M. Eugène Veuillot, ancien directeur de *l'Univers;* enfin ma gratitude va à la Société d'encouragement aux études supérieures dans le Clergé.

---

## *BIBLIOGRAPHIE*

*Vingt-cinq années d'épiscopat en France et en Afrique.* — Documents biographiques sur S. Ém. le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage et d'Alger, primat d'Afrique... à l'occasion de son jubilé épiscopal, par Mgr A.-C. Grussenmeyer, protonotaire apostolique, 2 vol. in-8, chez Jourdan, Alger, 1888.

Nota. — Ces deux volumes ont été composés par le cardinal Lavigerie lui-même. Mgr Grussenmeyer, son vicaire général, n'a fait que prêter son nom.

*Quelques souvenirs personnels sur Mgr Maret,* archevêque de Lépante, doyen de la Faculté théologique à la Sor-

bonné... par le cardinal LAVIGERIE, publiés dans la *Revue de Lille*, janvier 1897, chez Sueur-Charruey, à Arras et à Paris; in-8, p. 33.

NOTA. — Ces souvenirs sur Mgr Maret ne sont au fond qu'une autobiographie de Mgr Lavigerie.

*Le cardinal Lavigerie*, par Mgr BAUNARD, 2 vol. in-8, chez Poussielgue, Paris, 1898.

*L'Église catholique et l'État sous la troisième République*, par A. DEBIDOUR, 2 vol. in-8, t. I, 1870-1889, t. II, 1889-1906. Chez Félix Alcan, Paris, 1909.

*L'Église de France sous la troisième République*, par le Père LECANUET, 2 vol., in-8, t. I, 1870-1878, t. II, 1878-1894. Chez Poussielgue, Paris, 1910.

*Histoire de la France contemporaine*, de 1871 à 1900, par GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française, t. IV. La République parlementaire. À la Société d'édition contemporaine. Paris.

*Du Toast à l'Encyclique*, Alger, 12 novembre 1890. Rome, 16 février 1892; in-12, 2e édition. Victor Lecoffre, Paris, 1892.

---

# PREMIÈRE PARTIE

# LES PRÉLUDES. LA CONCILIATION

(1863-1890)

# CHAPITRE PREMIER

## LES PRÉLUDES (1863-1870)

**Enfance de Mgr Lavigerie. — Ses études à Paris. — Sa mission en Syrie. — Son élection à Nancy. — Attitude conciliante. — Sa nomination à l'archevêché d'Alger. — Les libertés civiles, religieuses et commerciales en Algérie. — Discours de la Maison-Carrée. — Desiderata des colons algériens. — Note confidentielle de Mgr Lavigerie au gouvernement impérial. — La famine en Algérie. — Dévouement de Mgr Lavigerie. — La liberté de l'apostolat. — Conflit avec le maréchal de Mac-Mahon. — L'opinion en faveur de l'archevêque. — Mgr Lavigerie à Paris et à Biarritz. — Son succès. — Son voyage à Rome.**

Le cardinal Charles-Martial Allemand-Lavigerie naquit le 31 octobre 1825, à Bayonne. C'était le premier-né des trois enfants de Léon-Philippe Allemand-Lavigerie et de Laure-Louise Esménie Latrilhe, mariés le 4 novembre 1824.

Le père était contrôleur des douanes. C'était un fonctionnaire intelligent et actif, ambitieux et autoritaire; il savait briser et aussi se montrer souple et aimable; il était d'une grande taille et d'une belle prestance. Le jeune Charles fut façonné à l'image du père.

La mère, très distinguée et esprit cultivé, était au contraire douce, modeste. Elle aimait à vivre retirée

et à s'occuper exclusivement de l'éducation de ses enfants. Le jeune Lavigerie eut toujours pour elle une grande affection, mais elle n'eut pas sur son fils une grande influence.

On était peu religieux dans la famille. Cependant Charles fut attiré vers les choses religieuses par deux pieuses servantes qui lui apprirent les prières, le catéchisme et l'Évangile. Ce furent ces deux braves filles qui prirent sur leur jeune maître une influence décisive. Elles ont décidé de sa vocation ecclésiastique.

Une grand'tante maternelle, Mme Vve Lemosquet, exerça aussi un heureux ascendant sur son petit-neveu.

Femme d'un grand mérite, elle possédait à la perfection le don de lire. Elle avait aussi le goût très fin et très sûr des ouvrages de l'esprit. Elle sut inspirer à l'enfant un amour sérieux des auteurs classiques.

Le cardinal Lavigerie resta, en effet, toute sa vie, fidèle à cet amour des lettres. Il avait renfermé dans sa magnifique bibliothèque de la Marsa, en Tunisie, la collection de tous les auteurs classiques grecs, latins et français, et il aimait, même aux heures les plus encombrées de sa vie, à se nourrir sans cesse de la lecture des écrivains que Mme Lemosquet lui avait appris à chérir.

Cette excellente formation première explique tous les succès littéraires qu'il eut dans le cours de ses études.

Le goût des choses saintes, inspiré par les deux vieilles servantes, devint, lui aussi, très vif. Charles imitait à la maison toutes les cérémonies de la messe; confessait sa mère, ses bonnes, ses frères et sœurs et leur faisait des prônes. Devant des dispositions si prononcées, les époux Lavigerie envoyèrent leur fils au petit séminaire de Larressore, mais des questions d'intérêt, tant du côté de la famille que du

côté du séminaire, l'en firent sortir au bout d'un an. Les professeurs, qui appréciaient beaucoup l'élève, en furent désolés. Ils s'adressèrent à M. l'abbé Dupanloup, supérieur du petit séminaire de Paris. L'illustre éducateur de la jeunesse cherchait, à cette époque, des élèves d'élite pour sa maison. Charles fut accepté. Paris fit la conquête définitive du jeune Béarnais. Il acheva donc ses humanités à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il eut pour condisciples la plupart des futurs prélats de France : de la Tour d'Auvergne, Langénieux, Foulon, Soubiranne, Coullié... En 1843, il alla faire ses deux ans de philosophie scolastique dans la maison d'Issy, dirigée par les Sulpiciens, puis, en 1845, sa théologie au séminaire de Saint-Sulpice à Paris.

A ce moment, Saint-Sulpice était dans la période la plus glorieuse de son existence. Il y avait une superbe floraison *de talents pleins d'espérances et de promesses* (cf. Mgr Baunard). En particulier, le cours de l'abbé Lavigerie fut le plus distingué ; il fut appelé plus tard le cours des *évêques*.

En 1846, après avoir achevé sa première année de théologie, l'abbé Lavigerie fut envoyé à l'école des Carmes que venait de fonder Mgr Affre, pour s'y préparer aux grades académiques. Il y rencontra encore des ecclésiastiques qui illustrèrent l'Église de France : les abbés Bourret, Hugonin, Freppel...

La préparation des grades académiques fut très rapide. En une année il passa son baccalauréat et sa licence, en juillet 1847. Après sa licence, il reprit l'étude de la théologie et le 29 juin 1849, il fut ordonné prêtre. Il revint en octobre suivant à la vieille maison des Carmes et, le 12 juillet 1850, il soutenait, à la Faculté des Lettres de Paris, deux thèses de doctorat, l'une en français : *Essai sur l'école chrétienne d'Edesse* ; l'autre en latin : *De Hegesippo*.

Aux Carmes, il goûtait, chaque dimanche, les entre-

tiens pleins de charme et d'abandon que faisait le P. Lacordaire dans la chapelle Saint-Joseph. Il en conserva un précieux souvenir. Ce fut d'ailleurs ce genre de prédication qu'il cultiva plus tard dans sa vie apostolique.

A la Sorbonne, il apprit à connaître, puis à aimer et à vénérer un homme dont le nom est toujours cher aux catholiques, M. Ozanam. Après la soutenance de ses thèses, il entra en relation avec M. l'abbé Maret, professeur à la Faculté de théologie de la Sorbonne, qui favorisa son entrée dans la vie et devint un de ses amis les plus dévoués. Le jeune docteur fut nommé second aumônier chez les Bénédictines du Temple et chargé d'une aumônerie chez les Augustines de l'Intérieur de Marie, à Montrouge. Il fut encore appelé à donner des conférences de littérature latine aux Carmes. Pendant qu'il remplissait ces fonctions, il fit la connaissance de Mgr Dupuch, le premier évêque d'Alger, et du successeur, Mgr Pavy, à qui il devait, lui-même, succéder en 1867. Ces deux prélats venaient prêcher pour leurs œuvres d'Afrique; ils parlèrent chez les Augustines de Montrouge et leurs récits enflammèrent d'enthousiasme, pour ces pays, le cœur de l'aumônier.

En 1857, à l'âge de vingt-huit ans, poussé par M. l'abbé Maret, il prenait part aux épreuves pour une chapellenie de Sainte-Geneviève. Classé premier et nommé chapelain, il fut presque aussitôt chargé de la suppléance d'une chaire d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. Comme le doctorat en théologie était nécessaire pour remplir cette fonction, il reçut d'emblée son titre de docteur, grâce au brillant concours de la chapellenie de Sainte-Geneviève. Il y avait à la faculté de théologie de la Sorbonne toute une pléiade de professeurs éminents : M. Maret, doyen, MM. Bautain, Duguesnay, Freppel, Hugonin, Bazin.

L'abbé Lavigerie succédait à M. l'abbé Darboy.

Mais son tempérament d'apôtre ne pouvait se suffire dans cette chaire de la Sorbonne, il lui fallait d'autres champs d'action. Pendant son professorat, il avait pris part à la fondation du cercle du Luxembourg.

En 1855, plusieurs catholiques éminents (MM. Cauchy, Lenormant, de Vogüé, Cochin, Wallon, le P. Gagarin, jésuite) avaient fondé une association dont le but était de développer, par le moyen des écoles, l'influence française et catholique en Orient. Mais il fallait trouver l'âme de cette œuvre. Le P. de Ravignan, compatriote et confesseur de l'abbé Lavigerie, consulté par le P. Gagarin, désigna son pénitent qui accepta et fut accepté.

L'offre du P. Gagarin devait avoir une importance capitale pour l'avenir du jeune professeur. En effet, la nouvelle voie qui s'ouvrait à son activité allait lui découvrir des horizons nouveaux et le conduire à une gloire immortelle.

Mis à la tête de l'œuvre, il l'organisa dans les différents diocèses de France, obtint des faveurs spirituelles du Saint-Siège. L'œuvre commençait à grandir, quand des événements tragiques vinrent lui donner un élan prodigieux et mettre dans un relief extraordinaire le premier directeur.

Vers la fin de 1859 et au commencement de 1860, les Turcs et les Druses avaient massacré les chrétiens de Syrie. Plus de 50.000 personnes périrent. De nombreuses familles étaient ruinées, de nombreux enfants étaient devenus orphelins. La France, protectrice séculaire de ces populations, fut justement émue. Une expédition militaire fut organisée. En même temps, l'abbé Lavigerie lança un appel au clergé et aux catholiques de France pour réparer autant que possible les désastres accumulés. Son appel fut entendu et il recueillit plus de 3 millions qu'il alla porter lui-même en Orient.

Le voyage qu'il fit à travers les plaines désolées

de la Palestine, lui découvrit tout un monde nouveau. Il se rendit compte de la vie de ces pays et des efforts accomplis par les nations européennes et par les missionnaires pour attirer les populations à la civilisation moderne. C'est au cours de ces visites qu'il apprécia surtout le rôle bienfaisant de la France et de l'Église dans toutes les Échelles de la Méditerranée, qu'il s'initia aux mystères de la politique coloniale et qu'il sentit naître en lui le désir ardent de consacrer sa vie à cette œuvre civilisatrice. Il trouva sur les routes de Syrie, comme il l'avouera plus tard, son chemin de Damas. L'Orient l'avait conquis et le rêve qu'il avait entrevu, l'obséda désormais si fortement que, quelques années plus tard, le 11 novembre 1866, quatre jours avant la mort de Mgr Pavy, évêque d'Alger, il eut un songe curieux, à Tours, auprès du tombeau de saint Martin. Il lui semblait, pendant son sommeil, qu'il était transporté « dans un pays inconnu, lointain, où des formes humaines, de figure bistre ou noire et de langue barbare, se présentaient à lui... »

On comprend, dès lors, la facilité et la joie avec lesquelles il acceptera, en 1867, le nouvel archevêché d'Alger, lui qui était destiné aux plus importants sièges de France. Un instinct mystérieux le poussait vers cette Afrique où il pourra développer son génie.

Lorsque sa mission en Syrie fut achevée, l'abbé Lavigerie rentra en France avec toute la renommée qui s'attache à de pareilles circonstances. Il s'arrêta d'abord à Rome et Pie IX le reçut avec beaucoup de bienveillance. Il parla à Sa Sainteté des besoins religieux des peuples orientaux et de leurs rites. Le Pape fut frappé des vues lumineuses de ce jeune prêtre. Il le remarqua et ne le perdit plus de vue. Après Rome, l'abbé Lavigerie se dirigea sur Paris. Les ministres furent très accueillants. Il parla à nos gouvernants de l'action généreuse de la France dans

ces pays, de la place prépondérante qu'elle tenait et les ministres furent captivés par sa largeur d'esprit politique. Il les entretint en particulier de la constitution nécessaire d'un gouvernement chrétien dans le Liban, tenant en respect les Mahométans, étendant sa protection sur la Syrie tout entière, depuis Jérusalem jusqu'à Alep, et depuis Beyrouth jusqu'à l'Euphrate, ramenant le Liban à sa constitution avant 1849, enfin plaçant le pays sous le protectorat de la France. « Être placé sous notre protectorat, disait-il, est le premier des désirs des catholiques orientaux. Eux-mêmes se nomment *frangis*, c'est-à-dire Français pour désigner à la fois leur nationalité et leur religion[1] ».

Honorant les services et le patriotisme de l'abbé Lavigerie, le gouvernement le nomma chevalier de la Légion d'honneur, le 8 février 1861.

Bientôt une autre circonstance vint encore aider à la formation politico-religieuse du directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient.

L'auditorat de Rote pour la France, venait d'être vacant[2]. On jeta les yeux à Rome et à Paris sur l'abbé Lavigerie pour remplir cette mission importante. Le nouvel auditeur ne resta qu'un an et demi à la cour pontificale, mais il eut le temps d'étudier le maniement des affaires auprès des congrégations romaines, les rapports de l'Église et de l'État, les menées des partis politiques qui s'agitaient autour du Vatican. Il se lia aussi intimement avec les principaux personnages ecclésiastiques et en particulier avec le cardinal Antonelli, secrétaire d'État. Ce séjour à Rome lui fut très utile. Mais son activité et ses capacités le destinaient à des fonctions encore plus importantes.

Le 5 mars 1863, il fut choisi pour l'évêché de Nancy,

1. Cf. Mgr BAUNARD, *la Vie du cardinal Lavigerie*, t. I, p. 90.
2. Mgr de la Tour d'Auvergne, auditeur de Rote, était appelé à la coadjutorerie de l'archevêché de Bourges.

en remplacement de Mgr Darboy, appelé à l'archevêché de Paris, Il était prêt à jouer un rôle public. Il demeura sur les confins de nos frontières à peine quatre années. Il s'occupa à réorganiser l'administration épiscopale et les œuvres d'enseignement, mais il eut aussi l'occasion d'exprimer ses idées sur la politique intérieure du pays et il le fit avec une netteté remarquable.

Alliant à la connaissance précise des affaires politiques et religieuses, un esprit de haute envergure; nullement embarrassé par des préjugés de race, de tradition ou d'éducation ; poussé par un réel et grand amour de la France et de l'Église, il se porta, dès les premiers jours de sa vie à Nancy, sur le terrain de la conciliation. Il a toujours eu une vive répulsion pour les systèmes absolus en politique.

En juin 1864, on procédait aux élections des Conseils généraux. Mgr Lavigerie saisit cette circonstance pour adresser aux prêtres de Nancy une lettre circulaire, où, après les avoir engagés à exercer leur rôle d'électeur suivant leur conscience de citoyen et de chrétien, il ajoutait: « Mais en dehors de l'accomplissement de ce devoir, je vous demande de ne mettre jamais votre ministère, ni l'autorité propre qu'il vous donne, au service des intérêts de parti... Il ne faut pas que vous, dans vos paroisses et moi dans mon diocèse, nous puissions jamais voir désigner notre place dans les rangs des vainqueurs ou dans ceux des vaincus de nos débats politiques... Tous les partis ont le droit de trouver en nous les pères, les amis, les consolateurs de tous, sans être ni effrayés, ni arrêtés par le souvenir de divisions, même passagères. *Répondons à ce désir, Messieurs : c'est celui de l'Église, c'est celui des hommes vraiment sages.* Et que, même au milieu des luttes les plus vives, si elles venaient à se produire, nos demeures soient pour tous des asiles pacifiques où l'on ne trouve

d'autre drapeau que celui de Dieu et de son Église et d'autre devise que : *Charité.* »

Il ne faut pas oublier qu'à ce moment, le clergé et les catholiques, en grande partie, se montraient hostiles à la politique italienne de l'empereur et lui faisaient une vive opposition. Mais, pour Mgr Lavigerie, se tenir en dehors des luttes de partis, pratiquer la conciliation entre les différents adversaires, c'était deux principes politiques qui ne varieront jamais. Il en ajoutera un troisième : accepter toujours le gouvernement établi.

Citoyen de deux sociétés, la France et l'Église, également jalouses de leur indépendance, destinées cependant à vivre quotidiennement côte à côte, le jeune évêque de Nancy pensait qu'il était sage d'observer une attitude pleine de sympathie aux points de contact, de tendre toujours la main à l'une et à l'autre. Il préférait l'entente et la cordialité des relations, lorsque l'honneur et la conscience n'y étaient point engagés. Mais cette attitude et les relations qu'il entretenait avec les libéraux, l'avaient fait aussitôt noter comme un libéral.

En mai 1864, il avait adressé à son clergé une lettre circulaire et une ordonnance réorganisant l'enseignement religieux dans son diocèse et nommant une commission épiscopale destinée à faire passer des examens à ses religieuses et à leur délivrer des diplômes épiscopaux indispensables pour diriger une école publique dans le diocèse. La mesure était sage, car elle assurait, en ce temps, une valeur scientifique à l'enseignement des religieuses. Cependant il fut vivement contredit par plusieurs de ses collègues. On jeta les hauts cris, la nonciature s'en mêla. On déclara qu'il touchait aux immunités ecclésiastiques. Deux évêques « moins avancés dans les voies de l'avenir », dit Mgr Baunard, le dénoncèrent au Saint-Siège.

Mgr Lavigerie l'apprit bientôt par un de ses amis qui était à Rome et qui avait été reçu par Pie IX. Dans l'audience, le Pape avait dit que l'évêque de Nancy appartenait au groupe des personnes qui s'efforçaient d'aller contre les principes romains[1]. Le jeune prélat s'en plaignit amèrement au cardinal Secrétaire d'État, tout en lui assurant son dévouement au Saint-Siège et aux maximes romaines. Le cardinal Antonelli arrangea l'affaire, affirma que le Pape lui gardait sa confiance et lui envoyait la bénédiction apostolique.

Lorsque l'encyclique *Quanta cura*, avec le *Syllabus* qui faisait suite, parut le 8 décembre 1864, Mgr Lavigerie fut réellement mis à l'épreuve dans ses idées politiques.

La doctrine exposée dans l'encyclique et les propositions contenues dans le Syllabus étaient absolues. Les tendances modernes étaient combattues avec une vive énergie. Suivre la direction pontificale à la lettre était rien moins que convier les catholiques à une opposition intransigeante contre l'opinion et les gouvernements établis.

Mgr Lavigerie n'en approuvait pas tous les points. Quelle attitude devait-il prendre ? Il se tint sur la réserve. Il attendit d'abord un mois avant d'aborder ce sujet.

« Vous connaissez déjà par la voie de la presse, écrivit-il à ses prêtres, le 11 janvier 1865, et tous les fidèles du diocèse connaissent également la récente encyclique de Notre Saint-Père le Pape... Je me propose de revenir plus tard sur les questions si graves qui s'agitent en ce moment, dans les esprits, à l'occasion de cet acte solennel du Saint-Siège. Je ne crois pas le moment venu. » Et il n'en parla que dans son

1. Cf. Lettre inédite du cardinal Antonelli à Mgr Lavigerie. Rome, 13 août 1864.

mandement de carême. Il fit l'historique de la question, il constata le combat, mais il ne se prononça pas entre les combattants : « A côté des passions qui se sont manifestées dans la presse antichrétienne, nous avons eu à regretter des conflits malheureux entre le Saint-Siège et plusieurs gouvernements catholiques, conflits pour la cessation desquels tous les esprits sages font des vœux, car il est d'expérience que l'Eglise et l'État ont également à perdre à ces dissensions douloureuses. »

Pour atténuer l'effet que produirait certainement, à Rome, le retard de sa lettre et de son adhésion modérée à l'encyclique, il s'était d'abord fait déclarer malade, ensuite il condamna une brochure publiée contre la liturgie romaine et fit adopter, dans son diocèse, le cérémonial romain.

La lettre ne déplut pas trop au Vatican[1].

Après cette satisfaction accordée au Saint-Siège, préoccupé de tenir une attitude conciliante entre les gouvernements français et pontifical, il trouva une occasion exceptionnelle de déclarer à l'Empereur qu'il ne lui était pas hostile,

La ville de Nancy se préparait à célébrer, le 15 juillet 1866, le centenaire de la réunion de la Lorraine à la France[2].

On espérait la présence de l'Empereur, d'autant plus qu'à ce moment la Prusse et l'Autriche étaient engagées dans un sanglant duel et qu'on croyait que l'Empereur interviendrait pour l'Autriche. Il aurait été reçu à Nancy avec un enthousiasme inouï. L'Empereur resta neutre dans le conflit et s'abstint de paraître sur nos frontières. Mais l'Impératrice et son fils assistèrent aux fêtes. Profitant de leur présence, Mgr Lavigerie célébra, dans une lettre pastorale, le

1. *Cf.* Lettre du nonce apostolique à Mgr Lavigerie. Paris, 26 janvier 1865. (Inédite.)
2. Par la mort du roi Stanislas.

patriotisme. « Le patriotisme est une force, écrivait-il, et lorsqu'il a sa racine dans une terre chrétienne et généreuse comme est la terre de Lorraine et celle de France, le patriotisme est une vertu dont l'exemple n'est jamais mieux placé que dans le sanctuaire et à l'ombre des saints autels. » Puis, après avoir chanté les gloires de la province, il terminait sa lettre par une prière à Dieu pour l'Empereur, l'Impératrice et son fils qui venaient apporter à Nancy l'image sacrée de la patrie. Il reçut en grande pompe les hôtes impériaux. Le gouvernement en fut réjoui. Il le nomma officier de la Légion d'honneur et membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

*
* *

Nancy ne fut qu'un prélude de sa vie politique.

Le 16 novembre 1866, Mgr Pavy, évêque d'Alger mourait. Le gouverneur général de l'Algérie, le maréchal de Mac-Mahon, qui se trouvait en ce moment à Compiègne, se préoccupa aussitôt de donner un successeur à l'illustre évêque. Ayant connu Mgr Lavigerie à Nancy et conservé de ses rapports avec lui de bons et affectueux souvenirs, il lui fit part, le 17 novembre, de son dessein de le faire nommer à Alger, élevé depuis un jour au rang d'archevêché [1]. Le jeune évêque ne tarda pas à répondre. Cédant à l'instinct mystérieux qui le poussait vers les rivages baignés par la Méditerranée, il envoya, le 20, son consentement au maréchal : « Vous me proposez, écrivait-il, une mission pénible, laborieuse, un siège épiscopal de tous points inférieur au mien et qui en-

1. Les démarches pour installer un archevêché à Alger et deux évêchés suffragants, l'un à Oran, l'autre à Constantine, avaient été faites par Mgr Pavy. Le 16 novembre au matin, Mgr Pavy expirait et le soir, les bulles de création de ces divers sièges arrivaient.

raîne avec lui l'exil, l'abandon de tout ce qui m'est cher ; vous pensez que j'y puis faire plus de bien qu'un autre. Un évêque catholique, Monsieur le Maréchal, ne peut répondre qu'une seule chose à une semblable proposition : j'accepte le douloureux sacrifice qui m'est offert ; et, si l'Empereur fait appel à mon dévouement, je n'hésiterai pas, quoiqu'il m'en coûte. J'autorise volontiers votre Excellence à faire connaître ma réponse à Sa Majesté. »

Le gouverneur général se rendit sur-le-champ auprès de l'Empereur et fit admettre la nomination de l'évêque de Nancy à l'archevêché d'Alger.

La terre africaine allait recevoir un des hommes qui l'ont le plus illustrée et aimée.

Mgr Lavigerie fut officiellement nommé à Alger le 12 janvier 1867, et, le 16 mai suivant, il débarquait dans la capitale de l'Algérie. Il y arrivait avec des sentiments de paix et de conciliation, mais aussi de conquêtes religieuses. Son désir le plus ardent était de s'occuper des musulmans et de tout le continent noir. Il ne considérait Alger que comme une porte pour pénétrer dans toute l'Afrique. Mais un tel projet n'allait pas sans heurter les graves préjugés du régime établi dans la colonie.

L'Algérie manquait à cette époque de nombreuses libertés civiles, religieuses, agricoles, commerciales. Depuis la conquête, on avait installé un gouvernement militaire, le régime du sabre comme on l'appelait, trop étroit et trop sévère pour l'expansion d'une colonie. La seule idée colonisatrice que l'on appliquait était la fondation d'un « *royaume arabe* » dans l'« *Empire français* ». On laissait sur la même terre, sans aucune assimilation, d'un côté les colons français, de l'autre les Arabes avec leurs mœurs, leur religion, leurs préjugés. Le point de contact avec la civilisation européenne se faisait par les bureaux arabes.

Sur le terrain religieux, en particulier, on avait expressément défendu aux deux premiers évêques d'Alger, Mgr Dupuch et Mgr Pavy, de s'occuper des musulmans. On avait interdit au clergé d'apprendre la langue arabe, sous peine de rembarquer aussitôt pour la France les délinquants.

On comptait renouveler la même défense à Mgr Lavigerie que l'on considérait comme un évêque soumis aux volontés du gouverneur général. On se trompait et on le sut dès les premiers mois de son installation à Alger.

Mgr Lavigerie avait rapidement jugé de l'état lamentable de la colonisation algérienne. Conquérir un si beau domaine et l'abandonner à un gouvernement militaire sans travailler à l'œuvre de la colonisation, était, à son avis, incompréhensible. Il avait d'ailleurs remarqué qu'un même lien enchaînait les libertés civiles et religieuses. Dénouer ce lien devint son idée. Il cherchait une occasion. Elle ne tarda pas à se présenter.

Dans les derniers mois de l'année 1867, on inaugurait à Maison-Carrée, près d'Alger, l'emploi des charrues à vapeur. Le gouverneur général, les officiers supérieurs, les membres les plus importants de l'administration assistaient à la cérémonie. On avait prié l'archevêque de bénir les charrues; il avait accepté avec beaucoup d'empressement.

On fit des discours dithyrambiques sur l'Empereur et sur la bonne marche de l'Algérie. Les colons qui entouraient les personnages officiels, restaient froids. Mgr Lavigerie, avant de procéder à la bénédiction, demanda à adresser quelques paroles. Il monta sur une chaise, estrade improvisée, et, au milieu du silence de la foule, il lança des paroles inconnues jusqu'alors: « Messieurs, dit-il, après un prélude habile, depuis que je vous vois, que j'étudie ce pays que vous avez fait ce qu'il est, les uns par leur épée,

les autres par leurs bras, tous par leur cœur, je ne forme pour lui que trois vœux.

« Le premier de ces vœux, je l'adresse à la France; le deuxième à vous; le troisième à Dieu.

« A la France, je demande pour l'Algérie des libertés plus larges; je veux dire des libertés civiles, religieuses, agricoles, commerciales qui nous manquent encore. Je les attends de la raison et de la justice de la mère patrie.

« A vous, je vous demande de ne pas vous désintéresser de vos destinées, de sortir de cette routine qui attend tout de l'État et qui lui demande tout, de vous montrer aussi dignes de la liberté que vous réclamez. Je vous demande l'esprit d'initiative, de libre association pour toutes les branches ouvertes à votre activité, pour tout ce qui est utile, fécond, chrétien

« A Dieu, Messieurs, je demande chaque jour, et je demande surtout en ce moment, de vous bénir en proportion de vos efforts et de votre courage, et de vous préparer parmi les nations une place d'autant plus glorieuse que vous aurez vous-même mieux répondu aux bénédictions d'en haut. »

L'impression de ces paroles fut profonde. Les colons acclamèrent leur jeune archevêque. Il avait traduit leurs aspirations. Les fonctionnaires furent atterrés.

L'appel lancé par Mgr Lavigerie eut un grand écho dans toute l'Algérie. Il fit sortir les colons de leur routine. Ceux-ci se réunirent, discutèrent leurs intérêts, rédigèrent des notes où ils exposaient leurs desiderata. En juillet 1868, ils déléguèrent à Paris deux d'entre eux, MM. Jules du Pré de Saint-Maur et Paul Viguier, pour porter leurs revendications aux membres de la Commission du budget. Ils présentaient, avant toutes choses, les trois vœux suivants :

1° L'élection par les citoyens français, portés sur les listes municipales, des membres français des Conseils généraux;

2° L'agrandissement du Conseil supérieur, en y faisant entrer les hauts fonctionnaires et les délégués élus des Conseils généraux;

3° L'élection de trois députés au Corps législatif, un par province.

Mgr Lavigerie n'était pas resté étranger au développement de ce mouvement. Se trouvant, lui aussi, à Paris, en même temps que les délégués, il recommanda la note des colons au ministre d'État[1]. Il lui disait que cette note avait l'avantage:

« 1° De conserver à l'armée sa situation actuelle en Algérie;

« 2° De donner aux colons une juste satisfaction;

« 3° De préparer l'avenir, d'une manière infaillible;

« 4° De permettre au gouvernement de l'Empereur de ne pas se jeter à Paris dans la discussion de détails qui ne pouvaient être traités convenablement qu'en Algérie et avec le contrôle des intéressés. »

Cette question avait du retentissement en France. L'opposition parlementaire voulait profiter des affaires d'Algérie pour soulever un débat à la Chambre et exploiter des actes malheureusement scandaleux de plusieurs fonctionnaires de la colonie.

L'archevêque d'Alger vit tout le danger d'une pareille alliance. Bien qu'il fût, lui-même, en lutte avec le gouvernement pour la liberté de son apostolat, il s'empressa de renseigner confidentiellement le cabinet impérial afin d'enlever le caractère purement politique qu'on n'aurait pas manqué d'attacher à ces revendications : « Il serait avantageux au gouver-

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie au ministre d'État. Paris, le 7 juillet 1868.

nement de l'Empereur, écrivait-il[1], d'éviter, s'il se peut, en ce moment, la discussion publique que l'opposition prépare, au Corps législatif, sur les affaires de l'Algérie.

« Cette discussion peut offrir, en effet, deux graves inconvénients :

« 1° Les députés de l'opposition ont reçu des colons algériens, dont l'exaspération contre l'administration militaire est à son comble, des détails précis sur les malversations et concussions d'un grand nombre de nos généraux. Ces colons ont fait des enquêtes. Ils savent ce que beaucoup de nos officiers supérieurs avaient en arrivant en Afrique, ce qu'ils ont emporté, ce qu'ils ont aujourd'hui de biens-fonds et de rentes. Ils savent comment beaucoup d'entre eux ont préparé leurs *insurrections*, leurs *victoires*, leur avancement. Ils savent que tout cela a été dit à l'Empereur, et il y a longtemps déjà que les colons l'ont écrit à MM. Jules Favre et consorts.

« Les conséquences de pareilles révélations ne peuvent être que désastreuses. On aura beau répondre, l'effet n'en sera pas moins produit dans l'opinion. Ce sera une seconde campagne Péreire et C^ie^ et pis encore, parce que, ici, il s'agit de l'armée.

« 2° On soulèvera aussi, d'un autre côté (M. Berryer), la question religieuse, et, si elle est soulevée, il sera bien difficile, malgré la bonne volonté de l'archevêque, que les lettres des soixante-douze évêques et celle du Pape, qui sont restées secrètes jusqu'à ce jour, ne soient pas livrées au public. C'est une nouvelle bataille avec le clergé, bataille dangereuse, à l'approche des élections.

« Il semble donc que l'on doive éviter, à tout prix, de soulever ces questions.

1. Note inédite sur les affaires d'Algérie, 1868.

« Le gouvernement de l'Empereur peut obtenir, à peu près certainement, ce résultat.

« Il n'a pour cela qu'à se mettre d'accord sur les concessions raisonnables à faire à l'opinion publique soit de l'Algérie, soit de la France, dans les modifications à opérer à notre régime africain.

« Cet accord réalisé, M. le Ministre d'État devrait déclarer au Corps législatif, avant toute discussion des affaires de l'Algérie, que le gouvernement étudie la question et se propose de la résoudre *dans un sens qui donnera satisfaction à tous les intérêts sérieux*. Il pourrait ajouter encore, utilement, que les modifications projetées auraient pour but d'*associer les populations de la colonie à l'administration algérienne* et qu'une discussion prématurée ne pourrait que gêner l'action du gouvernement. Il ne paraît pas douteux que devant une semblable déclaration, la majorité ne refuse d'entendre les députés de l'opposition et que ces députés eux-mêmes, fort peu au courant, au fond, de nos affaires africaines, ne se trouvent désarçonnés.

« Le gouvernement de l'Empereur éviterait ainsi une discussion périlleuse, dans un moment où l'opinion publique se trouve fortement surexcitée par les récents malheurs de l'Algérie. Il se donnerait à lui-même le temps de la réflexion, permettrait aux passions de se calmer et attendrait le moment favorable pour décider une question aussi complexe. »

Il exposait ensuite les griefs des colons algériens contre le système suivi dans la colonie et présentait les réformes qui donneraient satisfaction à leurs desiderata.

*
* *

Mgr Lavigerie, en s'occupant directement des questions de colonisation, semblait sortir de ses attributions religieuses. Au fond, en servant la cause

des colons, il servait surtout celle de son apostolat. Toutes les libertés à conquérir se tenaient ensemble, et il était précisément à Paris pour emporter de haute lutte la liberté d'exercer son ministère sur les musulmans. Pour mieux comprendre cette question, il faut revenir à d'autres événements qui se sont passés en même temps que ceux qui provoquèrent la crise de la colonisation. L'année 1867 avait été particulièrement funeste pour les colons et surtout pour les indigènes. En août et en septembre de la même année, une violente épidémie de choléra avait décimé une grande partie de la population arabe. D'autre part, les sauterelles étaient arrivées du désert, s'abattant, comme un épais tapis, sur les champs, et dévorant les maigres moissons.. Déjà une sécheresse persistante avait affamé la population. Pour que la mesure fût comble, en novembre, des pluies diluviennes avaient inondé le pays, produisant partout des désastres.

La famine se levait, dans toute son horreur, comme un immense spectre, sur l'Algérie entière. Mgr Lavigerie sentit son cœur frémir. Instruit par ses prêtres des détails de l'affreuse misère des Arabes, il se mit hardiment à l'œuvre. Il recueillit tous les squelettes vivants qui erraient aux carrefours des routes. Il eut soin spécialement des enfants, les réunit dans un orphelinat qu'il fonda à Ben-Aknoun. Puis il se tourna vers la France et tendit la main. L'Œuvre des écoles d'Orient, les journaux catholiques lui envoyèrent de généreuses aumônes. Il put ainsi habiller et nourrir des milliers de malheureux.

Le gouverneur général de l'Algérie n'avait pas voulu tout d'abord arrêter cet élan de la charité. Il avait *lui-même* sollicité des secours du gouvernement *impérial*. Mais toujours influencé par le préjugé *mortel* d'abandonner les Arabes à leurs mœurs et de *les* empêcher d'avoir tout contact avec les Européens,

il pensait que l'archevêque renverrait dans leurs tribus, après les moissons de la nouvelle année, tous les enfants recueillis à Ben-Aknoun. Déjà, au commencement de 1868, des notes du *Moniteur de l'Algérie*, journal officiel du gouvernement, et certains actes de l'administration avertissaient en sourdine Mgr Lavigerie qu'il fallait s'exécuter. Les actes devenaient même de plus en plus agressifs. Pour répondre aux avertissements hostiles du gouverneur, l'archevêque publia, dans le Bulletin de l'Œuvre des écoles d'Orient, une lettre datée du 6 avril, dans laquelle il entendait maintenir son œuvre de Ben-Aknoun et exprimait son désir d'amener, par le christianisme, l'assimilation des Arabes. C'était un manifeste. Il ajoutait un post-scriptum où il racontait des scènes d'anthropophagie qui s'étaient passées à Ténès, et il terminait ainsi : « Il faut relever ce peuple. Il faut cesser de le parquer dans son Coran, comme on l'a fait trop longtemps, par tous les moyens possibles. Il faut lui inspirer, dans ses enfants du moins, d'autres sentiments, d'autres principes. Il faut que la France lui donne, je me trompe, lui laisse donner l'Évangile, ou qu'elle le chasse dans les déserts, loin du monde civilisé. Hors de là, tout sera un palliatif insuffisant et impuissant. »

Cette lettre, qui eut un grand retentissement, mit le feu aux poudres. Le maréchal de Mac-Mahon en fut vivement irrité. Il l'accepta comme un ultimatum et ouvrit ouvertement les hostilités. Il ordonna d'abord à l'autorité militaire, qui avait prêté son concours à l'archevêque pour le transport, la garde et le soin des affamés et des enfants, de retirer tous ses auxiliaires. Il se fit lui-même le surveillant de ses ordres.

« Je viens de recevoir, écrivait l'abbé G'Salter[1] à

1. Lettre inédite de M. l'abbé G'Stalter à Mgr Lavigerie. Alger, le 22 avril 1868. M. l'abbé G'Stalter était vicaire général d'Alger et ami de la famille de Mac-Mahon.

Mgr Lavigerie, la visite du général de Wimpfen. Il m'annonce, avec émotion, avoir été fort questionné par le maréchal, au sujet de la bienveillance et des secours effectifs prêtés par la division à l'œuvre des femmes et des orphelins arabes. Pour qu'il n'y ait point de dissonance entre les dires du général et la réponse qui est demandée à Votre Grandeur par la dépêche du gouverneur, M. de Wimpfen me prie de vous transmettre la note suivante renfermant l'aveu du corps de délit qui lui est reproché par son chef et à l'endroit duquel il lui est impossible de former le moindre acte de contrition.

« Il n'a été donné aucun secours en argent, mais « toutes les mesures ont été prises pour faire arriver « à Ben-Aknoun tous les orphelins de la province. « MM. les commandants des subdivisions ont usé à « cet effet des mulets et voitures de l'Administra« tion. A Alger, il a été livré d'urgence à l'établis« sement de Monseigneur 140 tentes, accordé des « soldats de garde et autres pour remplir les fonc« tions d'infirmiers. »

Mgr Lavigerie ne désarma pas. Le 1er mai, il fit paraître une nouvelle lettre circulaire dans laquelle il annonçait à ses diocésains la fondation et la prochaine ouverture d'un asile de vieillards des deux sexes, réservé aux Européens, principalement aux Français. Il voulait se ménager la sympathie des Européens. Il assurait de nouveau ses diocésains de son inébranlable et paternel attachement à tout ce qui intéressait la colonie, et il ajoutait *en post-scriptum* :

« On a fait circuler avec persistance, durant ces jours derniers, des bruits auxquels je n'attacherais, en temps ordinaire, aucune importance, mais que je crois nécessaire de vous signaler dans les circonstances actuelles. On m'a dit et écrit de plusieurs côtés, que pour donner le change à l'opinion sur les

œuvres de charité entreprises par moi en faveur des enfants et des veuves indigènes, on chercherait à surexciter à dessein, dans les tribus et dans les villes mêmes, le fanatisme musulman, pour s'en faire une arme nouvelle contre la liberté de la charité et surtout de l'apostolat catholique. Je ne puis croire encore à une aussi perverse tactique. Néanmoins, comme l'attaque, si elle existe, serait odieuse, et que le droit de défense est pour nous incontestable, je vous prie et même je vous ordonne expressément, dans l'intérêt de notre commun ministère, de me faire connaître, sans crainte aucune, tous les faits de nature à éclairer ces menées ténébreuses, supposé qu'elles soient réelles, dès qu'ils viendront à votre connaissance. Je prendrai ensuite moi-même les mesures de prudence et de précaution que je croirai nécessaires. »

Le contenu de cette lettre était déjà connu plusieurs jours avant la publication. Le maréchal, pour détruire l'effet de cette nouvelle circulaire et pour répondre à celle du 6 avril, résolut de frapper un grand coup. Il adressa à l'archevêque, le 26 avril, une longue lettre de remontrances dans laquelle il reprenait une à une les idées d'apostolat de Mgr Lavigerie et cherchait à les réfuter. Il lui reprochait, en particulier, la phrase qui terminait la lettre du 6 avril : « Il faut que la France donne au peuple musulman, je me trompe, lui laisse donner l'Évangile ou qu'elle le chasse dans les déserts, loin du monde civilisé. »

Chacun avait compris la pensée de l'archevêque qui voulait prouver *ab absurdo* la nécessité de la religion catholique pour ce peuple. Mais le maréchal, la prenant absolument à la lettre, disait sérieusement : « Comme représentant du pouvoir je vous déclare que l'Empereur et son gouvernement repoussent hautement toute idée de refouler dans le désert les populations indigènes, dont la France s'est engagée,

par des traités, à respecter la religion et la propriété et dont les droits sont garantis par les lois... »

Le maréchal, rappelant ensuite l'idée souvent exprimée par Mgr Lavigerie, de donner à l'Algérie des libertés plus larges, lui reprochait d'être passé à l'opposition : « Ainsi le nom du prélat, disait-il, était-il devenu un drapeau pour tout ce qui est hostile au gouvernement, couvert qu'il était par son caractère spécial contre les poursuites de la loi pour excitation à la haine entre les citoyens. » En conséquence, il avertissait l'archevêque qu'il avait transmis sa lettre du 6 avril au gouvernement de l'Empereur, pour lui faire donner des avis encore plus autorisés.

Cette lettre était, au fond, l'œuvre des conseillers arabes du maréchal. Avant de l'expédier, le gouverneur avait eu le dessein de la communiquer à M. G' Stalter. Il en fut détourné par ses conseillers, dans la crainte qu'elle ne fût désapprouvée, remaniée de fond et de forme ou peut-être tout à fait supprimée[1].

Le conflit s'aggravait. Mgr Lavigerie ne perdit pas un seul instant. Il répliqua à la missive du maréchal par une longue lettre, vive, irrésistible. Dans le même temps, il faisait parvenir à l'Empereur la lettre de M. de Mac-Mahon, sa réponse et une note destinée à éclairer Sa Majesté et à défendre la liberté de son apostolat. Ces documents étaient restés confidentiels, mais par une indiscrétion de l'*Akbar*, journal d'opposition, et par la réponse maladroite du gouverneur au journal, dénaturant la pensée de l'archevêque, Mgr Lavigerie livra à la publicité les documents restés jusque-là secrets[2].

1. Note inédite de M. G'Stalter à Mgr Lavigerie.

2. L'*Akbar* avait reproduit une partie du post-scriptum de la lettre du 6 avril de Mgr Lavigerie. Le maréchal-gouverneur fit paraître dans le *Moniteur de l'Algérie*, une note où il accusait

Dans l'intervalle, l'Empereur avait envoyé sa réponse au prélat : « Vous avez, Monsieur l'Archevêque, écrivait-il, une grande tâche à remplir, celle de moraliser les 200.000 colons catholiques qui sont en Algérie. Quant aux Arabes, laissez au gouverneur général le soin de les discipliner et de les habituer à notre domination. »

La lettre était sèche, dure. La question de l'apostolat était brièvement tranchée. Tout autre que Mgr Lavigerie se serait tenu pour vaincu. Mais le vaillant archevêque s'embarqua deux jours après pour la France dans le but de soutenir en personne ses idées. Le bruit de ce conflit avait traversé la mer, et commençait à agiter la métropole.

En France, l'opinion était pour l'archevêque. Les évêques et le Saint-Siège lui-même le félicitaient[1].

En Algérie, toute la population se rangeait aussi autour de son courageux pasteur.

« Je reçois force visites, lui écrivait M. G'Stalter[2], m'apportant les opinions diverses qui se produisent à la cour et dans la ville. Depuis la publication des lettres, il faut l'avouer, le courant favorable à Votre Grandeur gagne en intensité, de telle sorte

l'*Akbar* de menacer et de troubler une partie de la population algérienne dans l'exercice et la jouissance de ses droits, et il affirmait que l'archevêque avait désavoué le passage de sa lettre et protesté contre le sens qu'on lui attribuait.

1. Le maréchal de Mac-Mahon, en réponse aux actes d'antropophagie dénoncés en Algérie par Mgr Lavigerie, avait allégué certains cas analogues en Irlande. Le maréchal était fils de l'Irlande. Aussi s'attira-t-il du cardinal Cullen, archevêque de Dublin, une digne réponse. Son Éminence protestait que jamais dans la plus grande détresse de son pauvre peuple, aucun cas de cannibalisme ne s'était produit, que les catholiques irlandais héroïquement résignés, loin d'attenter à la vie de leurs semblables pour conserver la leur, avaient partagé leur dernier morceau de pain avec leurs compagnons de misère.

2. Lettre inédite de M. G'Stalter à Mgr Lavigerie. Alger, le 24 mai 1868.

que le gouvernement général se croit obligé de lancer *communiqués sur communiqués*, afin d'expliquer, d'atténuer, de justifier sa politique agressive. A entendre ses excuses et rectifications, me disait un homme d'esprit, la querelle entre les deux puissances semble n'avoir jamais été qu'un mythe et ne plus tenir aujourd'hui que sur la pointe d'une aiguille, pour s'évanouir, se dissoudre en fumée. J'ai reçu plusieurs fois la visite de Mme la maréchale ainsi que de sa mère qui vient de partir pour Paris, dans l'intention d'éclairer le noble faubourg, dont l'attitude ne laisse pas d'inquiéter. Ces dames et leurs affidés font grand éclat de la lettre du ministre de la Guerre[1], et plus grand étalage encore de l'autographe de l'Empereur. J'ai demandé à voir cette missive. Il me fut répondu qu'elle était confidentielle et qu'on espérait bien que Sa Majesté ne la rendrait point publique. D'où je conclus que, si elle est triomphante pour le maréchal, elle ne doit guère être satisfaisante pour l'Algérie et les colons. I paraît, en outre, qu'elle renferme des conseils de sévérité contre la presse locale et l'assurance formelle de ne pas promulguer la nouvelle loi en Algérie. Des ordres effectivement ont été donnés en ce sens à l'administration provinciale.

« MM. Icarè et Gresley[2] se sont également embarqués pour la France. Ce dernier, député vers l'Empereur, n'a pas encore été reçu, dit-on.

« L'on est parfaitement préparé ici à une manifestation métropolitaine devant forcer l'opinion et la

1. Le 6 mai, le maréchal Niel, ministre de la Guerre, avait adressé au maréchal de Mac-Mahon une dépêche dans laquelle il soutenait le gouverneur dont les vues étaient « conformes aux intentions du gouvernement de l'Empereur ». Mgr Lavigerie, dès qu'il en eut connaissance, protesta, de Paris, le 17 mai, dans une lettre publique adressée au ministre de la Guerre.

2. Le colonel Gresley était l'instigateur des mesures vexatoires contre Mgr Lavigerie.

main du gouvernement. Tout ce qui peut tenir une plume, même les femmes, promettent de signer en faveur de *Mgr l'Archevêque.* »

A Paris, Mgr Lavigerie demanda audience à l'Empereur. Mais le maréchal de Mac-Mahon l'avait précédé et avait monté, dans l'entourage de Sa Majesté, tout un parti hostile au prélat. Lorsque celui-ci se présenta aux Tuileries, le maréchal Vaillant, maréchal du palais, après l'avoir ajourné une première fois, l'éconduisit une seconde fois, en lui annonçant le départ de l'Empereur pour Biarritz. Sans se décourager, Mgr Lavigerie prit le train pour la ville d'eaux et fit demander à la villa impériale la visite qui lui avait été refusée aux Tuileries. Il insista si bien qu'on finit par le recevoir. Mais Napoléon III se montra glacial. L'archevêque usa de toute son audace. Il s'expliqua avec vigueur. Peu à peu la bienveillance de l'Empereur fut attirée et, à la fin de l'entretien, il avait conquis la liberté de son apostolat. L'Empereur lui avait promis une lettre qui lui donnerait satisfaction. Le 28 mai 1868, le maréchal Niel, ministre de la Guerre, publiait dans le journal officiel, sur l'ordre de l'Empereur, la lettre promise.

« Croyez, Monseigneur, écrivait-il, que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de restreindre vos droits d'évêque, et que toute latitude vous sera laissée pour étendre et améliorer les asiles, où vous aimiez à prodiguer aux enfants abandonnés, aux veuves et aux vieillards, les secours de la charité chrétienne. »

La cause était gagnée.

Libre d'exercer son ministère, Mgr Lavigerie voyait désormais s'étendre devant lui un immense horizon. De Paris il partit pour Rome, exposa ses projets grandioses à Pie IX qui le comprit, l'encouragea, l'autorisa à établir une mission catholique

dans le Sahara, le nomma délégué apostolique du vaste désert et du Soudan.

Malgré les préoccupations très vives que lui avait données ce conflit, Mgr Lavigerie avait trouvé encore le temps de suivre les affaires de France. De retour à Paris, après avoir quitté la Ville Eternelle, il renseigna longuement le cardinal Antonelli sur la situation religieuse. On appréciait beaucoup au Vatican sa largeur de vue et son grand sens politique. Il constatait que les idées de séparation entre l'Eglise et l'Etat faisaient de grands progrès au sein du gouvernement. La majorité des membres du cabinet impérial était acquise à la séparation[1]. Il tirait

1. D'après la lettre inédite du cardinal Antonelli à Mgr Lavigerie. Rome, le 15 septembre 1868.

« Illmõ e Rmõ Signore...

« Quanto da lei mi si accenna con dolore nel principio del suo scritto corrisponde alle informazioni, che io tengo d'altra parte su i pericoli ond'è minacciata la Religione in Francia, per i passi che van facendo sempre più marcatamente nella maggiorità dell'Imperial Gabinetto le idee di separazione tra lo Stato et la Chiesa. D'onde Ella si fa ad argomentare sulla sorte che conseguentemente correrebbe la S. Sede nei rapporti del suo temporale Dominio.

« Quali che sieno peraltro le tendenze nelle alte regioni governative, non può non provarsi tutto la ripugnanza a credere che sia per attuarsi in Francia un sistema, il quale, oltre la deformezza che include in ragione di principio, presenterebbe una specie di mostruositá nel venire applicato agli stati di una nazione non pur cattolica ma orgogliosa altresi del titolo di figlia primogenita della Chiesa... »

« Illme et Rme Seigneur...

« Combien ce que j'apprends avec douleur dans le commencement de votre lettre, correspond aux informations que je tiens d'autre part sur les périls qui menacent la religion en France et sur les progrès qui sont de plus en plus marqués dans la majorité du Cabinet impérial au sujet des idées de séparation entre l'Église et l'État. Votre Éminence tire de là des arguments sur le sort que court le Saint-Siège au sujet de son domaine temporel.

« Bien qu'il y ait ces tendances dans les hautes régions du gouvernement, je ne puis pas cependant ne pas éprouver toute la

ensuite de cette situation des arguments très graves sur les périls qui menaçaient la religion en France et sur l'attitude de l'Empereur au sujet du maintien du pouvoir temporel du Saint-Siège.

Après une absence de quatre mois, Mgr Lavigerie rentra dans son diocèse. Son conflit avec de Mac-Mahon était apaisé, mais le maréchal ne lui pardonna jamais son acte d'indépendance.

répugnance que j'ai à croire que ce système se réalise en France car outre la déformation qu'il ferait subir au principe d'autorité, il se présenterait comme une espèce de monstruosité dans son application à une nation non seulement catholique, mais encore fière de son titre de fille aînée de l'Église. »

# CHAPITRE II

## LES PRÉLUDES (*suite*) (1870-1880)

**Le Concile du Vatican et la guerre franco-allemande. — Les communes d'Algérie. M. Crémieux et l'archevêque d'Alger. — Attitude politique de Mgr Lavigerie après les élections de 1871. — L'*Akbar*. — Article sur le rétablissement de la monarchie. — La restauration monarchique et le comte de Chambord. — Entrevue du comte de Chambord et de Mgr Lavigerie à Marienbad et à Carlsbad. — Plan de restauration monarchique. — Espérances évanouies. — La République et les catholiques. — Projets de Mgr Lavigerie : un cardinal français à Rome. — Opposition du maréchal de Mac-Mahon. — Projet de démission de Mgr Lavigerie. — Chute de Mac-Mahon. — Mort de Pie IX. — Nouvelle attitude politique de Mgr Lavigerie.**

Bientôt des événements considérables attirèrent ailleurs toute l'attention de Mgr Lavigerie. Le 8 décembre 1869, le Pape Pie IX faisait l'ouverture solennelle du Concile du Vatican. Toujours soucieux de tenir un juste équilibre entre les différents partis, l'archevêque d'Alger s'écarta, même au prix du sacrifice de l'amitié [1], des anti-infaillibilistes et des infaillibilistes

1. Mgr Maret, anti-infaillibiliste, ami intime de Mgr Lavigerie, avait fait part à l'archevêque d'Alger de ses projets à l'occasion de la tenue du Concile. Il comptait sur son appui, mais il fut désavoué par son ami. Leurs relations furent rompues pendant plusieurs années.

à outrance. Dès le mois de janvier 1869, il s'occupa activement du Concile. Se trouvant à Rome, il discuta, avec le secrétaire d'Etat, la question de l'infaillibilité.

« La question de l'infaillibilité du Souverain Pontife, écrivit-il au cardinal Antonelli[1], dont j'ai eu l'honneur d'entretenir ce soir Votre Éminence, me paraît si capitale pour notre Concile que je vous demande la permission de consigner ici, par écrit, les réflexions que j'ai pris la liberté de lui soumettre de vive voix...

« Il me paraît, en effet, impossible que le Concile du Vatican ne s'occupe pas, après tant de contradictions éclatantes, de l'infaillibilité du Souverain Pontife.

« Il me semble, d'autre part, bien difficile que le Saint-Père prenne, soit d'une manière directe, soit d'une manière indirecte, l'initiative d'un décret qui le concerne personnellement. De plus, je n'ignore pas que les gouvernements et une certaine partie de l'opinion se préoccupent beaucoup de cette question, parce qu'ils paraissent croire que la définition de l'infaillibilité pontificale s'étendra à toutes sortes d'objets les plus étrangers à la foi, séparera le Saint-Siège de l'Eglise et par conséquent du corps des pasteurs et constituera pour lui une sorte de révélation permanente... » Il combattait dans sa lettre le projet de ceux qui voulaient que le Pape lui-même ou la Commission des vœux, approuvée par le Pape, prissent l'initiative d'une telle définition; il n'approuvait pas non plus ceux qui désiraient un décret nouveau. Il proposait un plan différent. Il était d'avis qu'un ou plusieurs évêques introduisissent, dans la discussion sur l'Église et le Souverain Pontife, la question

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie au cardinal Antonelli. Rome, le 17 janvier 1869.

de l'infaillibilité. Que la Commission rappelât alors et offrît d'interpréter un décret comme celui du concile de Florence relatif au Souverain Pontife. On donnerait une interprétation authentique et nette de ce décret dans le sens de l'infaillibilité. Il en donnait même la formule; formule modérée, conciliante. « Cette formule, je le sais, serait acceptée par les évêques les plus déclarés partisans de l'infaillibilité. Elle le serait également, à cause de sa netteté relativement aux conditions de l'infaillibilité, par les neuf dixièmes des opposants actuels...

« ... Le mode de procéder que je me permets de proposer, a, de plus, l'avantage d'épargner au Saint-Père la difficulté d'approuver lui-même l'introduction de la question au Concile... »

Il avait eu un moment la pensée, dès 1867, de pousser Napoléon III à installer auprès du Saint-Siège un ambassadeur ecclésiastique et à le choisir pour occuper ce poste important[1].

Lorsque la guerre franco-allemande fut déclarée, l'archevêque d'Alger rentra dans son diocèse et se mit au service de la patrie. Il offrit au gouvernement la moitié de son traitement pour les besoins de la guerre, il proposa de faire fondre les cloches de sa cathédrale et des églises du diocèse pour couler des canons, il encouragea ses prêtres à servir comme aumôniers ou infirmiers sur les champs de bataille. Pendant ces jours malheureux, il sentit parfois faillir son courage. Tandis que les Allemands envahissaient notre pays, à Alger la populace traînait l'armée dans l'ignominie, bafouait la religion. Plusieurs conseils municipaux avaient même voté la séparation de l'Église et de l'État, fermé les écoles des Frères et des Sœurs. Ce fut une pénible épreuve, qui heureusement, ne dura

1. D'après une lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Paris, 22 août 1867.

pas longtemps. Mais il se produisit chez Mgr Lavigerie, sous le coup des émotions ressenties et des craintes de l'avenir, une orientation nouvelle dans ses idées politiques. L'Empire avait fait une chute mortelle. La République essayait de s'imposer. Or, ce que l'archevêque d'Alger connaissait déjà des actes des hommes du gouvernement provisoire, concernant la religion, lui faisait appréhender que la République, conduité par ces hommes, ne fût persécutrice. En effet, il avait eu l'occasion de réclamer l'intervention de M. Crémieux, ministre de la Justice, chargé de l'Algérie, contre les mesures des conseils municipaux de la colonie et en particulier contre ceux d'Alger et de Bône. Ces conseils avaient décidé le renvoi immédiat des Frères et des Sœurs qui dirigeaient une partie des écoles communales, pour les remplacer par des laïques et ils avaient adopté pour ces écoles un programme solidaire : point de catéchisme, point de prières, défense de conduire les enfants à la messe[1]. M. Crémieux[2] lui avait répondu : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 19 de ce mois, pour vous plaindre de certaines communes de l'Algérie à l'égard des questions de culte et d'enseignement.

« Si le gouvernement de la République a fermement résisté aux entraînements irréfléchis de certaines communes, qui tendaient à rompre le lien politique qui est leur meilleure sauvegarde et la garantie même de leur propre existence; s'il est décidé à conserver la hiérarchie des pouvoirs civils dans ce que cette hiérarchie peut présenter d'indispensable à la conservation de l'ordre public et à la garantie des intérêts collectifs, il ne saurait en aucun cas imposer

1. D'après une lettre inédite de Mgr Lavigerie à M. Crémieux. Alger, le 19 décembre 1870.
2. Lettre inédite de M. Crémieux à Mgr Lavigerie. Bordeaux, 22 décembre 1870.

aux communes et à leurs conseils municipaux, la conservation d'un mode d'éducation primaire qui présente à leurs yeux l'inconvénient de constituer un monopole exagéré au profit d'une communauté religieuse... » Il trouvait qu'il y avait là une grave question à résoudre et il pensait que la future assemblée y donnerait la solution la plus conforme aux intérêts et à la grandeur de la République. « En ce qui concerne, continuait-il, spécialement nos trois départements algériens, la juxtaposition des religions différentes crée au gouvernement des devoirs particuliers et, avant tout, celui de laisser aux différents cultes la plus grande indépendance possible et d'écarter scrupuleusement les questions religieuses de tout ce qui peut se rattacher au gouvernement et à l'administration du pays. Les communes ne se méprennent donc pas en cherchant à multiplier l'instruction laïque qui offre, à un plus haut degré que toutes les autres, des conditions de désintéressement absolu en matière de religion... » Mgr Lavigerie tourna donc son espoir, dans cette période de crise, vers les royalistes. La monarchie, en effet, conservait un grand prestige et beaucoup de sympathie. Mais chez ce prélat, l'action était inséparable de l'idée. Il se mit aussi à travailler au rétablissement de la royauté.

Les élections législatives qui auraient dû avoir lieu en septembre 1870, avaient été retardées jusqu'au 8 février 1871. Mgr Lavigerie s'était porté candidat dans le département des Landes (En septembre il avait lancé son programme dans les Basses-Pyrénées.) Il mena brillamment la campagne mais le scrutin du 8 février ne lui fut pas favorable. Cependant la Chambre élue fut en majorité catholique et monarchiste. Tout allait donc à souhait. Le rétablissement de la monarchie pouvait être envisagé sérieusement. On pensait même qu'il se ferait à brève échéance

L'archevêque d'Alger était décidé, pour sa part, à faire accepter le régime nouveau. Il avait réussi, à Alger, à racheter la plupart des actions d'un important journal, l'*Akbar*. Devenu maître de cet organe, il l'avait poussé vers les idées conservatrices. Après les élections de février, assuré de l'arrivée prochaine du comte de Chambord sur le trône de France, il composa un remarquable article destiné à l'*Akbar* : *Le rétablissement de la monarchie en France. Ses conséquences pour l'Algérie.* Il voulait aussi le signer. Ses conseillers purent, heureusement, le détourner de cette publication, en lui représentant que si la royauté n'était pas rétablie, il se trouverait compromis définitivement devant l'opinion et devant le gouvernement républicain qui certainement prendrait la place du roi[1].

« Les nouvelles publiques et privées[2], écrivait-il, au début de son article, qui nous arrivent de France ne laissent plus aucun doute sur le rétablissement imminent de la monarchie. Une majorité, chaque jour plus forte, se rallie dans l'Assemblée souveraine à cette solution et, dans quelques semaines, elle lui donnera la sanction légale.

« Fidèle à notre principe de respecter la volonté de la nation et de reconnaître son expression dans les résolutions de l'Assemblée, nous nous inclinerons devant ce grand acte au moment où il s'accomplira et nous l'accepterons comme la loi de notre pays.

« Nous allons plus loin. Dans la situation pleine d'incertitude et de péril que crée à la France le gouvernement précaire, issu du 4 septembre, nous verrons avec joie se lever enfin, sous un gouvernement stable et honnête, une ère de sécurité, de travail et de paix. »

1. L'auteur tient ces renseignements de S. G. Mgr Combes qui était, à cette époque, secrétaire général de l'archevêché d'Alger.
2. Inédit

Il passait ensuite aux objections que le parti républicain opposait au rétablissement de la forme monarchique et il les réfutait. Nous trouvons déjà exposées, dans cette partie, toutes les idées qui formaient la base de l'entente que devaient conclure les légitimistes et les orléanistes, d'après les conseils des hommes sages des deux partis.

Par les assurances si nettes qu'il donne dans son article, il semble certain que Mgr Lavigerie ait été mis dans le secret de ces démarches et qu'il ait pris lui-même une part à la conciliation. C'était trop dans l'inclination de son tempérament.

« On sait, continuait-il, les objections que le parti républicain opposait récemment encore dans ses journaux, au rétablissement de la forme monarchique.

« Le roi, disait-il, nous ramènera l'ancien régime avec tous ses abus.

« Le roi fera la guerre pour rétablir le Pape sur son trône.

« Le roi supprimera le drapeau national actuel.

« Le roi soumettra sa politique aux convenances du clergé.

« Eh bien ! toutes ces objections sont tombées. L'accord le plus parfait existe entre le futur monarque et la majorité de l'Assemblée nationale. *Nous en pouvons donner, pour le savoir certainement par des rapports authentiques, la plus positive assurance.*

« Avec la haute sagesse et la parfaite loyauté qui sont le fond de son noble caractère, Henri V a donné sur tous ces points, des explications qui ont fait disparaître les objections comme une ombre.

« Il accepte purement et simplement la monarchie parlementaire.

« Il déclare folie la pensée de faire la guerre pour une cause si sacrée qu'elle soit et pense que la France ne doit avoir qu'une préoccupation : se recueillir dans la paix, se reconstituer et guérir ses blessures.

« Il déclare que c'est le droit de l'Assemblée nationale de décider quel sera le drapeau de la France et de l'armée, se réservant de conserver personnellement les armes et les couleurs de ses ancêtres.

« Il déclare, et nous le constatons ici parce que cela est conforme à notre pensée, que le clergé devra sous son gouvernement rester étranger à la politique et se borner à son ministère de foi et de charité.

« C'est sur ces déclarations que l'accord complet et parfait du parti monarchiste s'est fait. Le faisceau est constitué, la majorité est certaine. Elle s'accroît même de tous les indécis que renfermaient le parti de l'appel au peuple et le centre gauche de Casimir Périer. »

Après ces déclarations, il tirait de ce prochain rétablissement les conséquences heureuses qui devaient en arriver pour la France et pour l'Algérie.

Il dut se réjouir grandement de n'avoir point publié son article, car le comte de Chambord, conseillé par sa femme et par quelques amis qui désiraient une monarchie de droit divin et absolue, fit évanouir à jamais les espérances royalistes. Il avait déclaré ne rien abandonner de ses principes et de son drapeau. Ceux qui avaient tramé les fils des négociations, Mgr Dupanloup en tête, essayèrent encore un effort auprès du prince. Ils se rendirent à Chambord auprès du comte, mais ils revinrent désappointés.

Le prétendant, qui était rentré en France, reprit le chemin de l'exil, le 5 juillet. Ses amis, les plus avisés, essayèrent encore des démarches, mais Henri V se montra inflexible [1].

La situation politique restait cependant flottante.

1. Cf. Debidour, *l'Église et l'État sous la troisième République*. t. I (1870-1889), pp. 79 et suivantes.

Les conservateurs, mécontents de Thiers, le renversèrent le 24 mai 1873 par 360 voix contre 344 et élurent à la présidence de la République, le maréchal de Mac-Mahon par 390 voix. Les espérances royalistes se ranimèrent encore. On intervint de nouveau auprès du prétendant à Frohsdorf, mais toujours sans succès.

Mgr Lavigerie tenta lui-même un dernier effort. En juin 1874, sur les conseils de ses médecins, il était allé aux eaux de Carlsbad, en Autriche. Dans le voisinage, à Marienbad, en Bohême, se trouvait le comte de Chambord. Mgr Lavigerie fit une visite à l'auguste personnage. Il a relaté l'entretien qu'il eut avec le prince dans une lettre adressée à M. Lacombe le 20 novembre 1890, au moment du toast, dans laquelle il disait que la monarchie *s'était suicidée* avec le comte de Chambord.

« J'en puis parler savamment, ayant eu l'occasion de l'entendre s'exprimer lui-même une première fois à Marienbad où j'avais eu l'honneur d'être reçu par lui, en présence de son auguste compagne et où, comme je lui demandais respectueusement pourquoi il avait cru devoir écrire la lettre que l'on sait, à propos du drapeau de la France, pour se fermer le chemin du trône, la reine prit la parole dans ces propres termes que j'ai soigneusement retenus : « Il « a bien fait de ne pas aller en France ; il n'aurait pas « pu y remplir ses devoirs et faire tout le bien qu'il « aurait voulu y faire. » A quoi le roi fit un signe d'assentiment disant simplement : « Elle a raison. »

« Quelques jours après, à Carlsbad, dans une visite qu'il daigna me faire dans ma petite chambre de malade, au quatrième étage d'un hôtel, placé au sommet de la colline qui domine l'établissement, après une conversation où il fut de nouveau question de son retour et de la joie que j'éprouverais de le revoir aux portes de la cathédrale d'Alger, dans

cette Algérie que nous devions à la royauté française, il me dit en se levant : « Je ne suis plus jeune, si la France me veut, il faut qu'elle ne tarde plus à venir me chercher. » — « La France de saint Louis, « Sire, lui répondis-je, serait déjà venue, mais la « France actuelle... » et je le vis tristement s'éloigner avec la conviction que nous ne verrions jamais ce noble prince... »

De Carlsbad, Mgr Lavigerie se dirigea vers Paris, puis alla achever de se rétablir à Biarritz. Que se passa-t-il pendant ses voyages et dans ses conversations avec les ministres et les personnages politiques ? Trouvait-il que la monarchie avec Henri V était encore possible ? Le 25 août, le jour même de la fête de saint Louis, roi de France, l'archevêque d'Alger écrivit au comte de Chambord, une lettre confidentielle, rendue publique en 1890 par une indiscrétion du comte de Vanssay, secrétaire du prince [1].

Dans cette lettre, supérieurement conçue, Mgr Lavigerie montrait à Henri V le besoin que la France avait de son arrivée au trône.

« Sire, disait-il, il est inutile de se le dissimuler, la France, votre France, va sombrer... Mais, Sire, c'est lorsque tout paraît perdu que tout doit être sauvé... Ce que le pays cherche au fond, dans son immense détresse, c'est un sauveur; et, pensant que l'Empire seul à l'énergie nécessaire pour s'emparer du pouvoir, il va à lui. Mais si le roi qui, lui, a le

1. Cette lettre cependant était connue de *l'Univers* au moment où elle fut écrite, car dans une lettre de Mlle Élise Veuillot à Mgr Lavigerie, le 8 décembre 1874, on lit : « Demain matin mon frère et moi nous partirons pour la Belgique, nous y passerons dix jours chez des amis très chers et bien royalistes. Ils affirment que le comte de Chambord ne fera point la moindre concession, qu'il veut arriver pour l'exaltation de la sainte Église et le salut de la France, que... que... son esprit n'est pas moins ferme que son cœur. Dieu fasse, Monseigneur, que vous ayez été *entendu* ; je crains plus que je ne le dis que vous ayez raison sur le caractère et que nous ne soyons point sauvés de sitôt... » (Inédit.)

droit et par conséquent aussi le devoir de prendre cette virile initiative, se présentait au moment favorable, après avoir tout préparé d'avance, le pays l'acclamerait bientôt avec transport... »

Alors Mgr Lavigerie en venant aux moyens, traçait de main de maître, tout un plan de restauration :

« Il ne faut en ce moment, Sire, que trois choses pour rétablir la royauté comme elle doit l'être, c'est-à-dire, sans diminution, sans concessions parlementaires ; et ces trois choses, par une disposition providentielle, ne dépendent que de vous.

« La première, c'est le refus de l'Assemblée d'organiser le septennat ;

« La seconde, c'est le vote de la dissolution, immédiatement après, et dans les premiers jours de décembre.

« La troisième, c'est la *venue du Roi*, dans les jours d'épouvante qui s'écouleront entre le vote de la dissolution et les élections nouvelles, pour proclamer la royauté dans une de nos villes, avec le concours d'un de nos chefs d'armée, qui y commanderait et dont on se serait assuré d'avance. Il y en a qui sont prêts, je le sais, et les serviteurs fidèles ne vous manqueront pas, ce jour-là, pour vous entourer de leurs cœurs et de leurs poitrines. »

Cette lettre, comme toutes les précédentes, resta sans effet. La monarchie, par le refus même d'Henri V, ne fut désormais plus possible en France. Mgr Lavigerie en fit, après sa lettre, la triste constatation. Bientôt la République fut définitivement installée. L'archevêque d'Alger, abandonnant résolument ses espoirs royalistes, accepta le fait accompli sincèrement.

*
* *

Ce qu'il avait vu, ce qu'il avait entendu pendant ces dernières années, lui avait dessillé les yeux. Les ca-

tholiques, bien qu'en majorité dans le pays, ne représentaient pas une force politique importante; trop de divisions les affaiblissaient. Royalistes, bonapartistes, républicains, c'était autant de groupes politiques, sous lesquels se rangeaient les catholiques, et dans chacun de ces groupes, combien d'autres nuances. Si l'on ajoute encore à ce triste tableau les dissentiments religieux entre libéraux et ultramontains, inspirés par les passions politiques[1], on se rendra compte qu'une situation pareille ne pouvait aboutir qu'à l'impuissance et à la ruine. Esprit trop perspicace, Mgr Lavigerie ne pouvait pas ne pas s'en apercevoir. Les erreurs passées n'avaient pas éclairé les ultramontains. Ils recherchaient toujours l'exaltation de l'Église dans ce qu'il y a de plus rigide et l'exaltation du roi dans ce qu'il y a de plus absolu. Or, ils étaient toujours tout-puissants auprès de Pie IX. Mlle Elise Veuillot, qui représentait aussi bien ses idées que celles de son frère Louis Veuillot et du groupe de *l'Univers*, écrivait, en mars 1875, à Mgr Lavigerie :

« Mgr Freppel a été ravi de tout ce qu'il a vu et entendu à Rome. Il affirme que les libéraux sont enfin connus et que toutes leurs intrigues, car ils intriguent toujours, échoueront absolument. »

M. Louis Veuillot devait d'ailleurs aller dans la Ville Eternelle, en septembre ou en octobre. C'était pour faire entendre le même son de cloche.

Mgr Lavigerie prévoyait, dans ces conditions, des

1. « Je n'ose à peine, écrivait Élise Veuillot à Mgr Lavigerie, espérer le salut de la nation, malgré les processions jubilaires, les pèlerinages et le reste. Les individus se sauveront, cela est sûr, mais la nation !

« *Quatre mille deux cents prêtres abonnés au Figaro*, quel signe abominable de perversité de cœur et d'esprit. Or, si le sel s'affadit... et combien de prêtres dans les villes achètent le *Figaro* et ne lisent pas autre chose. Monseigneur, nous sommes perdus, si le bon Dieu ne nous sauve pas malgré nous. » (Inédit, lettre du 27 mars 1875.)

conséquences funestes pour l'Église de France. Pour éclairer le Saint-Siège sur nos véritables intérêts religieux, il reprit, en 1875, un de ses rêves depuis longtemps caressé : être cardinal et résider à Rome pour représenter l'Église de France. La mort de S. Ém. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, survenue en juillet, lui en donnait l'occasion et l'espérance.

Mgr Maret, qui affectionnait beaucoup l'archevêque d'Alger et était au courant de ses désirs, prit la liberté d'écrire au ministre des Cultes pour proposer Mgr Lavigerie en remplacement du défunt cardinal[1].

«... L'état de Rome, disait-il, la proximité inévitable d'un conclave, les complications religieuses qui agitent le monde entier, la situation particulière de notre chère et malheureuse France, doivent nous faire désirer l'entrée au sacré collège d'un homme à la hauteur des difficultés de nos temps ; éclairé et habile, ferme dans les principes et cependant porté à la conciliation ; entièrement dévoué à l'Église et à son chef, mais n'oubliant jamais sa qualité et ses devoirs de Français ; un homme enfin, ayant fait ses preuves et bien mérité de l'Église et de la France. Dans les crises décisives qui se préparent, un tel homme pourrait rendre les plus grands services. Eh bien ! monsieur le Ministre, je crois connaître le clergé de France et mes vénérables collègues dans l'épiscopat... mais je ne crains pas de dire que Mgr l'archevêque d'Alger réunit au plus haut degré toutes les qualités qui doivent se trouver dans le futur cardinal.

« Science compétente ; élévation de l'esprit et du cœur ; grandeur de vues et du courage ; intelligence

1. *Lettre inédite* de Mgr Maret au ministre des Cultes. Vichy, *11 juillet 1875.*

des temps présents, puissance rare d'initiative; sagesse qui vise toujours le possible sans rien accorder au chimérique; hardiesse pour entreprendre et force pour continuer; admirables et féconds travaux accomplis; belles institutions, créées au détriment d'une santé précieuse, pour rétablir le christianisme en Afrique; habileté extraordinaire à manier les hommes et à traiter les affaires difficiles; connaissance exacte de la cour romaine et usage facile de la langue italienne et, par dessus tout, amour profond de J.-C. et de son Église et de cette portion de l'Église qu'on appelle la France : tels sont les principaux traits de cette noble figure du prélat algérien... »

En même temps qu'il écrivait à M. Wallon, ministre, Mgr Maret avertissait Mgr Lavigerie de son acte et il ajoutait[1] : « Je me suis bien gardé de toucher à la question de la résidence à Rome. Elle deviendra facile, si nos premiers désirs réussissent. »

De son côté, Mgr Lavigerie, qui était à Biarritz, exprima à M. Tardif, conseiller d'État, directeur général des Cultes, ses pensées[2] sur la lettre de Mgr Maret. « Bien que les termes mêmes de cette dépêche suffisent pour exclure la pensée que j'aie pu y participer en quoi que ce soit, je crois devoir vous prier, cependant, de vouloir bien, si l'occasion s'en présente, dire à M. le Ministre combien je regrette cette démarche.

« Je ne puis, en effet, songer à prendre la succession du cardinal Mathieu, à Besançon, lors même qu'elle me serait offerte. Il y a là trop de travail pour l'état actuel de ma santé et pas assez d'importance pour me décider à y risquer ma vie. Mourir

1. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Vichy, 31 juillet 1875.
2. Lettre inédite de Mgr Lavigerie à M. Tardif, Biarritz, 1875.

pour mourir, je préfère, les choses étant ce qu'elles sont, mourir à Alger qu'à Besançon.

« Devenir cardinal pour rester à Alger, ne se comprendrait pas davantage, dans les temps actuels. Il ne resterait donc qu'une seule hypothèse, celle de quitter mon siège pour aller résider à Rome. Vous savez qu'en principe je suis convaincu de la nécessité de cette mesure, et, en fait, c'est peut-être tout ce que je puis faire de mieux pour longtemps. Mais sera-ce la pensée du ministre, celle du pouvoir ? » C'était bien la pensée du ministre[1].

La combinaison proposée par Mgr Lavigerie avait vivement frappé M. Wallon. Il en conféra avec ses collègues. Mais le projet n'aboutit pas : « J'ai vu M. Wallon il y a quelques jours, écrivait Mgr Maret à Mgr Lavigerie[2], et je lui ai demandé si les amis de l'Église et vos amis pouvaient avoir quelque espoir d'une prochaine élévation, au sujet de laquelle je lui avais écrit. Il m'a répondu qu'un *obstacle insurmontable* se rencontrait et vous devinez bien quel il est. Le ministre paraît avoir renoncé à tout espoir de cette promotion, dont il reconnaît cependant tous les avantages. Je ne vois qu'un seul moyen, ce serait d'agir auprès de la maréchale pour la décider à changer les dispositions de son mari. »

L'obstacle insurmontable c'était le maréchal de Mac-Mahon et la cause de son opposition absolue était la rancune qu'il conservait à l'archevêque d'Alger du fameux conflit à propos des orphelins de Ben-Aknoun. Dans tous les actes administratifs qui concernaient les diocèses d'Algérie, le maréchal-président recherchait toujours les mesures les plus désagréables au métropolitain. Ces mesures se retour-

1. Lettre inédite de M. Tardif à Mgr Lavigerie. Paris, 1875.
2. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Saint-Denis, le 23 août 1875.

naient parfois contre leur auteur [1]. C'est ce qui découragea finalement Mgr Lavigerie. Puisqu'il ne pouvait arriver à son but par ce moyen, il eut une autre combinaison. Il donnerait sa démission, prétextant que sa santé était chancelante et qu'il se consacrerait à ses missions ; il demanderait une pension de 10.000 francs et il irait vivre à Rome. Avec son esprit d'initiative, sa grande activité, ses remarquables qualités politiques et diplomatiques il y prendrait une importance considérable, deviendrait cardinal et jouerait enfin le rôle, tant désiré, de conciliateur entre la France et le Saint-Siège.

Le 1er janvier 1877, il avertissait M. Tardif de ses intentions. Il renseigna aussi le nonce, mais en spécifiant bien qu'il ne démissionnerait qu'après que tout aurait été réglé tant de la part du Saint-Siège que de l'État. Il mettait encore le cardinal secrétaire d'État au courant de sa résolution. Cette combinaison ne réussit pas plus que les précédentes.

Son heure n'avait pas sonné, mais elle n'était pas éloignée.

Le maréchal-président, perdu à la Chambre et dans l'opinion par le coup du 16 mai 1877, fut obligé

1. Après la mort de Mgr Callot, évêque d'Oran, Mgr Lavigerie avait recommandé un prêtre pour le siège vacant. Voici ce qui se passa à l'Elysée, d'après une lettre confidentielle de Mgr Lavigerie à M Flourens, le 20 février 1880 : « Dans une scène de famille où figurait Mme la Maréchale et dont j'ai eu les détails par M. le général Chanzy, on prescrivit à M. Wallon de nommer, au contraire, le prêtre de l'Algérie, que l'on pensait m'être le plus désagréable. C'était M. l'abbé Compte-Calix... M. Wallon obéit sur l'heure, sans consulter qui que ce soit, même ses propres bureaux, et un télégramme officiel de Mme la Maréchale annonça, un jour, à Alger, que, dans la matinée, le Maréchal avait signé la nomination à Oran de M. Compte-Calix.

« C'était un cri de triomphe contre moi. Mais il ne fut pas de longue durée. Je dus télégraphier à M. le ministre des Cultes que M. Compte-Calix, agonisant depuis plusieurs mois, était mort huit jours auparavant et m'étonner qu'on ait pu nommer évêque un ecclésiastique de mon diocèse sans s'informer non seulement de ce qu'il était, mais même s'il était. »

de battre en retraite après les élections législatives d'octobre 1877 et sénatoriales de janvier 1879. Le 30 janvier 1879, il donnait sa démission. Pour Mgr Lavigerie, l'obstacle insurmontable à tous ses desseins s'évanouissait. Déjà le 7 février 1878, Pie IX avait terminé son long et troublé pontificat, et le conclave avait porté, le 20 du même mois, son choix sur le cardinal Joachim Pecci qui avait pris le nom de Léon XIII.

L'archevêque d'Alger allait enfin pouvoir exercer une action politique; et il commencera vraiment à l'exercer au moment de l'affaire des congrégations, en 1880. En effet il conçut le plan d'amener le clergé et les catholiques à accepter la forme républicaine et il poursuivra son idée, malgré de graves difficultés, jusqu'à sa mort.

Les événements politiques des dix dernières années lui avaient découvert ce nouvel horizon. Les espérances à jamais perdues des royalistes; la chute de Mac-Mahon et du parti conservateur; l'arrivée au pouvoir des partis de gauche; les tendances franchement anticléricales de ces partis; l'élection au trône pontifical du Pape politique, Léon XIII, lui apparaissaient, en effet, comme un faisceau de circonstances particulières pour rompre avec la tactique traditionnelle des catholiques. Un seul obstacle s'opposait à ce plan hardi. En 1880, le parti républicain montait à l'assaut du pouvoir avec des passions anticléricales, longtemps contenues. « Le cléricalisme, voilà l'ennemi » avait été leur premier cri de guerre, comme il devait être toujours leur signe de ralliement. L'Eglise de France, encore unie aux anciens partis, se trouvait donc placée dans une dangereuse alternative. S'agissait-il de faire cause commune avec les persécuteurs sur le terrain de la République ou de rester solidaire des partisans du prétendant ? C'était le dilemme dont la solution était très délicate.

Mgr Lavigerie sachant que, dans les groupes de

gauche, les modérés formaient encore la majorité, eut la pensée d'amener une alliance entre les catholiques et les républicains modérés. Mais tandis que les premiers devaient adhérer sincèrement à la République, les autres, désormais forts de cet appui nouveau, devaient se détacher des ultra-radicaux et abandonner leur programme anticlérical.

## CHAPITRE III

### LES DÉCRETS ET LES PREMIÈRES DÉMARCHES DE MONSEIGNEUR LAVIGERIE

I

**Lois du 15 mars 1879 et article 7. — Les décrets du 29 mars 1880. — Attitude des catholiques et des congrégations. — Le parti monarchiste, l'épiscopat (lettre de Mgr Maret) et le nonce. — Appel à l'influence de Mgr Lavigerie. — Encouragement du nonce. — Mgr Lavigerie à Rome. — Audience de Léon XIII, le 27 mai.**

II

**Agitation croissante en France. — Déclarations de M. de Freycinet. — Mgr Lavigerie à Paris. — Les démarches chez M. Dufaure, le nonce, etc. — L'idée et la première rédaction de la déclaration. — La question placée sur le terrain politique, discours de M. de Freycinet au Sénat, le 25 juin. — Instances pressantes de Mgr Lavigerie pour arriver à un résultat. — Inaction et jalouse inquiétude du nonce, attitude toujours hostile des religieux. — Application du premier décret contre les PP. Jésuites. — Effet moral sur l'opinion. — Délai accordé aux autres congrégations. — Démarches de l'archevêque d'Alger auprès du Comité des supérieurs. — Refus d'adhérer à la déclaration. — Mgr Lavigerie se tourne vers Rome.**

J. Ferry avait déposé sur les bureaux de la Chambre, le 15 mars 1879, deux projets importants :

le premier sur la réforme du Conseil de l'Instruction publique et des conseils académiques; le second sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique était formé de ce qu'on appelait les grandes influences sociales, c'est-à-dire d'évêques, de pasteurs, de rabbins, de membres du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation. J. Ferry opposait aux influences sociales le principe des compétences universitaires, représentées par des membres élus dans les différents degrés de l'enseignement. Il écartait également, dans les conseils académiques, le clergé et le remplaçait par des professeurs selon le même principe. Le projet fut adopté le 18 juillet 1879.

Le second projet modifiait sensiblement la loi de 1875. Il comprenait huit articles. Un de ces articles, l'article 7, frappa de stupeur les catholiques. Il était ainsi conçu :

« Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ni à donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée. »

L'exposé des motifs était net.

« La liberté d'enseigner n'existe pas pour les étrangers. Pourquoi serait-elle reconnue aux affiliés d'un ordre essentiellement étranger par le caractère de ses doctrines, la nature et le but de ses statuts, la résidence et l'autorité de ses chefs ? Telle est la portée de la disposition nouvelle que nous avons jugé opportun d'introduire dans la loi et qui s'appliquerait, dans son esprit comme dans ses termes, à tous les degrés de l'enseignement. »

C'était frapper directement l'Église. On ne pouvait le nier. Mais les protestations unanimes des évêques et des catholiques avaient fait échouer définitivement cet article au Sénat, le 15 mars 1880, ce qui avait obligé la Chambre à y renoncer. Vaincus sur

ce point sensible, les radicaux, assez furieux, avaient opéré un mouvement tournant pour arriver, en partie, aux résultats qu'ils recherchaient.

Ils demandèrent au Gouvernement d'appliquer les lois existantes sur les congrégations non autorisées et, le 17 mars, la Chambre adopta, à la majorité de 324 voix contre 125, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, confiante dans le Gouvernement et comptant sur sa fermeté pour appliquer les lois existantes relatives aux associations non autorisées, passe à l'ordre du jour. »

Deux semaines plus tard, les 29 et 30 mars, paraissaient à l'*Officiel* deux décrets restés fameux. Le premier accordait trois mois aux Jésuites pour quitter les établissements qu'ils occupaient et se disperser, trois mois de plus pour leurs établissements d'enseignement; le second portait que toute congrégation ou communauté, non autorisée, était tenue, dans le même délai, de demander l'autorisation légale, sans quoi elle encourrait l'application des lois existantes. C'était la revanche du Gouvernement et des radicaux de l'échec de l'article 7.

Cette affaire était grosse d'événements. Elle commença d'abord à soulever de vives réclamations. Mais il faut reconnaître de suite que ceux, en grande partie, qui protestaient, mêlaient à leur désir sincère de défendre l'Église, des préoccupations politiques.

Les conservateurs (et en particulier les monarchistes) excitèrent, dès le début, la masse catholique à une résistance énergique et violente contre le Gouvernement.

Les congrégations conformèrent aussi leur attitude à celle de l'opposition conservatrice où d'ailleurs elles ne comptaient que des défenseurs et des amis. Dès le 30 mars, des supérieurs s'étaient réunis chez M. Keller pour aviser aux solutions à prendre. Le 2 avril, une réunion très importante était de nouveau tenue chez

les Pères de l'Oratoire. Tous les supérieurs de Paris s'y rencontrèrent et décidèrent à l'unanimité de rester solidaires des Jésuites, de refuser la demande d'autorisation ; ils informèrent les supérieurs généraux de la province de cette résolution et les convoquèrent pour le 27 avril. Au jour indiqué, quarante-cinq supérieurs généraux ou leurs délégués se réunirent à Paris et confirmèrent les décisions précédentes. Puis ils firent publier un mémoire (composé par le P. Monsabré) pour montrer au public les congrégations telles qu'elles étaient avec leurs statuts, leurs œuvres, leurs genres de vie et le bien procuré à la France et à la société, et pour donner les motifs de leur refus à la demande d'autorisation.

Plusieurs évêques, cependant, après avoir fait cause commune avec les religieux par de nobles protestations, essayèrent de s'entendre avec le Gouvernement, car ils déploraient l'ingérence des partis politiques, hostiles au Gouvernement établi, dans les questions religieuses. C'étaient les modérés [1]. Un de leurs représentants les plus éminents et les plus influents, Mgr Maret [2], écrivait, en effet, à Mgr Lavigerie [3] : « ... Après le rejet de l'article 7 de J. Ferry par la majorité du Sénat, après la déclaration de M. de Freycinet à la tribune des députés, il n'y avait, selon mon opinion, qu'un seul moyen d'éviter les périls où nous sommes : c'était de négocier avec le Saint-Père pour obtenir de sa sagesse que les congrégations non autorisées se soumissent à l'autorisation. Pour le moment la cause des Jésuites semble

1. S. Ém. le cardinal de Bonnechose, NN. SS. Place, Hugonin, Bourret, Perraud, Robert, Isoard, Fava, etc...

2. Il était évêque de Sura, primicier de Saint-Denis et doyen de la Faculté théologique de la Sorbonne. Il s'était fait remarquer, au temps du Concile, par son opposition au dogme de l'infaillibilité.

3. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Paris, 19 avril 1880.

perdue. Dans l'état de l'opinion, leur conservation comme corps est impossible. C'est une nécessité qu'il faut subir, tout en protestant contre cette suppression, tout en défendant le vénérable institut. Mais, confondre cette société si digne de nos respects et de nos regrets, malgré les fautes commises, avec les autres congrégations religieuses, les rendre solidaires, lorsque le Gouvernement cherche à séparer leur cause, cela est d'une généreuse conduite, mais d'une mauvaise politique. Les congrégations religieuses sont nécessaires ; elle ont le droit divin d'exister. Mais, parce que l'une d'elles succombe, faut-il que toutes les autres périssent ? Le Gouvernement offre d'autoriser celles qui ne le sont pas ; jamais offre pareille n'avait été faite. Il mettra, il est vrai, à cette approbation certaines conditions qui peuvent paraître plus ou moins acceptables. Eh bien ! sur ce point on aurait pu négocier et s'entendre.

« Au lieu d'entrer dans cette voie de conciliation, on réclame une liberté absolue sans s'inquiéter de paraître nier des droits essentiels de l'Etat et de paraître faire alliance avec les partis hostiles. Cette conduite, j'ose le dire, semble pleine d'imprudence et de dangers incalculables.

« Pour conjurer ces périls que je prévoyais, j'ai fait, le 14 mars dernier, une tentative auprès de M. de Freycinet; je le priais d'ouvrir, avant toute détermination gouvernementale, des négociations avec le Saint-Siège, à l'effet d'obtenir le consentement du Saint-Père à la demande d'autorisation par les congrégations menacées.

« Si cette marche avait été suivie, la sagesse de Léon XIII eût aplani toutes les difficultés. M. de Freycinet n'a pas compris ou voulu comprendre cette conduite. Dans une question vraiment concordataire, il a voulu agir seul et en maître et il a amené le conflit redoutable où nous sommes. Mais de notre

côté, jusqu'ici, nous ne sommes pas plus sages. »

Ce que Mgr Maret écrivait, le Nonce, Mgr Czacki, le pensait également. Il était partisan convaincu de la conciliation. Ainsi il écrivait à Mgr Lavigerie, quelque temps avant l'apparition des décrets, à propos de Mgr Gillard, évêque nommé de Constantine : « ... Il est un évêque comme je les aime... Cela prouve une fois de plus que l'Église ne doit pas vivre loin de l'État, tant que celui-ci ne rompt pas complètement avec elle. Il ne suffit pas de nous affirmer, il faut nous faire connaître. Grâce à Dieu, nous n'avons qu'à y gagner... J'espère que le Gouvernement se convaincra, au spectacle des choix qu'il m'a concédés, que les évêques vraiment romains sont ceux qui ne gênent jamais l'État jusqu'à ce que celui-ci veuille de parti pris combattre l'Église[1]. »

Les libéraux l'appréciaient fort, mais les « ardents » ou « zelanti », comme on les appelait à Rome, ne lui ménageaient pas leurs coups.

Le nonce avait bien remis à M. de Freycinet, de la part du Saint-Père, une note dans laquelle il protestait, au « nom de la justice et de la religion, contre des mesures si manifestement persécutrices et rendait le Gouvernement responsable des conséquences qu'elles pouvaient entraîner », mais le principe sauvegardé par cette note officielle, il connaissait trop « l'art de vivre » pour ne pas désirer un terrain d'entente.

Dans les régions du gouvernement, il semblait aussi qu'on commençait à comprendre les dangers de cette aventure. Le projet de demander aux Chambres de remettre au pouvoir administratif le droit d'approuver les congrégations d'hommes, comme celles de femmes, indiquait qu'on entrait dans une

1. Lettre inédite de Mgr Czacki à Mgr Lavigerie, le 8 mars 1880.

voie nouvelle. C'était à M. Flourens, directeur général des cultes, qu'on devait ce changement. Si ce projet aboutissait à une proposition de loi, le moment de réparer les fautes commises et d'agir auprès du Saint-Père serait alors propice. C'est pourquoi les prélats du parti modéré tournèrent leurs regards vers l'archevêque d'Alger, dont l'influence à Rome devenait considérable. Mgr Lavigerie était, en effet, en bonnes relations, d'un côté, avec les hommes du pouvoir, et en particulier avec MM. de Freycinet et Flourens ; de l'autre, non seulement avec le nonce et l'épiscopat qui l'admiraient dans toutes ses œuvres, mais surtout avec le nouveau pape Léon XIII.

« Je suis persuadé, lui écrivait Mgr Maret[1], que vous êtes le prélat avec lequel le Saint-Père peut s'entendre, Il faudrait faire bien comprendre à Sa Sainteté qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour la religion en France ; que la marche adoptée, sous l'influence des doctrines absolues et des partis hostiles, conduit à une ruine irrémédiable ; lui représenter vivement que les congrégations les plus respectables jouissent déjà de l'approbation légale, que par conséquent cette approbation est licite en elle-même et qu'elle devient nécessaire dans les circonstances, puisque le Gouvernement l'offre comme moyen de salut. La voie ouverte, les difficultés s'aplaniraient avec une bonne volonté réciproque.

« Voilà, cher Monseigneur, la mission qui, selon votre vieil ami, vous est réservée en ce moment ; la mission que vous pouvez seul remplir, comme celle d'Afrique.

« Il est vrai que la question se ramène à celle de savoir si le Gouvernement obtiendra le droit qu'il

1. *Cf.* lettre du 19 avril, *ut supra*.

désire. On peut, ce semble, l'espérer. Mais, dans tous les cas, on peut faire entrevoir au Saint-Père un moyen de conciliation, obtenir l'ajournement de toute rupture et soustraire le meilleur des papes aux partis qui l'oppriment.

« Quelle tâche ! Elle est difficile et vous êtes entouré d'ennemis. Je crois, cependant, que vous êtes dans de bons termes avec le nouvel ambassadeur. Il vous servira. Courage, cher ami, jamais vous n'avez été plus nécessaire à l'Église. Vous sauvez aussi les congrégations que vous avez fondées... »

Mgr Lavigerie se laissa gagner par l'appel de son ami, d'autant plus facilement qu'il aimait passionnément son pays et qu'il demeurait l'observateur attentif et inquiet à tout ce qui le touchait.

Il s'en ouvrit d'abord au nonce de Paris et celui-ci l'encouragea cordialement.

« MONSEIGNEUR [1],

« J'ai reçu votre lettre et, comme vous me dites que vous me comprendrez à demi-mots, je me borne à vous dire que je trouve très justes vos idées sur l'affaire dont vous me parlez. D'ailleurs, vous me promettez votre arrivée à Paris, par conséquent nous pourrons nous entendre sous ce rapport comme sous tant d'autres où votre coopération aussi intelligente que zélée m'est toujours aussi utile qu'agréable. Je prie, en attendant, Votre Grandeur de ne pas m'oublier à l'autel, car le besoin d'une assistance spéciale du bon Dieu m'est de jour en jour plus nécessaire pour répondre à la confiance de notre grand et si sage Pontife et pour travailler au bien de votre chère patrie... »

1. Lettre inédite de Mgr Czacki à Mgr Lavigerie. Paris, le 27 avril 1880.

Mgr Lavigerie, qui était à ce moment à Tunis, résolut donc de se rendre directement à Rome pour connaître la pensée du Saint-Père et amener Sa Sainteté à négocier avec le Gouvernement.

Son vieil ami, Mgr Maret, l'avait déjà précédé dans la Ville Eternelle, afin de terminer une affaire au sujet d'une nomination au chapitre de Saint-Denis. A peine arrivé à son hôtel, l'archevêque d'Alger recevait un mot de l'évêque de Sura. Ce prélat, après l'avoir renseigné sur son affaire, disait[1] : « L'autre affaire n'est pas commencée. On vous attend, l'ambassadeur.

« Cependant, l'évêque de Rodez a écrit au cardinal Nina. Celui-ci m'a reçu on ne peut mieux, je l'ai vu quatre fois... Je désirerais vous voir avant que vous alliez chez le cardinal. Je vous dirai tout, je suis à vos ordres. »

Arrivé, le 24 mai, l'archevêque d'Alger obtenait son audience du Saint-Père pour le 27 ; dans l'intervalle il se renseigna sur les dispositions du Vatican. Il trouva une situation très grave. Une grande partie des cardinaux était mal disposée envers la France et des efforts désespérés étaient faits par eux et par quelques évêques, à la tête desquels était Mgr Freppel, pour pousser toutes choses à l'extrême[2].

Le 27, Mgr Lavigerie se dirigea assez inquiet vers le palais du Vatican. Léon XIII, bien que porté à la conciliation par goût et par politique, n'allait-il pas céder aux suggestions des intransigeants ?

« Je descends de l'autel, lui écrivait le jour même Mgr Maret[3], et j'ai prié de tout mon cœur que l'Esprit-Saint mette dans votre bouche les paroles capa-

1. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Paris, le 24 mai 1880.
2. D'après une lettre de Mgr Lavigerie à Mgr Gillard. Rome, 27 mai 1880.
3. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Rome, le 27 mai 1880.

bles de bien dévoiler au Saint-Père les immenses dangers, la ruine que peuvent amener ces alliances politiques, ces négations apparentes des droits de l'État, ce refus de satisfactions permises et légitimes que le Gouvernement pouvait attendre, que la grande majorité des catholiques pacifiques désire, toutes ces solidarités compromettantes que nous assumons de gaîté de cœur ! Que Dieu vous inspire, que notre grand et saint Pontife sache gouverner et n'être pas gouverné par l'évêque d'Angers et M. de Mun. Jamais épiscopat n'a donné un plus triste exemple d'insuffisance et d'absence complète d'esprit politique et de vue d'avenir !

« Je ne saurais vous dire tout ce que je souffre, tout ce que j'ai souffert. Enfin, remplissez votre mission ! Vous seul pouvez parler, pouvez être écouté... »

L'audience dura plus d'une heure. Lorsque l'archevêque d'Alger sortit, l'inquiétude avait disparu de son visage, un rayon d'espérance l'éclairait. Léon XIII et Mgr Lavigerie s'étaient compris. Rentré à son hôtel, le prélat écrivit le résumé de sa conversation intime avec le Saint-Père. Nous publions ce document en entier[1] :

« J'ai commencé par exposer à Sa Sainteté ce que nous avons fait en Algérie pour sauver les congrégations. En résumé, cela se borne à user d'une déférence légitime envers l'État en reconnaissant ses droits incontestables en matière civile et à lui donner la garantie (vu l'état spécial des congrégations parmi nous) que jamais aucun de leurs membres ne ferait de politique. Le Pape m'a demandé si nous avions fait quelques concessions, quelque acte spécial. Je lui ai répondu que non et il m'a félicité vivement et cordialement du résultat. J'ai demandé ensuite à

1. Résumé de mon audience du 27 mai de N. S. P. le Pape Léon XIII. (Inédit.)

Léon XIII la permission de lui dire toute ma pensée sur l'attitude des congrégations, de l'épiscopat et des catholiques, relativement aux décrets du 29 mars. Le Saint-Père m'a donné cette permission et voici le résumé de ce que je lui ai dit et de ce qu'il m'a dit lui-même :

« 1° J'ai reconnu que le Gouvernement en faisant les décrets du 29 mars avait fait un acte injuste et provocateur. Injuste parce que, de lui-même, en matière mixte aussi grave, il avait, sans même prévenir le Saint-Siège et les évêques, pris des résolutions draconiennes. Provocateur, puisqu'il soulevait aussi les passions les plus légitimes et les plus ardentes, celles qui prennent naissance dans les questions de conscience.

« J'ai ajouté que toutes les concessions, aujourd'hui sollicitées par le pouvoir, ne sauveront rien en définitive ; que la pente sur laquelle nous roulons en France est telle que nous irons au fond de l'abîme, dans un avenir plus ou moins prochain.

« 2° J'ai cependant ajouté que, pour l'Église et les dangers qui la menacent, il y a deux hypothèses à faire : la première, que la rupture ouverte avec l'État aurait lieu immédiatement sur cette question des congrégations ou sur toute autre semblable et qu'immédiatement aussi on aurait dès lors la suppression du budget des cultes, la dénonciation du Concordat et la destruction, tant de l'organisme ecclésiastique en France que des œuvres ecclésiastiques les plus importantes, comme le Denier de Saint-Pierre et la Propagation de la Foi.

« La seconde hypothèse est que, au lieu de rompre ouvertement, on se contenterait de protester sur les faits particuliers et de défendre, pied à pied, le terrain de l'Église, de façon à prolonger l'existence de l'*organisme* ecclésiastique essentiel jusqu'au jour où l'État lui-même, comme cela n'est que trop claire-

ment marqué, s'abîmerait dans l'anarchie. Les seules choses que l'on ne sacrifierait jamais, en France, seraient la conscience et l'honneur.

« En pratique, les résultats de ces deux conduites seraient tout à fait différents.

« Dans le premier cas, l'organisation ecclésiastique disparaissant immédiatement et la société civile devant se traîner, selon les apparences, encore quatre ou cinq années, nous n'aurions plus en France, durant ce temps, ni évêques, ni pasteurs reconnus, ni congrégations religieuses, et la religion en souffrirait un mal tel qu'elle ne s'en relèverait probablement jamais.

« Dans le second cas, Église et société tomberaient ensemble sous les derniers coups du radicalisme! Mais l'éclipse serait de courte durée et tout ressusciterait bientôt, avec avantage peut-être pour les âmes, de la grande leçon reçue. De là j'ai tiré cette conclusion que la pratique de l'Église doit être de ne pas pousser les choses aux extrêmes; de ne pas rompre ouvertement tant qu'il sera possible de ne pas le faire et d'atteindre ainsi, s'il se peut, l'époque du bouleversement général et d'un rétablissement subséquent de l'ordre social et religieux.

« Le Pape m'a répondu très nettement que c'était là aussi son idée; qu'il a pour cette raison résisté à l'impulsion de ceux qui auraient voulu le faire parler, dans la crainte que les journaux radicaux de France n'exploitassent les protestations même les plus douces et qu'il ne parlerait pas davantage à moins d'être forcé par des actes qui engageraient sa conscience ou son honneur.

« J'ai appris que malheureusement en France on ne paraissait pas s'inspirer des mêmes principes; que des protestations faites, il semblait ressortir que l'Église et les catholiques niaient les droits de l'État sur les associations non seulement au point de vue

spirituel, ce en quoi ils ont raison, mais encore au point de vue civil et politique, ce en quoi ils ont tort. Or, cette négation, avec les dispositions de l'esprit public, est de nature à amener une rupture. Le Pape m'a répondu qu'il n'avait pas vu cette négation dans les protestations des évêques. Je lui ai cité des exemples. Il a repris que ces exemples étaient l'exception et qu'il pensait d'ailleurs, lui-même, que nier ainsi en théorie et en principe les droits civils et politiques de l'État, était une chose erronée et dangereuse.

« Qu'il y avait lieu de le reconnaître vis-à-vis du pouvoir à l'occasion, mais que la question actuelle ne portait pas sur l'essence du droit, qui est incontestable, mais sur la manière de l'exercer; que l'État français n'a pas de lois édictoriales à appliquer aux congrégations, qu'il ne peut dès lors agir. »

## II

Pendant ce temps, on se remuait en France. A la Chambre des députés, Étienne Lamy interpellait le Gouvernement. « Dans le monde officiel, dans la haute bourgeoisie, par les agents occultes, par les femmes, une campagne vive et soutenue était engagée. La vie était difficile aux membres du cabinet, assaillis jusque dans leur vie privée et dans leur intimité la plus étroite.

« Les cardinaux, les évêques s'adressaient au président de la République et intéressaient sa conscience. La chapelle de l'Élysée, comme les cathédrales des villes et les églises des campagnes, était pleine de larmes et de prières. On criait à la persécution, au martyre[1]... » Ému un peu par tous ces

1. *Histoire de la France contemporaine* (1871-1900), t. IV. *La République parlementaire*, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Paris, 1909.

bruits, M. de Freycinet se montra disposé à chercher l'apaisement. Il avait reçu dans son cabinet beaucoup d'évêques et leur avait manifesté ses désirs, mais aucun prélat n'osait s'aventurer dans les difficultés des négociations.

Celui qui devait exercer une action efficace était en route.

L'archevêque d'Alger, après son audience, partait aussitôt pour Paris et arrivait dans la capitale au moment opportun pour commencer sa mission délicate. Il avait lu dans les pensées du Pape et gagné sa confiance. Il se mit sans tarder à l'œuvre et commença la série des visites confidentielles et diplomatiques. Il alla d'abord voir M. de Freycinet et il obtint que les décrets ne seraient pas appliqués à l'Algérie, puis, sur les désirs du président du Conseil, il se dirigea chez le nonce pour lui donner l'assurance que le Gouvernement serait disposé à faire de semblables concessions pour la France. Mgr Czacki, heureux, lui conseilla alors de s'entendre avec M. Dufaure, personnage important du parti républicain, pour chercher un terrain commun d'entente.

« J'ai vu longuement, hier, M. Dufaure, écrivit-il au nonce [1]; je lui ai dit combien l'épiscopat et le Saint-Père, lui-même, lui seraient reconnaissants, s'il offrait au Gouvernement un moyen pratique de réparer ce qui est encore réparable dans la triste affaire des décrets du 29 mars. M. Dufaure m'a donné les réponses et les renseignements les plus satisfaisants. Il m'a assuré qu'il déposerait dans la plus prochaine ou l'une des plus prochaines séances du Sénat un projet de loi sur les associations. Il m'a fait connaître l'économie de ce projet de loi, qui donne

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie à Mgr Czacki. Paris, le 10 juin 1880.

pleine satisfaction aux préoccupations des congrégations religieuses et aux exigences de leur honneur.

« Ce qu'il faudrait maintenant, ce serait d'obtenir l'urgence au Sénat pour le vote de la loi. Cela dépend des chefs des divers groupes de la droite et du centre. Mais dans tous les cas, la prise en considération qui n'est pas douteuse, parce que le Gouvernement l'appuiera, suffit pour ouvrir une porte honorable aux communautés non autorisées. La loi ne fait, en effet, aucune exception, dans le projet proposé; elle n'exclut ni les Jésuites ni qui que ce soit. Dès lors rien n'empêche ni les supérieurs des congrégations, ni les évêques d'entrer en pourparlers avec le ministre et de l'amener à négocier avec le Saint-Siège. Il est bien évident que l'on ne sauvera pas tout, mais on sauvera ce qui peut encore être sauvé pour le moment et on reculera d'autant les grandes crises de l'avenir. C'est l'art de vivre, comme le dit, avec une si haute et si spirituelle raison, Votre Excellence... »

Quelques jours plus tard, Mgr Lavigerie vint encore à la rescousse et attira de nouveau l'attention du nonce sur les concessions du Gouvernement.

Le résultat de ces premières démarches était de bon augure et la question prenait elle-même une tournure nouvelle. Ce n'était plus, en effet, l'autorisation légale telle qu'elle était exigée dans les décrets du 29 mars que le Gouvernement pouvait désormais demander aux congrégations non autorisées, puisque le projet de la loi Dufaure sur les associations devait en modifier les conditions. Il fallait attendre, avant de rien entreprendre, le vote de la nouvelle loi; mais, d'un autre côté, les décrets avaient paru à l'*Officiel*; il fallait aussi les exécuter. Comment tourner cette difficulté. C'est là qu'on vit poindre, comme solution, la fameuse déclaration :

« Monseigneur[1], écrivait l'archevêque d'Alger au nonce, le 21 juin,

« J'ai eu cette semaine de vives alertes relativement à nos congrégations algériennes. Une lettre de mon coadjuteur et une autre du R. P. abbé de la Trappe de Staouëli m'ont appris que, sur des ordres venus du garde des Sceaux et du ministère de l'Intérieur, on allait procéder dans la colonie à l'application des décrets. Je me suis empressé de voir M. de Freycinet et j'ai enfin obtenu de lui la confirmation officielle du privilège qui nous avait, d'abord, été accordé.

« J'ai été merveilleusement servi en cela par le dépôt du projet de M. Dufaure, car il est naturel d'attendre la discussion de cette loi, avant d'appliquer les décrets qui pourraient lui être contraires.

« Je crois devoir vous avertir confidentiellement de ces dispositions qui s'étendraient, si on le voulait, facilement à la France elle-même. Je ne doute pas que si une demande, en ce sens, était faite par les intéressés, elle ne fût immédiatement accueillie. C'est ce que Votre Excellence avait prévu dans sa sagesse et ce qu'espérait le Saint-Père lui-même.

« Ce qu'il y a de délicat et de difficile en tout cela, c'est la rédaction de la demande. Je pourrais, si vous le désirez, vous donner quelques renseignements précis qui ne seraient pas inutiles pour arriver à un résultat favorable. Mais je tiens comme toujours à ne prendre aucune initiative et à me mettre simplement à vos ordres. C'est ce que je ferai, cet après-midi, si j'ai l'honneur de vous rencontrer à la nonciature... »

Dans l'après-midi du 21 juin, l'archevêque d'Alger vint à la nonciature et Mgr Czacki, se rendant aux

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie à Mgr Czacki. Paris, le 21 juin 1880.

idées du prélat, le pria de faire un projet de lettre que les congrégations non autorisées adresseraient au ministère de l'Intérieur et au président du Conseil. Le lendemain, Mgr Lavigerie faisait parvenir ce document au nonce : « Après avoir, disait-il[1], résumé de mon mieux mes impressions et mes souvenirs, je crois avoir exprimé d'une manière exacte dans la rédaction ci-jointe, ce qui serait accepté, comme de nature à satisfaire le Parlement, par le président du Conseil. Il est, en effet, personnellement très disposé aujourd'hui à sauver les congrégations, mais il se place en présence d'une interpellation qui pourrait lui être adressée à la Chambre sur la non-exécution des décrets, et il veut pouvoir l'expliquer de façon à ne pas être renversé lui-même. Voilà pourquoi mon projet de rédaction est un peu verbeux, comme il convient pour une assemblée qu'il faut payer de mots, lorsqu'on ne peut lui donner les choses.

« Il n'est pas douteux pour moi que, si les congrégations signaient ou quelques-unes d'entre elles, au nom de toutes, une demande conçue dans des termes analogues, les décrets du 29 mars ne tombassent à l'eau et que, pour les Jésuites eux-mêmes, ils ne fussent exécutés qu'à demi et pour la forme. Du reste il sera facile à Votre Excellence de s'en convaincre dans une conversation avec M. de Freycinet.

« Je sais bien que les partis politiques qui exploitent en ce moment si bruyamment notre situation (et les évêques qui sont sous leur joug), ne verront pas de bon œil cette pacification, mais l'Église n'est pas obligée de les servir, et sauver en ce moment jusqu'à nouvel ordre les congrégations, est un tel service à rendre à sa cause, que l'on ne saurait hésiter.

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie à Mgr Czacki. Paris, le 22 juin 1880.

« Votre nom, Monseigneur, sera éternellement béni si vous obtenez ce résultat si considérable et je regarderai moi-même comme une bénédiction, de pouvoir vous y aider dans mon humble sphère... »

La déclaration des congrégations qui était jointe à cette lettre était ainsi conçue :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Les décrets du 29 mars relatifs aux congrégations non autorisées, nous ont jetés dans une perplexité et un embarras dont vous connaissez les causes.

« D'une part, un sentiment d'honneur nous empêchait de solliciter une faveur de l'État, alors qu'une exception publique douloureuse semblait donner à notre démarche, un caractère opposé à la charité fraternelle qui est la loi de toutes les familles religieuses.

« D'autre part, la condition qui nous était imposée de faire discuter solennellement par le Parlement nos règlements, notre histoire, nos œuvres, nous paraissait contraire au précepte qui ordonne à notre main gauche, elle-même, d'ignorer ce que fait notre droite. Pourquoi n'ajouterions-nous pas que l'incertitude de la législation et les menaces qui nous étaient publiquement adressées du haut de la tribune[1], avec l'assentiment d'une partie de la Chambre, devaient nous faire craindre de voir, en définitive, nos demandes forcément rejetées. Tels ont été, Monsieur le Ministre, les motifs de notre attitude jusqu'à ce jour. Et, puisque nous les faisons connaître avec franchise, permettez-nous de protester hautement contre les caractères qu'une presse hostile à l'Église, attribue encore à ces résolutions.

« On a accusé les congrégations religieuses de s'in-

1. Discours de M. Madier de Montjau.

surger contre le pouvoir civil, en niant ses droits légitimes, en refusant de reconnaître son autorité sur elles en matière purement civile et politique.

« Rien n'est moins fondé qu'une semblable accusation. L'Église, en proclamant ses droits absolus, dans l'ordre spirituel, sur les congrégations, reconnaît dans l'ordre temporel et politique, l'autorité incontestable de l'État, et, pour les matières mixtes, elle est toujours prête à s'entendre avec lui dans un esprit de conciliation et de paix. C'est le sentiment qui nous anime nous-mêmes, et dont nous avons à cœur de ne jamais nous départir.

« On nous a accusés encore de faire cause commune avec les partis politiques et de leur fournir dans les circonstances actuelles, des armes contre le Gouvernement.

« Les partis ont pu sans doute s'emparer des décrets du 29 mars, comme ils s'emparent de tant d'autres actes du pouvoir, pour les combattre. Mais nous repoussons toute solidarité avec les passions de la politique. Nous n'avons qu'un seul drapeau, celui de Dieu, et nous croyons que ce serait le compromettre gravement que de le faire servir à des causes et à des intérêts humains. Nous ne nous occupons des gouvernements de la terre que pour enseigner, par notre parole et nos exemples, l'obéissance et le respect qui sont dus à leur autorité qui vient de Dieu même. Aucune pensée d'opposition n'a donc présidé à notre conduite.

« Les seuls motifs qui nous ont déterminés, sont ceux que nous avons eu l'honneur d'énoncer plus haut et dont vous voudrez bien, Monsieur le Ministre, reconnaître, dans votre sagesse, la délicatesse et la gravité.

« Mais une circonstance nouvelle vient nous permettre de sortir de l'abstention où nous étions restés jusqu'ici.

« Une loi sur les associations a été présentée au Parlement et sera discutée par lui. Cette loi ne donne point lieu aux objections qui nous arrêtaient. D'une part, elle n'exclut personne et nous pouvons espérer par conséquent que toutes les communautés religieuses, sans exception, garderont leur place sur le sol de la patrie, de l'autre, la solennité des discussions publiques, qui répugnait à nos règles de silence et de modestie, ne serait plus exigée de nous.

« Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, nous n'éprouvons aucune difficulté à faire auprès de vous cette démarche commune et à vous demander d'user des bénéfices de la loi nouvelle, si, comme nous l'espérons, rien n'est changé à ses dispositions essentielles, lorsqu'elle aura été régulièrement promulguée.

« Nous demandons à votre justice et nous attendons de votre bienveillance que, d'ici là, rien ne soit changé à notre situation, et nous prions le Gouvernement de vouloir bien agréer l'assurance de la soumission et du respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, etc... »

Par cette déclaration, on était arrivé à transformer, avec une habileté extraordinaire, la question des décrets en une question exclusivement politique. Or, sur ce terrain, il était assez facile à M. de Freycinet, de se servir des gages donnés à la République par les congrégations, comme d'une arme puissante pour détruire ce que le Gouvernement lui-même avait édifié. Mais, comme le disait Mgr Lavigerie et comme le prévoyait M. de Freycinet — car on était arrivé au 22 juin, et le délai accordé aux congrégations par les décrets devait bientôt expirer — il fallait s'attendre à une interpellation de quelque député anticlérical, s'il y avait non-exécution des décrets. Le ministre devait donc être en possession du moyen

qui pût lui permettre d'expliquer la raison du délai, c'est-à-dire en possession d'un certain nombre de déclarations signées. Cela ne souffrait pas de retard.

Les circonstances favorisèrent, d'abord, M. de Freycinet à manifester ses intentions bienveillantes, sans même attendre les demandes signées.

Les catholiques avaient organisé, depuis quelque temps, et dans le but d'exercer une pression sur l'opinion publique et le Gouvernement lui-même, un vaste pétitionnement contre les décrets. Ils n'avaient pu obtenir dans tout le pays que 135.000 signatures, cependant ils voulaient que le Gouvernement en tînt compte. Le 24 et le 25 juin, Audiffret-Pasquier, de Broglie, Boucher, engagèrent à ce sujet un grand débat au Sénat. M. de Freycinet saisit cette occasion au vol pour placer officiellement, devant le pays, cette question sur le terrain qu'il avait déjà choisi confidentiellement. Il prononça le 25, au Sénat, un grand discours dans lequel il porta trois accusations contre les congrégations :

La première, d'avoir pris vis-à-vis des institutions actuelles du pays, la situation de belligérantes;

La seconde, de nier les droits du pouvoir civil;

La troisième, de s'être alliées aux partis hostiles.

Il terminait en disant que, si les congrégations n'avaient pas pris une telle attitude, l'État aurait pu leur appliquer ses intentions bienveillantes et proposer même au pouvoir législatif de tolérer celles qu'il ne pouvait légalement autoriser[1].

Ces accusations, portées à dessein et accueillies avec assez de résignation par les deux Chambres, devenaient la planche de salut, offerte aux religieux.

1. Cf. Allocution synodale de Mgr Lavigerie à son clergé réuni pour la retraite pastorale, n° 134, pp. 19 et 20.

Mgr Lavigerie cherchait, de son côté, à activer le plus possible les négociations commencées, pour aboutir à un résultat avant la fin du mois. Après avoir vu M. Flourens et, sur le conseil de ce dernier, M. de Freycinet, il s'adressa, le 26 juin, au nonce pour l'engager à mener rapidement l'affaire[1] : « Le président du Conseil pense qu'une interpellation aura lieu à la Chambre peu de jours après le 29 juin (3 ou 4 jours m'a-t-il dit) sur l'exécution des décrets du 29 mars, et qu'il ne pourra plus après ce terme sauver les congrégations. Il ajoute que son discours d'hier les a mises en demeure, une dernière fois, de faire, vis-à-vis de l'État, une démarche qui permette de surseoir à leur dispersion, jusqu'au vote de la loi proposée sur les associations. Il a énuméré à dessein les accusations portées contre elles, leur révolte contre l'État, leur alliance avec les partis hostiles et aussi les conditions plus acceptables qui leur seraient faites par la loi, afin de leur permettre de protester contre les sentiments qu'on leur attribue et de demander au gouvernement d'attendre la législation nouvelle en conservant le *statu quo*. C'est une dernière invitation, a-t-il ajouté; j'attendais ce matin, ce soir, la visite de Mgr le nonce, car les heures désormais sont des années. Si les congrégations doivent me répondre, il faut qu'elles le fassent immédiatement, ou, sans cela, il sera trop tard.

« J'ai trouvé cela si grave, que j'ai cru, Monseigneur, devoir en prévenir Votre Excellence, en la priant toutefois de ne pas me nommer, car je ne suis autorisé à rien dire et je ne fais que répéter ce que je viens d'entendre... »

Tout avait marché à souhait jusque-là. Malheureu-

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie à Mgr Czacki. Paris, le 26 juin 1880.

sement les religieux étaient persuadés que l'attitude prise par eux était la meilleure et ils ne comprirent pas la portée du discours de M. de Freycinet. Mgr Maret avait cherché à faire comprendre cette transaction au Père Chocarne et il n'était pas parvenu à le convaincre[1].

Le nonce, lui-même, s'attardait trop aussi, peut-être arrêté par des vues personnelles. La supériorité de l'intervention de Mgr Lavigerie lui faisait-elle ressentir une jalouse inquiétude? Cette inaction, le manque d'intelligence des circonstances de la part des religieux, désolaient, décourageaient Mgr Lavigerie.

« J'ai été profondément affligé, lui écrivait Mgr Maret[2], de ce que vous m'avez appris hier au soir. Et cependant, en y réfléchissant bien, tout est à votre honneur.

« Vous avez entrepris une très délicate, une très difficile négociation avec le Pape, avec M. Dufaure, avec M. de Freycinet. Vous seul pouviez la commencer et la conduire à bonne fin.

« Tout abandonner au nonce, c'était rendre la négociation impossible et le tenir même au courant, c'était tout compromettre. Mais, quand l'affaire si grave, si importante, a été terminée, vous avez voulu, avec un tact merveilleux et une sagesse consommée, que toute la gloire du succès revînt au représentant officiel du Saint-Siège; vous vous êtes effacé autant que vous avez pu.

« Il me semble que, quelle que soit la contrariété naissant de la supériorité de votre intervention, le nonce, par la force des choses, ne doit pas paraître mécontent, et il se trouve obligé d'achever ce que

1. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Paris, le 26 juin 1880.
2. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie, Paris, 1er juillet 1880.

vous avez commencé, à moins qu'on ne veuille sacrifier à des considérations personnelles le bien général de l'Église. Du côté de M. de Freycinet, la question peut se trouver un peu embarrassée par celle de l'amnistie. Mais il y a ce matin, une note officieuse de l'*Agence Havas*, qui déclare fort nettement qu'on donnera un délai aux congrégations non autorisées. Je reçois aussi une lettre de l'évêque de Rodez, qui paraît informé de cette résolution. Le moment des derniers efforts semble venu et vous ne devez pas, j'ose le dire, vous retirer sous la tente. Peut-être une explication nette avec le nonce serait-elle opportune? Je n'ose l'affirmer; mais je vous supplie d'y penser. Si vous persévérez, vous ferez triompher la cause de l'Église, au moins dans le moment présent, et on peut, sans témérité, penser que le moment présent contient l'avenir. »

Cinq jours après la fameuse discussion au Sénat, rien ne s'était décidé. M. de Freycinet se résigna à faire appliquer le premier décret contre les Pères Jésuites, par voie administrative. Le 30 juin, il fut procédé à l'expulsion de ces religieux dans les trente et un départements où se trouvaient leurs maisons provinciales. Ces expulsions donnèrent lieu à des scènes d'autant plus pénibles qu'à ce moment on avait accordé l'amnistie aux condamnés de la Commune. Le contraste fut remarqué même à l'étranger. Le *Standard* (1er juillet 1880) disait : « Juste au moment où les Jésuites quittent pour l'exil le sol de la France, les êtres les plus violents, les moins scrupuleux, les plus sanguinaires de la Commune, sont amnistiés et franchissent le sol de la mère patrie. Ces deux faits, pris ensemble, paraissent si outrageusement inconscients que nous ne pouvons approuver ni l'un ni l'autre. » Plus de deux cents magistrats donnèrent aussi leur démission plutôt que d'exécuter le décret.

Ces expulsions jetèrent un certain mécontentement jusque dans les sphères gouvernementales indépendantes. Cette voie conduisait à la déconsidération du parti républicain. Le président du Conseil qui n'avait pas le tempérament d'un persécuteur, qui ne voulait pas l'avoir, embarrassé, lui aussi, fit des confidences : « En sacrifiant les Jésuites[1], disait-il, il avait accordé tout ce qu'il pouvait pour céder à l'opinion, mais il n'irait pas plus loin. » Cependant il fallait que les congrégations adhérassent à la déclaration projetée et sans retard.

Pour faciliter la transaction, un délai limité leur fut encore donné. Cette attitude conciliante du président du Conseil et cet arrêt dans l'exécution du deuxième décret, furent, évidemment, mal interprétés par les hommes des anciens partis. L'*Univers* du 13 juillet 1880 disait que le Gouvernement était *ahuri*, et un comité de laïques se forma pour prendre en mains les affaires des congrégations non autorisées. Le but inavoué, mais évident, de ce comité, était d'exercer une domination politique sur les congrégations et sur l'épiscopat, et de faire la guerre à la République, au nom des intérêts religieux.

« Il faut se presser », répétait avec insistance, M. Flourens[2]. Mgr Lavigerie se remit donc avec courage, malgré ces premiers déboires, au travail pénible et difficile des négociations. M. de Freycinet avait accepté, sauf quelques corrections, la déclaration de Mgr Lavigerie. Le 4 juillet, le Père Le Doré, supérieur des Eudistes, la soumit au comité des religieux et raconta l'entrevue de l'archevêque d'Alger avec le président du Conseil. Les supérieurs furent embarrassés. Ils lurent la déclaration; les uns l'acceptèrent, d'autres la repoussèrent. On décida de

1. Cf. Gabriel Hanotaux, *ut supra*, p. 572.
2. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie Paris, 1er juillet 1880.

consulter le nonce et l'archevêque de Paris. Le nonce fit le diplomate, cependant, à titre officieux, il déclara que le Saint-Père verrait avec satisfaction les congrégations rechercher une combinaison pour se mettre à l'abri du décret, et il se montra favorable à celle de l'archevêque d'Alger. L'archevêque de Paris, lui, eut recours à son comité de laïques, qui refusa. Il fit alors savoir aux religieux « que l'honneur de la France étant une grande chose, on ne comprendrait pas leur adhésion à la lettre de Mgr Lavigerie, après la démission en leur faveur de tant de magistrats ». Devant cette réponse, les supérieurs, le 9 juillet, rejetèrent à l'unanimité le projet présenté.

Les partisans de la conciliation furent déçus, mais ils ne désespérèrent pas. Mgr Lavigerie, fort de l'appui du nonce, du cardinal de Bonnechose, de Mgr Place et de nombreux évêques, se tourna vers Rome et reprit les négociations directement avec le Pape.

## CHAPITRE IV

### NÉGOCIATIONS AVEC LE PAPE. — ACCEPTATION DE LA DÉCLARATION

**Rapport de Mgr Lavigerie au Souverain Pontife sur la situation religieuse en France. — Léon XIII en accepte les considérations. — Nouvelles instances de Mgr Lavigerie et du cardinal de Bonnechose. — Le Vatican envoie des instructions au nonce. — La déclaration proposée est acceptée. — Envoi de la déclaration aux évêques par les cardinaux de Bonnechose et Guibert. — La discrétion est recommandée. — Au ministère des Cultes la réponse favorable à la déclaration est prête.**

Léon XIII avait inauguré, dès les premiers jours de son pontificat, une politique de conciliation avec les puissances européennes. Mgr Lavigerie, faisant appel au grand esprit de modération du chef de l'Église, lui adressa un long rapport sur la situation des religieux de France. Il dévoila en particulier, dans cet important document, avec une franchise et une force peu communes, quels étaient les motifs qui dirigeaient les congrégations dans leur hostilité vis-à-vis du Gouvernement.

Ce rapport est d'une gravité trop considérable et d'un intérêt trop actuel, pour ne pas le reproduire en entier.

« Très Saint-Père,

« Je me trouve en France depuis près de deux mois, j'ai vu dans cet intervalle un grand nombre de mes vénérables collègues dans l'épiscopat, j'ai conversé longuement avec les hommes politiques, tant ceux qui sont au pouvoir, que ceux qui l'ont exercé. Je crois de mon devoir de faire connaître à Votre Sainteté, les très graves périls que j'entrevois pour l'Eglise et le Saint-Siège, dans la situation actuelle. Elle daignera me pardonner la liberté épiscopale de mon langage, car elle sait que, quelles que soient mes pensées personnelles, je les soumets d'avance à la haute sagesse et à la direction du Vicaire de Jésus-Christ.

« Il est certain, Très Saint-Père, qu'un complot immense et redoutable est formé, en France, pour la destruction de l'Église. Ce complot, le Gouvernement actuel le subit d'une manière plus ou moins inconsciente, comme le prouvent ses actes récents. Mais il n'est pas moins vrai que l'Église a parmi nous des racines profondes et des forces considérables, et qu'elle peut sortir vivante et victorieuse de la tempête. Mais elle ne le peut qu'à une condition : c'est de ne pas faire elle-même le jeu de ses adversaires, en commettant des fautes irréparables et en allant elle-même au-devant de sa ruine.

« Oui, Très Saint-Père, il est évident pour moi et pour un grand nombre de mes collègues que cette voie est celle dans laquelle nous sommes actuellement engagés, que ces fautes irréparables, nous sommes à la veille de les commettre.

« Je m'explique plus clairement :

« Sous la pression de la majorité radicale des Chambres, le Gouvernement a porté contre les congrégations religieuses les décrets du 29 mars. Les évêques, les chefs d'ordres religieux devaient protes-

ter contre eux, en ce qui concerne les Pères Jésuites et plusieurs autres dispositions inacceptables. Ils l'ont fait, et si l'on se fût arrêté là, je pense qu'aucun esprit juste et sensé n'eût pu trouver à y redire, mais on est allé, on va beaucoup plus loin, et, tout en ayant si cruellement raison de nous plaindre, nous avons trouvé le moyen de nous donner un tort grave, eu égard surtout à l'opinion qui domine en France dans tous les partis, celle qui ne veut pas que le clergé se mêle aux luttes de la politique. Nous nous sommes donné le tort de paraître vouloir nier, en principe, les droits légitimes du pouvoir civil et provoquer le Gouvernement en nous alliant aux partis qui lui sont opposés.

« Cela ressort, Très Saint-Père, des faits les plus incontestables, qui se sont succédé durant ces trois derniers mois, et qui se produisent encore en ce moment sous nos yeux.

« Les décrets du 29 mars demandaient aux congrégations religieuses non autorisées de se faire reconnaître par l'État.

« Cette démarche, dans les circonstances et dans les termes où elle était demandée, ne pouvait, je le reconnais, se faire honorablement, et, par conséquent, elle ne devait pas se faire. Mais je crois qu'il était sage pour les congrégations de reconnaître le pouvoir de l'État en matière civile ou de police, tout en déclarant qu'elles ne pouvaient accepter les conditions qui étaient contraires à leur honneur. Au lieu d'agir ainsi, on a laissé croire à la masse du public, dont l'opinion triomphe toujours en dernier ressort, qu'un refus si légitime était une déclaration de guerre à la République.

« Ce qui a donné surtout ces apparences à l'attitude des communautés, c'est qu'elles ont partout fait alliance avec des hommes connus pour leurs principes religieux sans doute, mais malheureuse-

ment plus connus encore pour leur opposition politique envers le pouvoir. Il est de notoriété publique, en effet, que les supérieurs des congrégations, réunis à Paris, ont provoqué la création d'un comité politique entre les mains duquel ils se sont aveuglément placés. Or, ce comité est composé d'hommes comme MM. Ernoul, Chesnelong, Keller, de Ravignan, Robinet de Cléry, etc... tous légitimistes ardents et militants et ennemis irréconciliables des institutions républicaines.

« Deux faits récents viennent de donner un éclat nouveau à cette alliance. Le premier est celui qui eut lieu chez les Jésuites de la rue de Sèvres, le 30 juin dernier, lorsque ces religieux ont été si violemment et si injustement chassés de leur demeure. Si ces bons religieux eussent été assistés de chrétiens respectables, comme il y en a tant à Paris, tout le monde l'eût trouvé tout naturel, mais ils avaient, au contraire, accepté le concours d'hommes compromis dans l'opposition au pouvoir, de ceux-là mêmes dont j'ai cité les noms plus haut. Ce sont ces hommes politiques, ces députés, ces sénateurs, qui ont protesté contre les agents, ce sont eux qui sont sortis, un à un, devant la foule assemblée, tenant chacun par un bras un Père de la Compagnie de Jésus.

« Quoi de plus propre à donner une couleur fâcheuse à un acte qui, par lui-même, devait provoquer l'indignation des gens honnêtes et désintéressés.

« Autre fait :

« Votre Sainteté sait qu'après avoir demandé que les congrégations sollicitassent de l'État une autorisation légale, puis une simple autorisation de police, le ministère en était venu à se contenter, après la présentation de la loi Dufaure sur les associations, d'une simple déclaration de neutralité politique, dans

laquelle on le prierait de suspendre l'exécution des décrets jusqu'au vote de la loi. La formule de cette déclaration avait été rédigée de concert. Elle paraissait convenable, le ministère la regardait comme suffisante. Je la joins, du reste, en copie, à la présente lettre, pour que Votre Sainteté puisse en juger, dans le cas où elle ne l'aurait pas entre les mains.

« Le comité des supérieurs des congrégations, saisi de ce projet, le trouvait acceptable. Il avait demandé au cardinal-archevêque de Paris de lui servir d'intermédiaire pour le présenter au ministère. Tout semblait prêt pour un accommodement pacifique, mais le comité politique informé de ces détails, est intervenu violemment; il a déclaré aux supérieurs qu'ils ne pouvaient pas se séparer de lui. L'un de ses membres est allé jusqu'à dire : « Si « les supérieurs font une démarche quelconque vis-« à-vis de l'Etat, nous leur jetterons leur dossier à la « figure. »

« Sur ces menaces, les supérieurs n'ont pas osé aller plus loin. Ils se sont arrêtés, mais j'ai entendu plusieurs d'entre eux regretter amèrement de s'être ainsi placés sous le joug de maîtres impérieux, au lieu d'avoir trouvé des aides, et d'être obligés de sacrifier ainsi leurs communautés à des préoccupations d'un ordre si différent.

« Une parole qui m'a été dite à moi-même, fait comprendre encore mieux, peut-être, cette situation : J'étais à Lille, dans le diocèse de Cambrai, quelques jours après le 30 juin. L'un des membres du Comité laïque diocésain défenseur des communautés, vint me voir pour savoir de moi, parce que j'arrivais de Paris, les intentions du ministère pour l'application des décrets aux congrégations autres que celles des Jésuites.

« Les congrégations, lui dis-je, seront exécutées selon toutes les apparences. « Oh ! tant mieux, me

« répondit-il, en se frottant les mains, cette fois « nous porterons un rude coup à la République. »

« Voilà, Très Saint-Père, le mot de la situation. Les comités politiques, les laïques qui se sont emparés du mouvement, les journaux d'opposition, ont pris en mains l'affaire des congrégations et ils l'exploitent bruyamment contre le Gouvernement. Pour cette raison, ils tiennent les congrégations sous le joug et ils les poussent à leur perte ; bien plus, ils la désirent parce qu'ils pensent nuire ainsi mortellement aux institutions actuelles.

« Assurément les mesures violentes et injustes prises par le Gouvernement, lui nuiront gravement. Mais si ce but est celui que poursuivent les hommes politiques, il ne saurait être le nôtre ; *non facienda sunt mala ut eveniant bona.* Et c'est un mal, un mal affreux, que la destruction de nos communautés et de toutes les œuvres qu'elles soutiennent. Et il n'y a pas de devoir plus strict pour nous évêques de France, que celui de chercher à les sauver par tous les moyens compatibles avec la conscience et avec l'honneur. Mais ce ne sont pas seulement les communautés non autorisées qui sont actuellement menacées, par suite de leur attitude et de leur alliance avec les partis politiques. Les conséquences de cette situation sont plus graves encore.

« Il est certain que les relations officielles avec le Saint-Siège, le Concordat, le budget des cultes, seront, dans un prochain avenir, atteints et supprimés, si une détente politique ne se produit pas sans retard. Ce sont les menaces que font entendre d'une manière explicite, non seulement les radicaux, mais encore les hommes d'État opportunistes et le plus puissant d'entre eux, M. Gambetta. Ils répètent sous toutes les formes : « Les congrégations nous déclarent « ouvertement la guerre, les évêques s'associent aux « congrégations, le Saint-Père les approuve, nous

« serons obligés d'aller jusqu'au bout et de rompre « complètement avec l'Église. »

« Or, la suppression du budget des cultes, conséquence immédiate de cette rupture, amènerait non seulement la ruine du clergé de France, mais encore celle de toutes les missions catholiques et du Saint-Siège lui-même. Nos fidèles, obligés de pourvoir au culte catholique et de suppléer aux cinquante millions que nous recevons aujourd'hui de l'État, ne pourraient plus rien donner ni pour la Propagation de la Foi, ni pour le denier de Saint-Pierre.

« Ceux qui veulent parmi nous avec une aveugle ardeur pousser les choses aux extrêmes, ont-ils bien pesé toutes ces conséquences. Pour moi, je n'y puis songer qu'avec une profonde angoisse. Il est vrai que pour se justifier de leurs agissements passionnés, les meneurs invoquent des raisons diverses, mais ces raisons ne sont au fond que des illusions ou des prétextes. Ils disent par exemple, comme je l'ai rapporté plus haut, que la République est déjà perdue et que nous l'achèverons bientôt en la poussant contre nous à des actes de violence.

« Très Saint-Père, je connais mon pays, je l'ai longtemps étudié et vu sous des régimes différents, puisque j'ai l'honneur peu enviable d'être le plus ancien archevêque de France. Je puis affirmer à Votre Sainteté, que sauf des événements bien improbables, la République actuelle a encore devant elle des années d'existence. Dix ans, disent des hommes politiques graves et sensés, au moins quatre ou cinq, disent les plus timides. Sans doute, je le répète, on lui nuira en la poussant aux violences par une opposition ouverte, mais on ne la détruira pas et elle aura au contraire le temps de détruire tout l'organisme ecclésiastique en France et de lui survivre assez pour rendre peut-être sa résurrection impossible.

« Les légitimistes, qui sont nos alliés les plus com-

promettants de l'heure présente, se créent surtout des chimères sur une restauration prochaine de la monarchie. Mais rien ne l'annonce qu'eux-mêmes et en ce qui les concerne, la formule exacte que me donnait dernièrement l'un de nos hommes d'État les plus expérimentés, est celle-ci : Le triomphe du parti royaliste en France dans un avenir rapproché est aussi probable que la chute des étoiles.

« Et, en effet, ce parti composé d'hommes honnêtes et religieux n'a ni troupes, ni racine dans le peuple, même celui des campagnes. Il n'a aucune chance de triompher qu'à la suite de catastrophes graves et prolongées qui ouvriraient les yeux au pays. Par conséquent régler sa conduite sur une restauration prochaine de la légitimité ou un renversement prochain de la République serait une faute irréparable et impardonnable, et braver le Gouvernement sous ce prétexte, ne pourrait nous conduire qu'aux abîmes.

« Mais les partisans d'une hostilité ouverte contre le pouvoir donnent, pour maintenir cette attitude de provocation, une raison en apparence plus fondée. Ils disent : si la République peut durer, le ministère actuel ne durera certainement pas. Il sera bientôt remplacé par un ministère Gambetta, auquel succéderont Clémenceau et d'autres encore jusqu'à la résurrection de la Commune.

« J'avoue cela parfaitement.

« Le ministère actuel succombera dans quelques mois et sera remplacé par un ministère plus accentué. Aussi la démarche que je conseillerais, pour ma part et qui consisterait simplement en une déclaration de neutralité politique et un acte de déférence vis-à-vis du pouvoir établi, me paraît-elle destinée à protéger l'Église non seulement contre le ministère actuel, mais encore contre ceux qui doivent lui succéder. Plus ils seront accentués et plus il y aura péril à conserver vis-à-vis d'eux, sur le terrain poli-

tique, une attitude de belligérants et à affirmer des alliances hostiles.

Sans doute il arrivera un moment où, malgré tous les efforts, l'Église sera certainement persécutée. C'est le moment où la Commune sera rétablie. Mais la Commune sera de courte durée et ce sont des choses qui diffèrent du tout au tout que de sombrer pour un temps très limité avec toutes les institutions sociales ou de se précipiter soi-même, en ce moment-ci, dans l'abîme pour y rester peut-être toujours. En d'autres termes, la seule politique raisonnable à suivre, me paraît être de défendre pied à pied le terrain, tant que la conscience et l'honneur le permettront, et surtout d'éviter les fautes volontaires par lesquelles on hâterait la persécution ouverte et la destruction violente de l'Église de France.

« Ces pensées, Très Saint-Père, sont celles de l'immense majorité de l'épiscopat français. Les trois quarts au moins des évêques, mes collègues, désirent comme moi que les congrégations abandonnent le terrain de l'opposition politique où elles se sont imprudemment placées; ils désirent qu'une déclaration nette et précise fasse cesser l'équivoque qui existe dans leur refus de demander une autorisation à l'Etat; ils croient que le projet de déclaration que les congrégations avaient d'abord accepté dans ces derniers temps, remplissait le but désiré.

« Ceci, je suis autorisé à l'affirmer parce que j'ai pu constater dans mes visites et dans la réunion des évêques de l'Université catholique de Paris, qui a eu lieu la semaine dernière, que sur vingt-cinq évêques présents, vingt au moins m'ont déclaré être de ce sentiment, et ceux qui s'y sont montrés contraires n'ont appuyé leur manière de voir que sur l'impossibilité de se séparer des laïques, c'est-à-dire sur des raisons de pure politique.

« Très Saint-Père, je parle à Votre Sainteté comme

je lui parlerai au Tribunal de Dieu. Ma conviction est que la situation actuelle ne peut se prolonger longtemps sans amener pour l'Église de France les derniers malheurs. Ma conviction est qu'en donnant à l'État une satisfaction nécessaire sur le terrain politique, en reconnaissant ses droits indiscutables, en traitant amiablement avec lui on peut tout sauver en France, comme nous l'avons fait en Algérie, sinon pour toujours, au moins pour un temps, et le temps est beaucoup, peut-être tout, si Dieu nous protège.

« Très Saint-Père, c'est un évêque, et un évêque missionnaire, qui écrit à l'évêque des évêques. Ce qui le préoccupe, ce ne sont pas les intérêts du temps, ce sont ceux de l'éternité, les intérêts de l'Église menacée de perdre la France, sa fille bien-aimée, les intérêts des âmes qui vont périr, et tout cela pour conserver des alliances politiques malheureusement contractées. Seule, Votre Sainteté peut rompre ces liens et rendre aux congrégations, aux évêques, la liberté qui leur a été enlevée.

« *Domine salva nos ! perimus !* »

Des écrits de ce genre ne sont jamais mal reçus à Rome. Le Pape, après en avoir pris connaissance, chargea son secrétaire d'État, le cardinal Nina [1], d'assurer à Mgr Lavigerie qu'il prendrait en sérieuse considération l'important objet de la relation, et de lui exprimer ses remercîments et ses louanges sur son empressement à renseigner le Vatican.

Pour fournir de plus amples éclaircissements sur cette affaire, Mgr Lavigerie avait manifesté dans sa lettre au secrétaire d'État, son intention de venir à Rome. « Sa Sainteté ne croit pas pour le moment nécessaire et opportun ce voyage à Rome, disait le secrétaire d'État. Que si Votre Excellence a quelque

1. Lettre inédite du cardinal Nina, secrétaire d'État, à Mgr Lavigerie. Rome, le 4 août 1880.

communication à faire au Saint-Siège, de nature délicate et secrète, Elle peut l'adresser sur une feuille non signée à l'éminentissime cardinal Bilio, Grand Pénitencier, que je vais avertir aussitôt. »

On était arrivé aux premiers jours d'août et les négociations marchaient toujours très lentement. Mgr Lavigerie insista de nouveau à Rome, le 7 août, pour obtenir des instructions. Il fit aussi des démarches auprès des évêques les plus influents pour arriver à une entente rapide. « Je crois comme Votre Grandeur, lui écrivit le cardinal de Bonnechose[1], qu'en présence de la situation critique et menaçante qui nous est faite, il n'y a pas de temps à perdre, et qu'il faut nous entendre à Paris. Je renonce donc pour cette fois à votre bonne visite et je vais me rendre à Paris demain. Je vous prie d'avoir l'obligeance de venir me voir rue du Bac, 103, mardi matin... »

Quelques jours se passèrent encore en pourparlers. Obligé de quitter Paris pour retourner dans son diocèse à cause des fêtes de l'Assomption, le cardinal de Bonnechose n'ayant pu voir Mgr Lavigerie avant son départ, lui envoya de Rouen ses impressions[2]:

« J'ai eu des entrevues avec M. de Freycinet, le nonce, l'archevêque de Paris et un supérieur général de congrégation. Je me suis confirmé dans ma conviction qu'il fallait un rapprochement, et bientôt. Le cardinal-archevêque de Paris ne nie pas cette nécessité, mais il voudrait différer encore toute démarche. Il se borne à écrire une longue lettre au Président pour l'inviter à suspendre l'exécution du décret. Elle est très bien faite et il m'a prié de la signer avec lui. Comme je suis persuadé qu'elle est parfaitement inutile, je m'y suis refusé. Mais j'ai

1. Lettre inédite du cardinal de Bonnechose à Mgr Lavigerie. Paris, le 8 août 1880.
2. *Ibid.* Rouen, le 14 août 1880.

écrit au Saint-Père une lettre très forte et très puissante pour lui faire sentir la nécessité d'une prompte démarche. A cet effet, je lui demande d'envoyer au nonce des instructions qui nous rendent la liberté de donner aux congrégations le conseil que la prudence nous suggère et qui rendent aux congrégations la liberté de les suivre. Le nonce, maintenant éclairé sur le danger de la situation, désire beaucoup d'instructions de ce genre. En écrivant au Saint-Père, je lui ai dit que j'adhérais pleinement à votre mémoire et que je le priais de le relire parce qu'il contient l'exposé le plus exact de la situation. Nous avons à vaincre des obstinations aveugles et d'autres intéressées, ainsi que la funeste temporisation du cardinal Guibert. Voilà où nous en sommes. J'ai revu mercredi soir le pauvre nonce qui attend toujours de nouvelles instructions et qui est sur les charbons. Tant que nous n'avons pas une parole du Pape qui nous délie les mains, nous ne pouvons rien. »

Enfin, Rome se décida à parler. Le cardinal Nina avertit Mgr Lavigerie que des instructions étaient envoyées au nonce : « Je n'ai pas manqué de porter l'attention qui est due aux derniers détails sur la situation des congrégations religieuses en France, contenus dans votre précieuse lettre que Votre Grandeur a bien voulu m'adresser à la date du 7 courant. Cependant je dois communiquer à Votre Grandeur qu'Elle pourra s'adresser à Mgr le nonce à qui ont été données les instructions relatives à cette affaire et qui aura encore le zèle empressé de s'y tenir fidèlement [1]. »

En même temps Léon XIII, répondant au cardinal de Bonnechose, disait : « L'espérance de pou-

1. Lettre inédite du cardinal Nina à Mgr Lavigerie. Rome, le 13 août 1880.

voir, par un acte qui ne s'oppose en rien aux maximes de l'Église, aux constitutions et aux règles de chaque congrégation, les sauver d'une dissolution complète qui causerait un préjudice irréparable à l'Église et à la France catholique, nous a été inspirée par les évêques dans leurs lettres et nous est confirmée par les assurances du Gouvernement. Nous sommes portés par là à lui manifester que nous ne trouvons pas de difficulté à ce que les congrégations religieuses, en la forme et par la voie qui sera jugée la plus convenable, déclarent qu'elles ne sont animées d'aucun esprit d'hostilité contre le Gouvernement et que leur conduite a toujours été réglée par des sentiments pareils[1]. »

Le nonce recevait, en effet, toutes les instructions demandées. Il en avertit par un billet (Paris 16 août 1880) Mgr Lavigerie qui, à ce moment, regardait sa mission comme achevée, et se proposait de partir.

« MONSEIGNEUR,

« Mille remerciements. En effet, je viens de recevoir toutes choses et si vous persistez à partir je vous laisserai faire, mais à condition que vous viendrez mercredi, dîner avec moi.

« Nous serons seuls. Après dîner je vous communiquerai tout. »

Les négociations avaient abouti rapidement avec la plus grande discrétion. On avait arrêté le texte de la déclaration que les congrégations non autorisées devaient faire parvenir, signée par le supérieur, au ministère des Cultes. Cette déclaration pour le fond, était la même que celle que Mgr Lavigerie avait remise à M. de Freycinet en juin.

1. Cf. LECANUET

Traduite en italien et placée sous les yeux du Pape, elle avait été revue par lui, puis envoyée par son ordre, sous le sceau du secret, à tous les évêques de France [1].

Mgr Lavigerie au courant pouvait donc écrire à Mgr Bourret le 10 août [2].

« A Paris et à Rome on est à l'apaisement. Tout à fait entre nous soit dit, les négociations entre le Gouvernement et Rome sont sur le point d'aboutir sur le pied que j'avais proposé : une déclaration dans le sens de celle que vous avez entre les mains. Le nonce s'y est franchement rallié. Le Pape l'a déjà acceptée en principe. Il ne fait plus d'objection que sur deux ou trois expressions que le Gouvernement avait ajoutées. C'est ce que viennent d'apprendre deux dépêches chiffrées de M. Desprez et le Gouvernement prend l'engagement, lorsque les congrégations auront fait cette démarche, de les laisser toutes en paix jusqu'après le vote de la loi sur les associations qui aura lieu quand il plaira à Dieu. Mais si la démarche n'est pas faite, il exécutera tout sans merci. »

Bientôt la déclaration fut envoyée à toutes les congrégations non autorisées, par l'intermédiaire des évêques. Une lettre signée des cardinaux de Bonnechose et Guibert accompagnait l'envoi de la déclaration. Ces documents furent adressés le 19 août à tous les évêques.

« Monseigneur, disaient les éminentissimes prélats, le conflit soulevé par les décrets du 29 mars paraît entrer dans une voie d'apaisement. Le Gouvernement avait été blessé du refus qu'avaient fait les congrégations de solliciter l'autorisation. Il avait attribué cette attitude à des motifs politiques; et,

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie au Père Charmetant, 7 décembre 1884.
2. Cf. Mgr Baunard, t. II, p. 57.

dans ces derniers temps, il a laissé voir qu'une déclaration qui désavouerait de leur part de semblables intentions, lui donnerait une satisfaction suffisante.

« Une haute autorité qu'il est inutile de nommer ici, à laquelle vous et nous, Monseigneur, nous devons la plus entière déférence, autorise les congrégations à signer et à présenter au Gouvernement la déclaration dont nous joignons ici le modèle.

« Le sens de ce document est connu à l'avance de ceux à qui il doit être adressé et tout fait espérer qu'il les affermira dans les dispositions bienveillantes qui paraissent les animer en ce moment.

« Nous avons été chargés, Monseigneur, de vous faire connaître la décision ci-dessus mentionnée, en vous priant d'envoyer le modèle de déclaration aux supérieurs et aux supérieures des communautés non reconnues, établies dans votre diocèse, pourvu qu'elles n'aient pas en dehors du diocèse de supérieurs majeurs (généraux ou provinciaux) car dans ce cas l'adhésion de ces supérieurs majeurs suffirait pour tout l'Institut.

« Vous voudrez bien, Monseigneur, engager les supérieurs (hommes et femmes) à signer le document dont il s'agit, et à nous le retourner le plus tôt possible ; car il y a des motifs sérieux de se hâter. Vous auriez la bonté d'envoyer les exemplaires signés à l'archevêque de Paris qui les transmettra à qui de droit.

« Toute cette affaire demande une grande discrétion, aucune communication ne doit en être donnée à la presse. Veuillez[1]... »

1. Voici maintenant la déclaration dont il s'agissait :

« A l'occasion des décrets du 27 mars, une partie de la presse a dirigé de vives attaques contre les congrégations non autorisées, les représentant comme des foyers d'opposition au gouvernement de la République.

« Le prétexte de ces accusations était le silence observé par ces

On arrivait au but. Il n'y avait qu'à attendre les signatures. A l'administration des Cultes tout était

congrégations qui, en effet, n'ont pas demandé jusqu'ici l'autorisation que le second décret les mettait en demeure de solliciter.

« Le motif de leur abstention était cependant tout autre que celui qu'on leur prête et les répugnances politiques n'y avaient aucune part. Convaincues que l'autorisation, qui, dans l'état actuel de la législation française, cônfère le privilège de la personnalité civile, est une faveur et non une obligation, elles n'ont pas cru se mettre en opposition avec les lois en continuant de vivre sous un régime commun à tous les citoyens.

Ce n'est pas qu'elles méconnaissent les avantages attachés à l'existence légale, mais elles ne pensaient pas qu'il leur convenait de rechercher des avantages dans des circonstances qui auraient fait interpréter une pareille démarche comme une condamnation de leur passé et comme l'aveu d'une illégalité dont elles ne se sentaient pas coupables.

« Pour faire cesser tout malentendu, les congrégations dont il s'agit ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions actuelles du pays.

La dépendance qu'elles professent envers l'Église de qui elles tiennent l'existence, ne les constitue pas dans un état d'indépendance à l'endroit de la puissance séculière. Telle n'a jamais été leur prétention, ainsi que leurs constitutions respectives et leur histoire en font foi.

« Le but moral et spirituel qu'elles poursuivent ne leur permet pas de se lier exclusivement à aucun régime politique ou d'en exclure aucun. Elles n'ont d'autre drapeau que celui de la charité chrétienne, elles croiraient le compromettre en le mettant au service des causes changeantes et d'intérêts humains. Elles rejettent donc toute solidarité avec les partis et les passions politiques. Enfin, elles ne s'occupent des choses qui regardent le gouvernement temporel que pour leur enseigner, par la parole et par l'exemple, l'obéissance et le respect qui sont dus à l'autorité dont Dieu est la source.

« Tels sont les principes qui ont inspiré jusqu'à ce jour leurs pensées et leurs actes; elles sont résolues à ne jamais s'en départir.

« Aussi ne peuvent-elles s'empêcher de nourrir l'espoir que le gouvernement accueillera avec bienveillance les déclarations sincères et loyales dont elles prennent ici l'initiative, et, que pleinement rassuré sur les sentiments qui les animent, il les laissera continuer librement les œuvres de prière, d'instruction et de charité auxquelles elles ont dévoué leur vie. »

A cette déclaration suivait un modèle de formule que les supérieurs et supérieures devaient transcrire et signer :

« Je soussigné (ou soussignée), supérieur (ou supérieure) géné-

prêt. M. Flourens avait lu la déclaration à M. Constans, ministre de l'Intérieur et à M. Fallières, qui n'avaient soulevé aucune objection péremptoire[1].

La réponse du ministre des Cultes, composée par Mgr Lavigerie, attendait dans les cartons ministériels l'arrivée des formules signées pour être aussitôt envoyée[2].

ral (ou générale), de la congrégation (ou communauté) de....., après avoir pris l'avis de mon conseil, déclare en mon nom ou au nom de mes frères (ou sœurs) que les pensées ou les sentiments exprimés dans la note ci-dessus sont ceux de toute notre congrégation (ou communauté) et que nous sommes résolus à y conformer notre conduite. »

1. Cf. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, 15 septembre 1880.

2. Voici quelle aurait été la réponse du ministre des Cultes si elle avait été envoyée (document inédit) :

« J'ai reçu la déclaration que vous m'avez adressée le............. et dans laquelle vous m'expliquez l'abstention, où votre congrégation est restée jusqu'à ce jour, vis-à-vis des décrets du 29 mars.

« Pour faire cesser, dites-vous, tout malentendu et pour répondre aux accusations d'une partie de la presse qui « représente les « congrégations non autorisées des deux sexes, comme des foyers d'opposition au gouvernement de la République », vous me déclarez, tant en votre nom qu'au nom du Conseil et des membres de votre société, « que votre abstention n'a eu nullement le motif « qu'on lui prête et que les répugnances politiques n'y ont eu aucune « part; que vous protestez de votre respect et de votre soumission « à l'égard des institutions actuelles du pays et que vous n'avez « jamais eu la prétention de vous constituer à l'état d'indépendance « vis-à-vis de la puissance séculière; que, n'ayant d'autre drapeau « que celui de la charité chrétienne, vous croiriez la compromettre « en la mettant au service de causes changeantes et d'intérêts hu« mains et que vous rejetez, en conséquence, toute solidarité avec « les partis et avec les passions politiques ».

« Vous ajoutez que « vous ne vous occupez des choses qui re« gardent le Gouvernement que pour enseigner par la parole et par « l'exemple l'obéissance et le respect qui sont dus à une autorité « dont Dieu est la source ».

« Après l'exposé de ces principes, dont vous êtes, dites-vous, résolu à ne jamais vous départir, vous exprimez l'espérance que « le gouvernement accueillera avec bienveillance les déclarations « sincères et loyales dont vous prenez l'initiative, et qu'il vous lais« sera continuer librement les œuvres de prière, d'instruction et de « charité auxquelles vous avez voué votre vie ».

« Vous avez raison, Monsieur le Supérieur, de penser que de

Pour éviter toute indiscrétion, on avait gardé le silence avec les autres ministres.

telles déclarations seront accueillies avec bienveillance par le gouvernement de la République.

« Le Gouvernement ne peut, en effet, que voir avec satisfaction tous les citoyens, à quelque classe qu'ils appartiennent, témoigner de leur respect et de leur obéissance aux institutions du pays. Il ne peut, en particulier, que féliciter le clergé de la résolution qu'il manifeste de séparer la religion de la politique et des passions de parti. Dans ces conditions le clergé aura le droit de compter sur le respect de tous.

« Le gouvernement de la République qui regarde le principe de la liberté de conscience comme l'une des bases essentielles de notre droit public, n'a jamais songé du reste à le méconnaître en ce qui concerne les communautés catholiques.

« Il ne prétend, en aucune façon, régler ou juger au point de vue spirituel les conditions de la vie religieuse. Ce n'est donc pas à ce point de vue (auquel il est et veut rester complètement étranger) qu'il se place lorsqu'il se préoccupe des congrégations. Mais autant il a à cœur de respecter les engagements intérieurs de la conscience, autant il a le devoir de veiller aux conséquences politiques que peut avoir, dans une société comme la nôtre, l'existence des corporations actives et nombreuses et d'empêcher que par leur extension exagérée ou leur mode de fonctionnement extérieur, elles ne nuisent aux intérêts publics ou privés dont il a la garde.

« Ce droit du Gouvernement, de prévoir, de surveiller et de régler, selon qu'il le juge nécessaire, les effets temporels, civils et politiques des actes religieux, est inhérent à la nature des choses. Il a été exercé, sans aucune réclamation du clergé, sous le régime qui a précédé 1789, et le Concordat lui-même le reconnaît formellement en principe, lorsqu'après avoir déclaré libre, en France, la religion et le culte catholique, il ajoute dans son article premier : « que cette liberté ne s'exerce qu'en se conformant au règlement de police que le Gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique ».

« Quant à l'espoir que vous exprimez de voir le Gouvernement user de ce pouvoir en vous laissant continuer vos œuvres charitables, je ne puis, vous le savez, répondre à cette demande en vous accordant une autorisation légale et définitive avant l'accomplissement des formalités exigées par la loi, mais je m'empresse de vous dire, comme mes prédécesseurs l'ont fait dans des cas semblables, qu'après vos déclarations et eu égard aux renseignements satisfaisants que j'ai reçus de votre communauté, rien ne s'oppose à ce que vous continuiez, à titre de tolérance, les œuvres que vous dirigez (jusqu'au moment où vous aurez rempli les conditions exigées par les lois pour obtenir le privilège de la reconnaissance officielle).

« Agréez... »

# CHAPITRE V

## ÉCHEC DE LA DÉCLARATION
## Mgr LAVIGERIE TENTE UN DERNIER EFFORT

**Effet de la déclaration sur les évêques et les religieux — Discours de M. de Freycinet à Montauban. — Départ de Mgr Lavigerie à Alger. — Divulgation du texte de la déclaration par *la Guyenne*. — Affolement dans le Gouvernement (lettre de M. Flourens) et parmi les catholiques. — Irritation de Mgr Lavigerie. — Lettre de Mgr Maret. — Note confidentielle de Mgr Lavigerie à M. Flourens. — L'espoir de reprendre cette affaire est perdue. — L'indiscrétion de *la Guyenne* est un coup monté. — Démission de M. Freycinet. — Constans refuse les déclarations des religieux. — Amertume de Mgr Lavigerie (lettre à M. Flourens et réponse du directeur général des Cultes). — Vaines instances de M. Flourens. — Mgr Lavigerie sourdement désigné aux colères des partis. — Dernier effort. — Les décrets sont appliqués. — La part des responsabilités. — Lettre de Mgr Place à Mgr Lavigerie. — Lettre de celui-ci au Pape. — Les congrégations algériennes jouissent du *statu quo*.**

La lettre des deux cardinaux produisit un véritable accablement chez plusieurs évêques. Mgr Freppel, lui, ne tint compte ni de la lettre ni de la déclaration, et il ne fit rien. Ce même sentiment de stupeur se remarqua aussi chez beaucoup de supérieurs. Dom Couturier, abbé de Solesmes, ne voulut pas y reconnaître un acte pontifical et refusa de le signer.

M. de Freycinet qui avait accepté, dès le principe, la déclaration et négocié avec le Vatican sans avertir tous ses collègues du ministère, chercha à préparer le terrain auprès de ses collaborateurs. Le 18 août, il prononça un grand discours politique à Montauban où il dévoila son intention de faire bénéficier les congrégations non autorisées d'une loi sur les associations, si leur attitude ne forçait pas le Gouvernement à appliquer le deuxième décret. Ce fut également un étonnement chez les radicaux qui protestèrent contre ce langage énigmatique pour eux.

Cependant, de part et d'autre, l'émotion du premier moment s'apaisa et on commençait à recevoir les signatures. 152 adhésions de congrégations d'hommes et 224 de congrégations de femmes étaient déjà parvenues le 30 août à l'archevêque de Paris.

Les négociations achevées et les difficultés aplanies, Mgr Lavigerie venait de quitter Paris et rentrait dans son diocèse, heureux du succès de son intervention et de l'apaisement des esprits, mais une triste nouvelle l'avait précédé et l'attendait sur les rivages de l'Algérie.

Un journal bordelais, *la Guyenne*, rédigé sous l'inspiration de Mgr de la Bouillerie[1], avait publié le 30 août, le texte de la déclaration. Cette grave indiscrétion fut comme un coup de foudre ; elle brisa rapidement une œuvre qui avait coûté tant d'efforts.

« Depuis votre départ, écrivait à Mgr Lavigerie le directeur des Cultes[2], la situation s'est fort assombrie et s'aggrave à tout moment...

« Tout allait bien jusqu'au moment où *la Guyenne*

1. Mgr de la Bouillerie était coadjuteur du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. Sa famille a déclaré, dans la suite, qu'il ne fut pour rien dans la divulgation de la déclaration.

2. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, 15 septembre 1880.

a publié le texte, alors que le Gouvernement n'avait reçu les déclarations que d'un nombre encore restreint de congrégations. De suite, émotion dans la presse, cris à la trahison, effroi parmi les députés, terreur dans le ministère. On s'assemble chez Gambetta. On décide de tout répudier, de tout renier. On mande Freycinet pour avoir à s'expliquer. On mande Grévy pour avoir à aviser. Ceux-ci font la sourde oreille. Enfin jeudi prochain, on les amène pour avoir à rendre compte, l'un d'avoir voulu agir, l'autre de n'avoir rien fait. Quant à la majorité du ministère, Cazot, Constans, Magnin, Ferry, etc., elle est résolue à poursuivre l'application immédiate du second décret pour se laver de tout reproche d'avoir trempé dans « les négociations tortueuses engagées pour obtenir les indulgences du Saint-Siège », comme dit éloquement M. Floquet.

« Voilà la vérité tout entière, telle qu'elle doit rester entre nous deux, bien entendu, mais telle que je la devais à votre cordiale amitié. »

Ce fut un affolement, non seulement dans le Ministère et la presse radicale, mais encore dans la presse légitimiste et bonapartiste.

Le Gouvernement, pour se dégager, fit publier dans *le Journal officiel* qu'il n'avait pris aucun engagement au sujet du deuxième décret, que sa liberté était pleine et entière.

Mgr Lavigerie, de son côté, outré du procédé du journal catholique, flétrit de la belle manière les auteurs de l'indiscrétion : « Je n'admets pas, écrivit-il à Mgr Bourret, qu'un parti honnête ravive par une trahison comme celle de *la Guyenne* une persécution qui fait peut-être ses affaires, mais non celles de l'Église et des âmes. Je n'admets pas qu'un évêque manque au serment formel de son sacre, en livrant les secrets du Saint-Siège; je n'admets pas que des journaux, sans responsabilité, aient raison du Pape

en personne et de l'unanimité morale de l'épiscopat. Tout cela est encore plus grave que la persécution. »

Il dépêcha à Paris un de ses vicaires généraux, l'abbé Combes[1], qui était dans le Midi, pour recueillir l'opinion de tous les journaux sur cette question. Mgr Maret, en traitement à Vichy, au bruit qui se faisait autour de cette affaire, renouvela ses intances auprès de l'archevêque d'Alger pour renouer ce qui venait d'être rompu par cette publication indiscrète.

« La note de *l'Officiel*, écrivait-il[2], ne change pas essentiellement la situation, mais la rend plus difficile à M. de Freycinet... Je crains beaucoup que le Gouvernement, tout en promettant une loi, n'exige prochainement la demande formelle d'autorisation de la part des congrégations. Si elles la refusent et se bornent à leur déclaration, toutes les attaques de la mauvaise presse seront justifiées. On ne verra dans l'acte accompli qu'hypocrisie et révolte, et l'exécution du décret sera terrible. Voilà ce que vous seul pouvez représenter au Saint-Père, en lui demandant formellement d'imposer aux congrégations l'acte de la soumission dont elles font profession.

« En quoi la demande d'autorisation peut-elle blesser la conscience et l'honneur ? Sans doute les congrégations religieuses ont un droit divin de naître, de se former, de vivre, quand elles sont approuvées par l'Église. Mais les droits de l'Église font-ils disparaître ceux de l'État et ne sont-ce pas là des matières mixtes sur lesquelles le concours et le concert sont nécessaires ? Quoi de plus divin que l'Épiscopat,

1. L'abbé Combes devenu depuis archevêque de Carthage et d'Alger, continuateur de l'œuvre religieuse de l'illustre cardinal Lavigerie, nous a donné ce détail. Nous l'en remercions publiquement.

2. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Vichy, le 8 septembre 1880.

et cependant l'Église n'admet-elle pas l'État à connaître de l'établissement des diocèses, de leurs circonscriptions, etc... Dans un moment aussi décisif, prendre un parti extrême, ce serait, ce me semble, amener la rupture qu'il faut éviter à tout prix, dans l'intérêt de la conservation de la religion dans notre pauvre patrie. Pesez ces choses, cher Seigneur, achevez votre œuvre et écrivez au Pape, comme vous savez le faire... »

Mgr Lavigerie, malgré l'amertume de son cœur, tenta encore, du Sahara, par un dernier effort, d'arrêter le trouble exagéré des esprits. Il envoya au directeur général des Cultes une note confidentielle sur le caractère et les conséquences politiques de la déclaration afin que, par les graves considérations qui y étaient faites, le Gouvernement pût se ressaisir lui-même et calmer les craintes des hommes politiques sensés et de l'opinion.

Nous publions ce document inédit[1], d'une importance aussi considérable que le rapport adressé au Pape.

Cet acte confidentiel dans lequel l'archevêque d'Alger développe la doctrine du célèbre toast aussi clairement qu'il le fera dix ans plus tard, jette une lumière définitive sur l'origine de cette fameuse invitation à adhérer à la République. Elle en est réellement la clef. C'est, en effet, en 1880 et à propos de l'affaire des décrets, que Mgr Lavigerie a préconisé le ralliement des catholiques à la forme républicaine.

« Pour les esprits légers et inattentifs ou pour les journaux sans portée, la récente déclaration des congrégations religieuses est un document de mince valeur. Quelques-uns la nomment ridicule, mais au-

1. Note confidentielle sur le caractère et les conséquences politiques de l'attitude récente du clergé.

cun homme d'État sensé, aucun esprit expérimenté n'en jugera ainsi, s'il veut bien réfléchir à la source dont il émane, aux engagements qu'il manifeste, aux conséquences considérables qu'il peut avoir si des mains habiles savent le lui faire produire.

« La déclaration des congrégations émane de l'Église entière qui s'est intimement solidarisée pour la produire, après l'avoir mûrement et longuement réfléchie. Elle a été rédigée sous les yeux et avec l'approbation du Pape, acceptée par les évêques de France, signée par les congrégations religieuses, de telle sorte qu'elle est l'œuvre de toute la hiérarchie catholique depuis le Souverain Pontife jusqu'au dernier des frères laïques.

« C'est là ce qu'il faut d'abord considérer pour apprécier la valeur de ce document et son sens véritable. On doit, en effet, se souvenir avec quelle réserve l'Église se prononce dans ces sortes de questions et aussi comment, une fois engagée, elle ne revient et ne peut pas revenir en arrière par la nature même de sa constitution, qui ne vit que de principes. Or, si l'on pèse à travers l'extrême réserve de la forme, les engagements pris par l'Église dans la récente déclaration, dont elle est l'auteur tout entière, on verra qu'ils sont de nature telle qu'on ne pourrait s'étonner que d'une seule chose, c'est qu'elle les ait pris, si on ne connaissait son vieux flair politique. »

Après avoir rappelé les engagements tels qu'ils résultaient des termes mêmes de la déclaration, Mgr Lavigerie tirait les conclusions suivantes :

« Ainsi reconnaissance formelle et adhésion avec soumission et respect aux institutions actuelles du pays, c'est-à-dire aux institutions républicaines.

« Répudiation de toute alliance avec les partis hostiles au Gouvernement. Résolution de se renfermer dans le domaine des œuvres religieuses et de ne

plus s'occuper des causes changeantes et des intérêts politiques. C'est exactement le programme que tous les hommes sérieux et sages du parti républicain ont tracé, et avec raison, au clergé, comme le seul à suivre dans le monde moderne. Et les conséquences de ces engagements, quelles sont-elles ?

« Elles sont considérables :

« 1° Elles entraînent forcément à la suite du clergé toute la partie conservatrice de la nation, qui hésitait à accepter franchement la République, par engagements précédents ou par peur.

« 2° Elles réduissent à l'impuissance les oppositions des partis, qui, avec leur hostilité réciproque, n'avaient qu'un seul terrain sur lequel ils pussent s'unir contre le Gouvernement, celui des questions ecclésiastiques et religieuses ;

« 3° Elles donnent aux conservateurs républicains un point d'appui nouveau et considérable qui leur permet de rompre avec les ultra-radicaux dont les votes ne leur sont plus nécessaires.

« 4° Elles préparent enfin le règne stable et définitif de la forme républicaine.

« Tout cela se trouve logiquement dans la déclaration des congrégations. Mais il faut savoir l'en tirer, et là est, je l'avoue, la difficulté. La difficulté n'est pas du côté de l'Église. Elle s'est prononcée, elle ne peut plus reculer sans se déshonorer et se perdre elle-même, à moins qu'on ne l'y force par une déclaration de guerre qui, cette fois, ne peut plus formuler de prétextes.

« La difficulté est du côté des républicains. Ils ont pour la plupart des engagements pris, et quelques-uns, des passions ardentes qui ne leur permettent pas aisément de prendre la main que leur tend l'Église. Mais s'il se trouve parmi eux un homme qui ait la noble ambition de donner le repos à notre pays, d'assurer au dehors sa puissance et sa gloire, il

saura triompher de ces difficultés apparentes. Il n'a pas à craindre de se compromettre. Une telle alliance doit se faire sans se parler. Elle est dans la nature même. Puisque l'Église fait adhésion à la République, elle doit se porte d'elle-même du côté où la République trouvera l'homme qui, pour arriver à ses fins, doit tenir compte des passions et des obstacles qui l'entourent.

« Un nom se trouve, malgré moi, au bout de ma plume, en traçant ces lignes, c'est celui de M. Gambetta. Je n'ai pas eu l'honneur de l'approcher, cela m'est bien difficile, mais ce que j'ai entendu de lui et surtout ce que j'ai vu de ses actes et de ses discours me le fait considérer comme un homme d'une grande valeur. Il a évidemment le génie de la politique la plus fine et la plus forte. Je ne sais s'il a étudié le prince de Machiavel, son compatriote italien, mais il le pratique à merveille.

« Voilà l'homme avec lequel il aurait fallu traiter. Je l'ai répété à tous ceux qui ont voulu m'entendre. Mais M. de Freycinet a pris l'initiative et il a obtenu, il faut le reconnaître, un succès inespéré, mais ce succès, il ne sait pas en tirer parti. Tout au contraire, il risque d'en périr parce qu'il ne sait ni l'expliquer ni peut-être le comprendre. On ne vit jamais situation plus singulière. Je fais des vœux pour que Gambetta le comprenne et, avec sa puissante initiative, nous tire du chaos... »

Ces hautes considérations n'eurent aucune influence. Le désarroi était trop grand. La peur exagérée et le manque de vue du Gouvernement; les polémiques ardentes et intéressées des journaux de parti, faisaient évanouir de plus en plus les espérances d'une pacification.

C'est la triste constatation que fit Mgr Lavigerie[1] :

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie à M. Flourens. Alger, 14 septembre 1880.

« Ce que j'avais craint est arrivé, écrivit-il à M. Flourens. La lenteur mise à préparer l'opinion par l'explication convenable de la démarche des congrégations, de sa valeur politique et des intentions du Gouvernement, a été exploitée par les adversaires de tout accord avec l'État. Les légitimistes qui se sentaient noyés, ont réussi, par la publication du texte de la déclaration dans *la Guyenne*, à jeter le trouble et le désarroi partout. Ils y ont été bien aidés, il faut le dire, par les intransigeants et le silence du pouvoir.

« Comment ne s'est-il pas trouvé même un journal pour faire ressortir la haute portée politique d'un acte par lequel l'Église entière, depuis le Pape jusqu'au dernier des religieux, faisait acte public d'adhésion à la République et retirait toute alliance avec les partis qui lui étaient hostiles ? Pour se rendre compte de l'importance d'une telle manifestation, il suffit de voir la fureur de ces mêmes partis, qui éclate dans tous leurs journaux, depuis *le Pays* jusqu'à *l'Union*. Comment vos journaux ne font-ils pas cette remarque ?

« Quant à la demande d'autorisation, en vérité, c'est du byzantinisme. Elle est faite, implicitement, il est vrai, mais aussi clairement que possible, à la fin de la déclaration, et c'était encore au Gouvernement de l'en extraire et de répondre carrément aux congrégations : « Vous me demandez de vous laisser continuer vos œuvres » ; avant de répondre à cette demande, je prescris l'enquête préalable à l'autorisation légale, mais en attendant, conformément aux précédents et à ce que le Gouvernement a déclaré, lui-même, à la tribune du Sénat, je vous laisse, à titre de tolérance, votre situation actuelle.

« C'est, en effet, ce que le président du Conseil des ministres a déclaré lui-même, dans le discours si fort applaudi par la gauche le 25 juin ou le 26 juin

dernier, à l'occasion des pétitions sur les congrégations religieuses. Il s'est engagé formellement pour le cas où les congrégations donneraient satisfaction à l'État, à les laisser vivre « à titre de tolérance », ce sont ses expressions, s'il ne pouvait les autoriser. Relisez-le dans *l'Officiel*.

« C'est avec de telles armes qu'on se laisse écraser, rouler, sans même se défendre, que l'on va aux abîmes et qu'on y conduit ceux qui s'étaient fiés à des promesses formelles.

« J'écrirais à M. de Freycinet pour lui dire toute ma pensée, si je savais où le trouver en ce moment.

« Je vous prie de la lui dire, à l'occasion, mais hélas ! il est bien tard et je regrette bien d'avoir quitté Paris si tôt. »

D'autre part, du côté des catholiques, la situation n'était pas moins lamentable. En effet, elle révélait un état anarchique profond. La publication faite par *la Guyenne* du texte de la déclaration était évidemment un coup monté par les légitimistes et aussi par les Jésuites, car, non seulement la déclaration avait été publiée, mais la circulaire des deux cardinaux avait été aussi donnée, toujours par un journal légitimiste, *la Gazette de France*. Le but était donc évident. En empêchant de préparer l'opinion, on a voulu la troubler, la dérouter et finalement rendre tout accord impossible. « Je viens de recevoir ici, écrivit Mgr Lavigerie au nonce[1], un jeune bénédictin de Solesmes, ami des Veuillot et de Mgr d'Angers, qui m'a dit, sans s'en douter, les choses les plus graves sur les manœuvres de ces intransigeants et leurs sentiments vis-à-vis du Saint-Père...

« L'état de confusion où l'absence du Gouvernement et les polémiques des journaux jettent les esprits,

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie à Mgr Czacki. Alger, le 14 septembre 1880.

me fait craindre une autre tentative bien plus grave et dont il faut que je vous prévienne. Des évêques ont dit hautement devant moi-même, pendant que j'étais en France, qu'ils ne se croyaient pas obligés de taire qu'ils avaient reçu la défense formelle par les congrégations de demander l'autorisation de l'État. Ils ajoutaient même que, pour faire cette défense, on avait supposé ou dénaturé une délibération des prélats à l'archevêché de Paris, délibération qui était dans un sens contraire à celui de la défense.

« Si de pareilles indiscrétions arrivent au public et si on communique à quelque journal ces instructions et ces commentaires, nous avons une affaire comme celle de Belgique, avec toutes ses conséquences. »

Au sein du gouvernement la situation se compliquait de jour en jour. Grévy et Freycinet étaient en lutte avec Jules Ferry et Constans. Les premiers défendaient les religieux, les autres voulaient l'exécution pure et simple du deuxième décret. Le 17 septembre, il y eut réunion du conseil. Le 18, Constans, vaincu, offrit sa démission. Le 19, coup de théâtre, ce fut de Freycinet qui partait malgré Grévy.

Le président de la République, à contre-cœur, confia la formation du nouveau ministère à J. Ferry. C'était le troisième ministère depuis 1879. Deux nouveaux ministres seulement y entrèrent (l'amiral Cloué à la Marine, et Barthélemy-Saint-Hilaire aux Affaires étrangères). Constans garda le portefeuille de l'Intérieur et des Cultes. La partie était irrémédiablement perdue. Le ministre de l'Intérieur, en réponse à la fameuse déclaration, signifia aux religieux leur arrêt de mort. Pour apprêter sa lettre fatale, M. Constans avait sous les yeux celle que le cardinal Lavigerie avait composée pour le Gouvernement et qui a été rapportée plus haut. Le ministre en résuma certaines parties, en copia textuellement certains passages et adressa le 18 septembre, aux

supérieurs une mesquine parodie d'une lettre qui devait apporter la paix.

En apprenant la formation de ce ministère et l'envoi de la lettre de M. Constans, Mgr Lavigerie perdit sa dernière espérance : « De notre côté tout est dit, écrivit-il à M. Flourens[1] ; après ce qui vient de se passer, de se dire, de s'écrire, aucune congrégation ne croira pouvoir, sans se déshonorer, demander une faveur de l'Etat, en sollicitant l'autorisation de vivre. Ce sentiment-là est invincible et vous devez compter comme assuré que vous n'aurez pas une seule demande. Tout ce que feront quelques-uns, sera de réclamer des droits déjà acquis ou des exceptions fondées sur des faits particuliers.

« De votre côté, l'impasse n'est pas moindre, vous voilà publiquement engagés à exécuter ces décrets. Or, ils sont inexécutables pour un gouvernement régulier. Les hommes les plus graves et les plus sensés du parti républicain, le reconnaissent eux-mêmes. Peut-être a-t-on dû subir la nécessité de le dire, mais rien n'excuserait de le faire.

« Ces décrets ont déjà tué un ministère, ils en tueront dix et la République elle-même par toutes les complications, les accusations, les dégoûts, les clameurs qu'ils vont amener. »

L'échec définitif des négociations lui causait une grande tristesse. M. Flourens chercha à relever le courage de son éminent ami avec beaucoup de cœur, mais peut-être avec trop d'optimisme.

Il prenait part à la douleur ressentie par Mgr Lavigerie, à la suite de l'insuccès de ses négociations conduites avec tant de zèle, de dévouement et d'abnégation : « Je puis dire[2], écrivait-il, que je partage

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie à M. Flourens. Alger, le 27 septembre 1880.
2. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, le 1er octobre 1880.

cette douleur et que la chute de M. de Freycinet et des espérances que je faisais reposer sur son haut sens politique, n'a pu vous apporter plus d'amertume qu'elle ne m'en a causé à moi-même. Je ne puis toutefois adhérer aux conclusions de votre lettre et accepter la déclaration de guerre qu'au nom de la religion vous lancez à nos institutions républicaines. »
Il pensait encore que l'union qui venait d'être troublée se rétablirait et que les congrégations finiraient par comprendre qu'on les trompait sur l'étendue de leurs droits et qu'il leur fallait se soumettre à une exigence rigoureuse, peut-être, après une longue tolérance, mais parfaitement légale.

« Ce n'est pas à vous, Monseigneur, continuait-il, qu'il est nécessaire de rappeler que dans notre pays il ne faut rien prendre au tragique, pour ne pas dire au sérieux, au moins dans le domaine de la politique. M. de Freycinet, en partant, me disait : « mes « anciens collègues seront bientôt obligés de suivre « mon exemple sous le coup des mêmes attaques ». Le nouveau cabinet n'est, en effet, pas moins embarrassé que celui qui l'a précédé, pour agir ; il s'est proposé le problème suivant que, pour ma part, j'ai déclaré insoluble : dissoudre toutes les congrégations d'hommes, sans employer la violence, sans s'exposer à aucune procédure judiciaire, au moins jusqu'à ce que le tribunal des conflits ait statué, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre prochain.

« Bientôt les clameurs de la presse vont le forcer à sortir de ce cercle trop étroit, mais alors il se heurtera à d'autres difficultés non moins graves. »

Quelques jours plus tard, M. Flourens revenait encore sur la question des congrégations[1]. Malgré le triomphe des adversaires de toute conciliation, il

1. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, le 5 octobre 1880.

comptait toujours sur le concours de Mgr Lavigerie. Il lui demandait d'exercer sa pression pour amener les congrégations algériennes à former des demandes d'autorisation.

« La demande d'autorisation, disait-il, seule peut aujourd'hui dissiper les équivoques et faire cesser toute confusion. S'agit-il de faire respecter les lois de l'État? S'agit-il de persécuter l'Église? Voilà la question à laquelle on ne pourra répondre péremptoirement qu'après que les congrégations auront fait leur demande...

« C'est après avoir longuement conféré avec M. le président du Conseil que je soumets ces considérations à Votre Grandeur; je serais heureux qu'elle me fasse connaître les réflexions qu'elles pourront lui suggérer.

« Je ne crois pas que notre ancienne politique doive être abandonnée; qu'il nous faille renoncer à opposer à toutes les attaques une invincible patience et déserter le terrain de la conciliation.

« Je prévois le temps où ceux qui ont brisé les fils de votre négociation, qui ont saccagé, piétiné votre œuvre, concertée avec M. de Freycinet, seront trop heureux d'en rattraper quelques épaves pour se donner l'apparence d'une concession obtenue et alors l'incident se prolongera plus que leurs désirs belliqueux.

« Tel est, du moins, mon sentiment et l'impression que je retire de l'étude des hommes et des choses. Aussi j'attends de pied ferme, comptant toujours sur votre ferme et sympathique appui. »

Mgr Lavigerie avait déjà eu tant de peine à faire accepter cette déclaration que c'était presque tenter l'impossible que d'essayer de l'imposer de nouveau, même en Algérie, dans les nouvelles circonstances. En effet, l'épiscopat et les congrégations, après avoir été battus par la presse républicaine et avoir

reçu de l'État une réponse si peu conforme à leurs espérances, étaient empêchés, par un point d'honneur, de faire une démarche quelconque. On ne se serait pas expliqué les motifs de leur nouvelle attitude et les congrégations auraient été les dupes de leur démarche. Mgr Lavigerie, lui-même, était réduit à l'impuissance d'agir. Les journaux légitimistes le désignaient sourdement aux colères de leur parti; les journaux officieux, comme *le Voltaire*, imprimaient même qu'il existait entre le Gouvernement et Mgr Lavigerie un pacte honteux relatif au cardinalat, à propos des décrets.

Cependant l'illustre évêque tenta un suprême effort. Il proposa au ministre de temporiser pour l'exécution des décrets jusqu'à la rentrée des Chambres, tout en donnant aux partis radicaux quelques platoniques satisfactions, et de préparer une loi sur les associations aussi rigoureuse qu'il voudra, sauf à la modifier dans les débats de la Chambre afin qu'elle sorte acceptable, alors on se soumettrait après qu'elle aurait été votée. Il y avait loin évidemment de cette solution à celle qu'apportait la déclaration au point de vue politique.

Ce dernier conseil ne prévalut pas au Gouvernement. Le ministère appliqua les décrets en octobre, novembre et décembre.

*L'Univers* et les journaux catholiques tinrent leurs lecteurs au courant des menus faits de l'exécution des décrets dans toute la France sous la rubrique « Persécution ».

On a consacré un volume au seul récit des exécutions à Paris. Il en faudrait plusieurs pour raconter celles qui s'accomplirent dans toute la France. Toutes, d'ailleurs, se ressemblent, et il suffit, pour en donner une idée, de rapporter le tableau émouvant de son expulsion que le révérend Père Monsabré traçait en décembre 1880, avec sa grande éloquence, dans

son panégyrique du Père Lacordaire : « Hélas ! disait-il, je n'ai vu qu'une scène de ce lugubre drame et c'est assez pour remplir mon cœur d'une inconsolable douleur que ravivent sans cesse mes souvenirs. Je crois entendre encore ce cri sinistre : « Les voilà ! » et le pas de la troupe humiliée qui vient faire le siège d'une maison inoffensive et les cris d'un peuple qu'on refoule et les sommations altières de l'arbitraire et les vains appels faits à la justice et les protestations indignées de l'homme du droit et de la liberté et les truands qui s'écrient : « A l'ouvrage ! » et les coups retentissants des haches et des marteaux, et les lourdes pesées des pierres et le bruit strident du fer qui se brise et les craquements du bois qui vole en éclats et les cris impérieux : « En avant, sortez, emportez », et les voix douces et fermes qui protestent.

« Je vois encore sortir, l'un après l'autre, entre deux soldats habitués à conduire des scélérats et honteux en ce jour de convoyer un honnête homme et les vétérans de la vie religieuse et les jeunes recrues qui en goûtaient les premiers charmes; je vois les larmes qui coulent et les gestes désolés qui disent adieu au cher sanctuaire de la méditation et du travail et les pieuses génuflexions sur le seuil des portes rompues et les embrassements de l'amitié navrée et la foule qui jette des fleurs et des couronnes et crie : « au revoir » à des gens qui ne savent ce qu'ils vont devenir.

Ces exécutions où parfois au tragique se mêlait le comique, n'étaient pas faites pour attirer les sympathies du clergé et des catholiques aux institutions républicaines.

Les mesures prises par le Gouvernement soulevaient aussi chez les républicains sincères et indépendants et même à l'étranger (*Times*, *Standard*, etc...) un sentiment de réprobation. Cepen-

dant, pour être sincère, à qui revient aussi une part de la faute et de l'odieux des exécutions lorsqu'on pouvait tout arranger?

Rien ne fait mieux ressortir le partage des responsabilités que cette lettre de Mgr Place, archevêque de Rennes, à Mgr Lavigerie[1] :

« Ce qui me paraît plus grave encore que l'échec de la déclaration, ce sont les procédés qui ont amené ce malheur.

« Jusqu'ici on professait, au moins en théorie, qu'il appartenait au Pape et aux évêques de traiter, et de décider les affaires intérieures de l'Église; mais tel n'a pas été l'avis de *l'Univers* et des trois ou quatre journaux qui, gravitent dans son orbite, non plus que des amis imprudents des Jésuites et des légitimistes exaltés et ils l'ont emporté sur la hiérarchie sacrée. M. Constans lui-même, à l'origine, acceptait la déclaration et il ne l'a abandonnée que devant le discrédit et les clameurs dont les laïques et les journalistes se disant catholiques l'ont frappée.

« C'est la révolution dans l'Eglise et ce désordre qui n'est que la manifestation d'un état de choses dont il était facile de pressentir depuis longtemps l'existence, révèle à tous les yeux une situation lamentable. Elle est d'autant plus grave que nous sommes en présence d'un ennemi qui ne demande qu'à nous rendre solidaires de ses excès.

« Qu'y pouvons-nous? Si nous étions un épiscopat agissant avec unanimité, nous serions forts, mais je ne crois pas que des actes d'évêques isolés amènent aucun bon résultat. Il me paraîtrait donc de la plus haute importance que le Saint-Père fût bien renseigné sur cet attentat contre les pasteurs légitimes, et il me semble que personne, mieux que vous, cher et vénéré Seigneur, n'est en position de le

1. Bouin. Vendée, 8 octobre 1880 (inédit).

faire. Je vous dirai, mais bien entre nous, que je ne suis pas resté muet et j'ai écrit au cardinal Nina, pour lui dénoncer ces ingérences criminelles, une lettre qu'il mettra sans doute sous les yeux du Pape. Mais il serait capital que la lumière arrivât à Rome de différents côtés et surtout de votre part. »

Mgr Lavigerie qui venait d'être frappé d'un nouveau malheur, par la mort de Mgr Gillard, évêque nommé de Constantine, en qui il avait placé une vive affection et une grande espérance, en écrivant au Saint-Père pour lui annoncer la triste nouvelle et lui proposer un candidat, profita de cette douloureuse circonstance pour lui dénoncer également les tristes manœuvres de catholiques intransigeants[1].

« Puisque j'ai l'honneur d'écrire à Votre Sainteté, je me permettrai de lui dire toute ma tristesse sur la conclusion vraiment lamentable qu'a eue, en France, l'affaire de la déclaration des congrégations religieuses non autorisées.

« Je l'appelle lamentable non seulement au point de vue politique, où on ne peut plus rien attendre de bien favorable pour l'Eglise, mais encore et surtout au point de vue des manœuvres de certains catholiques ardents qui ont voulu tout porter à l'extrême et empêcher à tout prix une conciliation même momentanée. Ils n'ont reculé devant rien, ni devant la trahison commise par les journaux légitimistes pour raviver la persécution qui fait l'affaire de leur parti, mais qui ne fait pas celle de l'Église et des âmes; ni devant la violation d'un serment, car l'évêque qui leur a livré ces pièces, afin de faire échouer les projets de pacification, a violé le serment que nous faisons tous; ni enfin devant le pensée de blâmer pu-

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie au pape Léon XIII. Alger, le 12 octobre 1880.

bliquement un acte autorisé par Votre Sainteté et approuvé par l'unanimité morale des évêques de France.

« Cela montre non seulement le renversement de toutes les idées de respect et d'autorité jusque parmi nos catholiques, mais encore l'ardeur des passions qui les dominent. Le langage de la raison et de la sagesse a bien de la peine à être entendu dans une semblable situation. Néanmoins, Très Saint-Père, nous pensons en Algérie, que la sagesse et la raison sont plus que jamais nécessaires. Les adversaires de l'Église peuvent commettre toutes les fautes, ils n'en seront que plus tôt détruits, mais nous n'en voulons pas commettre nous-mêmes. Ma pensée, celle de mes vénérables collègues, est qu'il faut toujours, sans se déconcerter, défendre le terrain pied à pied, par tous les moyens qui sont conciliables avec la conscience et avec l'honneur. C'est seulement ainsi que nous éviterons la destruction violente de l'organisme ecclésiastique dans la colonie et que nous empêcherons la ruine des âmes.

« Nous prions Dieu du fond de notre cœur, Très Saint-Père, pour qu'il assiste, qu'il soutienne Votre Sainteté dans des circonstances si difficiles et qu'il Lui inspire les résolutions propres à sauver la religion... »

Ainsi finit lamentablement cette affaire des décrets et de la déclaration.

L'archevêque d'Alger eut cependant la consolation de conserver ses congrégations algériennes. « Les ordres religieux, lui écrivit M. Flourens, continueront de jouir, en Algérie, du bénéfice du *statu quo*. C'est l'avantage que nous aurions voulu pouvoir leur assurer en France et c'est dans l'état présent des esprits ce qu'ils peuvent souhaiter de mieux. »

Le gouverneur général, il est vrai, avait trans-

mis à Paris un rapport concluant à la dispersion des Trappistes de Staouëli, des missionnaires Espagnols et des Basiliens; mais à une de ses apparitions dans la capitale, M. Albert Grévy, après une conversation avec M. Flourens, avait retiré sa demande, car depuis la date de son avis, des éléments nouveaux à prendre en considération, avaient modifié ses conclusions. D'abord le temps des expulsions touchait à sa fin, la question s'assoupissait et il n'y avait aucun intérêt à la réveiller. Ensuite un rapport de M. Roustan, consul général à Tunis et la réponse de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, fournissaient d'autres éléments diplomatiques destinés à maintenir le *statu quo*.

On préparait, en effet, à ce moment, la conquête de la Tunisie. Mgr Lavigerie y avait sa part et cherchait à supplanter les religieux italiens par des religieux français (révérends Pères de Staouëli). Or chasser les religieux d'Algérie, les accepter en Tunisie, était une inconséquence aux yeux des populations musulmanes et étrangères foncièrement religieuses, tout à fait dangereuse pour l'influence française. C'est ce qu'avaient montré Mgr Lavigerie et M. Roustan et c'est dans ce sens favorable que leur avait répondu le ministre des Affaires étrangères.

# CHAPITRE VI

## CARDINALAT DE Mgr LAVIGERIE
## NÉGOCIATIONS A ROME

### I

Avant-propos. — Nomination de Mgr Combes à Constantine. — Élections épiscopales en France. — Difficultés. — Le cardinalat de Mgr Lavigerie. — Reprises de la question. — Lenteurs de Rome. — Lettres de M. l'abbé Puyol et de Mgr Czacki. — Le ministère Gambetta. — P. Bert et ses projets « concordataires ». — Ministère de Freycinet. — Promotion de Mgr Lavigerie au cardinalat. — Le nouveau cardinal à Rome. — Lois scolaires. — Émotion des Catholiques. — Apaisement.

### II

Départ de Mgr Czacki, nonce à Paris. — Instances de M. Flourens et démarches du cardinal Lavigerie. — Dépit des intransigeants — Titre archiépiscopal de Mgr Maret. — Reprise et solution de la question. — Affaire des Facultés théologiques d'État. — Départ du cardinal Lavigerie de Rome. — Réception triomphale à Malte, à Tunis et en Algérie. — Les manuels P. Bert, Compayré et Gréville. — Lettre de M. Flourens à Mgr Ramadié, archevêque d'Albi. — Mgr Freppel. — Mgr di Rende, nouveau nonce. — M. Lefebvre de Béhaine, nouvel ambassadeur près le Saint-Siège.

## I

L'affaire des décrets n'était que la préface de tout un programme qui devait se réaliser peu à peu.

Pendant les deux années 1881 et 1882, l'Église de France allait encore recevoir des coups très sensibles dans les votes successifs des différentes lois scolaires. Les débats passionnés auxquels donnèrent lieu les projets scolaires, entretinrent toujours l'agitation des esprits. Les ardents de droite caressèrent, en effet, l'espoir de jeter la déconsidération sur la République; ceux de gauche, de détruire l'influence du clergé et de la religion. Mais tandis que le Gouvernement français se laissait dominer par les anticléricaux et entraîner, même malgré lui, jusqu'à la limite d'une rupture violente du Concordat, le Pape Léon XIII gardait extérieurement le silence. Il se réservait le champ de la diplomatie, pour amener le Gouvernement français à des mesures plus empreintes de justice et de liberté envers l'Église. Il désirait surtout que le clergé fît concorder avec sa dignité et son honneur des sentiments modérés de telle sorte que, si la dénonciation du Concordat devait éclater sur les lois scolaires, le Gouvernement en eût seul la responsabilité.

Mgr Lavigerie, en conformité de pensées et de désirs avec le Saint-Père, évitera, comme en 1880, de paraître au grand jour ou de soulever des questions irritantes; mais il cherchera par des démarches secrètes à adoucir les rapports de l'Église et de l'État et à résoudre sans froissement les difficultés qui surgiront. En réalité il remplacera dans ses fonctions le nonce apostolique dont la santé était en très mauvais état. C'est donc un rôle plutôt diplomatique que politique qu'il va jouer.

La fin de 1880 laissait la politique religieuse dans une situation confuse. On continuait les expulsions, mais le Gouvernement en était embarrassé. Les congrégations et l'épiscopat l'étaient également pour d'autres motifs. Les derniers événements avaient découvert chez les catholiques et même parmi les évêques le défaut d'union politique.

Le Pape, lui, attaché, malgré les actes hostiles du Gouvernement français, à sa politique d'apaisement, comprit que pour assurer le succès de sa nouvelle orientation, il fallait réaliser l'unité morale de l'épiscopat. Plusieurs événements servirent Léon XIII.

De nombreux sièges épiscopaux étaient devenus vacants. C'était donc le moment de choisir des candidats qui, bien que tout dévoués à l'Église, seraient dégagés de tout parti politique et sauraient reconnaître les droits de l'État. Mgr Czacki, si souple et en même temps si fidèle à sa mission, s'employa à cette tâche avec un entier dévouement.

En Algérie, il y avait aussi à pourvoir le siège laissé vacant par la mort de Mgr Gillard.

Mgr Lavigerie présenta M. l'abbé Combes, un de ses vicaires généraux, ami de la conciliation. La nomination cependant ne fut pas aisée, car les candidatures à ce siège se multiplièrent. M. Arthur Picard poussait celle de M. l'abbé de Cortade de Giscaro, son oncle, ancien curé de Mayeube (diocèse d'Auch). M. Gambetta patronnait chaleureusement celle de M. l'abbé Coldefy, curé de Thiviers (diocèse de Périgueux)[1]. Enfin, après bien des longueurs, et grâce au concours du nonce et de M. Flourens, M. l'abbé Combes fut accepté pour Constantine. En France, les nominations furent plus agitées. Le Gouvernement lassé d'avoir un épiscopat combatif et

1. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, le 18 janvier 1881.

opposé, en grande partie, aux institutions républicaines, voulait changer le *système de l'entente préalable* [1] et imposer des engagements aux candidats [2].

Ce n'était pas chose facile à faire accepter et la situation pouvait se compliquer. Le nonce, malgré son bon vouloir, était sur des charbons ardents. « Je ne vous parle pas des douleurs de ma situation, écrivait-il à Mgr Lavigerie [3], car votre haute intelligence les connaît ou les devine et votre cœur m'a témoigné assez d'amitié pour que je n'en doute pas... »

Mgr Lavigerie facilita autant que possible, la tâche particulièrement délicate du nonce en écrivant des lettres pleines de bon sens politique à M. Flourens. Enfin le Gouvernement abandonna son projet et l'archevêque de Salamine parvint à faire de bons choix. Mais les deux mois qu'avaient duré les nominations avaient été très pénibles.

« Les intrigues de toute espèce, écrivait Mgr Maret à Mgr Lavigerie [4], se sont croisées; des candidats impossibles se sont produits. Le Gouvernement avait adopté un système qui nous menait tout droit à une rupture avec Rome et peut-être à pire. On a voulu imposer des engagements aux candidats; plusieurs, dit-on, avaient souscrit. J'ai été consulté par quatre d'entre eux; je leur ai déclaré qu'ils ne pouvaient pas prendre les engagements demandés sans manquer à la conscience et à l'honneur; et je les ai envoyés au nonce. En tout cela, j'étais assez d'accord

1. Le système de l'entente préalable remonte à J. Simon, du temps de M. Thiers — Cf. *Quatre cents ans de Concordat*, par Mgr Baudrillart — Paris, 1905, pp. 306 et 307.

2. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Paris, 20 novembre 1880.

3. Lettre inédite de Mgr Czacki à Mgr Lavigerie. Paris, 21 décembre 1880.

4. Lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Paris, 4 mars 1881.

avec M. Flourens qui n'approuvait pas entièrement la nouvelle marche qu'on voulait adopter. Cette marche a été abandonnée ou modifiée et les nouvelles nominations se sont faites avec l'assentiment du nonce et, généralement, elles sont très bien vues. Mais les premiers candidats, sauf M. Lamazou, ont été laissés sur le carreau. A l'archevêché, on m'attribuait une part considérable dans toutes ces négociations. On prétendait que je voulais nommer les évêques. J'ai dû faire donner soit par M. Icard, soit par Mgr de Nancy, des démentis positifs... Il y aurait un volume à vous écrire sur tout ce qui s'est passé. En somme cependant, nous marchons à un apaisement et le nonce est content. »

L'affaire des nominations terminée officiellement, ne l'était pas encore pour une partie des catholiques. La funeste division entre catholiques attachés obstinément à un parti politique et catholiques plaçant les intérêts de l'Église au-dessus de tous les autres, créaient aux évêques, dans leur diocèse, des situations pénibles.

« Ici la situation est bien mauvaise, écrivait encore Mgr Czacki à Mgr Lavigerie [1], car il y a une coterie qui veut jouer toutes les cartes de l'Église après avoir perdu toutes les autres possibles. Je crains que cela ne produise de fâcheux résultats si on n'y résiste pas énergiquement. C'est la guerre à l'autorité et à la dignité de l'épiscopat, moi je lutte contre, autant que je puis... »

Le nonce lui-même n'était pas épargné. On lui reprochait surtout d'être en trop bons termes avec les hommes du Gouvernement. Mais étant donnée sa situation diplomatique, pouvait-il faire autrement ? Ayant invité à dîner, au mois de mars, Mgr Combes, le nouvel évêque de Constantine et d'Hippone et

1. Lettre inédite. Paris, 20 mars 1881.

réuni, à cette occasion, quelques personnages ecclésiastiques, Mgr Hugonin et M. Sisson, curé de St-Honoré d'Eylau à Paris, le nonce, dans le cours de la conversation, leur dit : « On me reproche mes relations avec le président de la République, M. Constans et les hommes politiques. Mais je ne puis faire autrement, je suis comme un dompteur qui veut apprivoiser des bêtes sauvages, il faut que je les caresse continuellement[1]. »

Le cardinal de Bonnechose qui était allé à Rome en ce même mois de mars, après les nominations épiscopales, dénonça ces manœuvres au Saint-Père et à son retour de la Ville Éternelle, il fit insérer dans sa *Semaine religieuse* une note dans laquelle il manifestait se ranger franchement parmi les catholiques qui voulaient l'Église indépendante de tout parti politique[2].

C'était indiquer clairement dans quel sens était orientée la politique du Saint-Père. D'autres actes aussi significatifs devaient suivre. Mgr Lavigerie qui avait gardé l'immobilité tant qu'avaient duré les nominations épiscopales, commençait maintenant à se remuer pour faire aboutir deux affaires : sa promotion au cardinalat et la nomination de son vieil ami Mgr Maret, primicier de Saint-Denis et doyen de la faculté théologique de la Sorbonne, à un titre archiépiscopal. Dans les circonstances présentes ces deux nominations avaient une grande portée politique. Obtenir du Pape un titre archiépiscopal pour Mgr Maret, c'était demander une marque de bienveillance pour le vieil évêque libéral et manifester nettement la direction de la politique pontificale en

1. Mgr Combes, aujourd'hui archevêque de Carthage et d'Alger, a bien voulu, dans une conversation, le 21 septembre 1910, me rapporter ces propos qui lui étaient restés gravés profondément dans la mémoire.

2. Lettre de Mgr Hugonin à Mgr Lavigerie. Bayeux, 6 avril 1881.

France. Accorder le chapeau à l'archevêque d'Alger, c'était non seulement récompenser les services signalés rendus à l'Église par l'éminent prélat, mais surtout fortifier cette nouvelle politique dans l'un de ses membres les plus habiles et les plus populaires.

« Il y avait, disait M. Flourens à Mgr Lavigerie, un véritable intérêt national (janvier 1881). »

La question de cette promotion au cardinalat était déjà posée depuis 1878. Dès le commencement de son pontificat Léon XIII avait fait comprendre à l'ambassadeur près le Saint-Siège, M. le comte de Gabriac, que l'archevêque d'Alger serait pour lui *persona grata* au cardinalat[1]. L'ambassadeur avait transmis le désir du Pape au gouvernement. Mais à ce moment, M. le maréchal de Mac-Mahon était président de la République. Il n'oubliait pas la célèbre lutte soutenue en 1868 contre lui, lorsqu'il était gouverneur général de l'Algérie, par Mgr Lavigerie, à propos des questions de colonisation algérienne. Ce fut Mgr Pie, évêque de Poitiers, qui fut créé cardinal à la place du prélat africain, mais il ne resta pas longtemps dans sa nouvelle dignité, car en 1880 il était subitement enlevé par la mort.

Mgr Lavigerie avait appris cette nouvelle imprévue à Rome. Naturellement, dans les milieux du Vatican, on fut tout entier à cet événement, et aussi à la préoccupation de trouver un successeur. L'archevêque d'Alger attirait l'attention, non seulement par ses nombreuses œuvres d'Afrique, mais encore parce qu'il était ancien auditeur de rote, doyen des archevêques de France et qu'il avait été déjà proposé pour cette dignité. Il écrivit à son vicaire général, Mgr Gillard, qui était à Paris et il le pria d'agir immédiatement auprès du Gouvernement afin que celui-ci

1. Mgr Czacki, alors secrétaire de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, avait été chargé par Sa Sainteté de négocier cette affaire avec l'ambassadeur.

prît lui-même l'initiative de le proposer au Saint-Père. Mgr Gillard envoya une note pressante au directeur général des Cultes, au nom des évêques et du clergé de l'Algérie, pour pousser à cette promotion.

Mgr Maret, qui était également à Rome, écrivait dans le même sens à M. Flourens. Le nonce et M. Flourens étaient déjà acquis à cette nomination. La question fut donc reprise. Le directeur général des Cultes rallia complètement à cette cause le président de la République, puis Barthélemy-Saint-Hilaire, ministre des Affaires étrangères, Jules Ferry, Constans et le président de la Chambre, Gambetta[1].

Le seul obstacle semblait être à Rome; « la difficulté, écrivait M. Flourens[2], paraît résider dans une question dont j'avoue ne pas connaître la clef, c'est le retour de notre ambassadeur à Rome. Dès qu'il y sera arrivé, je presserai pour que les démarches définitives soient faites. »

L'ambassadeur, M. Desprez, après une assez longue absence, rentra à Rome, mais le Vatican fit encore traîner les choses en longueur pendant plusieurs mois. Certains cardinaux regardaient d'un œil inquiet cette promotion qui augmenterait l'influence déjà très grande de l'archevêque d'Alger et ils cherchaient à la retarder. Les élections législatives qui eurent lieu au mois d'août 1881 et, après les élections, l'arrivée du ministère Gambetta, furent encore de nouvelles causes de surseoir à la nomination. Mgr Lavigerie, impatient, demanda des renseignements à l'abbé Puyol qu'il venait de faire nommer supérieur de Saint-Louis des Français.

« Dès que j'ai reçu votre lettre du 5 courant, lui répondit M. Puyol[3], je me suis mis en mesure de

1. D'après une lettre inédite de M. Flourens. Paris, 18 janvier 1881.
2. Lettre inédite de M. Flourens, 18 janvier 1881.
3. Lettre inédite de M. l'abbé Puyol à Mgr Lavigerie. Rome, 18 novembre 1881.

recueillir les renseignements qui peuvent être utiles à Votre Grandeur.

« Mgr Cataldi a bien voulu me dire qu'il y aurait trois consistoires prochainement : le 18, le 25 novembre, le 2 décembre. Le premier sera secret, le second public, le troisième semi-public. Jusqu'ici il ne s'agit que de préconisations d'évêques et d'actes relatifs à la canonisation. Mgr Cataldi n'a pas eu à se mettre en rapport avec les futurs cardinaux, ce qu'il fait, ordinairement, un mois à l'avance pour les étrangers et quinze jours ou trois semaines à l'avance pour les Italiens.

« M. Desprez me charge de dire à Votre Grandeur, qu'il a répondu à la dernière lettre qu'il a reçue de Tunis. Il est probable que vous aurez reçu cette dépêche au moment où vous lisez celle-ci. Vous y aurez vu que la demande essentielle a été faite, que l'engagement pour ne pas être des plus explicites, n'en doit pas être moins considéré comme définitif. J'ai fait l'observation qu'il serait bien désirable que la lettre officielle du Gouvernement français fût écrite et présentée avant que les modifications ministérielles soient accomplies. M. Desprez a répondu qu'il se chargeait, en tout état de cause, d'obtenir que le document fût libellé en temps utile. Il m'a paru plus affirmatif et plus décisif que d'habitude... Le cardinal de Falloux me charge de vous transmettre ses meilleurs souvenirs. Il considère votre promotion comme acquise, mais il vous demande de vouloir bien prendre patience, quelque temps encore, avec sérénité. Vous avez affaire à des gens qui n'aiment pas qu'en telle manière on leur pousse les mains. Ils ont cru qu'en dernier lieu vous avez eu l'intention de peser sur eux. Le cardinal de Falloux pense qu'ils sont aujourd'hui effarouchés et qu'il y a lieu de ne pas reparaître. Mais, à son avis, la chose doit se faire à brève échéance... » Ce conseil n'était pas

inutile, il fut encore confirmé par une lettre du nonce[1].

« Je remercie Votre Grandeur pour sa bonne et si intéressante lettre. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serais heureux de vous posséder ici, mais pour le moment je n'ose pas vous engager à venir me voir; car, comme j'ai lieu de croire (chose que je vous prie de garder pour vous seul) que les nouveaux venus[2] s'intéressent à vous comme les prédécesseurs, votre arrivée, soit ici, soit à Rome, pourrait être interprétée d'une façon désagréable, non seulement par les adversaires de gauche, mais aussi par les excessifs de droite, qui, comme vous le voyez, n'épargnent pas les évêques. D'ailleurs vous pouvez agir là-bas et de là-bas et continuer à faire le bien, seulement il est désirable pour vous que vous restiez dans l'ombre pour le quart d'heure. »

En effet, selon la remarque de Mgr Czacki, les démarches de Mgr Lavigerie pour terminer son affaire, auraient été mal prises en France et à Rome. A Rome, parce que l'administration pontificale, n'aime pas qu'on la presse, mais surtout en France parce que Gambetta était arrivé au pouvoir avec un ministère mal composé et principalement avec Paul Bert, antireligieux ardent, aux Cultes. Il fallait encore patienter. Le choix de Paul Bert, pamphlétaire plutôt qu'homme politique, étonnait non seulement les catholiques, mais encore la presse, les hommes du Gouvernement, le président de la République lui-même. On disait: « le nouveau ministre des Cultes est un ministre contre les Cultes ou du moins contre le culte catholique. » (John Lemoine.)

« La nomination de M. P. Bert, écrivit Mgr Maret

1. Lettre inédite de Mgr Czacki à Mgr Lavigerie. Paris, 1er décembre 1881.
2. Les nouveaux ministres.

à Mgr Lavigerie[1], a jeté la consternation non seulement chez tous les catholiques, mais chez tous les hommes de bon sens et de goût. Jamais pareil outrage n'avait été fait, je ne dis pas à l'Eglise mais au christianisme lui-même. M. Gambetta a donné sa mesure. » Cette surprise générale et la vive inquiétude des catholiques étaient légitimes, car le nouveau ministre arrivait aux Cultes avec un programme franchement hostile à l'Église, si bien que M. Flourens refusa son concours, donna sa démission, et fut remplacé temporairement par M. Castagnary. P. Bert exigeait, en effet, de M. Flourens la suppression des canonicats[2], des bourses des séminaires, le retour à l'État des grands séminaires et de tous les biens appartenant au Domaine, le service militaire complet des séminaristes, l'indemnité facultative des desservants attribuée par les Conseils municipaux, l'expulsion complète de tous les ordres de femmes, sans exception, et la liquidation de leurs biens. Ce programme terrible était intitulé : Observation stricte du Concordat. M. Flourens préféra donc se retirer. Son successeur débuta par écrire des lettres comminatoires aux Évêques qui s'étaient rendus auprès du Pape, sans autorisation du ministre. Ces lettres adressées à Rome achevèrent évidemment de gâter les choses; on ne pouvait débuter par une mesure plus maladroite. Heureusement qu'une réaction fut faite auprès de Gambetta par les dépêches de l'extérieur. Il pria son lieutenant Bert de rester coi. Mais à Rome on était encore sous le coup de l'émotion et le mot d'ordre était : « prudence absolue ». Les démarches de Mgr Lavigerie auraient donc été très mal comprises.

La rupture que l'on craignait n'arriva pas car ce

1. Lettre inédite. Paris, 28 novembre 1881.
2. Lettre inédite de M. Puyol à Mgr Lavigerie. Rome, le 13 décembre 1881.

« grand ministère » ne dura que quelques semaines; Gambetta fut renversé le 14 janvier. Le 20, Grévy confiait la présidence du Conseil à M. de Freycinet. Les négociations pour l'obtention du chapeau furent alors poussées cette fois avec succès. Le 19 mars, Mgr Lavigerie reçut enfin un télégramme du cardinal Jacobini, le nouveau secrétaire d'Etat. C'était l'annonce de sa promotion au cardinalat. Le 27 du même mois, son nom était prononcé en consistoire. Le comte Cecchini, garde-noble de Sa Sainteté, fut chargé d'apporter au nouveau cardinal la calotte de pourpre. Mgr Lavigerie le reçut à Saint-Louis de Carthage, en Tunisie. Au mois de mai suivant, le président de la République lui remit la barrette cardinalice.

Cette nomination était un événement considérable, avantageux pour l'Église et pour la France, glorieux pour le titulaire. Le cardinal Lavigerie devenait homme d'Etat ecclésiastique. Il avait désormais le droit et le devoir de s'occuper des affaires générales de l'Eglise et nous verrons qu'il usera largement des prérogatives de sa nouvelle dignité. Ses amis, d'ailleurs, y comptaient un peu : « J'ai confiance, lui écrivait Mgr Hugonin[1], que la Providence vous appelle à exercer une grande influence sur les affaires de l'Eglise dans une époque si critique et c'est pourquoi je me suis réjoui de votre élévation. Mais je désirerais vous voir revenir en France et vous mettre à la tête de l'épiscopat français. »

Après sa réception à l'Élysée, le nouveau cardinal fit le voyage de Rome pour remplir les formalités d'usage, mais aussi, en prévision des nouvelles lois scolaires, pour maintenir le Pape dans la politique de modération.

Déjà à Paris, il avait eu avec les membres les plus

1. Lettre inédite. La Délivrande, 18 mai 1882.

éminents de l'épiscopat et principalement avec le cardinal de Bonnechose [1], d'importants entretiens sur cette question. En effet le nouveau ministère de Freycinet, assez bien composé cependant, devait encore poursuivre les catholiques de la folie impie de Paul Bert. Jules Ferry redevenu ministre de l'Instruction publique, avait repris sa fameuse loi sur la laïcité de l'enseignement à tous les degrés et sur l'enseignement primaire obligatoire. Cette loi était depuis longtemps sur le tapis. Adoptée dans son ensemble, à la Chambre, le 24 décembre 1880, elle avait été présentée au Sénat, le 3 juin 1881. La lutte y avait été acharnée. Jules Simon s'était mesuré victorieusement avec Jules Ferry et avait réussi à faire adopter par les sénateurs un amendement dans lequel on remplaçait les mots *instruction civique et morale* par *devoirs envers Dieu et envers la Patrie.*

La loi ainsi modifiée, était retournée à la Chambre, qui, à la voix de P. Bert, avait repoussé cet amendement et rétabli le texte primitif, le 25 juillet. Depuis cette date, la loi était restée en détresse. Arrivé de nouveau au pouvoir, Jules Ferry n'eut, d'abord, d'autre désir que de la faire aboutir. Le Sénat venait de renouveler, le 8 janvier, un tiers de ses membres et les radicaux y avaient gagné plus d'une vingtaine de sièges. Le ministre avait donc des chances sérieuses de la faire passer. Il la déposa de nouveau sur les bureaux du Sénat, le 2 mars 1882. Les débats furent encore passionnés de part et d'autre. Jules Simon, Buffet... luttèrent avec ardeur contre Jules Ferry, mais en vain cette fois-ci. La loi fut votée le 23 mars et promulguée au *Journal officiel* le 29. Une légitime émotion s'em-

1. D'après une lettre inédite du cardinal de Bonnechose à Mgr Lavigerie. Doudeville, 17 Juin 1882.

remplacement. Ce changement coïncidait avec celui de l'ambassadeur près le Saint-Siège, M. Desprez, dont le rappel était décidé. Le choix de ce dernier serait certainement dicté d'après celui du nonce.

D'autre part, Mgr Maret attendait toujours son titre archiépiscopal. Le Gouvernement d'ailleurs y tenait. Cette affaire avait aussi son pendant dans le maintien, fortement discuté, des facultés de théologie d'État. La bienveillance que montrerait le Pape envers Mgr Maret, leur vénérable doyen, engagerait celle du Gouvernement.

M. Flourens eut recours, pour la solution de ces deux affaires, au dévouement de Mgr Lavigerie, venu à Rome pour la remise de son chapeau de cardinal.

« Hier matin, lui écrivait-il[1], j'ai vu le nonce apostolique dont la santé décline de plus en plus, et qui nous quittera évidemment, avant un bref délai, pour aller dans l'autre monde, si son Gouvernement n'a pas l'humanité, en le rappelant à Rome, de lui donner la seule chance qui lui reste aujourd'hui de prolonger ses jours. Dans cette situation, c'est avec la plus vive anxiété, je ne vous le dissimule pas, que je vois se prolonger l'inaction du Gouvernement romain et de notre ambassade, malgré les dépêches pressantes qu'elle a reçues du ministère des Affaires étrangères français. Il faut avoir, comme moi, assisté, journellement, aux efforts surhumains que Mgr Czacki a faits pour empêcher la question religieuse de s'envenimer et l'épiscopat de déserter la voie si sage ouverte par l'éminent esprit de Léon XIII, pour se laisser aller à la dérive, entraîné par les partis politiques hostiles à la France républicaine ; il faut avoir collaboré, dans une sphère modeste sans doute, mais laborieuse et pénible néanmoins, à cette œuvre de

1. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, le 20 juin 1882.

luttes quotidiennes, pour comprendre l'urgence de ne laisser aucun intérimat, aucune suspension, aucun arrêt dans la nonciature apostolique, en ce moment, sous peine de perdre tout le terrain conquis. Le Saint-Siège a certainement appris, au moins par la voie des journaux, que le maintien de l'ambassade française à Rome est, en ce moment, violemment discuté au sein de la Chambre des députés. Il sait aussi que ce maintien n'a été provisoirement voté par la commission du budget que sur les instances personnelles et énergiques de M. de Freycinet. Or, il est manifeste que M. de Freycinet serait désarmé et deviendrait impuissant le jour où la Chambre viendrait à apprendre que le nonce a quitté son poste, a pris un congé dont, à la connaissance de tous, il lui sera impossible de jamais revenir, sans que son successeur ait été désigné ; je dirai plus, sans qu'il ait été nommé et qu'il ait pris possession de son poste sous les auspices du nonce actuel. Vous savez l'influence considérable que Mgr Czacki a su conquérir auprès de tous les hommes qui dirigent actuellement les affaires publiques. Il y a un intérêt majeur et dont l'importance considérable n'échappera certes pas à la haute sagacité de Léon XIII, à ce que cette influence ne soit pas un bien perdu pour son successeur. Ce résultat ne pourra être atteint que si le nouveau nonce est présenté au monde officiel et parlementaire français de la main et sous la garantie de son prédécesseur. D'autre part, vous n'ignorez pas que le gouvernement français se dispose à changer le titulaire de son ambassade à Rome ; il est certain qu'il se montrera plus ou moins bien disposé dans la désignation du nouveau diplomate vis-à-vis du Saint-Siège, suivant l'attitude que la cour pontificale aura observée dans la question de la nonciature. Enfin nous avons en ce moment un siège épiscopal vacant et nous sommes, paraît-il, sur le point

d'en avoir d'autres. Les cordiales ententes qui ont présidé à toutes les désignations épiscopales, au grand bien de l'Église et de l'État, dans ces dernières années, si la politique de Mgr Czacki ne devait pas recevoir du Saint-Siège la plus éclatante consécration par le choix même de son successeur, seraient, sans aucun doute, abandonnées.

« Ces graves considérations m'ont déterminé à faire appel au patriotisme éprouvé de votre Éminence, pour hâter la solution d'une affaire dont l'urgence n'échappera pas à un aussi grand politique que le Pape actuel. »

Cet appel clair et pressant en faveur de Mgr Czacki était nécessaire. Le nonce n'avait pas seulement été très attaqué en France, mais encore à Rome. Les intransigeants ne lui pardonnaient pas sa politique si modérée, si conciliante.

Aussi une sourde conspiration s'était-elle formée pour le faire tomber en disgrâce à la cour romaine et pour demander son rappel. Les intrigues avaient déjà produit un certain effet. Quelle joie pour les ardents si le Saint-Siège se laissait aller à leurs réclamations. C'est pourquoi M. Flourens insistait tant. Mgr Lavigerie, qui avait toujours eu la confiance affectueuse du nonce, négocia d'autant mieux cette affaire qu'il rendait service en même temps à un ami et à la politique d'apaisement. Il obtint du Souverain Pontife que Mgr Czacki ne quitterait pas la nonciature de Paris sans le cardinalat et que son successeur serait nommé dans le même esprit que celui qui avait dicté le choix du prédécesseur. Mais ce n'était pas suffisant pour le Gouvernement.

« Votre lettre, écrivit de nouveau M. Flourens au cardinal Lavigerie [1], qui vient de me faire parvenir le Père Charmetant, me fait grand plaisir, surtout

1. Lettre inédite. Paris, le 30 juin 1882.

parce qu'elle m'apprend que cet excellent Mgr Czacki ne quittera pas la France qu'il aime et où il s'est fait aimer de tous ceux qui l'ont approché, sous le coup d'une apparente disgrâce. En faisant revenir le Saint-Père sur une résolution dont l'effet moral eût été aussi déplorable auprès de tous nos hommes politiques, vous avez bien servi les intérêts de l'Église, suivant votre habitude, et montré l'excellence de votre cœur. Mais si Mgr Czacki et l'Eglise ont, grâce à vous, été sauvegardés, il me semble que le Gouvernement français n'a pas encore obtenu toute la satisfaction à laquelle il a droit et qu'il doit obtenir. Je ne puis admettre que Mgr Czacki ne reçoive pas la barrette des mains du président de la République, suivant l'usage traditionnel constamment respecté, sauf dans les cas où le chef de l'État a désiré lui-même qu'il y fût fait exception. Cette dérogation causerait en France le plus fâcheux effet et blesserait personnellement M. le président de la République, dans les sentiments d'affection paternelle qu'il a voués à Mgr Czacki. Léon XIII est trop prudent pour ne pas joindre cette concession à celles que sa haute sagesse lui a déjà dictées.

« De même, en ce qui concerne le choix du successeur, vous voulez bien m'assurer que ce choix sera inspiré par le même esprit que celui qui a dicté la nomination de Mgr Czacki. Je vous remercie et, vous me permettrez d'ajouter que je n'en ai jamais douté. Ce que j'ai demandé et ce que je persiste à demander, c'est que ce choix soit fait dès à présent ; qu'au moment où viendra devant les Chambres la discussion du maintien de l'ambassade française à Rome, le gouvernement puisse répondre que le successeur du nonce actuel est désigné, agréé et agréable ; qu'au moment où le choix imminent du successeur de M. Desprez sera envisagé par le Gouvernement, il ait à cœur de rendre au Saint-Siège la satisfaction

qu'il en a reçue. En un mot, il ne s'agit ni de montrer de la méfiance, ni de rien imposer, mais de demander au dévoûment du Saint-Père pour la France, de faciliter les solutions dans un moment critique. »

A Rome, on voulait être bienveillant envers le nonce, mais pas trop. Le Saint-Père aurait préféré que la remise de la barrette par le président de la République ne fût pas faite. C'était une approbation de toute l'œuvre du nonce, et on n'y tenait pas ; quant au successeur, on voulait attendre [1]. M. Flourens qui devinait le jeu des intrigues monarchistes revint de nouveau à la charge très énergiquement.

« Permettez-moi [2] d'insister encore une fois sur la question de la remise de la barrette. Après en avoir causé avec qui de droit, je vous dirai que le Gouvernement n'agréera aucun nonce nouveau, à moins qu'il n'ait été au préalable procédé au cérémonial de la remise de la barrette, seul équivalent, en l'espèce, de la lettre de rappel. Les intentions du président de la République ne varieront pas sur ce point. »

Grâce à cette fermeté et aux instances du cardinal Lavigerie, l'affaire Czacki fut résolue à la satisfaction du Gouvernement français. Le nonce de Paris fut promu cardinal dans le consistoire du mois de septembre. Le président de la République, en lui remettant la barrette, lui remit aussi le cordon de grand-croix de la Légion d'honneur. Cette haute distinction ne manqua pas encore d'exaspérer les intransigeants. Ils manifestèrent leur mauvaise humeur dans des articles ironiques. La nomination du successeur avait paru en même temps. On avait fait choix de Mgr di Rende, jeune encore.

« Sans doute il est envoyé, disait avec dépit le

1. D'après une lettre inédite de M. Puyol à Mgr Lavigerie. Rome, le 4 août 1882.

2. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, le 1er juillet 1882.

*Gaulois*, le 26 septembre 1882, pour suivre la même politique, pour jouer le même air... mais pour le jouer mieux, pour le jouer non plus à la polonaise, mais à l'italienne... »

En même temps qu'il avait traité l'affaire du chapeau pour le nonce de Paris, Mgr Lavigerie avait aussi entretenu le Saint-Père d'autres désirs du Gouvernement. Ainsi il avait obtenu qu'aucune allocution touchant les affaires de France, ne serait prononcée au consistoire où il devait lui-même recevoir le chapeau. Mais M. Flourens venait de lui annoncer une nouvelle qui, si elle était réelle, réduirait à néant l'effet de cette concession. On disait que le Saint-Père allait envoyer un encouragement officiel à l'archevêque de Paris pour ses dernières lettres pastorales.

« Si cela devait être, écrivait M. Flourens [1], il n'y aurait plus qu'à mettre la clef sous la porte de la direction des Cultes et à s'en aller. Dès à présent, il ne se passe pas de jour que, pour imiter l'exemple du nouveau patriarche des Gaules, un ou deux prélats ne remplissent de leur prose une ou deux colonnes de journaux. Ce qui suffit à entretenir toute la presse radicale. Si ce genre de composition littéraire devait être couronné par les mains du Saint-Père, ce serait un débordement, un déluge. S'il en est temps encore, usez de votre influence pour que la sagesse du Saint-Père endigue plutôt le torrent. »

M. Flourens badinait.

Il est certain que beaucoup de lettres épiscopales avaient été écrites sur les lois Ferry.

Le Saint-Père, dans un esprit de conciliation, n'envoya encore aucun encouragement.

L'affaire de Mgr Maret reçut aussi une prompte

1. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, le 30 juin 1882.

solution. Le titre archiépiscopal qui était demandé, était depuis longtemps à l'état de projet. Mais l'opposition, dès le principe, du cardinal Guibert avait relégué la proposition dans les archives. Mgr Lavigerie entreprit encore des démarches pour résoudre cette affaire et il apprit que si Rome laissait dormir le projet tranquillement, c'était que le nonce l'avait aussi abandonné.

Le cardinal Lavigerie informa de ce dernier détail Mgr Maret qui communiqua aussitôt la lettre au directeur général des Cultes. M. Flourens intervint encore énergiquement [1].

« Dès que j'ai eu connaissance par Mgr Maret de la lettre que vous lui aviez adressée, je me suis rendu chez le nonce. Il m'a tenu un langage de tous points conforme aux renseignements que j'ai reçus et de l'ambassade de France et du ministère des Affaires étrangères, à tout ce que je sais, en un mot, sur cette question dont je me suis activement occupé dès le lendemain même de mon entrée à la direction générale des Cultes. L'archiépiscopat *in partibus* a été promis formellement pour Mgr Maret à notre ambassadeur à Rome (j'en ai la preuve dans les rapports adressés par les Affaires étrangères aux Cultes en 1879).

« L'ambassadeur eut le grand tort de ne pas exiger l'exécution immédiate de cette promesse et de consentir à son ajournement jusqu'à ce que le cardinal de Paris consentît, de son côté, à lever l'opposition formée par lui. Le nonce fut chargé de négocier la levée de cette opposition; il échoua et demanda alors à son gouvernement de passer outre. Celui-ci s'y refusa et lui défendit de plus insister. Le nonce m'a dit hier qu'il enverrait le soir même une dépêche

1. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, le 1er juillet 1882.

au cardinal secrétaire d'État, pour protester énergiquement contre le veto qui lui est imputé, et insister, au contraire, de nouveau, puisque, par le fait même de cette imputation, la question est rouverte pour lui, en faveur de la nomination immédiate de Mgr Maret. Cette nomination, en effet, est actuellement indispensable par un double ordre de considérations dont l'importance n'échappera certes pas à la haute sagacité de Léon XIII.

« 1° — Le siège d'Arras est actuellement vacant et l'importance de ce siège nécessitera un mouvement plus considérable qu'on ne le supposait d'abord, dans le personnel épiscopal. Le Gouvernement ne pourvoira pas à cette vacance avant d'avoir obtenu satisfaction dans l'affaire Maret, car il est fatigué de rencontrer partout la perfide hostilité de l'archevêque de Paris.

« 2° — Le sort des facultés de théologie est actuellement en suspens. Le Gouvernement ne prendra leur défense et ne les sauvera que si le Saint-Siège ne donne pas un démenti à sa politique en leur faveur, en refusant à leur plus éminent représentant, la plus légitime satisfaction. »

Après de nouvelles démarches de Mgr Lavigerie, on accorda enfin, malgré l'opposition de Mgr Guibert, un archevêché *in partibus* à Mgr Maret. Cependant on écrivit au cardinal de Paris [1] pour le préparer, mais c'était une simple prévenance. L'ambassadeur, M. Desprez, était d'ailleurs parti pour Paris, avec une assurance formelle.

Mgr Maret choisit comme titre Lépante. La nomination se fit par bref et partit par la valise diplomatique au commencement de septembre [2].

1. D'après une lettre inédite de M. Puyol à Mgr Lavigerie. Rome, le 4 août 1882.

2. D'après une lettre inédite de Mgr Maret à Mgr Lavigerie. Vichy, le 6 septembre 1882.

Quant à l'affaire des facultés de théologie, que Mgr Maret regardait comme plus nécessaire que celle de son titre, elle n'était pas si facile à résoudre. Il y avait, en France, cinq facultés de théologie catholique (à Paris, à Bordeaux, à Lyon, à Aix et à Rouen), créées dans l'Université par le Gouvernement. On y conférait des grades dont on ne tenait que peu de compte et qu'on recherchait de moins en moins. Le 7 juillet, P. Bert déposait un projet de loi tendant à la suppression de ces facultés et à la création, pour les remplacer, de chaires d'histoire religieuse, de droit ecclésiastique, hébraïque, etc...

Mgr Maret, doyen de la faculté théologique de Paris, prit leur défense car il voyait dans ce projet de loi une conspiration protestante. On voulait, disait-il, par la suppression de ces facultés, préparer peu à peu le triomphe du protestantisme. C'était l'impression qu'on en conservait après des entretiens avec les membres de la commission chargée du projet, surtout avec MM. Marcou et Boysset[1]. Le vénérable doyen demandait que le Saint-Siège accordât une valeur aux grades conférés dans ces facultés.

L'archevêque de Paris, lui, considérait la question sous un autre aspect. En vertu de la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur, les évêques avaient fondé cinq instituts catholiques : à Paris, à Lille, à Lyon, à Toulouse et à Angers. Ces instituts organisaient leurs facultés canoniques. Le cardinal Guibert désirait, au contraire, que le Pape retirât tout pouvoir aux facultés de l'État, au profit des facultés libres.

Le Gouvernement cependant n'accepta pas le projet P. Bert, mais il voulait obtenir de Rome un encouragement et une réorganisation de ces facultés.

1. Lettre inédite de Mgr Maret au cardinal Lavigerie. Paris, le 1er juillet 1882.

A Rome, la question, quoique très débattue, ne reçut pas de solution.

« Dieu sait pourtant si on s'est ménagé, écrivit M. Puyol[1]; le Gouvernement a donné de toute sa vigueur. Ici, M. Desprez et surtout M. de Monbel[2] ont usé de toute leur diplomatie. On a été jusqu'à proposer que Saint-Louis devînt l'école normale des professeurs de théologie de l'Etat... Rien n'y fait. Il y a trois ou quatre semaines, environ, le cardinal Jacobini a très nettement déclaré à M. de Monbel qu'il y avait lieu de ne plus parler de cette question. On pressent que le Pape ne veut pas, coup sur coup, infliger deux amertumes à Mgr Guibert; que, d'ailleurs, il n'est pas désireux, dans le moment présent, de favoriser les institutions théologiques de l'État. »

Mgr Maret, leur doyen, tenta encore des efforts en 1883, mais sans succès, et, à sa mort, qui arriva en 1884, elles furent supprimées.

Mgr Lavigerie, après avoir achevé ses démarches couronnées de succès et avoir reçu son chapeau de Léon XIII, dans le consistoire du 3 juillet, retourna parmi ses populations tunisiennes et algériennes qui demandaient à le voir dans l'apparat de sa nouvelle dignité et voulaient lui témoigner de nouveau leur joie et leurs hommages. L'Eminence d'Afrique passa par Malte où elle fut reçue en triomphe, puis à Tunis et à Alger où la population lui fit aussi une réception magnifique.

« C'est une preuve imposante, lui écrivait M. de Monbel[3], du prestige dont vous jouissez et qui est bien fait pour nous consoler du peu de popularité qu'en d'autres endroits, possède le clergé; après

1. Lettre inédite de M. Puyol au cardinal Lavigerie. Rome, le 1er janvier 1883.
2. Chargé d'affaires, à Rome, près le Saint-Siège.
3. Lettre inédite de M. de Monbel à Mgr Lavigerie. Rome, 12 septembre 1882.

Malte, Tunis; après Tunis, Alger; l'Afrique est décidément bien votre royaume. »

Ce n'était pas sans motif que Mgr Lavigerie recherchait des honneurs aussi retentissants. Il voulait fortifier par le prestige de sa dignité, l'influence française et religieuse dans les échelles de la Méditerranée. En France, au contraire, la majorité de la nouvelle Chambre, élue en août et septembre 1881, paraissait, selon de M. Debidour[1], ne rien comprendre à ces questions. Elle le montrait en culbutant le ministère de Freycinet à propos des affaires d'Égypte.

*
* *

Nous avons vu que le vote de la loi Ferry sur la laïcité de l'enseignement avait soulevé toutes les protestations épiscopales. A la rentrée d'octobre, l'application de cette loi agita encore l'opinion. On avait composé, pour remplacer le catéchisme, de nombreux « manuels d'enseignement moral et civique ». Parmi ces manuels, certains, comme ceux de P. Bert, de M. Compayré et de Mme Gréville, inquiétaient les consciences catholiques. Aussitôt l'épiscopat les condamna et cet acte souleva une grosse émotion chez les radicaux. M. Flourens chercha à apaiser les évêques. Au milieu de belles solennités qui avaient lieu à Nîmes, en octobre 1882, et où le Gouvernement n'avait pas eu à se plaindre, car tout avait été correct: « Nous avons même, écrivit Mgr Ramadié, archevêque d'Albi, à Mgr Mourey[2], au grand chagrin des ultra-blancs, chanté le *Domine, salvam fac rempublicam* et mêlé les couleurs nationales au drapeau pontifical. » Au milieu donc de ces fêtes où

1. Debidour, *l'Église catholique et l'État sous la troisième République*, t. I (1870-1889), p. 311.
2. Lettre inédite, 4 novembre 1882.

étaient réunis de nombreux évêques, l'archevêque d'Albi reçut une étrange lettre de M. Flourens.

Mgr Ramadié avait eu occasion, à propos des plaintes formées contre l'un de ses curés, de qualifier comme il le pensait, le livre de M. Compayré. M. Flourens lui répondait, après deux mois, en opposant à son appréciation le rapport de M. le pasteur protestant de Pressensé. Il ajoutait qu'il venait de lire ce livre et qu'il était de l'avis de ce protestant. Les seize évêques qui étaient à Nîmes, en entendant la lecture de cette lettre, ne purent retenir leur indignation.

Toutefois, malgré l'alerte produite dans le clergé à propos des manuels, la situation ne fut pas encore modifiée, ces deux années avaient été si agitées qu'une lassitude générale commençait à s'étendre sur le pays. Les expulsions des congrégations non autorisées, les lois scolaires avaient tellement irrité et mis en mauvaise humeur l'opinion publique, qu'une détente se produisit. Dans les sphères gouvernementales même on commençait à s'ennuyer de ces questions, et à les reléguer au second plan[1]. Les intransigeants cependant étaient toujours irréductibles. Dans une des sessions législatives de cette fin d'année, un jeune et éloquent député de l'extrême-gauche, Jules Roche, dans un grand discours sur la suppression du budget des cultes, et Mgr Freppel, tenteront encore de provoquer quelque débat irritant, mais ils ne trouveront pas beaucoup d'écho.

Pendant la discussion du budget des Cultes, Mgr Freppel, particulièrement, se levait pour aller féliciter Jules Roche de son éloquence et il s'était abstenu de voter dans l'espoir de mettre le Gouvernement en échec. Il avait même interpellé, d'une

1. Cf. Lettre de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, 8 novembre 1882 (inédit).

façon violente, le directeur général des Cultes. « Il est bien fâcheux, confiait M. Flourens au cardinal Lavigerie, que dans les circonstances difficiles que traverse l'Église de France, le clergé soit représenté à la Chambre par un pareil homme[1]. » C'est ce qui faisait dire également au cardinal Guibert : « Il y a trop d'évêques à la Chambre. » L'évêque d'Angers, orateur de premier ordre et d'une grande influence sur le clergé, mais d'un naturel violent, et de sentiments profondément monarchistes, sera toujours l'adversaire le plus obstiné de la politique pontificale et l'ennemi personnel de l'archevêque d'Alger. On le trouvera toujours, dans les incessants efforts que feront Léon XIII et Mgr Lavigerie pour vivre en paix avec le Gouvernement, prêt à couper les trames de la conciliation et à jeter le trouble dans l'opinion catholique. Au jugement impartial de l'histoire, il ternit l'éclat que ses brillantes qualités d'orateur et d'écrivain jetaient sur l'Église, par son action politique inopportune, car il ne fut pas avec Léon XIII « Pape vivant » ce qu'il avait été sous Pie IX, c'est-à-dire en accord complet sur la direction politique à donner à l'Église.

En cette fin d'année, le nouveau nonce, Mgr di Rende, venait de prendre possession de son poste. On disait beaucoup de bien de lui. Voici quel était le portrait qu'en traçait Mgr Ferrata, auditeur de la nonciature, au cardinal Lavigerie[2] :

« Le nouveau nonce produit à Paris la meilleure impression. Doué d'un bon sens pratique pas ordinaire, d'une grande justesse et largeur de vue, d'une connaissance complète de la société et du caractère français, il a de suite compris quelle devait être l'attitude à tenir soit du côté du Gouvernement, soit du

1. Lettre de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, 6 décembre 1882 (inédit).
2. Lettre inédite. Paris, 15 décembre 1882.

côté des différents partis. Sans jamais avoir vu son prédécesseur, l'éminent cardinal Czacki, il a tout à fait le même programme. Ceci ne doit pas surprendre, ayant bu à la grande et même source qui est celle de notre Saint-Père le Pape. » Le cardinal Lavigerie satisfait de ce choix, profita d'une question ayant rapport à la Tunisie pour entrer aimablement en relations avec le nonce et l'affermir dans cette voie politique[1].

« Veuillez me permettre de me féliciter tout d'abord de cette première occasion qui m'est offerte d'entrer en relations avec Votre Excellence et de lui dire combien j'ai été heureux du choix de Sa Sainteté qui a donné au cardinal Czacki un si digne successeur. Ce choix, j'ai été certainement l'un des premiers à y applaudir, car je l'ai connu à Rome, au mois de juin dernier, alors qu'il n'était encore qu'un projet présenté et soutenu par les Em. cardinaux Nina et Jacobini. Tout ce qu'ils m'ont dit de vous, Monseigneur, m'a fait penser que vous seriez vraiment pour la France dans ces circonstances difficiles, un homme providentiel, comme l'a été votre sage et éminent prédécesseur. Vos premiers actes ne font que me confirmer dans cette pensée. Ils montrent, en effet, que que vous saurez unir la prudence à la dignité et surtout résister aux ordres intempérants de ceux qui voudraient jeter l'Église de France dans les dernières aventures, sous prétexte de faire échec au Gouvernement actuel et le renverser. Certes les catholiques ont beaucoup de sujets de se plaindre de ce Gouvernement, mais ce n'est pas une raison pour amener des catastrophes dont ils seraient les premières victimes. Ce qu'ils ont à faire, c'est de défendre, pied à pied, le terrain menacé et de laisser leurs ennemis s'user et se perdre eux-mêmes.

1. Lettre inédite de Mgr Lavigerie au nonce Mgr di Rende. Tunis, le 25 novembre 1882.

« Je fais des vœux, cher Monseigneur, pour que cette sage politique qui est celle de Léon XIII et de tous les membres sensés de l'épiscopat français, soit longtemps servie par Votre Excellence avec toutes les rares qualités dont Dieu l'a douée. »

Le Gouvernement français avait aussi changé le titulaire de l'ambassade près le Saint-Siège. Les relations cordiales qui avaient présidé au remplacement de Mgr Czacki, dictèrent au Gouvernement le choix de M. Lefebvre de Béhaine, comme nouvel ambassadeur. L'arrivée de M. de Béhaine, qui était déjà connu à Rome, donna lieu de la part du Vatican, à des démonstrations de joie très accentuées [1]. Ce diplomate était venu, en effet, à Rome en 1869, comme secrétaire de première classe et il y était resté jusqu'en 1872. Formé à la diplomatie en Allemagne, (à Berlin et à Munich), et en Italie, il était l'ambassadeur tout désigné pour surveiller, de Rome, ces deux puissances et en même temps pour user de la diplomatie la plus fine avec le Saint-Siège.

1. Lettre inédite de M. Puyol au cardinal Lavigerie. Alger, le 14 décembre 1882.

# CHAPITRE VII

## PLAN POLITIQUE DU CARDINAL LAVIGERIE

### I

Mort de Gambetta. — Crise ministérielle. — Le cardinal Lavigerie et ses affaires de Tunisie. — Sa lettre au cardinal secrétaire d'État sur la situation religieuse en France. — Ministère Ferry. — Les manuels scolaires à l'index. — Attitude de M. Flourens. — Lettre du cardinal Lavigerie. — Son projet.

### II

Attitude du nonce. — Situation du Saint-Siège et de la France dans la politique extérieure. — Le cardinal Lavigerie à Rome. — Son plan politique. — Lettre du cardinal Jacobini au Gouvernement français. — Mgr Lavigerie à Paris. — Ses démarches. — Lettres au cardinal secrétaire d'État, à M. de Béhaine. — Réponse de Rome. — Manifestation épiscopale aux Chambres. — Nécessité d'un nonce habile. — Effet des négociations du cardinal Lavigerie.

### III

Incident Freppel à la Chambre. — Maladie du comte de Chambord. — Appréhensions que cause l'éventualité d'un dénouement fatal. — Mort du prétendant. — Mgr di Rende et la pacification. — Lettres du cardinal Lavigerie au Vatican à ce sujet.

I

Au commencement de l'année 1883, le cardinal Lavigerie qui était à Tunis, s'apprêtait à partir pour l'Italie. Il avait déjà annoncé son arrivée prochaine au Saint-Père et au secrétaire d'État. Léon XIII et le cardinal Jacobini s'en réjouissaient vivement, car ils avaient besoin pour la direction des affaires religieuses de France, du concours de ce collaborateur si intelligent et si dévoué. Mais des événements inattendus firent retarder ce voyage.

Le 31 décembre 1882 le grand chef et le puissant orateur du parti républicain opportuniste, Gambetta, venait de terminer sa vie agitée.

Cette mort avait réveillé les espérances des anciens partis, royaliste et bonapartiste. Le bruit courait même que les monarchistes s'étaient secrètement organisés. Le prince Napoléon, (le fils de l'ancien roi de Westphalie) de son côté, faisait placarder sur les murs de Paris, dans la nuit du 15 au 16 janvier, un manifeste contre le Gouvernement de la République ; l'émotion de la capitale fut grande, le matin, quand on lut cet appel. Le Gouvernement prit aussitôt des mesures. Le député Floquet déposa à la Chambre un projet de loi tendant à interdire le territoire français à tous membres de familles royales ayant régné en France et à leur enlever tout droit politique. Les débats auxquels donna lieu ce projet, furent très vifs et amenèrent un conflit entre les deux Chambres et une crise ministérielle.

Mgr Lavigerie qui, par suite de cette fâcheuse situation politique, voyait ses affaires de Tunisie en suspens, dut attendre le dénouement de la crise pour les terminer. Nommé provisoirement administrateur apostolique de la Tunisie, par bref du 28 juin 1881, il

avait trouvé dans la Régence un clergé italien composé de religieux capucins qui se montraient hostiles à son influence. Or une curieuse combinaison acceptée par le Gouvernement français, annihilait dans ce pays son autorité pourtant si nécessaire à la France. Les religieux italiens, en effet, conservaient les églises et les maisons qu'ils occupaient au moment du protectorat et restaient sous la juridiction d'un supérieur du même ordre qui portait le titre de préfet apostolique et dépendait directement de la Congrégation de la Propagande. Tant que durerait ce dualisme bizarre, le cardinal Lavigerie, malgré son influence personnelle et sa dignité cardinalice, ne pouvait avoir aucune prise sur les Italiens et les Maltais qui formaient la presque totalité de la population européenne. L'influence française pénétrerait donc très difficilement chez ces populations et surtout chez les Musulmans qui avaient des points de contact quotidiens avec les Italiens, étaient imbus de leur esprit et parlaient couramment leur langue. L'illustre prélat voulait faire disparaître au plus tôt cette anomalie, par le rétablissement du siège archiépiscopal de Carthage. Dans ce but il avait déployé une activité fébrile pour créer, à côté des établissements italiens, des œuvres françaises qu'il voulait plus nombreuses et plus prospères. Pour cela il lui fallait beaucoup d'argent. Il s'était adressé à la France catholique, mais l'impopularité de la conquête de la Tunisie, chez les catholiques, porta tort aux quêtes qu'il demandait. Il avait imaginé une grande loterie tunisienne qui ne donna pas les résultats espérés; il s'adressa enfin au Gouvernement. Celui-ci l'aida un peu; mais à la fin de 1882, l'opposition radicale, d'accord en cela avec la presse italienne qui menait campagne contre lui, avait pris occasion d'une question budgétaire pour attaquer son action en Tunisie et empêcher l'Église de prendre

dans ce pays la place prépondérante qu'elle devait y avoir. Le Gouvernement, dans la personne de M. Fallières, donna tort à cette opposition, mais seulement après trois jours de réticences fâcheuses et de demi-aveux qui avaient soulevé de regrettables interprétations. Peu satisfait de cette attitude du ministre, le cardinal Lavigerie venait de mettre en demeure le Gouvernement de se prononcer loyalement et de dire s'il entendait oui ou non désavouer ce qui avait été fait et abandonner l'œuvre commencée. S'il prétendait bénéficier de cette œuvre et s'en faire un titre auprès du pays, il fallait qu'il en acceptât les responsabilités et qu'il tînt par conséquent les promesses qu'il avait faites au Saint-Siège pour obtenir de lui qu'un évêque français fût envoyé dans ce pays. Or le Saint-Père avait posé des conditions formelles, exprimées dans la lettre du cardinal secrétaire d'État au ministre des Affaires étrangères[1].

En attendant donc la fin de la crise ministérielle pour l'arrangement de ses affaires, Mgr Lavigerie, toujours attentif à ce qui touchait aux relations de l'Eglise et de l'État, ne voulut pas néanmoins laisser le Saint-Siège sans renseignements sur la grave

1. « En condescendant ainsi aux demandes du Gouvernement français, le Saint-Père nourrit la confiance que celui-ci, en outre de l'allocation annuelle qu'il accordera d'une manière permanente au prélat démissionnaire (Mgr Suter), laquelle correspondra à la dignité d'évêque et aux services rendus par lui pendant de longues années, ayant d'ailleurs devant les yeux les souvenirs historiques du passé et l'avenir glorieux qui s'ouvre à la France en Tunisie, ne négligera point de procurer à l'administration apostolique, soit sur les fonds du Culte, soit sur les ressources de l'administration tunisienne elle-même, les moyens nécessaires pour ériger l'évêché et le séminaire, y adjoindre d'autres écoles et paroisses, en proportion des besoins de la nouvelle situation, et de donner à ces missions une impulsion telle que, pendant qu'elles développent mieux les intérêts religieux, elles assurent de même les progrès de la civilisation en Afrique, ainsi que la consolidation et l'extension de l'influence française. » (Cf. Mgr GRUSSENMEYER, p. 14.)

situation que faisait surgir en France la mort imprévue de Gambetta. Il adressa confidentiellement au secrétaire d'État les réflexions que lui suggéraient les circonstances présentes et la connaissance de son pays.

On marchait rapidement à une crise décisive, mais les éléments qui se trouvaient engagés dans l'action, demandaient de la part du clergé une extrême réserve.

Deux partis, en effet, se préparaient, en ce moment, à l'action pour renverser le Gouvernement actuel : celui des anarchistes qui prétendaient rétablir la Commune avec une fédération dans toute la France, et celui des monarchistes qui voulaient rétablir la royauté.

Le cardinal connaissait les détails de l'organisation sur pied de guerre de ces deux partis. Les journaux eux-mêmes le révélaient suffisamment.

C'est pourquoi il voulait insister, dans l'intérêt de la politique du Saint-Siège, sur ce point dont il avait, disait-il, la certitude absolue, c'était à savoir que celui des deux partis qui commencerait l'action, serait le parti écrasé et que celui qui saurait attendre, serait le parti vainqueur.

« Voici, en effet, Éminentissime Seigneur[1], ce qui logiquement doit se produire. La grande masse de notre pays, qui ne cherche malheureusement que son repos et ses intérêts matériels, est lassée par les incertitudes perpétuelles du régime républicain. Elle est donc prête à s'exaspérer et à se soulever contre quiconque portera à la situation des causes nouvelles de trouble.

« D'autre part, le Gouvernement est trop fortement armé pour ne pas pouvoir écraser, sur l'heure, des

1. Lettre du cardinal Lavigerie au cardinal Jacobini. Tunis, le 26 janvier 1883.

tentatives d'insurrection. Les royalistes n'ont point d'armée, les anarchistes non plus; ils ne pourront point lutter, avec des bandes mal équipées, contre cinq ou six cent mille hommes que l'on peut lancer contre eux. Donc ils seront certainement écrasés. Mais le fait d'un soulèvement quelconque, même écrasé par le Gouvernement, provoquera dans le pays une réaction très vive et cette réaction se produira, tout à la fois, contre le parti qui aura pris les armes et contre le régime qui amène de pareils excès. Donc les élections générales qui doivent se faire au plus tard dans deux ans, auront lieu et contre le Gouvernement et contre le parti qui aura troublé le repos des classes les plus nombreuses.

« En d'autres termes, si les monarchistes veulent prendre actuellement une initiative et commencer une guerre civile dans l'Ouest, sur le premier ordre donné par le comte de Chambord, comme cela paraît décidé, ils seront certainement vaincus et massacrés, et il y aura dans la France entière un tel soulèvement d'opinion contre eux, que la monarchie en deviendra impossible; Dieu sait jusqu'à quelle époque.

« Si au contraire les anarchistes veulent soulever les grandes villes avec leurs moyens violents et leurs dynamites, ils seront l'objet de l'horreur universelle et c'est contre le régime républicain que la France entière se tournera. »

De ce qui précédait, il résultait que le parti monarchiste conservateur devait avoir la sagesse, dans les circonstances actuelles, d'attendre et de faire le mort. Si le comte de Chambord avait eu, à d'autres époques, le tort très grave de ne point venir en France et ainsi de décapiter tout le parti conservateur, il ne faudrait pas qu'il donnât aujourd'hui, à contretemps, l'ordre d'agir, car il ferait plus de mal encore en faisant écraser, cette fois sans retour, le parti conservateur.

« Ce qu'il nous faut maintenant, ajoutait le cardinal, ce n'est pas un Alexandre, c'est un Fabius Cunctator, qui laissera la République se détruire rapidement elle-même par ses divisions et par ses fautes, et qui ne se montrera que lorsque rien ne pourra plus opposer de résistances sérieuses. J'ajoute, au point de vue particulier du clergé et surtout du Saint-Siège, que, si une insurrection royaliste éclate dans l'Ouest, une grande portion de clergé y prendra part. C'est sa tendance marquée. Or, si le clergé prend part à une insurrection qui, comme je l'ai dit plus haut, sera nécessairement écrasée, les vainqueurs n'écouteront que leur ressentiment; le clergé de France tout entier sera mis au ban de la République et nous n'échapperons ni à une rupture violente avec le Saint-Siège que l'on accusera perfidement de connivence au moins tacite, ni à la suppression du budget des Cultes, ni à une persécution sanglante.

« La conclusion pratique de ce qui précède, c'est qu'il faudrait, dans la mesure du possible, éclairer le comte de Chambord et l'empêcher d'agir tant dans l'intérêt de son propre parti que dans l'intérêt de la France et de l'Eglise. »

Enfin la crise ministérielle se dénoua. Un ministère fut constitué avec Jules Ferry comme président du Conseil. C'était un bon choix pour la Tunisie. « Il est incontestable, écrivait M. Flourens à Mgr Lavigerie[1], que l'avènement de M. Jules Ferry à la présidence du Conseil des ministres est un très heureux événement pour l'affermissement et le développement des affaires françaises en Tunisie. Il fera à ce point de vue ce qu'aucun autre n'aurait osé ni n'aurait pu. D'autre part, j'ai comme collaborateur au ministère de la Justice et des Cultes (auquel j'ai

1. Lettre inédite. Paris, 8 mars 1883.

demandé à être rattaché) M. Noirot, qui avait seul soutenu le rattachement des dépenses tunisiennes au crédit du budget français, avec autant de constance que peu de succès. Les choses me paraissent donc aller, à ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, infiniment mieux dans ce ministère que sous les tristes ministères Duclerc et Fallières. »

Si des jours meilleurs se levaient pour la Tunisie, en France, l'horizon demeurait toujours sombre. L'agitation que les bonapartistes et les monarchistes avaient voulu provoquer à la mort de Gambetta, avait échoué. Mais la lutte déjà engagée par les catholiques sur les lois scolaires de J. Ferry et sur les manuels de P. Bert et C[ie], allait se raviver au point de rendre imminente la rupture du Concordat.

La Sacrée Congrégation de l'Index venait de porter une décision par laquelle elle interdisait l'usage des manuels de P. Bert, Steeg, Compayré et Mme Gréville. C'était plus qu'il n'en fallait. M. Flourens avait interdit aux curés de publier en chaire le décret de l'Index. Il alla de soi que le clergé ne tînt aucun compte de cette défense. Les évêques promulguèrent le décret dans leur diocèse et les curés dans leur paroisse. Devant cette désobéissance générale, le ministre des Cultes, sur l'avis du directeur général des Cultes, choisit cinq des prélats qui s'étaient montrés les plus ardents, pour les priver de traitement et les déférer au Conseil d'État pour abus. En même temps, il fit le même choix parmi les curés, dans différents diocèses, et il en priva plus de 2.000 de leur traitement, souvent sans preuves[1].

1. En voici un témoignage : « Éminentissime et très cher Seigneur (lettre inédite de Mgr Ramadié au cardinal Lavigerie. Albi, 27 juin 1883). Votre très confidentielle communication me révèle votre cœur, je ne saurais assez vous en remercier. Mais que faire contre des accusations fausses de tout point? Mes convictions sont vos convictions, vos principes mes principes. Vous le

« Les journaux vous ont appris, écrivait M. Flourens à Mgr Lavigerie[1], la lutte engagée à propos des manuels P. Bert et C[ie] et de la décision de la Congrégation de l'Index. Voilà qui va nous mener loin, très loin, beaucoup plus loin que ne le supposent ceux qui ont engagé la bataille. *L'Univers* ouvre une souscription pour payer un traitement aux desservants privés de celui qui leur était payé par l'Etat. Voilà la grande voie de la séparation entre l'Église et l'État ouverte et le Parlement n'hésitera pas à s'y lancer à la suite de *l'Univers*, en supprimant des traitements auxquels les catholiques savent si aisément suppléer. »

M. Flourens se laissait aller à des mesures et à des craintes exagérées. Le Gouvernement, comme toujours, était dominé par l'attitude des minorités qui faisaient grand bruit. Mgr Lavigerie, fidèle à son programme de modération, chercha à placer le directeur des Cultes en face de la véritable situation.

« Je veux aussi vous faire une réflexion[2] qui me

savez. Les difficultés ne me vont pas. Il y aurait insanité à les multiplier. Le curé de Gaillac est aussi prudent que moi. Nous nous entendons parfaitement. On le calomnie quand on lui prête des décisions et des paroles contraires à ses sentiments.

« Il est certain qu'il n'a pas parlé des manuels. Il s'est borné à exiger une instruction suffisante pour l'admission à la première communion et à la confirmation. Je l'ai affirmé à nos ministres parce que j'en étais sûr. Plusieurs curés m'ont demandé conseil dans une visite pastorale ; je leur ai toujours répondu dans le sens que vous m'indiquiez. Comme vous le dites, c'est la vérité théologique et il ne m'appartient pas de la modifier. Nous avons ici, je l'écrivais hier à M. le ministre des Cultes, une véritable usine de calomnies contre le clergé. Le préfet les accepte toutes, sans examen. Je viens d'envoyer un vrai dossier de pièces justificatives au ministère, qui lui prouvera la valeur des renseignements qu'on lui transmet d'Albi. C'est à ne pas y croire. Je demande qu'on renseigne M. le préfet trop crédule, il nous cause, au Gouvernement et à moi, de grands ennuis. J'ai tout expliqué à M. Flourens. »

1. Lettre du 8 mars 1883 citée plus haut.

2. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à M. Flourens. Tunis, le 14 mars 1883.

paraît utile, sur les dispositions où seraient les députés de la majorité et certains membres du Gouvernement, de répondre à de récentes manifestations par la suppression du budget des Cultes.

« Si la politique était une œuvre de dépit ou de rancune, je comprendrais ces dispositions, elles sont naturelles à ce point de vue. Mais la politique est essentiellement, au contraire, une œuvre de prudence et de sagesse, elle vise à l'utile et surtout à la propre conservation plutôt qu'au plaisir d'être désagréable à ses adversaires. Or, dans le cas présent et avec tous les autres embarras qui ont surgi ou qui surgiront, rien ne peut être plus funeste à la République qu'une semblable mesure. Ses adversaires sont divisés et ils ne peuvent s'entendre sur aucune question que sur celle-là qu'ils ont tous mise dans leur programme. Au point où on en est, c'est la guerre au couteau. N'ayant plus rien à perdre, ne voyant de remède possible que dans la chute du Gouvernement, le clergé, les catholiques ne reculeront plus devant rien. Vous n'avez en ce moment contre vous que la minorité qui suit Mgr Freppel; vous aurez tout l'épiscopat, tous les prêtres, tous les catholiques rangés en bataille et considérant les persécutions, la mort même, comme un martyre. Vous succomberez tôt ou tard.

« Ce qui doit achever d'éclairer le Gouvernement, c'est que les actes dont il s'irrite, viennent précisément de ceux qui veulent la rupture avec l'Etat. Vous allez donc faire leur jeu. Vous allez jeter forcément tout l'épiscopat dans l'opposition pour donner enfin à Mgr Freppel ce qu'il désire. En vérité, cela n'est pas raisonnable. Il faut éclairer les députés, leur montrer que c'est une minorité infime qui entre en campagne, et qu'on ne se décide pas par l'attitude des minorités.

« Je n'ai pas le temps d'écrire plus longuement,

mais cela suffit pour que vous connaissiez ma pensée. »

Il ne pouvait entrer dans plus de détails, parce que cette situation compliquée lui avait fait concevoir tout un plan politique qu'il allait exposer bientôt au Saint-Père et au Gouvernement français.

## II

En présence des événements politiques si graves qui venaient de se passer, la nonciature de Paris n'avait opposé qu'une force d'inertie trop remarquée. C'est que le nouveau nonce, dont on avait fait un si grand éloge, était sous l'influence de sa mère, la marquise di Rende, qui le perdait par ses sympathies imprudentes pour les monarchistes.

Le cardinal Lavigerie prit résolument la place que le représentant du Pape n'occupait pas, et, vers le milieu d'avril, il s'embarqua pour l'Italie, se rendant à Rome. Il avait conçu le noble projet de tenter, comme en 1880, un rapprochement entre la République française et l'Église, pour faire cesser la lutte antireligieuse et ramener la paix dans son pays.

A ce moment, Léon XIII commençait à recueillir les fruits de sa politique modérée. La signature du Concordat avec la Russie servait d'annonce à la terminaison prochaine des affaires religieuses d'Allemagne et à l'établissement d'une représentation officielle de l'Angleterre. L'Italie était gravement tenue en échec et elle s'en inquiétait.

La France, au contraire, divisée par les partis à l'intérieur, avait une situation fâcheuse dans le concert européen; elle était isolée. L'Allemagne, l'Italie et l'Autriche-Hongrie venaient de conclure la Triple-

Alliance, hostile à notre action. L'Angleterre peu sympathique, surtout depuis les affaires d'Egypte, se réservait. La Russie n'osait se rapprocher de nous. Cependant la France pouvait encore jouer un rôle brillant dans la politique coloniale, justement à cause de son protectorat sur les missions.

Le cardinal Lavigerie, connaissant parfaitement ces deux situations, comptait en tirer un parti puissant, car il savait démêler parmi les nombreuses fibres politiques, celles qu'il fallait toucher, pour impressionner plus fortement les uns et les autres. A Rome, il eut de longues audiences du Pape, de nombreux entretiens avec le secrétaire d'État. Il leur représenta que le Saint-Siège ne pouvait pas se séparer de la France, comme il montrera à l'ambassadeur français, et quelques semaines plus tard, aux hommes du Gouvernement, qu'ils auraient grand tort d'engager véritablement la lutte avec l'Église. Il était préférable, pour les uns comme pour les autres, de se réunir sur le terrain de la conciliation.

Du côté français, il faisait surgir les difficultés d'ordre intérieur et extérieur, au milieu desquelles devait forcément s'engager le Gouvernement de la République, s'il ne cessait pas ses mesures vexatrices vis-à-vis de l'Église. En effet, dans le pays, la politique anticléricale pouvait pousser les choses à l'extrême et amener une rupture violente du Concordat. Or rien ne serait plus préjudiciable à la République que cette rupture. Déjà la division des partis, la lutte entre le Sénat et la Chambre des députés qui créait encore dans le pays de nombreuses factions, empêchaient la République de devenir un Gouvernement vraiment national, à plus forte raison, lorsque les catholiques qui formaient toujours une grosse partie de la nation, n'auraient plus rien à espérer de la forme républicaine. Il serait donc plus sage, pour le Gouvernement, d'attirer aux institutions républi-

caines le clergé et les catholiques par des lois de justice et de liberté que de les en éloigner par des lois sectaires.

A l'extérieur, les conséquences de cette rupture seraient encore plus désastreuses, car on aboutirait au retrait du protectorat sur les missions d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Afrique. La dépouille du protectorat se partagerait entre les diverses puissances.

Du côté romain, Mgr Lavigerie représentait avec plus de vie, ce qu'il avait déjà écrit au cardinal Jacobini dans sa dernière lettre. Le parti qui pousserait les choses à l'extrême et déchaînerait la guerre intérieure, serait celui sur qui le pays jetterait les responsabilités. Si les catholiques se laissaient entraîner par les monarchistes, comme cela paraissait déjà trop évident, et poussaient à bout la patience du Gouvernement dans l'espoir de le renverser, l'opinion se détournerait d'eux. Ce serait alors la ruine de l'organisation ecclésiastique, de nombreuses œuvres et du denier de Saint-Pierre. Détacher les catholiques des partis royalistes ou bonapartistes était donc une nécessité. D'autant plus que la ruine de la religion en France, serait aussi la ruine du grand plan politique de Léon XIII, qui, malgré ses brillants succès diplomatiques en Europe, ne voulait pas, pour appuyer l'action de la Papauté dans le monde, de l'Allemagne protestante, de l'Autriche joséphiste ou de l'Italie spoliatrice; il désirait l'alliance de la France. Il devait donc ménager notre pays par une politique de conciliation et d'apaisement.

Ces considérations qui formaient un véritable programme plurent au Saint-Siège. On était sûr aussi que les hommes importants du parti républicain, J. Ferry, de Freycinet, Grévy, Flourens, accepteraient ces graves raisons. L'ambassadeur près le Saint-Siège y était acquis.

Le Vatican entreprit lui-même de faire les premiers pas vers la conciliation. Le 3 mai, le cardinal Jacobini adressa une note au Gouvernement français sur les missions. Le Saint-Père se proposait aussi d'envoyer directement au président de la République une lettre confidentielle. On cherchait à provoquer des conversations diplomatiques, pour conclure un accord sur les bases indiquées par le cardinal Lavigerie. C'était un travail qui promettait d'être très délicat et très long, parce que c'était un travail d'équilibre.

Après avoir fait accepter ses idées par le Souverain Pontife, Mgr Lavigerie quitta Rome pour Paris où il arriva le 15 mai. Il venait recueillir l'impression produite sur le Gouvernement par la note du 3 mai et répéter ensuite à nos gouvernants les raisons qui devaient les ramener à une politique plus modérée envers l'Église. Les deux premiers jours, il multiplia ses visites. Il eut deux audiences du président de la République, il vit le ministre des Affaires Etrangères, le président du Conseil, l'archevêque de Paris, le ministre des Cultes et le nonce. Ces entrevues furent naturellement fort longues. Le 17 mai, il envoya au cardinal secrétaire d'Etat un aperçu général de la situation[1] telle qu'elle lui apparaissait à première vue, se réservant dans une seconde lettre d'entrer dans le détail de ses diverses entrevues. Ce premier résultat consolerait et tranquilliserait l'esprit du Saint-Père.

« 1° L'effet de la dernière note, écrivait-il, a été bon et tous les membres du Gouvernement paraissent disposés à la conciliation et à la paix. Le ministre des Affaires étrangères m'a même dit qu'il allait écrire à Sa Sainteté pour lui donner cette assurance.

« 2° Pour donner un gage de ses sentiments, le Gou-

1. Lettre inédite du 17 mai 1883, Paris.

vernement, représenté par le président du Conseil et le ministre des Cultes, va se rendre à la commission générale du budget pour obtenir le rejet des derniers amendements de M. J. Roche.

« 3° Le ministre des Cultes m'a promis de faire dans les mêmes sentiments, nommer, samedi 19, le nouvel archevêque de Bordeaux... »

Le 18, Mgr Lavigerie renseignait l'ambassadeur, M. de Béhaine, qui cherchait aussi à favoriser l'amitié traditionnelle qui unissait la France au Saint-Siège contre la jeune royauté d'Italie.

« Monsieur le Cardinal, lui répondit l'ambassadeur[1], la lettre de Votre Eminence en date du 18 de ce mois, m'a apporté des consolations et des encouragements très précieux. Elle est en même temps une page d'histoire bien curieuse. Un télégramme de M. Challemel-Lacour, d'avant-hier, est venu me fournir la preuve que vos graves enseignements n'ont pas été perdus pour les hommes d'État. Cet après-midi, enfin, j'ai reçu, par la valise, la réponse de notre Gouvernement à la fameuse note du cardinal Jacobini en date du 3 de ce mois, objet de si pénibles préoccupations pour Votre Eminence et pour l'ambassadeur de la République.

« La réponse est sage, habile, même sympathique ; pour peu que le Saint-Siège y mette de la bonne volonté, elle sera tenue pour largement satisfaisante. Toutefois une grande difficulté subsiste ; les bonnes dispositions dont le ministère se dit animé à Paris, sont subordonnées au plus ou moins de sagesse que mettra le clergé à se taire et à ne pas contester les droits régaliens de l'État. Votre haute autorité, Monsieur le Cardinal, pourra beaucoup dans le sens de l'apaisement. De son côté, Votre Eminence doit être assurée que je vais m'appliquer à faire com-

1. Lettre inédite. Rome, le 23 mai 1883.

prendre au Vatican l'immense intérêt qu'a l'Église à éviter des querelles mortelles pour la religion que le public, ennuyé, qualifierait finalement de byzantine.

« Le choix du nouvel archevêque de Bordeaux ne me semble devoir soulever aucune difficulté.

« Il y a détente au palais apostolique; elle s'accentuerait de la façon la plus heureuse si votre ami, M. Flourens, daignait mettre un terme aux suspensions de traitement; alors nous serions assurés de voir mon redoutable ami, le cardinal Frangellini, moins écouté, et ce serait fort heureux.

« Autre fait agréable à enregistrer. Les négociations avec les Hohenzollern ont si mal marché, dans les derniers jours, qu'on considère comme inévitable sinon une rupture, du moins un temps d'arrêt. Félicitons-nous-en et réjouissons-nous que la note prussienne du 5 mai à laquelle le cardinal Jacobini a répondu le 19, n'ait pas été inspirée à Berlin par un sentiment plus perspicace des difficultés qui sévissaient entre le Pape et la France. Mais tenons l'œil bien ouvert sur messieurs de la Triple-Alliance.

« Je vous serais bien reconnaissant, Monsieur le Cardinal, de me continuer vos utiles directions... »

La réponse de Mgr Jacobini témoignait aussi de la satisfaction qu'on éprouvait au Vatican des heureuses démarches du cardinal Lavigerie.

« L'envoyé de Votre Éminence[1] m'a remis le pli que, sans retard, j'ai placé entre les mains de Sa Sainteté. Le Saint-Père a lu avec un très grand intérêt les relations verbales que vous avez eues avec les quatre personnages. Les observations et les répliques faites par Votre Éminence sur la manière de procéder du Gouvernement, sur les funestes con-

1. Lettre inédite du cardinal Jacobini au cardinal Lavigerie. Rome, 26 mai.

séquences de sa rigoureuse et violente attitude, sur les très graves préoccupations du chef de l'Église et sur les devoirs que lui impose, dans une telle situation, son haut ministère, ne pouvaient pas se développer avec une plus grande force et habileté.

« Vos considérations au point de vue des intérêts de la France et de son influence en Orient ont été très opportunes. Aussi le Saint-Père m'a chargé expressément de manifester à Votre Éminence son entière satisfaction et ses remerciements.

« Votre langage empreint de la vérité, de la justice et du vif amour de votre pays, a dû certainement produire de l'imprèssion sur l'esprit des personnes désignées, et j'espère qu'il réussira à avoir une efficacité salutaire en quelque manière.

« Quant à recevoir du Gouvernement la communication de ses idées pratiques au sujet des circonstances présentes, pour connaître par avance et confidentiellement la pensée du Saint-Père avant que ce même Gouvernement en fasse la proposition au Saint-Siège, il est préférable, vu l'ensemble des circonstances, de ne pas entrer dans cette voie, soit parce qu'une telle négociation ne pourrait pas longtemps rester secrète et, dans son développement, nous ferait rencontrer des difficultés, soit encore parce que nous ne pouvons pas nous attendre à des propositions acceptables. En outre, le Saint-Père n'a pas abandonné la pensée de s'adresser, dans une lettre, au président de la République pour lui faire connaître ses craintes et ses désirs.

« Pour cela, le meilleur parti à suivre, en ce moment, est que Votre Éminence continue à intimider le Gouvernement; qu'elle s'attache à montrer comment les mesures de rigueur adoptées sont pour le Saint-Père un argument de sérieuses préoccupations et de profonde douleur; que le trouble des consciences et de la tranquillité ne dérive pas des abus

supposés d'une petite minorité du clergé, mais de la série des actes qui lèsent les intérêts de la religion et de la foi, que, par conséquent, il est nécessaire de sortir de la voie dans laquelle on est entré, d'arrêter les persécutions contre le clergé, de ne pas approuver les manuels condamnés, pour épargner à la France la suprême aventure d'un conflit ouvert avec la religion. Votre Éminence nous a promis de continuer à écrire et à informer le Saint-Siège. Pour cela elle réussira agréablement auprès du Saint-Père; quant à moi, vos informations faites avec soin, vos sages et pratiques jugements sur la situation et l'attitude à tenir, me seront précieux...

« P.-S. — Le Gouvernement a envoyé la réponse à la note du Saint-Siège; Votre Éminence la connaissait déjà. Le Gouvernement demande au Saint-Siège le concours de ses conseils à l'intérieur, à l'extérieur de soutenir l'influence de la France en Orient, au point de vue du protectorat. »

Les entretiens que le cardinal Lavigerie avait eus aussi avec le nonce, les archevêques de Paris et de Rouen, etc., avaient amené une manifestation épiscopale. La lutte si grave entre la direction des Cultes et le clergé, à propos des manuels, avait été transportée à la tribune des deux Chambres. Profitant de ces circonstances, les cardinaux de Paris et de Rouen, l'archevêque de Reims et un certain nombre de prélats adressèrent aux Chambres une lettre publique, le 1er juin 1882, où ils faisaient d'éloquents appels à la paix :

« En faisant cette démarche auprès de vous, disaient-ils, nous sommes convaincus que nous travaillons à la paix publique. Les lois qui ont réglé jusqu'ici, en France, l'organisation du culte religieux et ses rapports avec l'État peuvent n'être pas parfaites de tout point. Du moins, ont-elles valu au pays, pendant près d'un siècle, le bienfait inestimable de

la paix. Quand il y a quelque modification à apporter à ces règlements, la sagesse, selon nous, demanderait qu'on en laissât l'initiative au Gouvernement qui pourrait s'entendre avec les évêques, et, si le cas l'exigeait, avec le chef de l'Église. Ce n'est pas sur la sommation des partis et sous l'empire des émotions politiques, qu'il convient de faire de tels changements. Qu'on laisse tomber d'abord les passions soulevées; qu'en attendant des jours plus sereins, on respecte les droits acquis et les institutions que le temps a consacrés. C'est le conseil, ou plutôt, c'est la prière que notre amour du pays se fait un devoir d'adresser à votre patriotisme. »

Ce désir d'entente, partagé par le Saint-Siège, le Gouvernement et le haut clergé, pouvait donner l'espoir d'une détente, et, en effet, en juin, le Gouvernement s'était relâché de l'attitude sévère qu'il avait eue vis-à-vis des catholiques au commencement de l'année, il était devenu plus conciliant. C'était un résultat appréciable. Mais la politique est chose si mobile, surtout en France; pareille à la mer, elle est toujours en mouvement. Les ministères qui se succèdent sans cesse et avec rapidité, exigent du diplomate, de l'homme d'État, une vigilance toujours soutenue. Le cardinal Lavigerie, durant son séjour à Paris, avait pu suffire à cette nécessité avec le cardinal de Rouen, mais l'administration de ses diocèses, l'intérêt de ses œuvres africaines, le réclamaient sur les rivages ensoleillés de l'Algérie et de la Tunisie. N'y avait-il pas à craindre aussi les susceptibilités du nonce et de l'archevêque de Paris? Il faudrait donc à Paris un représentant du Pape, qui fût un habile négociateur et qui pût se passer de concours nécessaires. Mgr di Rende, à ce point de vue, était toujours *nul*, selon l'expression du cardinal de Bonnechose. L'archevêque de Rouen, lui-même, s'en était déjà plaint au Saint-Père.

« Depuis notre entretien [1], écrivait-il au cardinal Lavigerie, j'ai reçu une lettre fort longue, écrite tout entière de la main du secrétaire d'État, et qui est une réponse intéressante à celle que j'avais écrite au Saint-Père sur la situation. Il en est évidemment très préoccupé et vous voyez par vous-même combien elle est critique et combien, hélas! nous sommes abandonnés. J'ai de nouvelles preuves de la *nullité* du personnage que vous connaissez. Ce serait lui qui, par la mission dont il est investi, pourrait seul coordonner les efforts de l'épiscopat et donner l'unité à son action. »

A son tour, Mgr Lavigerie, en rendant compte au secrétaire d'État [2], dans une très longue lettre, du résultat de ses dernières démarches, lui exposa la situation particulière de la France qui réclamait une attention constante de la part du diplomate, et insista pour que la nonciature de Paris eût à sa tête un nonce actif et véritablement habile.

« Nos affaires suivent rapidement la pente à laquelle il fallait s'attendre et que j'avais l'honneur de signaler à Sa Sainteté et à Votre Éminence dans ma dernière lettre. Les événements du Japon qui amèneront le changement total du ministère dans un temps prochain, produisent déjà dans son sein un commencement de dislocation. Il faut donc s'attendre à ce que, même avant le ministère Freycinet qui sera celui de la dissolution de la Chambre, nous ayons des changements dans le ministère Ferry. Le ministère des Affaires étrangères, celui des Cultes, celui des Finances, auront très probablement de nouveaux titulaires. Ce sera donc, comme je le disais, toute une négociation à reprendre avec les nouveaux ministres pour les mener au point où en étaient venus les der-

1. Lettre inédite. Rouen, 18 juin 1883.
2. Lettre inédite. Paris, 1er juin 1883.

niers. Il est vrai que le président de la République reste toujours et que M. J. Ferry restera quelques mois encore. Mais j'ose appeler votre attention sur ce travail incessant qui s'impose par l'instabilité même de nos gouvernants et qui nécessite à Paris une action présente et continuelle. Nous avons pu suffire, le cardinal de Bonnechose et moi, pour des démarches transitoires et les mener à bien, mais il ne faut pas se faire illusion, le Saint-Siège doit fortement être représenté à Paris, s'il veut sortir à son honneur et à celui de l'Église, de tant de difficultés diverses.

« J'ajouterai même qu'un cardinal, comme le cardinal de Bonnechose, en correspondance avec Sa Sainteté ou avec vous, et exerçant à côté du nonce une action occulte sur nos hommes politiques[1], se trouve par la force des choses dans une situation embarrassée. Le nonce qui s'apercevra bientôt de ses relations, l'archevêque de Paris qui a pour principe qu'on se déshonore en traitant avec nos hommes politiques, ne tarderaient pas à lui faire une guerre sourde par sentiment de susceptibilité ou de jalousie. Ils chercheront à faire échouer tout ce qui ne passera pas par leur main. C'est ce qui arrive déjà et je ne puis douter que plusieurs des articles indiscrets publiés sur le cardinal de Bonnechose et sur moi, par les journaux catholiques intransigeants ou par ceux qui reçoivent d'ordinaire les confidences de Mgr di Rende ou du cardinal Guibert, ne soient écrits sous cette impression. Je soumets humblement ces considérations à la sagesse de Sa Sainteté. »

Après cette parenthèse sur la nécessité d'un nonce autre que Mgr di Rende, Mgr Lavigerie continuait sa lettre en reprenant le fil de ses négociations et en

1. Allusion, sans doute, au pouvoir occulte qu'avait exercé Gambetta, ce qui lui avait attiré les inimitiés du président Grévy et de J. Ferry.

rendant compte au Saint-Siège du chemin parcouru. La question des manuels se résolvait.

« Votre Éminence aura déjà vu sans doute, lorsqu'elle recevra cette lettre, le pas nouveau que le Gouvernement fait dans la voie de la conciliation, à l'occasion des manuels. Après la discussion soulevée au Sénat par M. de Broglie et que l'intervention même de celui-ci rendait plus accentuée, M. Ferry a fait une déclaration importante. »

Dans une des premières entrevues du cardinal avec le ministre, celui-ci avait décliné toute responsabilité de l'État dans l'introduction des manuels condamnés, sur la liste des livres de l'enseignement. Tout cela dépendait, disait-il, des commissions scolaires, lesquelles sont élues en partie et indépendantes. Mais, sur l'observation de Mgr Lavigerie que ces commissions scolaires, si on les abandonnait ainsi à elles-mêmes, pourraient tomber dans les derniers excès, même politiques et sociaux, et introduire dans l'enseignement des livres socialistes et communards ou des manuels impies, le ministre avait reconnu, en effet, que c'était là une lacune, et que le Gouvernement avait tort de se désintéresser d'une question aussi grave. Il était encore temps de revenir sur un pareil oubli. Un décret suffirait pour ressaisir ce pouvoir dont l'abandon produirait de si graves conséquences. Mgr Lavigerie en suggéra l'idée à M. Ferry qui profita de la première occasion pour la réaliser. En effet, le ministre fit signer un décret aux termes duquel une section du Conseil supérieur de l'Instruction publique était chargée de reviser la liste des livres qui pourraient être enseignés dans les écoles. Or, dans ce Conseil supérieur, on comptait encore un prêtre, un Frère des Écoles chrétiennes, quelques rares catholiques. Cela suffisait peut-être à empêcher les derniers excès, mais on ne pouvait guère espérer que des transactions :

« Il faudrait, ajoutait Mgr Lavigerie, prendre occasion des déclarations du ministre, les demander sans retard, pour réclamer l'exclusion absolue des manuels condamnés par le Saint-Siège et de tous les livres antichrétiens. C'est le nonce qui devrait être chargé de commencer, sans retard, ces négociations, parce que personne en France n'a qualité de le faire en dehors de lui.

« Je me permettrai à ce sujet une seule réflexion. C'est que les quatre manuels ne sont pas aussi condamnables. Celui de M. Compayré, qui enseigne ouvertement l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, pourrait être corrigé et rendu acceptable en faisant observer que, d'après la loi sur l'enseignement primaire, l'enseignement religieux est réservé aux curés et aux familles et que ce traité n'est et ne peut être au fond que l'enseignement de la morale naturelle. Si on le rend vraiment irréprochable sous ce dernier rapport, par les changements nécessaires, il serait peut-être possible, sans le relever complètement de l'Index, de tolérer une édition nouvelle, corrigée d'après les indications, soit d'un théologien désigné par l'Index, comme cela s'est fait souvent par le passé, soit par les soins de quelques évêques de France. Je suggère cette idée parce qu'on obtiendrait sans doute, dans les négociations à intervenir, que le Gouvernement sacrifiât les manuels de P. Bert, de Steeg et de Gréville qui sont détestables, si on lui laissait inscrire celui de Compayré, corrigé comme il vient d'être dit, sur les listes que va donner la commission du Conseil supérieur.

« Cette idée, je n'ai pas besoin de l'ajouter, m'appartient exclusivement et je n'ai pas dit un seul mot au ministre, qui pût donner à cet égard la moindre espérance. Mais il vient de faire le premier pas et il me semble opportun de décider, à l'avance, ce que l'on pourra et devra faire pour arriver à un résultat

acceptable pour les deux parties et de nature à rétablir la paix. »

Si on pouvait espérer un accord convenable sur les manuels, la Chambre, cependant, offrait d'autres sujets d'inquiétude. Poussée par P. Bert, elle semblait vouloir adopter tout un programme de réformes sur le Concordat.

La commission du Concordat, que P. Bert dominait, était, en effet, très mal composée. Fidèle à sa promesse, J. Ferry avait fait rejeter les principaux articles du projet de loi élaboré, et P. Bert[1] avait donné sa démission. Mais dans la séance suivante, la commission au grand complet, ayant repris la discussion en l'absence du ministre, était revenue sur son vote et P. Bert avait accepté de nouveau les fonctions et le titre de rapporteur. On ne pouvait se dissimuler la gravité de cet acte, d'abord au point de vue de la majorité de la Chambre, dont la commission reflétait plus ou moins les idées, et ensuite au point de vue du Gouvernement lui-même qui, à cause de sa faiblesse ordinaire,

1. M. P. Bert, quoique partisan de la séparation, reconnaissait qu'une dénonciation du Concordat était inopportune à ce moment. « Avant trente ans l'Église... aurait acquis la situation dont on l'aurait dépouillée. »

Il fallait commencer par miner, peu à peu, l'autorité du clergé dans les masses, par ravir à l'Église l'éducation publique, en un mot, par préparer l'opinion publique. En attendant, « exigeons (de l'Église), disait-il, l'obéissance aux prescriptions concordataires ». En conséquence, il déclarait obligatoires les articles organiques, ajoutés par ruse dans le Concordat et contestés, dès l'origine, par l'Église.

Ensuite il demandait que l'on réduisît le budget des cultes qui, de 1.250.000 en 1802, avait été augmenté graduellement et se trouvait de plus de 50 millions en 1883. Il avait encore une série d'articles sur les congrégations religieuses, les biens de mainmorte, le service militaire des séminaristes, etc...

Enfin, il déclarait que, si le Gouvernement et les Chambres refusaient d'entreprendre cette œuvre législative et administrative dont il venait de faire l'esquisse, il se rallierait aux partisans de la séparation immédiate.

pourrait se laisser intimider. Cela était d'autant plus à craindre que le journal *la République française*, qui était celui de P. Bert, venait de publier une série d'articles dans lesquels il s'élevait contre ce qu'il appelait la capitulation du Gouvernement vis-à-vis de l'Église. Il était donc à craindre que si l'on n'agissait pas, que si la loi sur le Concordat venait en discussion à la Chambre et malgré l'opposition du Gouvernement, elle n'y trouvât une majorité, faible à la vérité, mais suffisante néanmoins, pour tout troubler et rendre peut-être une rupture indispensable : « Je signale ce péril à votre sagesse, disait encore Mgr Lavigerie au secrétaire d'État. Ici la bonne volonté et les promesses du Gouvernement ne suffisent pas, il faut encore chercher à gagner les hommes influents qui peuvent exercer une action décisive sur le vote de la Chambre. Il faut surtout que les chefs du Gouvernement sachent et puissent dire que si la loi est votée, on se jette dans les dernières aventures parce que le Saint-Siège considérera une semblable interprétation du Concordat comme une violation formelle de cet acte.

« A ce point de vue, je pense que la lettre que Sa Sainteté se proposerait d'écrire à M. le président de la République serait tout à fait opportune et urgente, et qu'elle n'aurait qu'à gagner à être fortement accentuée, pourvu que le Saint-Père manifeste en même temps des sentiments d'amour pour la France et qu'Il donne à sa communication un caractère confidentiel. Après la réception de la nouvelle lettre, il n'est pas douteux que le président et son entourage n'agissent eux-mêmes, auprès des républicains, pour obtenir des votes contraires à la loi P. Bert. Que si la loi du Concordat passait néanmoins à la Chambre, elle ne passerait certainement point au Sénat, si le Gouvernement lui est contraire. Il en est autrement des lois de finances sur lesquelles le Sénat ne peut à peu

près rien, et voilà pourquoi les décisions de la commission du Concordat contre les propositions du Gouvernement, ont moins d'importance que les décisions de la commission du budget, qui lui ont été favorables... »

Peu de jours après cette longue lettre, et suivant le désir exprimé par l'archevêque d'Alger, apparaissait la lettre que le Pape voulait depuis quelque temps adresser au président de la République, M. J. Grévy. Cette lettre était confidentielle, et elle ne fut livrée à la publicité que par le Gouvernement français. Elle était datée du 12 mai, mais elle reposait dans les cartons du Saint-Siège, attendant une occasion favorable pour être envoyée. Elle était encore au Vatican le 26 mai, car à cette même date, répondant au cardinal Lavigerie, le secrétaire d'Etat écrivait : « Le Saint-Père n'a pas abandonné la pensée de s'adresser dans une lettre au président de la République, pour lui faire connaître ses craintes et ses désirs. » Ce ne fut donc qu'après la réception de la lettre du 1er juin du cardinal Lavigerie, qu'il fut décidé d'expédier ce document. C'est ce qui explique pourquoi cette lettre, portant la date du 12 mai, ne fut connue en France que dans le courant du mois de juin. La presse et l'opinion s'emparèrent vite de ce document confidentiel, pour l'approuver ou le blâmer. Mgr Lavigerie, en cette occasion, se fit journaliste et composa, pour le journal *le Monde*, un article destiné à maintenir le vrai sens de la lettre pontificale auprès du clergé et du Gouvernement.

Léon XIII disait dans cette lettre qu'il avait toujours eu pour la France des sentiments de prédilection et des actes de bienveillance; que, dans ses rapports avec le Gouvernement, il s'était laissé guider par un esprit de conciliation et les règles les plus strictes de la délicatesse; il faisait remarquer qu'il

n'avait pas été payé de retour; il rappelait toutes les mesures prises contre l'Église pendant ces dernières années : les expulsions, les lois scolaires, etc., et il se plaignait des derniers événements, surtout des suppressions de traitement aux évêques et aux prêtres; il conjurait le président d'user de sa haute autorité pour ramener les bonnes relations entre l'Église et l'État : « Afin de nous rendre possible, ajoutait-il, la continuation de notre attitude, si paternellement modérée et si utile à votre nation, même sur le terrain de son influence à l'étranger, influence que le Gouvernement français désire justement, comme il l'a fait savoir, récemment encore, conserver et accroître de concert avec le Siège apostolique.

« Au moment où toutes les nations, effrayées de la série de maux qui proviennent de la propagande croissante de doctrines erronées, se rapprochent du Souverain Pontificat, qu'ils savent être en possession de remèdes efficaces pour consolider l'ordre public et le sentiment du devoir et de la justice, on éprouverait une bien douloureuse impression en voyant la France, cette fille aînée de l'Église, alimenter, dans son sein, les luttes religieuses et, par conséquent, perdre cette union et cette homogénéité entre les citoyens qui ont été, par le passé, l'élément principal de sa vitalité et de sa grandeur. Cette perte obligerait l'histoire à proclamer que l'œuvre inconsidérée d'un jour a détruit, en France, le travail grandiose des siècles. »

La lettre du Souverain Pontife produisit son effet sur le président de la République, sur les ministres et en particulier sur J. Ferry, président du Conseil. Celui-ci fit ses ouvertures au cardinal Lavigerie et se déclara tout disposé à la modération. L'archevêque d'Alger s'empressa, le 24 juin, d'en informer le Saint-Père. A Rome, le Pape n'était pas moins disposé à suivre cette même politique. Aussi ce fut avec une

réelle satisfaction qu'on en reçut la communication. Dès le 28 du même mois, le cardinal Jacobini s'empressait, à son tour, de faire connaître au Gouvernement[1], par l'intermédiaire du prélat africain, la pensée du Saint-Père.

« J'ai remis, sans retard, entre les mains augustes de Sa Sainteté, la lettre du 24 juin que Votre Éminence m'a fait parvenir par voie sûre. Le Saint-Père l'a lue avec un intérêt particulier et a porté toute son attention sur la communication confidentielle que vous a faite M. Ferry, président du Conseil des ministres.

« Sa Sainteté, au milieu des appréhensions sérieuses qu'elle a clairement manifestées, en y mettant toutefois une bonté paternelle, dans sa lettre au président de la République, est heureuse d'apprendre que le Gouvernement est déterminé à faire cesser l'état des choses actuelles qui provient de l'attitude prise par le même gouvernement dans les affaires religieuses. Le Saint-Père a favorablement accueilli les pensées que M. Ferry a bien voulu faire connaître à Votre Éminence, pour ramener maintenant le calme et rétablir la concorde, auxquels sont attachés les intérêts les plus vitaux de l'Église et de l'Etat.

« 1° En conséquence, Sa Sainteté regarde comme indispensable le rétablissement immédiat de tous les traitements ecclésiastiques.

« 2° Elle ne fera point difficulté à accueillir les ouvertures du Gouvernement dans le but de régler la question des manuels et de donner satisfaction aux catholiques sur un sujet aussi grave. Elle ne pense pas devoir émettre, en ce moment, son avis sur la préférence à donner à l'un ou à l'autre des trois moyens indiqués dans votre lettre, pour résoudre cette question. »

1. Lettre inédite. Rome, 28 juin 1883.

Les trois moyens indiqués étaient :

*a*) Ou de corriger les manuels condamnés de façon à les rendre acceptables par les catholiques.

*b*) Ou de faire composer un manuel d'Etat qui remplacerait tous les autres.

*c*) Ou enfin de n'inscrire, sur la liste des livres scolaires, absolument aucun manuel et de rendre cet enseignement purement oral.

« Cela se réglera lorsque le Gouvernement fera les ouvertures nécessaires. Pour ce qui me concerne, je trouve préférable le troisième parti qui consiste à supprimer toute espèce de manuel sur la liste des livres scolaires.

« 3° Sa Sainteté est également disposée à faire donner aux évêques, par l'intermédiaire du nonce, des conseils de prudence, dans le sens indiqué par votre lettre, sauf, peut-être, quelques modifications légères d'expression. Mais il doit être bien entendu que le Gouvernement ne négligera pas de donner, dans le même temps, des instructions opportunes aux inspecteurs scolaires pour qu'eux, de leur côté, ne troublent pas, par des ingérences ou des pressions injustes, l'œuvre de la conciliation.

« Les instructions convenables vont être données à Mgr di Rende. Je suis heureux d'exprimer à Votre Eminence le contentement et les remerciements de Sa Sainteté, pour les nombreux soins que vous montrez aux intérêts de l'Église et de la religion... »

Dans l'intervalle, le président Grévy avait répondu au Saint-Père dans les termes les plus respectueux et confirmait les heureuses dispositions du Gouvernement pour la nouvelle politique de modération annoncée par le cardinal Lavigerie, mais il rejetait en grande partie la responsabilité des luttes religieuses sur le clergé. « Votre Sainteté, disait-il, se plaint avec juste raison des passions antireligieuses. Il en existe certainement à côté des sentiments

opposés de la grande majorité des Français. Mais ces passions que je réprouve, peut-on méconnaître qu'elles sont nées principalement de l'attitude hostile d'une partie du clergé à l'égard de la République, soit à son avènement, soit dans des luttes qu'elle a eu depuis à soutenir pour son existence, soit dans celles qu'elle soutient encore journellement contre ses mortels ennemis ? Dans ce funeste conflit de passions contraires, je ne puis malheureusement que fort peu sur les ennemis de l'Église; Votre Sainteté peut beaucoup sur les ennemis de la République. Si elle daignait les maintenir dans cette neutralité politique, qui est la grande et sage pensée de son pontificat, elle nous ferait faire un pas décisif vers un apaisement si désirable. »

Cependant il manifestait, « grâce au temps qui amène, avec lui, la réflexion et l'expérience, grâce aux efforts du Parlement et du Gouvernement français, à l'attitude conciliante du Saint-Siège et du clergé, l'espérance de voir tomber bientôt ces regrettables débats et d'arriver enfin à une heureuse pacification ».

L'entente si désirée entre la République et l'Église entrait dans une bonne voie. Il fallait la sceller définitivement. Mgr Lavigerie, pour aboutir à un résultat heureux, ne ménageait ni son temps, ni son habileté, ni sa vigilance. Il avait fait, à la suite de ces manifestations du chef de l'Église et du chef de la République et après la dernière lettre du secrétaire d'État, des démarches multipliées pour obtenir une amnistie complète en faveur de tous les prêtres frappés depuis le commencement de l'année. Il avait fait connaître au président du Conseil et au directeur général des Cultes qu'ils pouvaient s'adresser au nonce apostolique, pour régler la question de la pacification religieuse sur l'affaire des manuels. L'un et l'autre lui avaient exprimé le désir de

voir se terminer le plus tôt possible cette agitation, contraire aux intérêts de l'État et à ceux de l'Église et, en attendant la séparation des Chambres pour publier leur résolution, ils avaient déjà donné des ordres pour que les suspensions de traitement résolues mais encore non notifiées aux intéressés, ne fussent pas appliquées.

On marchait donc, sans heurt, à un accord, lorsqu'un pénible incident, produit à la Chambre, vint réveiller un instant, de la façon la plus inopportune, les sentiments antireligieux de la majorité.

## III

Mgr Freppel avait interpellé, le 7 juin 1883, avec beaucoup de violence, le Gouvernement sur une question qui n'avait, au fond et en elle-même, aucune importance, car il s'agissait simplement de scellés enlevés des portes de l'abbaye de Solesmes et que le sous-préfet de La Flèche avait fait poser de nouveau, ce qui ne changeait en rien la situation de ce monastère.

En agitant cette question maladroite, Mgr Freppel avait amené un ordre du jour voté à la majorité de 352 voix contre 82, auquel le Gouvernement s'était rallié, et qui était la confirmation de toutes les mesures prises contre les communautés religieuses.

On comprend l'irritation extrême qu'un tel débat, soulevé par un évêque, causait parmi les hommes du Gouvernement, mais surtout chez le cardinal Lavigerie, quand il sut que cet incident avait été voulu et qu'il était dirigé contre les tentatives de pacification. Cette triste cause, dont Mgr Freppel avait été le porte-parole à la Chambre, était soutenue au dehors par *l'Univers*, *le Clairon*, *le Pays*.

Mgr Lavigerie s'en plaignit aussitôt et avec force au Vatican : « Dans de pareilles conditions, écrivit-il au cardinal Jacobini (juillet 83)[1], toute action modératrice devient nécessairement très difficile... De deux choses l'une : ou il faut rompre avec le Gouvernement, ou il faut, si on lui demande la cessation de la persécution commencée, ne pas paraître tolérer les provocations publiques et indécentes d'un évêque... » et il demandait au Saint-Père de faire rentrer Mgr Freppel dans son diocèse, de le prier d'y rester et de réduire ainsi à l'impuissance cet adversaire déclaré de la politique pontificale et de ceux qui la servent avec dévouement.

Mais un autre fait plus important vint encore, au commencement de juillet, menacer de troubler l'accord en formation.

Les journaux annonçaient que le comte de Chambord était gravement malade. On pressentait sa fin prochaine. Dans l'état de division des partis politiques en France, cette mort n'allait-elle pas réveiller les espérances royalistes avec plus de force ? N'allait-elle peut-être pas tourner la face des choses avec le comte de Paris, plus libéral que le comte de Chambord ?

De nombreux personnages politiques pensaient sérieusement à ces questions.

Mgr Lavigerie, qui venait de terminer ses dernières démarches auprès du Gouvernement, s'apprêtait à se rendre dans les Pyrénées pour y goûter un repos bien mérité, quand cette nouvelle vint le surprendre. Lui aussi se mit à peser les nouvelles chances des royalistes.

Quelles étaient les prévisions des personnages politiques ? Quelle influence devait avoir le dénouement fatal qui était prévu, sur l'attitude du Saint-

1. Inédit.

Siège envers le Gouvernement français ? Telles étaient les questions qu'il se posait. Les prévisions des hommes politiques lui semblaient trop pessimistes, aussi n'y accorda-t-il qu'une médiocre confiance. Avait-il senti déjà le vent des divisions qui commençait à souffler dans le parti monarchiste ? Quoi qu'il en soit, il y trouva une dernière occasion de dire au Pape de persister à marcher dans la même voie politique.

« Cette mort, écrivit-il au cardinal Jacobini [1], serait le plus grand coup que pût recevoir la République telle qu'elle est actuellement organisée. La monarchie deviendra désormais non seulement possible, mais encore probable dans un délai plus ou moins rapproché. Les derniers partisans de l'Empire, avec le prince Jérôme à leur tête, chercheront à empêcher la monarchie.

« Le parti républicain radical, sentant le danger, poussera le Gouvernement aux mesures les plus extrêmes. Celui-ci, trop faible pour résister, trop indécis pour prendre des mesures énergiques, sera renversé par les révolutionnaires de la rue. Selon toutes les apparences, nous aurons donc une seconde Commune, mais elle sera de courte durée et l'armée l'écrasera pour rétablir le pouvoir monarchique.

« Telles sont les prévisions des hommes qui connaissent le mieux notre pays et les partis qui le divisent.

« Il ne pourrait y avoir d'imprévu que celui qui viendrait du dehors, c'est-à-dire de M. de Bismarck ou de l'Angleterre, mais ce sont là des hypothèses sur lesquelles il est difficile d'établir un jugement. Ce qu'il est facile de dire au point de vue de l'Eglise, c'est que ces graves événements qui se produiront à courte échéance, justifient pleinement l'admirable

1. Lettre inédite du 8 juillet 1883.

sagesse de Sa Sainteté, et les conséquences qu'ils ne peuvent manquer d'avoir, lui seront favorables. En aucun temps, la République ne pourrait rompre ouvertement avec le catholicisme sans risquer tôt ou tard sa ruine. Votre Éminence se souvient que le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères, en sont clairement convenu avec moi. Mais aujourd'hui qu'une solution monarchique se présente à tous les esprits, une rupture de la part de nos gouvernants serait une telle imprudence et ferait si bien le jeu de leurs adversaires, qu'elle devient impossible.

« Le Saint-Père ne se trompera donc pas en prenant désormais, pour point de départ, cette situation nouvelle. En n'acceptant plus de paroles vagues, de promesses non suivies d'effet, il rendra service non seulement à l'Église, mais encore et surtout à la France.

« Sans doute, nous avons en perspective des jours de trouble et peut-être des jours de ruine et de sang, mais ils ne dureront pas assez longtemps pour faire un grand mal à la religion. Au contraire, c'est une leçon nécessaire, après tant de folie, et qui ne pourra que servir les intérêts de l'avenir. Je croirais donc utile, pour ma part, que l'épiscopat français ne se fît pas d'illusions et qu'il se tînt prêt... »

L'issue fatale qu'on redoutait arriva. Le 24 août 1883, le noble héritier de la couronne de France terminait « son honorable et stérile existence [1] ». A ce moment, aucune des prévisions ne se réalisa, mais la division éclata dans le parti monarchiste. Le comte de Chambord emportait avec lui, dans la mort, les invincibles espoirs des royalistes.

L'Eglise de France tout entière prit le deuil du prince. On célébra partout des services funèbres.

1. Cf. Debidour, t. I, p. 336.

Les journaux catholiques et les *Semaines religieuses* furent pleins du panégyrique du défunt.

Trait piquant à ce sujet. L'histoire s'offre quelquefois de ces ironies. Pendant que le cardinal Lavigerie menait ses négociations pour servir la cause du ralliement, le roi sans couronne lui léguait, en mourant, 100.000 francs pour la construction de sa cathédrale, à Saint-Louis de Carthage.

Avant de quitter Paris, le cardinal Lavigerie avait encore remis une note relative à la question des traitements ecclésiastiques, à M. Flourens. Celui-ci l'avait portée au président du Conseil qui avait déclaré que les bases de l'arrangement lui paraissaient acceptables et qu'il en conférerait avec le ministre des Affaires étrangères. Les vacances passèrent là-dessus et Mgr Lavigerie n'eut aucune nouvelle de la question. De retour à Tunis, il demanda des renseignements à M. Flourens qui venait également de prendre du repos en Suisse. Le directeur des Cultes n'avait plus entendu parler, de son côté, de l'affaire qui devait suivre la voie diplomatique et qui, « comme toutes les affaires diplomatiques, n'est pas pressée d'aboutir ». Il avait eu encore à négocier avec le nonce l'affaire des manuels, mais celui-ci ne s'en était pas occupé.

« Le nouveau nonce, écrivait-il[1], m'a appris une politique qui consiste à laisser les affaires suivre leur cours, en laissant à ce « galant homme » qui s'appelle le « temps », le soin de les arranger. Je suis déterminé à ne plus me tourmenter seul pour des questions que personne d'autre ne paraît plus prendre à cœur. Dans ce moment-ci, nous sommes tous à la lutte contre l'intransigeance, va pour combattre l'intransigeance. Je ne demande pas mieux et si vous pou-

1. Lettre inédite de M. Flourens à Mgr Lavigerie. Paris, le 16 octobre 1888.

vez réellement, avec les cent mille francs du comte de Chambord, recruter une armée de nègres dévoués aux opinions modérées et décidés à ne plus confondre les bons et modérés, comme P. Bert, avec les intransigeants, comme Rochefort, vous serez très bien reçu de l'adresser, port gratuit, à l'administration des Cultes. J'en aurai l'emploi immédiat. Sinon, vous pouvez, en toute sécurité de conscience, faire de vos cent mille francs et de vos nègres tout ce qu'il vous plaira... »

Mgr di Rende s'était désintéressé de la question des manuels, plutôt par dépit de l'intervention du cardinal Lavigerie, que par négligence. Déjà, le 6 juillet, le Primat africain avait eu occasion de se plaindre du nonce au cardinal secrétaire d'État, à propos de Mgr Puyol, supérieur de Saint-Louis des Français, à Rome, proposé pour l'évêché d'Amiens. Le nonce avait reçu avec complaisance toutes les attaques des intransigeants contre cet ecclésiastique, ami du cardinal Lavigerie : « Je crains beaucoup qu'en ce qui concerne Mgr le nonce, écrivait le prince de l'Église[1], je ne sois pour quelque chose dans le parti qu'il a pris contre Mgr Puyol. Il a su, je crois, avec un extrême déplaisir, que je me suis occupé ici des affaires ecclésiastiques. Il sait même, j'ignore comment, une partie des choses que ma conscience m'a obligé d'écrire à Sa Sainteté et à Votre Eminence. »

C'est pourquoi le 18 décembre, avant de laisser finir cette année si mouvementée, il profita de l'approche des fêtes de Noël, pour renseigner le Saint-Siège sur la situation politique de la France et dénoncer, encore une fois, l'inertie du nonce, pour réclamer un autre diplomate plus ferme, plus habile, plus fidèle à sa mission, et d'autant plus nécessaire

1. Lettre inédite. Paris, 6 juillet 1883.

en ce moment que le cardinal de Bonnechose venait de mourir. « Si Votre Éminence[1] se rappelle ce que j'avais l'honneur de lui écrire, de Paris, à la fin de mon séjour, elle verra que je ne me trompais point. La maladie mortelle du comte de Chambord ne me faisait prévoir qu'après une catastrophe sociale, la résurrection de la monarchie. A cette catastrophe nous y marchons visiblement, tant au dedans qu'au dehors. La mort du cardinal de Bonnechose et, peu auparavant, celle de l'évêque nommé d'Amiens, ont été, dans les circonstances actuelles, un véritable malheur. Leur intervention aurait été bien souvent utile pour empêcher des actes d'hostilité qui se produisent chaque jour. Votre Éminence voit, sans doute, comme moi, qu'il faut parler désormais nettement à ceux qui nous gouvernent, et ne pas craindre de leur montrer les conséquences fâcheuses et inévitables de la ligne de persécution dans laquelle on les veut et où ils se laissent trop facilement entraîner. Il faut que le nonce soit ferme, plus ferme qu'il ne l'a été par le passé ; qu'il ne dise pas au directeur général des Cultes, M. Flourens, comme celui-ci me l'écrivait encore récemment, « qu'en Italie on a un « bon principe, celui de laisser aller les choses et que « la plupart du temps, elles s'arrangent ainsi toutes « seules » ; d'où M. Flourens concluait, en répondant à mes instances, qu'il aurait bien de la bonté de se préoccuper des plaintes du clergé, puisque le nonce ne s'en préoccupait pas davantage.

« Les événements extérieurs et les événements intérieurs sont devenus, depuis six mois, les auxiliaires les plus puissants du Saint-Siège. Notre Gouvernement a tout à redouter d'une rupture avec le Souverain Pontife. Il ne peut pas la risquer, à moins de vouloir absolument le bouleversement social. Mais,

1. Lettre inédite au cardinal Jacobini. Alger, le 18 décembre 1883.

aujourd'hui, ce bouleversement n'aurait pas les conséquences redoutables qu'il aurait eues, il y a huit mois. Alors on n'y trouvait aucune issue. Aujourd'hui il y en a une assurée par le rétablissement de la monarchie, qui suivrait de près la proclamation d'une Commune.

« Il faut donc, selon moi, parler clairement et dignement, sans se permettre, toutefois, des provocations. Car si l'on provoquait, on se mettrait l'opinion publique contre soi, tandis que si c'est le Gouvernement qui provoque, il la mettra contre lui. »

# CHAPITRE VIII

## ENCYCLIQUE DE LÉON XIII. POLÉMIQUES DE M. MAYNARD

I

Encyclique *Nobilissima Gallorum gens*. — Réponse collective et confidentielle des évêques de l'Afrique du Nord à Léon XIII. — L'épiscopat français et l'encyclique. — Lettres du cardinal Lavigerie au nonce et au secrétaire d'État. — Dispositions bienveillantes du gouvernement français.

II

Biographie de Mgr Dupanloup par M. Lagrange. — Félicitations épiscopales. — Articles de M. Maynard contre l'ancien évêque d'Orléans et son historien. — Lettre du cardinal Lavigerie à M. Lagrange. — Léon XIII intervient. — M. Maynard réunit ses articles en volume. — Réprobations épiscopales. — Intervention du cardinal Lavigerie et de Mgr Perraud. — Rome demande le silence. — Deuxième édition du livre de M. Maynard. — Nouvelles protestations épiscopales et mise du livre à l'Index. — Conclusion.

### I

Les relations de l'Église et de l'État menaçaient de s'assombrir. Rien ne faisait prévoir pour la nouvelle année une accalmie.

Jusqu'ici, la note du cardinal secrétaire d'État, le 3 mai dernier, au Gouvernement français, la lettre du Souverain Pontife au président de la République, J. Grévy, les démarches de l'archevêque d'Alger, l'été dernier, n'avaient pas produit l'effet désiré. Le Gouvernement français qui aurait préféré certainement user de modération envers l'Église, à cause de la politique coloniale, n'avait pas la force de réagir contre la politique antireligieuse. Sans doute, il résistera à la poussée des anticléricaux sur des questions capitales, comme la suppression du Concordat ou du budget des Cultes, mais il acceptera les projets de loi que les députés sectaires avaient élaborés pour l'année 1884, tels que ceux de réserver au maire la police dans l'intérieur des édifices du culte, les inhumations au cimetière, les sonneries..., de supprimer les aumôniers dans les hôpitaux, de laïciser l'assistance publique. Ce n'était pas sans un grand serrement de cœur que Léon XIII ne voyait aucune amélioration dans la situation religieuse de la France; il semblait difficile que le Souverain Pontife se tînt dans un complet silence.

C'est pourquoi, voulant, par un dernier acte, faire appel aux idées de bon sens et de justice, Sa Sainteté adressa, le 8 février, une lettre encyclique à la nation française, commençant par ces mots : *Nobilissima Gallorum gens...*

Dans cette lettre, le Pape rendait d'abord un hommage au passé de la France chrétienne, puis, arrivant à notre société contemporaine, il montrait dans quels abîmes « la précipitent les doctrines néfastes qui veulent détruire toute idée religieuse et livrer, sans aucun frein, l'homme à la licence de ses caprices et de ses passions »; il rappelait que la religion chrétienne sauvegarde dans la vie civile et politique, autant que dans la vie domestique, l'autorité, l'ordre, la paix et la vertu.

En conséquence, il disait que l'union de l'Église et de l'État était nécessaire et le maintien du Concordat désirable. Ceux qui donc, de part et d'autre, voulaient rompre ce lien ou cherchaient à l'embrouiller, commettaient une faute très grave. Enfin, tout en faisant l'éloge du clergé et de ses œuvres, il donnait de sages conseils aux évêques et aux catholiques pour les circonstances présentes.

C'était peut-être le dernier mot de modération du Pape, car il était fort possible que Léon XIII, dont l'influence grandissait dans les autres nations, se laissât entraîner par le parti des intransigeants très remuant à Rome, surtout à l'approche des orages prochains.

Le cardinal Lavigerie profita aussitôt de ce document pour fortifier davantage Léon XIII dans sa politique de modération, surtout pour attirer son attention sur un grave danger, plus funeste que la persécution. En effet, devant la marche progressive des ennemis de l'Église, les catholiques, loin de s'unir, de s'organiser, de serrer les rangs, accentuaient davantage leurs tristes divisions. Les intransigeants, en particulier, aimaient mieux entretenir la guerre intestine que de suivre les sages directions du Pape, et ils ne laissaient échapper aucune occasion de manifester violemment leurs sentiments[1].

Mgr Lavigerie, de concert avec ses suffragants, adressa donc au Saint-Père une lettre confidentielle dans laquelle il disait : « Si cette lettre était destinée à la publicité, nous ne pourrions pas dire notre pensée tout entière; mais nous écrivons à notre chef, à notre Père; ce que nous lui écrivons est pour lui seul, et nous lui donnons la vérité telle que nous la voyons.

1. Nous en aurons une preuve à propos de l'affaire Maynard-Lagrange.

« Il n'est donc que trop vrai, Très Saint-Père, l'union n'existe, en France, comme il le faudrait en ce moment, ni dans l'épiscopat ni parmi les fidèles. Deux partis, deux écoles, l'une et l'autre excessives, qui se déchirent publiquement, souvent avec scandale, contristent nos cœurs par leurs divisions. Ces divisions ont été créées et sont entretenues par la presse religieuse qui, tout en rendant de réels services à l'Église vis-à-vis de ses ennemis, comme le rappelle avec justice Votre Sainteté, oublie que tout royaume divisé contre lui-même sera désolé et que ce n'est rien de combattre avec talent, avec éclat et souvent avec un grand courage, au dehors, si l'on affaiblit au dedans la hiérarchie, l'unité, et, par conséquent, la force des défenseurs de l'Église.

« L'autorité des évêques n'y peut rien. Les écrivains dont nous parlons la tiennent trop souvent sous le joug, par la crainte d'outrages qui visent à déshonorer les personnes et à les faire taire, écrire ou parler, non par le sentiment exclusif du devoir, mais par la terreur des insultes ou par l'appât d'une popularité que nous ne craignons pas de nommer impie, parce qu'elle ne s'établit que sur les ruines mêmes de l'Église et de ses institutions.

« A cet égard, nous n'avons rien à apprendre à Votre Sainteté. Elle sait comment on a entraîné quelques évêques à des démonstrations excessives, comment on a cherché, par les pires artifices, à réduire à l'impuissance jusqu'aux représentants mêmes du Saint-Siège et plût à Dieu que, par des allusions à peine déguisées, par des procédés de presse qui font entendre plus qu'on ne dit, ou qui prêtent à d'autres ce qu'on n'ose dire soi-même, on ne fût pas allé plus loin.

« C'est ainsi, Très Saint-Père, que, nous voyant violemment divisés et armés les uns contre les autres, dans le domaine des opinions politiques

comme dans celui des opinions religieuses, on s'est cru tout permis contre nous... On a surtout abusé des exagérations, des imprudences par lesquelles, depuis trop longtemps, l'un des partis dont nous parlons, a éloigné de la religion et de l'Église, des esprits inattentifs qui sont malheureusement toujours en grand nombre, en leur faisant croire que l'Eglise est hostile aux droits légitimes de la raison et à ceux du pouvoir civil. C'est de ces attaques et de ces provocations persévérantes et sans mesure de quelques-uns, que nous subissons tous aujourd'hui les représailles injustes et acharnées.

« Puisse, du moins, l'autorité de votre parole sacrée, Très Saint-Père, faire rentrer en eux-mêmes ceux qui jettent si tristement la désunion, le désordre et, par suite, l'impuissance, dans les rangs des fidèles, du clergé et surtout de l'épiscopat...

« Certes, Très Saint-Père, loin de nous de dire que la guerre faite à l'Eglise par ses ennemis ne soit pas injuste, atroce, acharnée. Ils veulent tout détruire puisqu'ils veulent abolir jusqu'au nom et à la notion de Dieu. Ils ne reculent, ils ne reculeront devant aucun excès, puisque leur seul but est d'établir la licence absolue.

« Mais plus les dangers sont graves et plus les catholiques manqueraient à leurs devoirs, en détruisant l'union qui est nécessaire, pour faire face à l'ennemi, en minant l'autorité qui seule peut maintenir cette union sainte, en employant des armes dangereuses, en approuvant les provocations lorsqu'elles sont inutiles.

« Ces maux intérieurs, Très Saint-Père, Votre Sainteté y fait, dans son encyclique, une allusion douloureuse, avec sa haute clairvoyance et aussi avec la sage discrétion qui préside à tous ses actes. Mais nous osons la supplier de renouveler ses avis, s'il est nécessaire. Le grand mal intérieur de l'Église

de France est là. En présence des périls les plus graves et les plus prochains, elle reste sous le joug d'esprits passionnés qui semblent vouloir provoquer les dernières catastrophes.

« Seul, le Saint-Siège peut y remédier en prenant en mains la direction de notre cause, en parlant lui-même et, s'il le faut, comme Votre Sainteté vient de le faire à l'occasion de son encyclique, en défendant à d'autres de parler, pour que de si fâcheuses passions, de telles divergences n'éclatent pas au grand jour, jusque dans l'épiscopat, comme elles se manifestent déjà dans la presse religieuse, pour que les intempérances des uns, les faiblesses des autres, ne donnent pas une nouvelle et irrésistible audace à l'ennemi.

« Le parti du bien et celui du mal semblent se balancer encore en France à l'heure actuelle, dans leurs forces militantes. L'avenir dépend donc de cette portion indécise de la nation qui, au fond, en forme la masse et qui décidera de la victoire, du côté où elle se portera.

« C'est cette portion indécise sur laquelle il faut agir, qu'il faut gagner. On ne la gagnera que par le langage calme de la raison, de la vérité, de la justice. Votre Sainteté vient de le faire par son encyclique. C'est un premier pas, il est heureux, tout le monde, amis et ennemis, le constate.

« Courage, Très Saint-Père, courage ! La victoire est au bout. Il n'y faut que la persévérance, la fermeté, la haute sagesse dont Votre Sainteté donne chaque jour les preuves au milieu de tant de difficultés et de périls et qui rendront son nom immortel. »

Après avoir parlé au Pape avec cette éloquence irrésistible, Mgr Lavigerie se tourna vers l'épiscopat et s'efforça de le placer dans la véritable ligne à suivre. En effet, les évêques de France allaient répondre à la lettre encyclique. Mais, en laissant à cha-

cun le soin de remplir ce devoir, il était à craindre que les différentes lettres pastorales ne manifestassent les divisions de l'épicospat et ne détruisissent ainsi toute efficacité. Il était donc plus sage de faire une lettre collective. Le cardinal secrétaire d'État prit ce parti et en informa le nonce de Paris[1]. Celui-ci fit part des intentions de Rome aux membres de l'épiscopat et confia le soin de rédiger cette lettre collective, au cardinal Guibert, « dont les écrits, mandait le nonce à Mgr Lavigerie, jouissent à juste titre d'une grande autorité ».

Mgr Lavigerie qui connaissait trop bien l'épiscopat, qui n'ignorait pas que la nonciature ainsi que l'archevêché de Paris subissaient les influences royalistes, profita d'abord de la réponse qu'il devait au nonce, pour lui donner, avec beaucoup d'habileté, les avis les plus sensés et les plus conformes à la situation. Après lui avoir annoncé qu'il avait envoyé, de concert avec ses suffragants, une adresse confidentielle au Saint-Père et qu'à cause de son éloignement de la mère patrie, il ne pouvait prendre part à l'acte collectif des évêques, il ajouta[2] :

« Il me reste, Monseigneur, à faire des vœux pour que l'adresse collective de l'épiscopat français confirme l'heureux effet produit par l'encyclique. Le grave avertissement que celle-ci donne à tous, est de nature à faire réfléchir sérieusement les hommes d'État, dignes de ce nom, sans néanmoins irriter ou exciter personne.

« C'est ce qui me paraît le plus utile en ce moment. Il est évident que si les choses suivent leur cours logique, les passions brutales qui poursuivent,

1. Lettre de l'archevêque d'Aix (Aix, le 12 février 1884), et lettre confidentielle du nonce de Paris (Paris, 20 février) au cardinal Lavigerie.

2. Lettre inédite au nonce apostolique de Paris. Carthage, le 6 mars 1884.

en France, l'Église, finiront, tôt ou tard, par amener une rupture, mais il est de notre intérêt de la subir et non de paraître la provoquer par des imprudences de langage. Dans le premier cas, nous aurons la masse indifférente qui forme le fond de la nation, dans le second, cette masse se tournerait contre nous et peut-être pour longtemps.

« Voilà ce que je ferais remarquer à mes vénérables collègues, si je me trouvais, en ce moment, auprès d'eux, et je refuserais très certainement de participer à toute mesure qui n'aurait point un caractère de modération et de sagesse. Agir autrement serait se séparer de Sa Sainteté, alors que l'acte commun qui doit être fait par l'épiscopat, ne peut avoir pour but que de témoigner d'une union complète et respectueuse avec le Saint-Siège. »

Ce n'était pas suffisant. Selon toute vraisemblance, le nonce ne serait que faiblement impressionné par la lettre du cardinal Lavigerie. Celui-ci adressa encore une communication confidentielle au secrétaire d'État, pour demander à ce qu'aucune imprudence de langage ne fût commise dans l'adresse collective[1]. A Rome, le Saint-Père, touché par les mêmes craintes, avait fait envoyer des instructions appropriées au nonce de Paris. Mgr Jacobini en donna l'assurance au cardinal Lavigerie (15 mars)[2] : « Je suis heureux d'annoncer à Votre Éminence que de semblables pensées avaient déjà porté Sa Sainteté à ordonner à Mgr le nonce de Paris de retirer de l'archevêque cette réponse et de l'envoyer à Rome, Sa Sainteté voulant la conserver près d'elle comme si elle était confidentielle, et en empêcher toute publication.

« J'ai ensuite fait aviser les métropolitains, s'ils le

1. Lettre inédite. Tunis, 5 mars 1884.
2. Inédit.

jugeaient opportun, qu'ils pourraient répondre à l'encyclique en leur nom et en celui de leurs suffragants. Quant à ces adresses, on délibérera dans la suite, si et comment elles doivent être livrées à la presse.

« Votre Éminence verra donc que, par ce moyen, il n'y a pas lieu de craindre une lutte quelconque avec le Gouvernement. »

C'était le parti le plus sage, mais cela n'empêcha pas cependant l'épiscopat de flotter dans les mêmes indécisions et dans le même esprit de division. Il est, en effet, curieux de connaître comment fut interprétée, d'une manière générale, cette décision de Rome. Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, l'apprit à Mgr Lavigerie[1]. Il lui dit d'abord que la réponse du cardinal de Paris à l'encyclique du Saint-Père, n'avait été signée qu'après de graves modifications, par tous les évêques de France, moins cinq, trois ayant déjà écrit, un parce qu'il n'approuvait pas la lettre, et un qui n'a pas donné de motif à son refus : « La lettre a été envoyée, ajoutait-il. Aujourd'hui le nonce demande qu'on la tienne pour non avenue et qu'on en écrive une par province. La province de Normandie n'ayant pas encore son archevêque, c'est à moi qu'il s'est adressé... Or voici l'embarras où je me trouve et que je prends la liberté de soumettre à Votre Éminence. D'une part, on dit à l'archevêché de Paris que le nouveau projet a été formé sous la pression de la France et qu'on ne désire pas que les évêques s'y prêtent. On dit d'ailleurs que c'est bien le Pape qui le veut parce qu'il n'a pas été satisfait de la lettre du cardinal de Paris, de la divergence d'opinion; les uns disent : il faut écrire; les autres : il ne faut pas écrire. Mgr d'Évreux est de cet avis. Il me semble qu'il vaudrait mieux ne rien faire que de paraître divisé. »

1. Lettre inédite. Bayeux, le 31 mars 1884.

A la suite de l'encyclique *Nobilissima Gallorum gens* et malgré la nouvelle encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884, contre la franc-maçonnerie (ce qui avait excité, au plus haut point, les passions sectaires et antichrétiennes des fils de la Veuve), une détente semblait se produire dans les milieux gouvernementaux.

M. J. Ferry, président du Conseil, y était d'ailleurs disposé : « Nous sommes profondément convaincu, écrivait-il[1], que l'apaisement ne peut que grandir, car il a pour principal collaborateur la plus grande puissance catholique qui soit au monde; car il a pour noble et généreux complice le pontife pacifique qui règne au Vatican. » Ce qui disposait si bien le ministère, c'étaient les intérêts mêmes de sa politique coloniale dans le bassin de la Méditerranée, au Tonkin et à Madagascar.

## II

L'heureuse détente qui se manifestait à la suite de l'encyclique, la paix au moins extérieure qui commençait à se faire dans l'épiscopat et parmi les catholiques, déplaisaient fort au parti ardent qui ne visait qu'à tout précipiter. Les « zelanti » veillaient, ils se tenaient à l'affût des moindres occasions pour raviver les dissensions si funestes des catholiques.

M. l'abbé Lagrange[2] venait d'achever ses travaux sur la vie de Mgr Dupanloup. Cette biographie avait paru en trois volumes. Un chanoine de Poitiers, M. Maynard, de l'école ultramontaine, en avait entrepris aussitôt la réfutation. Pendant près de deux mois, du 29 décembre 1883 au 18 février 1884, il

1. Voir Lecanuet, *ouvrage cité*, t. II, p. 222.
2. M. l'abbé Lagrange avait été vicaire général de l'illustre évêque d'Orléans. Il fut plus tard évêque de Chartres.

avait fait paraître dans *l'Univers* de véritables pamphlets contre la mémoire de l'illustre évêque d'Orléans, contre ses amis et contre le libéralisme. Beaucoup d'évêques, parmi lesquels NN. SS. Place, Thomas, Perraud, etc., avaient félicité hautement M. Lagrange, pour protester d'une façon indirecte contre les articles du chanoine pamphlétaire.

Le cardinal Lavigerie, qui avait reçu son éducation ecclésiastique au petit séminaire de Paris, de Mgr Dupanloup, n'avait pu s'empêcher de donner aussi un témoignage public de sa gratitude. Il avait adressé à l'abbé Lagrange une lettre dans laquelle il rendait justice aux vertus, aux talents, au zèle du grand évêque, mais il avait fait également allusion, en termes à peine voilés, à son égoïsme inconscient, à son activité brouillonne, à ses fautes commises pendant le concile. Il avait évité de parler de ses erreurs libérales, qu'il condamnait absolument, et de ses intentions. Il avait même nommé avec honneur *l'Univers*. Cette lettre avait causé un certain dépit à M. Lagrange et à quelques amis de l'évêque d'Orléans ; MM. de Falloux, Branchereau, Mercier-Lacombe disaient même que cette lettre était une trahison à la mémoire de Mgr Dupanloup. Le cardinal Lavigerie avait voulu rester entre les deux extrêmes. C'est pourquoi Léon XIII, après avoir lu cette lettre, avait dit simplement : « Cette fois, voilà la vérité. » Mgr Lavigerie avait même fait pis. A l'apparition du troisième volume de M. Lagrange, il avait écrit à l'auteur une lettre désapprouvant absolument ce livre, comme plus tard il lui en adressera une autre très sévère, sur ses polémiques. Cependant M. Lagrange avait accepté tous ces reproches « avec la douceur d'un agneau[1] ». Il n'en était pas de même

1. Lettre du cardinal Lavigerie au R. P. Charmetant, 7 décembre 1884.

de son contradicteur poitevin qui avait déjà reçu pas mal de réprobations épiscopales.

Seul, dans l'épiscopat français, Mgr Freppel, et, à Rome, le cardinal Pitra, avaient approuvé le chanoine de Poitiers. Le Pape, lui-même, était intervenu. Il avait invité *l'Univers* à cesser ses publications et défendu aux journaux catholiques de Rome de reproduire des articles de M. Maynard.

Mais celui-ci, incorrigible, avait réuni alors ses pamphlets sous le titre de *Mgr Dupanloup et M. Lagrange, son historien*.

L'ouvrage parut en pleine détente, et la guerre entre catholiques reprit de plus belle.

« Les injures, les violences, les insinuations malveillantes et perfides, écrivit Mgr Perraud au cardinal Lavigerie[1], vont leur train. Les évêques qui ont écrit à M. Lagrange, sont fort lestement mis de côté par le nouvel historien de Mgr Dupanloup et par *l'Univers* qui appelle simplement son pamphlet « une œuvre doctrinale ». Enfin rien n'est épargné, dans un moment où nous aurions plus que jamais besoin d'être unis contre les ennemis de l'Église, rien n'est épargné pour raviver les anciennes divisions entre les catholiques et les rendre plus profondes que jamais. »

Plusieurs évêques, Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux (le 1er octobre); Mgr Coullié, évêque d'Orléans (le 19 octobre); le cardinal Guibert (le 31 octobre), adressèrent d'éloquentes lettres pastorales à leur clergé pour venger la mémoire de Mgr Dupanloup et déplorer ces indignes attaques.

Mgr Perraud, dans sa lettre du 10 octobre, demandait, de concert avec les archevêques de Rennes et de Rouen, NN. SS. Place et Thomas, au cardinal Lavigerie d'intervenir à Rome pour la mise à l'index

1. Lettre inédite. Autun, le 10 octobre 1884.

du livre de M. Maynard. Mgr Hugonin avait déjà fait une pareille démarche de son côté. L'affaire était très délicate à traiter; cependant Mgr Lavigerie entra pleinement dans les vues de ses collègues, et, dans sa réponse à l'évêque d'Autun, il lui soumit tout un plan [1]. Il avait déjà préparé, d'accord avec ses suffragants d'Algérie, un acte épiscopal à ce sujet, mais il ne voulait le publier que s'il était assuré d'avance de recevoir, par lettre ou télégramme, une adhésion d'un nombre suffisant d'évêques de France. Par ce moyen on obtiendrait plus facilement et plus rapidement la condamnation du livre par l'autorité romaine. Mgr Lavigerie priait donc Mgr Perraud de vouloir bien se charger de sonder le terrain, d'écrire secrètement cette communication à ceux des évêques dont on ne pourrait craindre des indiscrétions compromettantes, et de recueillir les adhésions, puis de lui transmettre le résultat. Immédiatement, le total connu, l'acte épiscopal paraîtrait dans le journal *le Monde* et les adhésions devaient, les unes après les autres, venir confirmer ce document et entraîner ainsi tout l'épiscopat. Le coup porté à M. Maynard, et par suite aux intransigeants, serait très sensible, et peut-être pourrait-il les faire rentrer dans le silence. Par surcroît, la cour romaine porterait le coup de grâce par une mise à l'index.

Mgr Perraud avait dressé une liste de 38 à 39 évêques de qui il pouvait espérer une adhésion. Ses démarches lui amenèrent 15 adhésions énergiques, huit évêques refusèrent de s'associer à l'acte, les autres étaient hésitants [2].

Malgré la prudence déployée et la discrétion recommandée, des dénonciations furent portées à Rome [3].

1. Lettre inédite. Carthage, le 8 novembre 1884.
2. Lettre inédite de Mgr Perraud au cardinal Lavigerie. Bellevue (Seine-et-Oise), 20 novembre 1884.
3. *Ibid.*, 5 décembre 1884.

Le secrétaire d'État, par crainte de voir s'éterniser ces divisions si déplorables, télégraphia aussitôt, le 16 novembre, au cardinal Lavigerie :

« Je prie suspendre acte quelconque touchant les polémiques irritantes. Saint-Père a parlé. Lettre suit. Cardinal Jacobini. » Et le lendemain, il écrivait à l'archevêque d'Alger[1] une lettre assez dure et assez curieuse dans laquelle il reproduisait avec les expressions mêmes, des réflexions que Mgr Lavigerie avait faites, peu de temps auparavant, pour supplier le secrétaire d'État et le Saint-Père de faire cesser ces tristes divisions, comme une leçon qui lui serait nécessaire. Piqué au vif, le cardinal répondit à Rome assez vertement[2]; cependant, il avait déjà averti Mgr Perraud par le télégraphe de cesser toutes démarches : « Reçois ce matin télégramme de Rome m'annonçant que le Pape parle et me priant de ne rien publier. Veuillez donc tout supprimer et arrêter. Charles. »

On pensait, en effet, à Rome et en France, qu'après les lettres du cardinal Guibert et de l'évêque d'Orléans, Mgr Coullié, qu'après la lettre du Souverain Pontife à l'archevêque de Paris, tout rentrerait dans l'ordre. Mais le chanoine Maynard fit publier une deuxième édition de son ouvrage, en réponse à la lettre des évêques. Le scandale continuait donc et la question de la mise à l'index fut de nouveau soulevée.

Dans la réunion des évêques fondateurs de l'institut catholique de Paris, on se préoccupa de cet incident et l'on fut d'avis de demander « à la suprême autorité du Saint-Siège d'user des moyens qui sont en son pouvoir, afin de faire cesser ce scandale prolongé et aggravé[3] ». NN. SS. Hugonin (Bayeux,

1. Lettre inédite. Rome, le 17 novembre 1884, n° 60.037.
2. Lettre inédite. Tunis, le 26 novembre 1884.
3. Lettre inédite de Mgr Perraud au cardinal Lavigerie. Bellevue, le 20 novembre 1884.

20 novembre), Perraud (Bellevue, 20 novembre), Turinaz (Nancy, 17 novembre) demandèrent de nouveau, chacun de leur côté, au nom même de plusieurs de leurs collègues, au cardinal Lavigerie, l'appui de sa haute intervention auprès de Rome. C'était d'autant plus nécessaire que d'autre part Mgr Mermillod avait, au Mans, dans une oraison funèbre, fait le panégyrique à outrance de l'école dont M. Maynard se trouvait être à cette heure le représentant le plus bruyant.

Mgr Lavigerie employa toute son autorité à faire mettre un terme, par la cour romaine, aux polémiques si inconvenantes de M. Maynard. L'affaire fut portée devant la Sacrée Congrégation de l'Index qui condamna le chanoine.

Dans toute cette campagne, il n'y eut, parmi les amis de l'archevêque d'Alger, qu'un seul, un intime, Mgr Bourret, qui ne comprit pas ces démarches. Non seulement l'évêque de Rodez avait refusé de s'y associer, mais il reprocha même à son vieil ami de s'en être occupé : « Vous avez mieux à faire que cela, » lui écrivait-il[1].

1. Lettre inédite. Rodez, le 17 décembre 1884.

## CHAPITRE IX

### LÉON XIII, LE CARDINAL LAVIGERIE ET LA PRESSE RELIGIEUSE. L'AFFAIRE PITRA

**Le Vatican et les élections prochaines. — Bref de Léon XIII sur la presse religieuse. — Le cardinal Lavigerie, *l'Univers* (polémique confidentielle) et *le Monde*. — Léon XIII et la presse religieuse étrangère. — *Le Journal de Rome* blâmé. — Interview du cardinal Pitra par l'*Amstelbode*. — Lettre du cardinal Pitra blâmant la politique de Léon XIII. — Étonnement. — Le cardinal Lavigerie à Paris. — Son indignation. — Lettre de l'archevêque de Paris au Pape. — Mgr Lavigerie à Rome. — Réponse de Léon XIII au cardinal Guibert. — Soumission du cardinal Pitra. — Suppression du *Journal de Rome*. — Attitude de *l'Univers* (avertissement du cardinal Lavigerie) — Lettres de NN. SS. Thomas et Meignan au cardinal Lavigerie. — Léon XIII, *le Moniteur de Rome* et le cardinal Lavigerie.**

Il y avait évidemment mieux à faire que de s'occuper de scandale ou d'entretenir une lutte intestine. Mgr d'Hulst, d'ailleurs, avait fait entendre, dans *le Monde*, d'éloquents échos pour faire cesser le feu. En effet, il y avait à empêcher que les partis radicaux poursuivissent leur œuvre anticléricale, et à ramener la nation à un gouvernement plus soucieux des intérêts religieux.

L'année 1885, à ce point de vue, s'annonçait comme

très importante pour l'Église de France, à cause des élections au Sénat, à la Chambre des députés et aux municipalités. Il fallait donc songer de bonne heure à s'occuper de ces élections.

Le cardinal Lavigerie y avait déjà pensé dès l'automne de 1884 et il avait fait part de son souci au cardinal Jacobini[1]. Celui-ci avait répondu[2] que ce souci était également celui du Vatican et que si les catholiques français voulaient retirer des élections prochaines de grands avantages, il fallait qu'ils votassent comme un seul homme pour tous ceux qui, quelle que fût leur couleur politique, admettraient un programme commun de défense des intérêts religieux; qu'il fallait encore que les catholiques établissent ce programme de façon qu'il pût rallier les futurs candidats et les électeurs, et il ajoutait : « Il m'est arrivé, sur ce grave sujet, une lettre adressée par un personnage de marque. Je me suis empressé de la remettre au Saint-Père. Sa Sainteté m'a insinué de vous en envoyer la copie ci-incluse en vous priant, en même temps, de vouloir bien m'exposer, avec quelques détails, votre avis sur les idées que devrait contenir ce programme et sur la manière que le Saint-Siège pourrait employer, pour y rallier les évêques et les catholiques. »

Le Vatican n'avait pas évidemment l'intention d'entrer directement dans la lutte électorale, mais il voulait cependant favoriser, le plus possible, l'union des catholiques, ce qui était la condition *sine qua non* de leur succès. Or, le premier remède à appliquer pour obtenir cette union, était, d'abord, un bon avertissement à la presse religieuse. Les récents incidents, à propos de la biographie de Mgr Dupanloup, l'indiquaient très clairement. Ce fut dans ce

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie au cardinal Jacobini. Tunis, le 3 septembre 1884.
2. Lettre inédite. Rome, le 22 septembre 1884.

sens que répondit au secrétaire d'État le cardinal Lavigerie et ce fut le but du bref sur la presse catholique que Léon XIII adressa, le 4 novembre 1884, à son nonce de Paris, Mgr di Rende.

Plusieurs journaux catholiques, comme *le Monde*, *le Français*, *la Défense*, étaient déjà soumis docilement aux inspirations pontificales, mais le plus important d'entre eux, le véritable organe du clergé, *l'Univers*, ne l'était pas. Ce fut lui qui fut particulièrement visé dans le bref.

« Au milieu des amertumes et des difficultés qui nous oppressent, disait le Saint-Père, tandis que les ennemis de l'Eglise lui font une guerre acharnée, rien ne pourrait apporter à notre cœur une plus douce consolation que l'union de tous les catholiques, soutenant ensemble tous les assauts et se liguant pour une commune résistance. Nous ne pouvons voir, au contraire, sans une vive douleur, se réveiller çà et là, parmi les catholiques, des querelles intestines.

« C'est en France surtout, il faut le reconnaître, qu'elles ont éclaté, en ces derniers temps, avec une vivacité croissante. La responsabilité en revient, pour la grande part, aux écrivains, notamment aux journalistes. Leurs polémiques passionnées, leurs attaques contre les personnes, leurs accusations et récriminations incessantes, en donnant un aliment quotidien aux dissensions, rendent de plus en plus difficiles, la pacification et la concorde fraternelle...

« Mû par ces considérations, nous nous adressons à vous, notre représentant auprès de la nation française, si noble et si aimée de nous, afin que vous usiez de tous les moyens que votre présence sur les lieux, la connaissance des hommes et des choses, peuvent vous suggérer pour faire cesser, entre nos enfants, les dissentiments que nous déplorons. Vous appuyant sur les motifs que nous venons de toucher, attachez-vous à obtenir de tous, particulièrement des

rédacteurs des journaux, qu'ils laissent actuellement de côté toute discussion sur les matières qui les divisent ; que tous, sans distinction, s'en remettent, avec une entière docilité et tranquillité d'esprit, aux enseignements du Saint-Siège sur ces questions...

« C'est au Saint-Siège, avant tout, et, aussi, sous sa dépendance, aux autres pasteurs établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Église de Dieu, qu'appartient, de droit, le ministère doctrinal.

« La part des simples fidèles se réduit ici à un seul devoir : accepter les enseignements qui leur sont donnés, y conformer leur conduite et seconder les intentions de l'Église. Les journaux catholiques doivent en cela donner, les premiers, l'exemple. Si, en effet, l'action de la presse devait aboutir à rendre plus difficile aux évêques l'accomplissement de leur mission, s'il en résultait un affaiblissement du respect et de l'obéissance qui leur sont dus, si l'ordre hiérarchique établi dans l'Église de Dieu, en était atteint et troublé, les inférieurs s'arrogeant le droit de juger la doctrine et la conduite de leurs vrais docteurs et pasteurs, l'œuvre de ces journaux ne serait pas seulement stérile pour le bien, mais, par plus d'un côté, elle serait grandement nuisible. »

Le cardinal Lavigerie, au courant des desseins du Pape, s'autorisa de ses vieilles relations d'amitié avec les Veuillot, et de son passé politique, pour intervenir aussi, mais confidentiellement, auprès de *l'Univers*, et l'amener à changer de direction politique.

Depuis longtemps d'ailleurs il désirait le faire.

L'éminent prélat avait, en effet, posé comme base à toute sa vie apostolique, une obéissance et une conformité absolues à la volonté et aux désirs du Pape, quel qu'il fût. Ce qu'il était sous Léon XIII, il l'avait été sous Pie IX. *L'Univers* suivait alors la direction de ce grand pontife.

A l'avènement de Léon XIII, il y eut un changement de direction, non pas évidemment, sur les choses essentielles et définies, car il ne peut y en avoir en vertu du privilège de l'infaillibilité, mais dans les questions de conduite et d'appréciation de personnes. Cette manière d'agir ou de parler est, en effet, dictée par les temps. Il est même nécessaire, selon les vues de la Providence, qu'un nouveau Pape ne puisse et même ne doive pas parler et agir comme son prédécesseur. Un véritable ultramontain devait donc se conformer à la direction, quelle qu'elle fût, du Souverain Pontife. Mgr Lavigerie l'était, mais *l'Univers* qui avait été un ardent champion sous Pie IX, ne continua pas de l'être sous Léon XIII.

Prenant donc occasion de l'apparition du bref, et, bien qu'il fût cloué par des rhumatismes sur un lit de douleur qu'il croyait être son lit de mort, le nouvel archevêque de Carthage [1] adressa à Eugène Veuillot une lettre qui doit tenir ici sa place [2] :

« Permettez-moi, Monsieur, de vous dire avec autant de sincérité que de tristesse, combien je m'afflige de voir *l'Univers* suivre, depuis quelques années, la voie où il est entré et se séparer si visiblement de Notre Saint-Père le Pape.

« Un journal ne peut être catholique qu'à la condition de l'être avec le Pape et comme le Pape, non seulement dans les choses qui sont définies et par conséquent immuables, mais encore dans celles qui sont susceptibles d'interprétation et de changement.

« Dans les opinions, dans les jugements sur les personnes, dans la direction de la politique ecclésiastique, chaque pape est libre. Il peut, souvent même

1. Le siège archiépiscopal de Carthage avait été rétabli le 10 novembre 1884.

2. Datée de Tunis, le 15 novembre 1884.

il doit, ne pas ressembler à son prédécesseur parce que les événements ont changé et les devoirs avec eux. Or, dans ces divergences naturelles et nécessaires, c'est avec le Pape vivant que nous devons être, parce que seul il a la grâce pour diriger l'Eglise de Dieu dans les circonstances où la Providence l'a placée.

« Si nous sortons de là, le principe d'autorité n'est plus permanent dans l'Église. Il n'y a plus pour les catholiques, de centre toujours obligatoire. Ils tombent dans l'esprit de division, de secte.

« Or, il n'est malheureusement que trop évident, pour ceux qui lisent chaque jour, comme je le fais depuis tant d'années, votre journal, et qui sont au courant, comme je le suis aussi, des affaires de l'Église et des pensées de ceux qui ont la charge de la gouverner, que *l'Univers*, sur beaucoup de points, s'est séparé du Pape Léon XIII.

« On sent partout que les pensées qui inspirent la conduite du Souverain Pontife actuel, ne sont pas acceptées par les rédacteurs du journal. Ils n'osent pas rompre ouvertement, il est vrai, mais ils ne laissent guère passer d'occasion de manifester leur mauvaise humeur, par des procédés auxquels personne ne se trompe. Un fait éclatant et auquel les conversations plus ou moins publiques de ses rédacteurs et de ses amis donnent encore un caractère plus marqué, accentue cette disposition. *L'Univers* affecte depuis quelques années de ne plus dire un mot, de ne plus faire un appel, en faveur du denier de Saint-Pierre, alors que ses colonnes sont tous les jours généreusement ouvertes aux appels de toutes les autres œuvres catholiques. Et tout le monde voit que cette abstention vise Léon XIII.

« Peut-on se séparer plus ouvertement du Vicaire de Jésus-Christ ? Or, *qui non est pro me, contra me est et qui non congregat mecum, spargit.* Cette sen-

tence, je l'ai entendu prononcer contre vous, dans une circonstance récente, avec une netteté et une tristesse dont le souvenir m'effraie...

« Comment vos amis d'autrefois, même les plus dévoués, pourraient-ils hésiter entre vous et le Vicaire de Jésus-Christ ?

« Tout cela est, il est vrai, pour le moment, plus ou moins obscur et voilé à beaucoup de regards. Mais il est impossible qu'une telle situation se prolonge longtemps, et où finiront les grands et glorieux services rendus à l'Église par *l'Univers*, alors qu'il ne faisait vraiment qu'un avec le Saint-Siège ? L'épiscopat, le clergé, les vrais fidèles seront contre lui. Il lui restera juste de quoi former une secte.

« Je croirais manquer de loyauté si je vous disais qu'en ce qui me concerne, mon parti a été pris le jour où je vous ai vu entrer dans cette voie.

« La seule règle de salut et de vie dans l'Église, est d'être avec le pape vivant, quel qu'il soit, non seulement lorsqu'il définit, mais encore lorsqu'il désire ou lorsqu'il conseille, *ad quem ibimus, verba vitae aeternae habes*. Cela était vrai sous Pie IX, cela n'est pas moins vrai pour Léon XIII.

« Pourquoi *l'Univers* l'oublie-t-il ? Je m'arrête... »

M. Eugène Veuillot reçut cette lettre comme il aurait reçu inopinément un coup de massue. Sous l'impression de la première émotion, il prit la plume et prépara une défense passionnée ; trop même, car elle frisa l'insolence à l'égard du vénérable cardinal. Après avoir décliné toute responsabilité sur les propos attribués à ses rédacteurs ou amis, nié même l'existence de ces propos ; après avoir témoigné de son empressement toujours aussi vif pour le denier de Saint-Pierre, il en arriva au reproche principal, celui de se séparer de la politique de Léon XIII, celui de seconder l'esprit de division et de secte.

« Cet esprit[1] nous n'avons cessé de le combattre, et le succès a plus d'une fois couronné nos efforts. Votre Éminence ne peut l'avoir oublié. Voilà longtemps qu'elle prend part, avec éclat, aux luttes de l'Église. Elle nous a vu à l'œuvre, elle a vu aussi ceux contre lesquels nous avons défendu, dans la presse, les actes du Saint-Siège, le *Syllabus*, la liberté et l'autorité du Concile. Vous ne l'ignorez pas, Éminence, l'esprit de secte s'est donné libre carrière sur ces différents points. Il a, pendant des années, ouvertement contrecarré le Pape vivant dans la direction de sa politique, il ne lui a pas seulement montré de la froideur, il l'a combattu et même calomnié ; enfin, autant qu'on peut le faire sans sortir de l'Église, il s'est, sur les questions les plus graves, séparé de lui. Je présume que Votre Éminence n'a pas manqué alors de donner à ces journalistes vraiment opposants et néanmoins très appuyés, les plus sages avis. Si elle croit faire la balance en nous traitant aujourd'hui de même sorte, elle m'excusera de lui dire qu'elle se trompe. Les torts que la presse catholique libérale s'est si longtemps donnés contre Pie IX, nous n'en sommes point coupables vis-à-vis de Léon XIII. Nous n'avons, sous aucune forme, jamais rien dit, jamais rien insinué, contre un acte quelconque du Saint-Père. Nous faisons, peut-être, moins de protestations, moins de prosternations que certains de nos adversaires, nous ne sommes pas moins soumis et peut-être notre soumission est-elle à la fois plus dévouée et plus étrangère à tout calcul. Est-ce que le respect, l'obéissance, l'amour, ont besoin de s'établir sans cesse et avec emphase, pour être sincères et absolus ?...

« *L'Univers* n'est ni de ceux qui parlent de pousser

1. Lettre inédite d'Eugène Veuillot au cardinal Lavigerie. Paris, 25 novembre 1884.

le Pape, ni de ceux qui voudraient le retenir ; il le suit. Que tel acte nous réjouisse plus que tel autre, c'est certain. Je ne fais, par exemple, nulle difficulté d'avouer que le bref à Mgr de Périgueux nous a causé plus de plaisir que la lettre à Mgr di Rende... mais, de même que nous avions appuyé sur les principes que rappelait le bref, nous n'avons pas hésité à suivre la ligne de conduite que la lettre nous traçait. Tous, dans la presse religieuse, n'ont pas agi comme nous. Tel qui s'est glorifié de la lettre, s'est tu à propos du bref. Votre Éminence a dû le remarquer. Elle a pu voir aussi que *l'Univers* s'est soumis plus largement que personne aux désirs, ou mieux, aux ordres du Saint-Père. Et vous savez qu'alors je n'avais pas reçu vos avis. Je n'avais besoin d'aucun avis pour remplir mon devoir.

« Il y a toujours eu dans l'Église, même à Rome et peut-être surtout à Rome, deux groupes allant au même but d'un pas différent. Celui-ci ne tenant guère compte que des principes, celui-là trouvant opportun de se prêter, sur les questions de conduite et dans une mesure plus ou moins large, aux exigences du temps.

« Évidemment le premier groupe nous va mieux que le second, mais cette tendance, le Pape ne la condamne pas. Les deux groupes sont représentés parmi ceux auxquels il montre confiance et sympathie. »

M. Veuillot terminait enfin sa lettre en faisant allusion à certains événements où avait été mêlé le cardinal Lavigerie, à la déclaration de 1880, à l'association pour la propagation de la langue française et à la lettre du cardinal sur la mort de Louis Veuillot.

Par cette riposte, le directeur de *l'Univers* venait de croiser le fer avec le vénéré prélat. Une polémique confidentielle s'engagea les 7, 18 et 28 décembre 1884 et le 8 janvier 1885, mais sans résultat,

parce qu'aux mêmes accusations les mêmes réponses étaient faites. Eugène Veuillot ne voulait pas convenir que, depuis sept ans, *l'Univers* avait agi trop passionnément. Le cardinal Lavigerie n'avait pas lancé ce grief à la légère. L'attitude de *l'Univers*, vis-à-vis du Gouvernement, vis-à-vis de ceux qui cherchèrent la conciliation dans les sept dernières années, le prouvait surabondamment. Avant le bref, il venait d'en avoir un témoignage dans la condamnation des articles de l'abbé Maynard. L'appui de certains membres du Sacré Collège dont M. Veuillot se prévalait, c'est-à-dire l'appui du cardinal Pitra, devait lui montrer encore combien ce directeur de journal était dans l'erreur, en croyant être soumis au Pape.

*L'Univers* ne fut pas le seul journal dont s'occupa à ce moment l'archevêque d'Alger. Il porta encore son attention sur *le Monde*, mais avec une sollicitude toute paternelle. C'est que cet organe, quoique monarchiste, suivait docilement les conseils du Pape et se montrait dans ses polémiques tolérant pour les idées et courtois envers les personnes. Il avait d'ailleurs des directeurs éminents, Mgr d'Hulst, MM. Chesnelong et Keller. Malheureusement ce journal, qui était précieux pour la politique pontificale, se trouvait dans de mauvaises conditions matérielles. Chaque année un déficit énorme s'accusait dans ses recettes. Il avait besoin de solliciter des secours pour équilibrer son budget. Le cardinal Lavigerie ne lui ménagea pas ses démarches. Il demanda pour lui, en 1885, à Rome, un secours. Léon XIII accorda un don de 20.000 francs qu'il renouvela sur les instances du même prélat, pour les années suivantes 1886, 1887 et 1888. Le Pape ne mettait à cette libéralité qu'une condition : C'est que l'anonymat fût absolument gardé.

Léon XIII avait montré un égal souci à amener la presse étrangère à sa politique de conciliation. Les

organes intransigeants qui ne s'étaient pas soumis à cette nouvelle direction furent blâmés, tels que le *Siglo futuro* de Madrid, de Ramon Nocédal, qui combattait l'attitude du nonce Mgr Rampolla, et l'*Osservatore cattolico* de Milan, de Don Albertario. A Rome même, *le Journal de Rome*, organe de l'intransigeance, dirigé par Henri des Houx[1], fut également repris. Tant que ce journal s'était borné à défendre le pouvoir temporel avec une virulence telle, il est vrai, que le Gouvernement italien avait saisi huit fois le journal et condamné son directeur à un mois de prison, le Pape avait laissé faire, mais lorsque M. des Houx attaqua Mgr Galimberti[2], directeur du *Moniteur de Rome*, organe de la politique de conciliation, une note officielle de l'*Osservatore Romano* déclara que *le Journal de Rome* n'avait pas suivi en cette occasion une ligne de conduite régulière et correcte.

Le cardinal Pitra, protecteur et inspirateur du *Journal de Rome*, fut interviewé à ce sujet par M. l'abbé Brouwers, directeur d'un journal hollandais, l'*Amstelbode*. Son Éminence, dont les opinions étaient connues[3], crut devoir prendre la défense de M. des Houx et des journalistes blâmés. Il envoya à l'*Ams-*

1. Durand Morimbeau (Henri des Houx) avait été rédacteur à *la Défense* de J. Denais, puis à *la Civilisation*. Il était, depuis, directeur du *Journal de Rome* et correspondant de *l'Univers*. Dans la suite il devint rédacteur au *Matin*. Après le vote de la loi de la Séparation, il tenta un mouvement en faveur des cultuelles qui échoua piteusement.

2. Depuis 1882 Mgr Galimberti s'était retiré avec les éléments modérés du *Journal de Rome* et avait fondé *le Moniteur de Rome*.

3. A la fin de décembre 1884, il avait été appelé par Sa Sainteté à faire partie d'une commission extraordinaire de cinq cardinaux, qui devaient délibérer sur la direction à donner à la politique pontificale, au point de vue spécial des affaires de France et de la presse catholique. Comme le *foglio informativo* indiquait, parmi les mesures à étudier, la répression des journaux violents, de *l'Univers* en particulier, appelant sur eux les rigueurs du Saint-Siège et au besoin les censures de l'Index, le cardinal Pitra s'éleva avec indignation contre ces projets et résolut de s'y opposer de toutes ses forces. (Cf. Lecanuet, *ouvrage cité*, p. 287.)

*Selbode* une lettre étrange dans laquelle il rappela d'abord les épreuves des vaillants champions de la bonne cause, Dom Albertario, Ramon Nocédal, Henri des Houx, accablés d'outrages ; par allusion il attaqua Mgr Galimberti, insinuant que ce prélat touchait de l'argent du Pape et du roi d'Italie ; puis il découvrit les grandeurs de Pie IX, confondant, avec parti-pris, les grand noms des catholiques libéraux (Lacordaire, Montalembert, Dupanloup) avec les apostats (Lamennais, Renan, Loyson) ; enfin, de Pie IX on passe à l'antéchrist. Les belles espérances du pontificat précédent ont avorté, le règne présent est la démonstration par l'impossible et par l'absurde, de la mission de l'Église.

Dans le même temps, Mgr Freppel faisait paraître une lettre fort élogieuse pour M. des Houx : « M. des Houx, disait-il, est un écrivain de grand talent, animé des meilleures intentions, et qui sert la cause de l'Eglise avec autant de zèle que de conviction. » (2 mai 1885.)

La lettre du cardinal Pitra produisit un grand étonnement dans la presse. *La Défense* de J. Denais la dénonça et les autres journaux la réprouvêrent, seul *l'Univers* la défendit ; à Rome, elle causa à Léon XIII et à son entourage une véritable stupeur [1].

Malgré les objurgations du cardinal Jacobini et des cardinaux de Rome, le cardinal Pitra refusa obstinément de se rétracter. Mgr Lavigerie était en ce moment à Paris. Il venait d'achever sa fameuse campagne en faveur des bourses des séminaires de l'Algérie et de la Tunisie [2]. Il lut avec une douloureuse

1. Quand Léon XIII lut cette lettre, raconte M. des Houx lui-même, la feuille lui glissa des mains et il s'écria douloureusement : « M'ha trafisso ! M'ha trafisso ! » il m'a transpercé. (*Souvenirs d'un journaliste français à Rome*, p. 263.)

2. Les Chambres, sur la proposition de M. J. Roche, avaient fait d'importantes réductions sur le budget des cultes, 4.856.243 francs. L'Algérie et la Tunisie étaient atteintes, pour leur part, d'une ré-

impression, le manifeste du sous-doyen du Sacré Collège. « L'indignation[1] contre un tel acte, écrivit-il au Souverain Pontife, est générale et l'on se demande où l'on va si un membre du Sacré Collège, comblé des bontés de Votre Sainteté, peut se permettre ainsi de glorifier publiquement des hommes qui ont dû récemment être avertis ou même condamnés par le Saint-Siège apostolique. Tout est à reprendre dans cette lettre, et ce qu'elle dit, et ce qu'elle fait entendre, et ce qu'elle tait. C'est une levée de boucliers en faveur des ardents qui compromettent partout la cause de l'Église et se séparent ouvertement de la politique sage et féconde de Votre Sainteté. Parmi tous les évêques avec lesquels je me suis entretenu de cet incident, il n'y en a

duction de 578.000 francs qui englobaient les secours accordés aux bourses des séminaires. En France, les familles riches pouvaient subvenir à l'éducation cléricale d'un jeune homme pauvre se destinant au sacerdoce, mais les populations et les colons de l'Algérie et de la Tunisie étaient pauvres, ils ne le pouvaient pas; d'autre part, la disparition du clergé national en face des étrangers, était un péril, car ceux-ci pouvaient faire venir des prêtres de leur nationalité. Mais ces graves considérations n'émurent ni les Chambres, ni les ministres, ni la commission du budget. Le cardinal Lavigerie prit alors une suprême résolution. Il alla mendier sur les grands chemins de France les subventions refusées. Il partit de Tunis et commença à prêcher à Marseille, puis à Lyon, Paris, Rouen, Lille et il recueillit plus d'argent qu'il n'en fallait pour égaler le budget des bourses des séminaires supprimé. Cette campagne montra surtout au Gouvernement quel appui on pouvait trouver, en ce moment, dans les masses, car, partout, le cardinal Lavigerie avait été reçu en triomphe. Les républicains modérés et même les libres-penseurs, au moins ceux que n'aveuglait pas l'esprit de secte, s'étaient déclarés publiquement en faveur de l'archevêque d'Alger, dans les journaux les plus importants, comme *le Temps* et *les Débats*. Ce dernier disait au Gouvernement : « Vous forcez le cardinal Lavigerie à mendier, c'est une gloire pour lui, c'est une honte pour vous, c'est un danger pour la République. » Le président de la République et les ministres exprimèrent au cardinal Lavigerie le regret des mesures prises par les Chambres et leur intention de faire rendre une portion des crédits supprimés. (Cf. lettre inédite du cardinal Lavigerie au Pape Léon XIII, le 1er juin 1885.)

1. Lettre inédite. Paris, 1er juin 1885.

pas un seul qui ne fût heureux de voir donner au cardinal Pitra une leçon solennelle, soit sous une forme, soit sous une autre. C'est l'avis du cardinal Guibert, de l'archevêque de Rouen. C'est aussi le mien, Très Saint-Père. Il ne peut pas y avoir deux gouvernements dans l'Église. Votre Sainteté est à même de bien juger des situations dont seule elle connaît tout l'ensemble, et personne n'a le droit de parler d'une autre manière qu'elle. C'est ce qu'il importe de faire sentir aux dissidents, chaque jour de moins en moins nombreux. »

Pour donner au Pape une occasion plus facile de réprimer des rébellions aussi graves, Mgr Lavigerie conseilla au cardinal Guibert d'écrire au Saint-Père pour s'associer à sa douleur. La lettre de l'archevêque de Paris parut le 4 juin. Après avoir fait allusion aux récents événements, l'éminent prélat ajoutait : « Pendant ma longue carrière de quarante-quatre ans d'épiscopat à travers des agitations et des événements divers, plus d'une fois la pensée s'est présentée à moi que le chef de l'Église devait prendre telle mesure ou éviter telle autre. Mais Dieu, par sa grâce, m'a toujours fait comprendre que je n'avais pas reçu l'assistance personnelle qui a été promise à Pierre et à ses successeurs, et l'expérience m'a prouvé que les papes sous lesquels j'ai vécu, ont gouverné sagement l'Église comme l'avaient fait, pendant dix-huit siècles, tous ceux qui les ont précédés. »

Le cardinal Lavigerie, de son côté, partit pour Rome, afin de communiquer ses pensées au Saint-Père. Il engagea Léon XIII à répondre solennellement à la lettre du cardinal Guibert. La réponse fut rapidement composée. Le 19 juin au matin, le cardinal Lavigerie recevait un billet de Mgr Rinaldo Angeli, ainsi conçu : « Éminence [1], on a pensé que le

1. Lettre inédite. Rome, 19 juin 1885.

cardinal de Paris n'aura le document connu que demain matin. Cependant ce soir, lorsque paraîtra l'*Osservatore Romano*, de très nombreuses dépêches partiront à l'extérieur pour annoncer la publication de l'acte. Afin que l'éminentissime Guibert n'en ait pas connaissance à l'arrivée du pli, Sa Sainteté a pensé que Votre Éminence pourrait le prévenir par un télégramme. » En effet, le soir, l'*Osservatore Romano* publiait la réponse de Léon XIII. Elle avait une importance capitale.

« Votre lettre, disait le Souverain Pontife à l'archevêque de Paris, pleine des sentiments du plus filial attachement et du dévouement le plus sincère envers notre personne, a doucement consolé notre cœur contristé par une récente et grave amertume... » Après avoir rappelé que rien ne pouvait lui être plus douloureux que les divisions parmi les catholiques, et qu'il était de son devoir de prévenir les fidèles des premiers signes du mal qui se découvre, il continuait : « Voilà pourquoi la récente publication d'un écrit venu d'où l'on devait le moins l'attendre et que vous déplorez comme nous, le bruit qui s'est fait autour de lui, les commentaires auxquels il a donné lieu, nous décident à rompre le silence sur un sujet pénible à la vérité, mais qui n'en est pas moins opportun, soit pour la France, soit pour les autres contrées. » Il constatait que parmi les catholiques « il s'en trouve peut-être, à cause du malheur des temps, qui, non contents du rôle de soumission qui est le leur dans l'Église, croient pouvoir en prendre un dans le gouvernement. Tout au moins s'imaginent-ils qu'il leur est permis d'examiner et de juger selon leur manière de voir, les actes de l'autorité ». Il réprouvait ce grave désordre, car c'est de la subordination et de l'obéissance d'esprit et de cœur des fidèles à leurs pasteurs propres et de ceux-ci au chef et au pasteur suprême que dépendent l'ordre

et la vie de l'Église : « De l'oubli de ces principes, il résulte d'abord une diminution du respect, de la vénération, de la confiance, de l'amour que l'on doit avoir pour les membres de la hiérarchie sacrée, ensuite des dissensions et des discordes parmi les catholiques. C'est au Pape seul de suivre dans le gouvernement de l'Église, une règle de conduite spéciale et sienne propre, que, selon les circonstances, il juge la meilleure. Ce devoir d'obéissance, s'il incombe à tous sans exception, cependant, d'une manière plus rigoureuse, c'est celui des journalistes. » En terminant, le Souverain Pontife félicitait le vénérable cardinal d'avoir toujours marché selon les principes qu'il avait exposés.

Cette lettre publique porta un coup décisif à l'obstiné bibliothécaire du Vatican. Le lendemain 29 juin, le cardinal Pitra écrivait au Pape : « Courbé sous sa main, ne trouvant dans mon cœur que la soumission la plus complète aux reproches, aux avis de la lettre à l'archevêque de Paris... je déplore ce que Votre Sainteté déplore, je condamne ce qu'Elle condamne. »

Reçu ensuite en audience, il fut sévèrement repris par Léon XIII qui lui promit l'oubli de tout.

M. des Houx, lui, après avoir publié dans *le Journal de Rome* les documents officiels, c'est-à-dire la lettre de l'archevêque de Paris, la réponse du Saint-Père et la soumission du cardinal Pitra, les fit suivre d'un article intitulé : *Unum ovile et unus pastor*, dont on fut extrêmement irrité au Vatican. On le qualifia de « la plus insolente de toutes les pièces de cette affaire ».

Le cardinal Lavigerie qui savait que *le Journal de Rome* allait être supprimé, avertit aussitôt les deux principaux rédacteurs, M. des Houx et M. l'abbé Ambroise de Benque, pour lesquels il avait eu des bontés de plus d'une sorte, et leur demanda de dé-

missionner. Cette décision leur permettrait de faire une retraite honorable; mais le dernier article avait fait disparaître la bienveillance qu'on aurait eue pour eux. Le journal fut supprimé et M. des Houx invité à quitter Rome[1]. Rentré en France, il trouva les colonnes du *Matin* ouvertes à sa prose. Poussé par le besoin et la rancune, il composa des articles tendancieux sur le Vatican, et, entre autres choses, il prétendit que le cardinal Lavigerie avait été chargé par le Pape de demander sa démission. C'était une pure invention. Le cardinal protesta et M. des Houx, dans une lettre adressée à l'illustre prélat, reconnut sa calomnie[2]. Ce n'était pas tout. *L'Univers*, dans cette affaire, s'était donné les plus graves torts. « La vérité, disait Mgr Perraud[3], est que d'avoir supprimé le *Journal de Rome*, c'est avoir supprimé seulement la millième partie du mal fait par *l'Univers;* qui nous débarrassera des 999 autres ? ».

Le 6 juillet, le cardinal Lavigerie fit avertir *l'Univers* par le Père Charmetant[4] : « Ils sont assez, écrivait-il, au courant des choses de l'Église, pour juger de la portée qu'avait la lettre du cardinal Pitra. Comment en ont-ils pu parler dans les termes où ils l'ont fait, sachant que le Saint-Père prenait cette lettre pour un acte d'opposition direct et pour un outrage personnel? Comment ont-ils été assez mal inspirés, pour reproduire comme formule de leur propre sentiment, l'article : *Unum ovile et unus pastor*, de M. des Houx ? En vérité, c'est vouloir attirer la foudre. La suppression de *l'Univers*, dans les circonstances actuelles, et même en tous temps, serait un vérita-

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie au Père Charmetant, 6 juillet 1885.

2. Lettre inédite du cardinal Lavigerie au cardinal Jacobini, 27 juillet 1885.

3. Lettre inédite de Mgr Perraud au cardinal Lavigerie. Autun le 16 juillet 1885.

4. Lettre inédite, 5 juillet 1885.

ble malheur. On ne voit rien qui puisse le remplacer contre les ennemis de l'Eglise. Voilà pourquoi il faut lui conseiller la plus grande prudence, et la prudence ne peut lui venir que d'une soumission complète, d'esprit et de cœur, à la direction du Saint-Père. Ils sont assez profondément catholiques et le Pape vient de parler assez clair. pour qu'ils voient qu'il n'y a pas de salut... soit dans ce monde, soit dans l'autre, en dehors de l'*ubi Petrus*, *ibi ecclesia*. Sans entrer dans les détails, donnez-leur ce conseil d'ami. »

A la suite de la lettre du cardinal Guibert, l'épiscopat catholique adressa à Léon XIII ses regrets de la lettre du cardinal Pitra, et ses sentiments d'union avec le Saint-Siège apostolique.

En France, certains évêques, comme NN. SS. Meignan, Thomas, Place, Perraud, etc., envoyèrent des lettres enthousiastes à Rome, mais leurs lettres publiques ne contenaient que le trop-plein de leurs sentiments intimes.

« Je viens d'écrire au Saint-Père, disait Mgr Thomas, archevêque de Rouen[1], au cardinal Lavigerie, pour lui exprimer mon admiration et ma reconnaissance.

« Quelle heureuse faute que celle du cardinal Pitra, et quel service votre intervention vient de rendre à l'Église.

« Donc, à vous aussi mon admiration et ma reconnaissance. »

« Éminence, écrivait à son tour Mgr Meignan[2], le jour même que j'ai reçu le petit mot et l'avis que vous m'aviez fait l'honneur de m'envoyer, j'ai écrit au Saint-Père et à mes suffragants, moins Mgr Freppel qui se place en dehors et au-dessus de la hié-

1. Lettre inédite de Mgr Thomas au cardinal Lavigerie, Rouen, 5 juillet 1885.

2. Lettre inédite de Mgr Meignan, archevêque de Tours, au cardinal Lavigerie. Cauterets, le 11 juillet 1885.

rarchie provinciale, comme vous ne l'ignorez pas[1].

« Ce qui a été tenté contre le Pape, se fait contre maint évêque dans son diocèse. Des religieux et même des laïques imposent leur direction, des journaux les soutiennent, et le pauvre évêque ressemble à un roi mérovingien des plus mauvais temps. Le clergé des paroisses a perdu son ancienne influence. Les curés ne se sont guère chargés que d'un ministère extérieur. Il y a longtemps qu'on ne leur laisse plus que les pauvres et le matériel du service ecclésiastique.

« Je réagis de toute ma force contre cet état de choses. Si Rome nous soutient, nous pouvons, avec le temps, rétablir l'ordre. Mais si on ne le fait, le Pape, les évêques, les curés, l'Église, en un mot, celle qui a pour elle les pouvoirs et la garantie des promesses, seront asservis aux auxiliaires religieux, laïques et journalistes.

« J'ai rédigé ma lettre au Saint-Père sous l'influence des sentiments que nourrit en moi le désordre où nous vivons. Votre Éminence daignera le comprendre. Je veux espérer que Léon XIII, averti de ce qui est arrivé de contraire à son autorité, voudra bien nous aider dans nos diocèses, comme nous voudrions l'aider dans le gouvernement de l'Église ». « Que d'actions de grâces, disait[2] également Mgr Place, nous vous devons aussi à vous-même, chère Éminence, pour la part décisive que vous avez eue à ce grand acte, car ce sont vos fermes et convaincantes démarches qui ont été le principal appui du Saint-Père. Quelle bonne inspiration vous avez eue, malgré vos fatigues, d'entreprendre le voyage de Rome. Vous avez ainsi rendu à l'Eglise entière le plus signalé

1. On devait en avoir bientôt la preuve à l'apparition de l'encyclique *Immortale Dei*.

2. Lettre inédite de Mgr Place au cardinal Lavigerie. Rennes, 19 juillet 1885.

des services, et pour mon humble part, je ne saurais jamais assez vous en témoigner ma vive reconnaissance. »

Après la suppression du *Journal de Rome*, le Pape voulait aussi apporter des changements dans *le Moniteur de Rome* et lui donner un nouveau directeur. Il avait pensé à Mgr Gay, évêque d'Anthédon, ancien auxiliaire du cardinal Pie.

Ce projet transpira à Rome et Mgr Perraud, averti par un personnage ecclésiastique, recourut à l'intervention [1] du cardinal Lavigerie, pour empêcher à tout prix cette combinaison. Certainement Léon XIII n'était pas renseigné. Mgr Gay était du parti des ardents. Il était même un de ceux qui avaient formé de petites associations de personnes pieuses afin de prier pour la conversion de Léon XIII [2]. Le cardinal Lavigerie s'empressa de mettre au courant le cardinal secrétaire d'État : « C'est un homme (Mgr Gay) d'un réel talent, mais je crois devoir vous avertir qu'il est aussi avancé que possible dans le parti de *l'Univers*. Il a, avec les Veuillot, des relations animées et de tout temps. Ce qui est plus grave encore, il est connu par son opposition à la personne et aux idées de Léon XIII... Cela est su en France de la majorité des évêques, et rien ne ferait, en conséquence, une plus mauvaise impression que de voir le Saint-Père abusé sur le choix d'un prélat auquel il voudrait donner auprès de lui, un poste de confiance. »

1. Lettre inédite de Mgr Perraud au cardinal Lavigerie. Autun, 16 juillet 1885.

2. Lettre inédite du cardinal Lavigerie au cardinal Jacobini, 22 juillet 1885.

# CHAPITRE X

## LE CARDINAL LAVIGERIE ET LES ÉLECTIONS DE 1885. M. DE MUN ET SON PARTI. L'ENCYCLIQUE *IMMORTALE DEI* ET L'AFFAIRE THOMAS-FREPPEL.

I

**Situation de la politique religieuse. — Lettre du comte de Paris au cardinal Lavigerie. — Le cardinal Lavigerie et Mgr d'Hulst. — Lettre circulaire et articles du cardinal Lavigerie sur les élections. — La campagne électorale. — La lettre circulaire et le Gouvernement. — Les résultats des élections et victoire des conservateurs. — Représailles du Gouvernement. — M. Goblet et le cardinal Lavigerie.**

II

**Le parti de M. de Mun. — Accueil de la presse. — Attitude de Mgr d'Hulst et du cardinal Lavigerie. — Lettre du cardinal Lavigerie à Léon XIII. — Lettre de M. de Mun à M. de Bélizal. — Désapprobation générale. — Abandon du projet.**

III

**L'encyclique *Immortale Dei*. — Esquisse des relations de l'Église et de l'État. — Le droit moderne de l'encyclique. — Conseils de modération et d'union aux catholiques. — Retentissement de l'encyclique. — Commentaire de l'encyclique par le cardinal Lavi-**

gerie. — Approbations épiscopales et bref de Léon XIII. — Discours de Mgr Thomas à Rouen. — Incident soulevé par Mgr Freppel. — Menées des intransigeants à Rome. — Tactique de Mgr Thomas. — Intervention de Mgr Perraud. — Non-lieu accordé à l'archevêque de Rouen. — Conseils du cardinal Lavigerie. — Bref de Léon XIII à Mgr Thomas.

## I

Les incessantes divisions intérieures ne devaient pas absorber complètement l'opinion religieuse, surtout en présence des futures élections qui étaient d'une extrême importance pour les catholiques.

Le cardinal Lavigerie n'avait pas perdu de vue la situation politique, bien qu'il se fût occupé activement de ses quêtes et de l'affaire Pitra. Dans son dernier voyage à Paris, il avait vu les hommes politiques de tous les partis, afin d'avoir sur cette question des éléments complets et précis.

Le Gouvernement, pendant ces derniers mois, s'était donné de graves torts. L'affaire du Tonkin, les querelles entre les opportunistes et les radicaux, les attentats contre l'Église, tout récemment le voyage du cardinal Lavigerie avec le retentissement qu'il eut, et la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève, avaient changé peu à peu l'état des esprits. Ces événements étaient de nature à modifier l'attitude expectante, conciliante du Pape envers le gouvernement de la République[1]. D'autant plus que, quoi que les catholiques fissent, si la prochaine Chambre ressemblait à la Chambre actuelle, la *persécution* suivrait son cours et atteindrait ses dernières limites. Aussitôt après les élections, les ca-

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie au pape Léon XIII. Paris, le 1er juin 1886.

tholiques pouvaient craindre la suppression du budmet des cultes et la dénonciation du Concordat.

En face d'une telle perspective, l'union des catholiques était absolument nécessaire. Mais sur quel programme fonder cette union ? Le cardinal pensait que monarchistes et républicains devaient se réunir sur le terrain de la défense religieuse et éviter la question irritante de la forme du gouvernement. Il exposa même ses idées au comte de Paris qui les adopta : « Mon frère, qui est venu passer quelques heures ici avec moi, lui écrivait le prétendant[1], m'a rendu compte de la conversation si intéressante qu'il a eue avec Votre Éminence, au sujet de la situation actuelle du clergé de France et des questions qui pourraient être soulevées, à l'occasion des prochaines élections générales. Je tiens fort à vous dire que je m'associe pleinement aux pensées qui vous inspirent. La *justice* et la *liberté* garanties à l'Église qui les réclame, l'application large et loyale du Concordat selon l'esprit qui a présidé à cette grande œuvre politique et sociale, et l'a maintenue depuis quatre-vingts ans à travers tant de vicissitudes, sont un article essentiel du programme auquel tous les catholiques français, tous les conservateurs, tous les vrais libéraux doivent s'inscrire. Vous ne sauriez douter de mes sentiments à cet égard. Je suis heureux de pouvoir vous en renouveler ici l'expression. »

Dans son dernier voyage à Rome, le cardinal Lavigerie avait communiqué à Sa Sainteté ses pensées. Le Vatican était, lui aussi, préoccupé de ces graves questions. On l'a déjà vu.

Le Pape aurait voulu associer, pour diriger la campagne électorale, le cardinal Lavigerie et Mgr d'Hulst.

1. Lettre inédite du comte de Paris au cardinal Lavigerie. Château d'Eu, le 5 juin 1885.

Mais ce dernier déclina cette offre, préférant au programme de défense religieuse, une action nettement monarchiste, avec M. Chesnelong comme directeur politique. Léon XIII laissa le recteur de l'institut catholique de Paris dans ses illusions et n'eut recours qu'à la puissante personnalité de l'archevêque de Carthage.

Celui-ci, connaissant la pensée du Saint-Père, se rendit au mois de juillet, malgré la chaleur torride de la saison, à Tunis, où il composa une lettre circulaire sur les élections, et un article de journal qui devait la compléter, au point de vue pratique.

Le 13 juillet, il envoya ces deux pièces au Vatican, et le 27, il demanda des instructions au secrétaire d'État[1] : « Le moment approche, écrivait-il, où il faudra que je prenne une décision et je ne voudrais pas le faire sans savoir au moins si ces pièces vous sont parvenues et si toute liberté m'est laissée de les faire paraître. La chose est si délicate que, dans le cas où Votre Excellence ne m'aurait pas encore écrit à ce sujet, au moment où elle recevra cette lettre, je la prierai de me télégraphier un mot à Tunis, pour me tracer une ligne de conduite. Dans le cas où le Saint-Père accepterait mon initiative, je vous prierai de me télégraphier : « Reçu exactement les pièces relatives à vos affaires. » Dans le cas contraire, je prierai Votre Excellence de me dire : « Attendez des explications. »

La réponse ne se fit pas attendre et elle fut approbative. La lettre circulaire parut bientôt, portant la date du 15 août.

Les points essentiels de cette lettre étaient[2] :

1° Que le clergé devait s'abstenir de toute immixtion directe dans les compétitions politiques propre-

1. Inédit.
2. Lettre du cardinal Lavigerie à l'abbé Brincat. Carthage, le 28 août 1885. (Confidentielle et inédite.)

ment dites : « J'en donne une raison toute de prudence, disait le cardinal, mais la raison foncière et doctrinale est qu'aucun programme politique présenté aux électeurs, ne donne une satisfaction complète, ni même à peu près suffisante, aux principes des catholiques. »

2° Qu'au point de vue religieux, au contraire, il était absolument nécessaire et urgent que les catholiques affirmassent leur foi et obtinssent des garanties efficaces, de la part de tous ceux qui solliciteraient leurs suffrages et auxquels ils croiraient pouvoir les donner.

3° Que ne pouvant faire prévaloir, à cause des tristes divisions des catholiques, un programme positif, il voulait leur faire adopter au moins un programme négatif qui formulait leurs revendications. Ce programme serait utilement condensé dans une parole de combat propre à frapper les masses.

« Je propose dans ma circulaire *justice et liberté.* »

Mgr Lavigerie envoya des exemplaires de sa lettre au nonce, au directeur des Cultes et à l'archevêque de Paris. Il l'adressa aussi à ses agents de Paris, le Père Charmetant et l'abbé Brincat, pour la faire reproduire dans les journaux, en y ajoutant une lettre confidentielle destinée à être mise sous les yeux des directeurs pour que ses agents ne fussent ni obligés de dire quelque chose d'eux-mêmes, ni exposés à dépasser la mesure ou à rester en deçà. Il leur donna des indications précises. La lettre circulaire devait d'abord paraître avec l'article dans le journal *le Monde*, puis dans *l'Univers*. Elle fut publiée dans cet ordre, le 3 septembre et elle fut reproduite par les différents journaux conservateurs de Paris, *le Pays*, *le Constitutionnel*, et par les bons journaux de la province.

Le cardinal Lavigerie lança encore dans les

mêmes journaux deux autres articles, l'un signé « Un catholique » et l'autre « Un abonné ».

Dans le premier, il cherchait à inspirer courage à tout le monde, car une bataille que l'on croit gagnée, est une bataille gagnée. Le second fut relatif à l'application pratique de sa circulaire.

On était en plein dans le feu de la campagne électorale. Un conflit hispano-allemand, qui avait surgi à ce moment, en avait d'abord arrêté l'élan, et absorbé l'attention de la presse, mais bientôt les déclarations, les manifestes, les programmes reparurent de plus belle. Le cardinal Lavigerie aurait voulu pouvoir aller en France pour exciter les catholiques à l'accomplissement de leurs grands devoirs : « Quels discours je sens bouillir dans mon cœur, » disait-il[1]. Mais quelques cas suspects de choléra s'étant déclarés en Algérie et en Tunisie, il ne pouvait pas s'absenter, car de véritables clameurs se seraient élevées et on n'aurait pas manqué de l'accuser de lâcheté.

Le second article « Un abonné » fut la dernière pièce qu'il fit paraître sur les élections. Sa mission était remplie. « Je dis « ma mission », écrivait-il à l'abbé Brincat (12 septembre), car vous savez, et *l'Univers* aura pu facilement comprendre, que je n'ai pas agi en ceci uniquement de moi-même. Je réponds à un désir auguste qui était pour moi un ordre. Pourquoi ai-je été choisi ? Sans doute à cause de ma présence personnelle et aussi parce que mon diocèse est celui où l'action extérieure de l'évêque peut être le moins accusée d'avoir influencé les élections dans le sens de tel ou tel parti politique. En Tunisie nous n'en avons point. En Algérie il n'y a guère qu'une poignée d'électeurs tous dignes ou à peu près de représenter le bagne, mais rien de plus!!! »

1. Lettre inédite de l'abbé Brincat. Carthage, le 12 septembre 1885.

Plusieurs évêques adhérèrent au manifeste de Carthage[1]. Treize des principaux représentants catholiques[2] au Parlement, signèrent un appel établi sur les mêmes principes. L'impression de la circulaire fut vive. Le Gouvernement, qui avait demandé la neutralité la plus rigoureuse de la part du clergé, ne fut content qu'à demi de cette lettre. La première et la dernière partie, dans lesquelles le cardinal demandait à son clergé de ne pas s'occuper des querelles des partis politiques et faisait appel simplement au patriotisme, avait plu au Gouvernement, mais la deuxième partie dans laquelle il demandait aux catholiques de défendre vigoureusement la religion menacée, ne lui fut pas agréable. Au fond, cette circulaire était tout un réquisitoire contre la République. Aussi le ministre des Cultes le reprocha-t-il au prélat. Celui-ci adressa au directeur général des Cultes[3], une lettre non livrée à la publicité, mais écrite de la bonne encre. Elle est assez curieuse et intéressante, quoique subtile, pour qu'elle trouve sa place ici :

« Vous seriez embarrassé, Monsieur le Directeur, pour concilier, si vous étiez prêtre de mon diocèse, mes instructions formelles sur la neutralité électorale, données à mon clergé et mes conseils sur la défense vigoureuse de la religion et de l'Eglise contre le plus odieux des fanatismes, celui de la libre pensée. C'est sans doute que je me serais mal expliqué, car, pour moi, rien n'est plus facile à concilier que ma défense expresse de mêler l'exercice du ministère sacerdotal aux compétitions politiques, quels qu'en soient d'ailleurs les motifs ou les héros, et mon exhor-

1. Les évêques de Tours, de Paris, d'Autun, de Bordeaux, de Rouen, etc...

2. Baudon, de Bélizal, Chesnelong, L. Brun, Keller, de la Bassetière, Lanjuinais, de Mun, Benoît d'Azy, Gicquel des Touches, Kolb-Bernard, de Ravignan, Mackau.

3. Lettre à M. Flourens, 4 septembre 1885 (inédit).

tation à défendre la religion par tous les moyens, en dehors de l'exercice du ministère sacerdotal, s'il s'agit d'attaques du moment ou même dans l'exercice de ce ministère, s'il s'agit des principes de la foi chrétienne. Aucun de mes prêtres ne s'y trompera, j'en suis d'avance sûr et je vous ferais volontiers la gageure que pas un fait quelconque d'ingérence sacerdotale, ne vous sera signalé de mon diocèse. Du reste, j'ai donné moi-même l'exemple, non seulement en défendant aux curés de lire ma circulaire en chaire, mais encore d'en mentionner le contenu. Vous courriez donc grand risque d'être interdit (toujours si vous étiez prêtre du diocèse d'Alger), en interprétant ma circulaire, comme vous semblez l'avoir fait, et agissant en conséquence.

« Mais si, du fait, nous passons au droit, permettez-moi d'ajouter que prétendre interdire aux prêtres de défendre la religion si abominablement attaquée, alors qu'ils font acte d'adhésion formelle aux pouvoirs établis, comme je l'ai fait, de neutralité absolue entre les partis politiques, comme je l'ai encore fait, c'est émettre une prétention tellement tyrannique que jamais la conscience publique ne l'acceptera et que jamais aucun régime politique n'a prétendu l'imposer.

Cet animal est très méchant :
Quand on l'attaque il se défend.

« C'est le *nec plus ultra* de la patience, comme le dit avec une ironie gauloise, la vieille chanson populaire. Et vous voudriez mettre, dès maintenant, l'Eglise catholique à ce point hors la loi, qu'elle ne pourrait plus se défendre ! Non ! Jamais vous ne l'obtiendrez. « J'y mettrais ma tête », a dit notre Bossuet à Louis XIV dont on l'a néanmoins accusé d'être le courtisan, et avec raison, sur bien des points. Mais là, dès qu'il s'agissait de la liberté, de la di-

gnité, de l'existence même de l'Église, il n'hésitait plus. C'étaient l'honneur et la conscience qui étaient en jeu. Exigez donc de nous l'obéissance en matière civile et politique, l'abstention dans les luttes de partis, la prudence en toute chose, l'amour de la patrie, mais respectez à votre tour et la liberté de nos consciences et nos croyances et notre culte et vos propres engagements. Espérer que pour vous plaire nous pourrons apostasier en cessant de défendre notre foi et en laissant passer sans mot dire les plus infâmes attaques contre elle, c'est espérer l'impossible.

« Vous me l'avez écrit vous-même, Monsieur le Directeur : « Le jour où nous resterons chacun dans notre domaine, nous dans celui de la politique, vous dans celui de la religion, la paix est faite en principe dans la société contemporaine ». Ma circulaire n'avait pas d'autre but que de proclamer ces deux vérités également nécessaires. Je vois bien que vous approuvez que je prêche l'abstention politique contre ceux qui veulent, parmi nous, en envahir le domaine. Mais ne voyez-vous pas qu'à votre tour, vous ne voulez pas nous laisser même celui de la religion, sous le prétexte qu'il a plu à quelques-uns, non seulement de l'envahir, mais encore d'essayer de le détruire, au nom de leurs passions athées ou de leurs intérêts personnels.

« J'aurais encore bien d'autres choses à vous dire. Qu'il me suffise d'ajouter ceci : Vous seriez bien étonné si je vous disais en vertu de quels accords et de quelle mission j'ai écrit ma lettre, car au fond, cette seconde partie que vous interprétez si mal, ne signifie autre chose que ceci : Repoussez absolument les radicaux intransigeants; acceptez l'alliance des républicains qui déclarent ne pas vouloir détruire l'Église. *Les Débats* l'ont bien compris, lorsque, dans leur numéro du 5 septembre, rendant pleine justice

à ma circulaire, ils ont écrit qu'elle devait déplaire encore plus à *l'Univers* que celle de M. Goblet. Et c'est vrai. »

Les élections eurent lieu le 4 octobre. Au premier tour, 176 conservateurs furent élus contre 127 républicains; quatre ministres étaient battus, un cinquième, M. Goblet, en ballottage. Plusieurs députés importants de droite et de gauche étaient écartés. Ce fut une joie cependant chez les catholiques et un affolement chez les opportunistes, les radicaux modérés et les radicaux enragés. Au deuxième tour, le 18 octobre, les partis républicains s'unirent et prirent leur revanche. 244 républicains passèrent contre 25 conservateurs. La nouvelle Chambre comprenait donc 383 républicains de toute nuance, contre 201 conservateurs. Tandis qu'en 1881, les suffrages accordés aux républicains s'élevaient à 5.128.422 contre 1.789.767 aux conservateurs, en 1885, les conservateurs obtenaient 3.541.384 suffrages contre 4.327.162 aux républicains. Les conservateurs avaient donc voté en plus grand nombre et attiré une partie des suffrages de la masse. Il aurait suffi de déplacer quelques centaines de milliers de suffrages pour avoir la majorité, mais les uns eurent trop confiance peut-être en leur succès, et, au second tour, se reposèrent; les autres, et c'était le plus grand nombre, s'étaient persuadés, bien à tort, qu'il n'y avait plus rien à faire auprès de la masse de la nation.

Mgr d'Hulst, par exemple, obéissant aux suggestions du nonce et de l'archevêque de Paris, avait publié une note dans *la Semaine Religieuse de Paris*, pour empêcher toute action de la part de l'épiscopat. Mgr di Rende avait vu auparavant cette note et l'avait encore affaiblie et rendue plus terne.

C'est ce qui arrêta, principalement au second tour, une bonne partie de l'action des catholiques. L'éminent recteur de l'Institut catholique le reconnut

plus tard et en fit l'aveu au cardinal Lavigerie[1].

A la peur du premier tour de scrutin succéda chez les radicaux intransigeants un accès de vengeance. La majorité chercha à invalider le plus de conservateurs qu'elle pouvait[2]. M. Goblet, ministre des Cultes, qui avait été mis en ballottage, rancunier, supprima les traitements d'un certain nombre de prêtres, sans preuves, comme dans l'affaire des manuels. Voici, comme exemple, ce qu'écrivait Mgr Foulon au cardinal Lavigerie[3], le 16 décembre 1885 : « Dix-huit de mes prêtres ont été frappés rien que dans le département du Doubs... j'ai fait là-dessus une très longue lettre que j'aurais écrite les poings serrés, si, dans cette posture, j'avais pu tenir ma plume. J'y réfute des accusations absolument fausses et ridiculement niaises; ainsi, on fait un crime à un vieux bon prêtre de 77 ans, qui ne peut pas mettre un pied devant l'autre, dans sa paroisse, et, à qui, pour ce fait, j'ai donné un auxiliaire, d'avoir osé prêcher, au moment des élections, dans une église qui est bien à 40 kilomètres de la sienne et qu'il n'a jamais vue. On en accuse un autre d'avoir affiché des choses injurieuses aux candidats de la liste républicaine et l'on ne s'aperçoit pas que c'est un des jeunes drôles de l'endroit qui a fait la fumisterie. Pendant que le ministre lance des foudres contre le pauvre curé, et le prive de son traitement, l'auteur véritable est forcé de rendre gorge et d'écrire en toutes lettres, avec sa signature légalisée par le maire, qu'il a menti. C'est ainsi du reste. »

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie au cardinal Jacobini. Paris, le 1er avril 1886.

2. « Si vous n'êtes à la Chambre qu'une infime minorité, déclare Ranc aux conservateurs, nous vous mépriserons ; si vous êtes une minorité imposante, nous vous invaliderons; si vous êtes la majorité, nous prendrons le fusil et nous descendrons dans la rue. » Ranc, pour son compte, fut, dès le premier tour, écarté par les électeurs.

3. Inédit.

Le cardinal Lavigerie ne fut pas, lui non plus, épargné, mais il était de taille à répondre au petit « rageur ». Le 15 décembre, M. Goblet disait à la Chambre des députés[1] :

« Vous me permettrez de rappeler que j'ai demandé à la Chambre et que j'ai obtenu d'elle le vote d'un crédit de 100.000 francs pour les clergés de l'Algérie et de la Tunisie. De ces procédés, Messieurs, j'ai été bien mal récompensé, car, peu de temps après, lorsque la période électorale s'est ouverte, j'ai le regret de dire que c'est le cardinal-archevêque d'Alger qui a donné le signal de ces mandements qui ont ouvert la campagne dirigée par le clergé contre la République. »

Le cardinal Lavigerie, dans une lettre adressée au directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient, répondit à ces accusations. Après avoir rappelé avec quelle modération il était intervenu dans les élections, n'attaquant aucune forme de gouvernement, mais demandant aux catholiques de refuser leurs voix aux persécuteurs de l'Église, il ajouta que le ministre a semblé dire que lorsqu'un évêque recevait pour son diocèse une subvention dans l'intérêt même de la France, il perdait la liberté de sa parole et ne pouvait plus défendre sa foi. Que le ministre se détrompe, les règles du devoir et de l'honneur seront toujours celles qu'il suivra. Plus tard, le 18 janvier 1886 dans une lettre[2] adressée confidentiellement au directeur général des Cultes, il reviendra sur cet incident : « C'est tout ce que j'ai pu faire que de ne pas répondre à un outrage si peu parlementaire. Je me suis tu par un désir immense de paix, dans l'intérêt du pays. Mais les catholiques et les évêques, même en grand nombre, m'ont reproché

1. *Journal officiel* du 16 décembre 1885.
2. Inédite.

mon silence. Où nous menez-vous ? à l'impossibilité de vous être utile..., à la nécessité de vous combattre. Si cela dure, la République y périra, n'en doutez pas. »

## II

L'action énergique menée par le cardinal Lavigerie, le comité des Treize, etc... sous le drapeau de la religion, avait pu grouper, avec succès, le parti conservateur, malgré les éléments divers qui le composaient. C'était un bien précieux pour les catholiques et il leur importait maintenant de tirer le meilleur parti des avantages obtenus.

Mais *l'Univers*, et à sa tête M. de Mun (qui rêvait de reprendre l'idée de Montalembert, c'est-à-dire la formation d'un grand mouvement catholique qui aurait pour but de combattre la Révolution et de sauvegarder les intérêts religieux), abandonnant le programme d'action adopté en commun, au moment des élections, avaient mis en avant un projet d'association ou plutôt de parti, avec son chef distinct (qui serait M. de Mun), ses cadres et son programme où ils faisaient entrer à côté des questions religieuses, des questions sociales. C'était, en réalité, une autre forme de la ligue de la « Contre-Révolution », tant prônée par Eugène Veuillot [1].

La presse gouvernementale, cela va de soi, fit très mauvais accueil au manifeste de M. de Mun ; la presse conservatrice lui montra d'abord, et d'une façon générale, assez de sympathie. Mais *le Monde* et quelques autres (*la Défense*) s'étaient abstenus. En effet, ces journaux savaient que Léon XIII avait été,

1. Cette ligue avait apparu à la fin de 1884. L'instigateur en fut M. l'abbé Jude de Kernaeret. Son but était d'amener le comte de Paris aux mêmes doctrines qu'Henri V (comte de Chambord).

aux dernières élections, avec le cardinal Lavigerie et le comité des Treize. Or, M. de Mun, qui s'en séparait maintenant, exprimait-il, lui aussi, des idées pontificales ? D'autre part, n'y avait-il pas à craindre de renouveler les divisions des catholiques, en essayant de leur imposer un programme social très net et une action politique beaucoup moins nette qui ne satisfaisaient ni les républicains ni les monarchistes. On se posait ces questions. La rédaction du *Monde*, par la plume de Mgr d'Hulst[1], demanda conseil à l'archevêque d'Alger.

« *Le Monde* est beaucoup trop l'obligé de Votre Éminence, écrivit l'éminent recteur, pour que je ne sente pas le besoin de la consulter sur l'attitude à prendre en face de la campagne commencée dans *l'Univers*, à la suite de la lettre de M. de Mun. Théoriquement, rien de plus correct que de dire aux catholiques : « Unissez-vous pour la défense de vos intérêts religieux. » Mais j'ai bien peur que, pratiquement, cette invitation à l'union ne nous divise. Car en réalité cette union existe, elle est un des éléments principaux de l'alliance conservatrice. Donc, à moins de parler pour ne rien dire, l'invitation nouvelle adressée par M. de Mun aux catholiques, signifie que non seulement il faut défendre les intérêts religieux, mais qu'il faut réduire à cela notre programme de revendication et d'action. Un tel langage, une telle tactique conviennent à des catholiques qui, comme les Allemands et les Belges, ont le bonheur de vivre sous un gouvernement vraiment national et incontesté. »

Mgr d'Hulst, qui croyait entrevoir dans le résultat des dernières élections le début d'une crise gouvernementale, l'aurore de la délivrance des catholiques par le rétablissement de la monarchie, pensait qu'un tel

1. Lettre inédite. Paris, le 12 octobre 1885.

langage découragerait les royalistes et il était prêt à attaquer le nouveau parti : « Si *le Monde*, continait-il, a une raison d'être à côté de *l'Univers*, s'il mérite les sacrifices que Votre Éminence a faits pour lui, c'est à la condition de savoir tenir un autre langage que son puissant rival, lorsque celui-ci paraît dévier. Notre silence serait une véritable abdication et un suicide. Je ne me dissimule pas l'extrême délicatesse de la tâche. Il faudrait d'une part ménager *l'Univers* et sa clientèle et donner à la discussion un caractère grave, désintéressé et courtois; d'autre part, rappeler fortement les principes de l'Église et distinguer avec soin le droit des citoyens et le devoir des catholiques. Mais ces précautions ne sont pas impossibles à prendre et j'ai plus d'un renseignement qui me persuade qu'en dissipant le malentendu auquel prête la lettre de M. de Mun, nous donnons satisfaction à une partie considérable de l'opinion catholique. »

Le cardinal Lavigerie n'approuvait pas du tout le programme de M. de Mun, mais pour d'autres raisons que celles de Mgr d'Hulst. Dans la réponse à ce prélat, il en développera quelques-unes, mais la principale, il la livrera plus tard au Pape.

« Je considère la lettre de M. de Mun, répondait-il, comme profondément regrettable et dangereuse[1].

« Elle me paraît telle à un triple point de vue.

« D'abord et avant tout, elle divisera les catholiques, car je sais, à n'en pouvoir douter, que beaucoup d'entre eux et des plus considérables, désapprouvent les termes dans lesquels elle est conçue.

« Ensuite, elle me semble, dans sa forme et sa portée, contraire aux récents avis du Saint-Siège. Le Pape ne peut pas vouloir d'une association mi-

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à Mgr d'Hulst. Tunis, le 24 octobre 1885.

litante qui se produit avec tant de fracas, en dehors de toute mention de l'autorité du Saint-Siège et de celle des Pasteurs, et cela au moment où il vient de déclarer et où tous les évêques catholiques, sauf de rares exceptions très significatives, ont proclamé avec lui la nécessité absolue de l'union de tous les fidèles, sous la direction et l'autorité de la hiérarchie. Cette précipitation qui ne permet même pas de consulter le Saint-Père et les évêques, n'est, à mes yeux, ni l'effet du hasard, ni l'effet du zèle ; c'est une manière de se compter et de se reconstituer en parti ou en secte, sous un prétexte d'utilité générale qui couvre d'autres desseins contre lesquels on espère qu'il sera impossible au Pape lui-même d'oser rien dire par crainte d'un plus grand mal.

« Enfin le nom de M. de Mun, mis ainsi tout seul en avant, sans approbation, après la manifestation commune des Treize, formellement approuvée par Sa Sainteté, et cette manière de se séparer d'eux, sont choses désagréables.

« Un tel nom isolé, un tel acte, un tel plan, ressusciteront le spectre de revendications ou d'exagérations dont *l'Univers* ne s'est que trop imprudemment fait l'organe et qui nous ont voués à une impopularité doublement néfaste. Les noms que l'on voit se grouper dans la souscription récemment ouverte, achèvent de donner à l'entreprise son vrai caractère.

« Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il y a lieu de ne point se rallier à une telle initiative et qu'il faut la combattre. Je pense que le meilleur moyen de la combattre est, d'une part, d'en bien faire connaître le caractère au Souverain Pontife par des correspondances autorisées et, de l'autre, de forcer *l'Univers* à dire si l'œuvre de M. de Mun et la sienne se font avec les encouragements et l'approbation du Saint-Siège, ou si, contrairement aux ré-

centes déclarations de Léon XIII, elle se fait en dehors de la hiérarchie. »

Mais la vraie raison de rejeter une telle association était surtout politique. Le cardinal Lavigerie ne pouvait pas le dire à Mgr d'Hulst, monarchiste ardent, mais il l'expliquera au Saint-Père [1] : « La constitution sous une telle forme d'un parti purement laïque dont *l'Univers* serait l'organe, peut présenter pour la France, Très Saint-Père, des inconvénients graves de plus d'une sorte...

« Les opinions que l'on prête généralement à M. de Mun, ses liens politiques, avec feu le comte de Chambord, son intransigeance, sont de nature à exciter, dans une grande partie de l'opinion indifférente, des répulsions et des préjugés qui feront juger sinistrement une association formée et dirigée par lui. Cela se voit, dès maintenant, par toutes les oppositions que son initiative rencontre dans la presque totalité de la presse, même conservatrice... Cette association présenterait deux dangers : d'une part, on la considérerait comme une machine de guerre dirigée contre ce que l'on nomme, à tort ou à raison, les idées modernes, et permettrait dès lors au Gouvernement de nous porter impunément ses coups ; de l'autre, de nouvelles divisions entre catholiques affaibliraient notre cause et la blesseraient peut-être mortellement. »

Cependant, M. de Mun avançait toujours dans son projet. Le 1er novembre, après les élections, il avait adressé à M. de Bélizal, député des Côtes-du-Nord, une lettre dans laquelle il précisait davantage son programme. Cette seconde manifestation ne jouit plus, comme la première, des sympathies de la presse conservatrice. Mgr d'Hulst, dans *le Monde*, mena

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie au Saint-Père. Tunis le 11 novembre 1885.

campagne très brillamment. Toute la presse catholique en général fut aussi opposée, même *l'Anjou* de Mgr Freppel. La presse provinciale suivit celle de la capitale. Plusieurs évêques intervinrent. Le cardinal Lavigerie adressa, le 6 novembre, une circulaire confidentielle à son clergé, pour combattre l'union catholique de M. de Mun. Enfin, l'*Osservatore Romano* du 8 novembre, apporta aussi sa désapprobation. Le lendemain, M. de Mun était prié par la nonciature d'abandonner son projet. Il le fit sans hésiter. La droiture des intentions ne pouvait être discutée, seule l'opportunité d'un tel projet l'était.

## III

Frappé de la persistance des dissensions intestines parmi les catholiques, Léon XIII, le 10 novembre, faisait paraître l'admirable encyclique *Immortale Dei*. Le Saint-Père, après tant d'actes, voulait préciser, une fois pour toutes, les rapports de l'Église et de l'Etat. Il apportait aussi aux conducteurs de peuples, sur cette grave question, toute la lumière de son magnifique génie.

L'encyclique établissait d'abord tous les principes fondamentaux des sociétés. L'homme, en effet, est né sociable. Or, nulle société ne peut vivre sans une autorité, sans un chef. Cette souveraineté nécessaire aux groupements humains, trouve son origine en Dieu créateur et souverain maître de toutes choses, mais Dieu ne l'a pas inféodée à une forme politique quelconque créée par l'homme. La souveraineté est indépendante de ces contingences humaines. Cependant la société politique, quelque forme qu'elle revête, doit, sous peine de faillir à son premier devoir, rendre hommage, par un culte public, à Dieu son

premier maître, tout comme l'individu est tenu à un culte privé envers ce même Dieu. Ces deux cultes forment la religion. D'autre part, Jésus-Christ qui est Dieu, étant venu sur la terre pour rétablir les véritables relations surnaturelles entre Dieu et l'homme, a institué pour continuer ce bienfait jusqu'à la fin des temps, une société religieuse, l'Église, à qui il a donné une vie, une constitution propre. L'État politique doit encore respecter cette société qui est dépositaire de la religion du Christ, désormais la seule à pratiquer. Il y a donc dans tous les pays, deux puissances également nécessaires et indépendantes, parce que leur but est différent, la puissance civile et la puissance ecclésiastique. Des rapports d'harmonie, de concorde, doivent s'établir entre elles.

Telle est cette esquisse des relations entre ces deux sociétés. « Cette théorie, ajoutait Léon XIII, n'est ni téméraire, ni arbitraire et n'a rien qui puisse paraître peu digne ou malséant à la dignité des princes. »

Dans un État où la part du divin et de l'humain est ainsi bien délimitée, tous les rouages de la grande machine humaine d'un pays ne sont pas faussés par l'anarchie, la révolution, et tout marche bien parce que chaque chose est à sa place.

En effet :

« La société domestique trouve sa solidité nécessaire dans la sainteté du lien conjugal, un et indissoluble; les droits et les devoirs des époux sont réglés en toute justice et équité; l'honneur dû à la femme, est sauvegardé; l'autorité du mari se modèle sur l'autorité de Dieu; le pouvoir paternel est tempéré par les égards dus à l'épouse et aux enfants; enfin, il est parfaitement pourvu à la protection, au bien-être, à l'éducation de ces derniers.

« Dans l'ordre politique et civil, les lois ont pour but le bien commun, dictées non par la volonté et le

jugement trompeur des foules, mais par la justice et la vérité. L'autorité des princes revêt une sorte de caractère sacré plus qu'humain et elle est contenue de manière à ne pas s'écarter de la justice, ni à excéder son pouvoir. L'obéissance des sujets va de pair avec l'honneur et la dignité, parce qu'elle n'est pas un assujettissement d'homme à homme, mais une soumission à la volonté de Dieu, régnant par des hommes. Une fois cela reconnu et accepté, il en résulte clairement que c'est un devoir de justice de respecter la majesté des princes, d'être soumis avec une constante fidélité à la puissance politique, d'éviter la sédition, et d'observer religieusement la constitution d'État.

« Il fut un temps où l'Église et la société civile marchaient de pair, la main dans la main, mais depuis le seizième siècle, un droit moderne, comme on l'appelle, s'est constitué, se résumant en ces principes : « Les citoyens sont la source de tout pouvoir et de tout droit, indépendamment de Dieu; chaque citoyen a droit à la liberté sans frein, de conscience, de penser et d'écrire ses pensées. »

Léon XIII réfute un à un ces principes du droit nouveau et, par voie de conséquence, le libéralisme chez les catholiques. Le libéralisme est, en effet, une tentative d'accorder la doctrine révélée de l'Eglise catholique avec ces principes.

Le 15 août 1832, Grégoire XVI, et plus tard Pie IX, avaient réprouvé ces doctrines.

« De ces décisions des Souverains Pontifes, il faut absolument admettre que l'origine de la puissance publique doit s'attribuer à Dieu et non à la multitude; que le droit à l'émeute répugne à la raison; que ne tenir aucun compte des devoirs de la religion ou traiter de la même manière les différentes religions, n'est permis ni aux individus, ni aux sociétés; que la liberté illimitée de penser et d'émettre en

public ses pensées, ne doit nullement être rangée parmi les droits des citoyens ni parmi les choses dignes de faveur et de protection. De même, il faut admettre que l'Église, non moins que l'État, de sa nature et de plein droit, est une société parfaite, que les dépositaires du pouvoir ne doivent pas prétendre asservir et subjuguer l'Église, ni diminuer la liberté d'action dans sa sphère, ni lui enlever n'importe lequel des droits qui lui ont été conférés par Jésus-Christ. Dans les questions de droit mixte, il est pleinement conforme à la nature ainsi qu'aux desseins de Dieu, non de séparer une puissance de l'autre, moins encore de les mettre en lutte, mais bien d'établir entre elles cette concorde qui est en harmonie avec les attributs spéciaux que chaque société tient de sa nature.

« Telles sont les règles tracées par l'Église catholique relativement à sa propre constitution et à la constitution et aux gouvernements des Etats. »

Léon XIII, en réprouvant les doctrines contraires, apportait cependant quelques tempéraments destinés à atténuer la rigidité du *Syllabus*, sans glorifier le libéralisme : « Ces principes et ces décrets, continuait-il, si l'on veut en juger sainement, ne réprouvent, en soi, aucune des différentes formes de gouvernement, attendu que celles-ci n'ont rien qui répugne à la doctrine catholique et que si elles sont appliquées avec sagesse et justice, elles peuvent toutes garantir la prospérité publique. Bien plus, on ne réprouve pas en soi que le peuple ait sa part plus ou moins grande au gouvernement, cela même en certains temps et sous certaines lois, peut devenir non seulement un avantage, mais un devoir pour les citoyens. De plus, il n'y a pour personne de juste motif d'accuser l'Église d'être l'ennemie soit d'une juste tolérance, soit d'une saine et légitime liberté. En effet, si l'Église juge qu'il n'est pas permis de

mettre les divers cultes sur le même pied que la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs d'État qui, en vue d'un bien à attendre ou d'un mal à empêcher, tolèrent dans la pratique que ces divers cultes aient chacun leur place dans l'État. C'est d'ailleurs la coutume de l'Église de veiller avec le plus grand soin, à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi catholique contre son gré, car, ainsi que l'observe sagement saint Augustin : « l'homme ne peut croire que de plein gré ». Puis plus loin : « Dire que l'Église voit de mauvais œil les formes plus modernes des systèmes politiques et repousse en bloc toutes les découvertes du génie contemporain, c'est une calomnie vaine et sans fondement. »

En terminant, le grand Pape donnait ses sages conseils, déjà plusieurs fois répétés, aux catholiques pour les inviter à prendre part au gouvernement de la nation et à faire taire leurs querelles intestines : « S'il s'agit de questions purement politiques, du meilleur genre de gouvernement, de tel ou tel système d'administration civile, des divergences honnêtes sont permises. La justice ne souffre donc pas que l'on fasse un crime à des hommes dont la piété d'ailleurs est connue et l'esprit tout disposé à accepter docilement les décisions du Saint-Siège, de ce qu'ils sont d'un avis différent sur les points en question. Ce serait encore une injustice bien plus grande de suspecter leur foi... Que ce soit là une loi imprescriptible pour les écrivains et surtout pour les journalistes. Dans une lutte où les plus grands intérêts sont en jeu, il ne faut laisser aucune place aux dissensions intestines ou à l'esprit de parti ; mais, dans un accord unanime des esprits et des cœurs, tous doivent poursuivre le but commun qui est de sauver les intérêts de la religion et de la société. Si donc, par le passé, quelques dissentiments ont eu lieu, il

faut les ensevelir dans un sincère oubli. Si quelque témérité, si quelque injustice a été commise, quel que soit le coupable, il faut tout réparer par une charité réciproque et tout racheter par un commun assaut de déférence envers le Saint-Siège. »

Cette encyclique eut un grand retentissement. Elle fut accueillie avec beaucoup de respect et de sympathie. Elle contenait en germe la fameuse direction que Léon XIII cherchera à imposer aux catholiques français dans le toast du cardinal Lavigerie, du 12 novembre 1890, et dans son encyclique du 16 février 1892. Cependant chaque parti y trouvait des arguments pour sa cause. Certains journaux opportunistes et anti-chrétiens applaudirent à ce document pontifical[1] : « Les évêques et les curés, disaient-ils, ne pourront plus désormais se montrer les ennemis de la République, sous peine de désobéir au Pape, puisqu'il accepte tous les gouvernements. » Les catholiques intransigeants manifestaient une admiration, peut-être extérieure; les libéraux étaient joyeux.

Le cardinal Lavigerie qui connaissait la pensée intime de Léon XIII, adressa à son clergé une lettre circulaire pour mettre en harmonie avec les circonstances dans lesquelles se trouvait l'Église de France, les enseignements du Pape. Sa lettre fut d'une grande force, d'une lumineuse clarté et en même temps d'un tact discret, prudent et heureux (dans la manière de toucher les points délicats sur lesquels il était pourtant nécessaire d'appuyer). C'était un important et très utile commentaire de l'encyclique pour la France. Elle reçut de nombreuses approbations, celles en particulier des archevêques de Rouen, de Rennes, de Bordeaux, de Besançon; celles de Mgr Perraud, de

1. Lettre inédite de Mgr Place au cardinal Lavigerie. Rouen, le 20 novembre 1885.

M. Captier, du sénateur de Marcère, etc... Mais l'approbation la plus flatteuse fut le bref que Léon XIII adressa au cardinal Lavigerie, le 2 janvier 1886, où il loua l'éminent Primat d'Afrique de son zèle pour la cause de la religion et de la part active qu'il prenait aux sollicitudes du Saint-Siège, et il ajoutait : « C'est ce qui apparaît clairement, ce qui éclate dans la lettre adressée par vous à votre peuple et où, par une exposition lumineuse, vous veillez à bien faire comprendre les enseignements donnés par nous dans notre récente lettre encyclique *Immortale Dei*, sur la constitution chrétienne de la société. Vous ne pouviez guère employer, en ce moment, votre zèle et vos soins à une œuvre plus opportune et plus utile non seulement à l'Eglise, mais encore à l'État. »

C'est sur cette lettre pastorale qu'aurait dû se faire l'adhésion collective de l'épiscopat, mais l'encyclique si applaudie, qui devait être une œuvre d'apaisement, allait raviver, par la faute de quelques-uns, les éternelles dissensions entre catholiques intransigeants et libéraux.

Le 2 décembre 1885, Mgr Thomas, présidant à Rouen le deuxième congrès des catholiques de Normandie, prononça un discours d'ouverture dans lequel il crut opportun de faire un commentaire de la récente encyclique. Après avoir rappelé des pages connues du R. P. Lacordaire et de Mgr Dupanloup, sur les libertés modernes, il essaya de prouver que Léon XIII avait pensé et parlé comme ces grands catholiques :

« Messieurs, ce sont toutes ces déclarations, tous ces sentiments, tous ces conseils, que nous trouvons couverts de la majesté du suprême pontificat, dans l'encyclique *Immortale Dei*. »

Cette conclusion était exagérée, cependant le discours fut bien reçu dans l'opinion. En effet, Mgr Thomas avait parlé en orateur et non en théologien, dans

le but de frapper l'esprit de bons bourgeois de Normandie qui n'auraient rien compris aux finesses, aux nuances de langage strictement théologique. C'était ce qu'avait pensé le cardinal de Paris lorsqu'il fit écrire à l'archevêque de Rouen, par M. Reulet, son secrétaire particulier : « Vos pensées sont mes pensées », ainsi que le nonce et Mgr Averardi qui envoyèrent leurs félicitations « sincères et cordiales ». Mais les intransigeants ne purent supporter le langage de ce discours et les félicitations qui lui arrivaient. Mgr Freppel voulut en faire le contrepoids et il adressa une protestation énergique au métropolitain de la Normandie, l'accusant d'avoir « forcé le langage du Saint-Père au point d'en avoir altéré le sens ». Puis il reprocha au cardinal Guibert les félicitations qu'il avait fait adresser au discours de Rouen. L'archevêque de Paris rédigea une réponse[1] *ad hominem*, disant que si Mgr Freppel avait l'occasion de commenter l'encyclique, « il est très probable que, quoique dans l'ensemble des paroles on s'aperçoive que l'évêque d'Angers appartienne à la fraction des catholiques autoritaires », cependant il lui enverrait des félicitations « pour un discours où vous auriez dit d'excellentes choses avec le talent que nous connaissons ».

Le « tumultueux » évêque d'Angers, comme disait le nonce, battu sur ce terrain, ne se découragea pas ; il défendit encore publiquement au journal *l'Union de l'Ouest* de publier le discours de Mgr Thomas. L'affaire devenait grave. A Rome, on apprit avec peine ces incidents à propos de l'encyclique[2]. On

1. Documents confidentiels adressés par l'archevêque de Rouen à quelques membres de l'épiscopat au sujet de cet incident, le 28 décembre 1885.

2. Lettre inédite de M. Puyol à Mgr Lavigerie. Rome, 31 décembre 1885. Réponse du cardinal à l'abbé Puyol, 6 janvier 1886.

fut d'abord irrité contre Mgr Freppel qui méconnaissait la hiérarchie et faisait des observations publiques à son supérieur. Cependant les intransigeants de Rome qui, depuis l'affaire Pitra, s'étaient tus, n'étaient pas désarmés. Ils livrèrent une suprême bataille à cette occasion. Rien ne transpira au dehors, mais ils portèrent de rudes coups fourrés. L'hostilité contre Mgr Freppel tomba un peu et l'évêque d'Angers gagna du terrain.

« Il (Mgr Freppel) avait expédié, écrivait M. l'abbé Puyol [1], à certains cardinaux sa lettre confidentielle à l'archevêque de Rouen. Il donnait des explications sur la portée de sa défense, disant qu'elle était un simple avis particulier donné au journal seul, non au public, que le journal l'avait imprimé de son chef.

« Les intransigeants de Rome trouvèrent le moment bon et intervinrent vigoureusement. On a représenté au Pape qu'il avait été sévère pour la maladresse du cardinal Pitra, qui ne portait cependant que sur des divergences personnelles, qu'il était de son honneur de n'être pas indulgent pour des erreurs doctrinales. Si le discours de Rouen était soumis aux qualificateurs de l'Index et du Saint-Office, il n'échapperait pas à une condamnation. Pourquoi le Pape n'interviendrait-il pas pour se dégager des libéraux qui voulaient le faire prisonnier ? Il avait trop de confiance en eux... Ce qui a achevé d'exaspérer les intransigeants, c'est l'apparition d'un opuscule imprimé à Bologne, avec l'autorisation du cardinal Battaglini où l'intransigeance est rigoureusement stigmatisée et ses procédés comparés à ceux du jansénisme. »

Sur ces entrefaites, Mgr Thomas publia les adhésions qu'il avait reçues de Mgr di Rende, de Mgr Averardi, du cardinal Guibert. A Rome, on s'arracha les

1. Lettre inédite du 31 décembre 1885, *ut supra*.

cheveux à cette divulgation, mais elle réussit à commettre le Saint-Siège dans la personne d'un cardinal et de deux de ses représentants. Le Pape chercha à mettre l'étouffoir.

Mgr Perraud, qui partait pour Rome et devait rejoindre une famille polonaise[1] expulsée de ses terres par M. de Bismarck, fut chargé par Mgr Thomas d'entretenir le Saint-Siège de l'incident. Les choses marchèrent vite. Mgr Freppel reçut un blâme sévère par l'intermédiaire de la nonciature.

Quant à Mgr Thomas, il ne fut ni censuré, ni blâmé ; il reçut une lettre du cardinal Jacobini, qui était comme une ordonnance de non-lieu. Mgr Thomas voulait aller à Rome pour remercier le Saint-Père[2] de sa bienveillance, mais le cardinal Lavigerie, à qui il demanda conseil[3], l'en dissuada fortement parce qu'au Vatican on pourrait profiter de son passage pour lui demander une rétractation de l'exagération contenue dans son discours, et les intransigeants exploiteraient terriblement cette rétractation pour le faire passer comme désormais suspect. Il devait, au contraire, saisir la première occasion de faire paraître un acte public où il mettrait les points sur les i et où il ne parlerait plus en orateur, mais en théologien rigoureux. Il pourrait ensuite faire son voyage de Rome. La lettre collective des évêques de Normandie au Pape sur l'encyclique *Immortale Dei*, en fut l'occasion désirée, et le Pape se déclara satisfait. Mais c'est qu'à ce moment le Primat d'Afrique était dans la ville éternelle : « Je sors de l'audience du Saint-Père, écrivit-il à Mgr Thomas, et je veux vous dire sans retard qu'il est enchanté de vos lettres privées et de votre

1. La famille Zamoyeski.
2. Lettre inédite de Mgr Thomas au cardinal Lavigerie. Rouen, le 2 janvier 1886.
3. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à Mgr Thomas. Carthage, le 6 janvier 1886.

lettre collective, et qu'il veut vous adresser un bref excellent que vous puissiez publier pour répondre une bonne fois à tous vos adversaires... Mgr Freppel, lui, restera avec son coup de baguette sur les doigts, sans autre satisfaction ». « Quel succès[1], répondit le bon métropolitain de Rouen au puissant Africain, si vous obteniez du Saint-Père un bref excellent et que je puisse le publier. Mon discours a été habilement choisi par les intransigeants de France et de Rome pour attaquer l'encyclique *Immortale Dei.* »

En effet, malgré le blâme infligé à Mgr Freppel et le non-lieu accordé à l'archevêque de Rouen, on insinuait de tous côtés que la doctrine de Rouen avait été condamnée, et Mgr Freppel lui-même, avec ses coups de baguette sur les doigts, profitait du silence imposé pour triompher. Le nonce se montrait favorable à l'évêque d'Angers et l'auditeur, Mgr Averardi, cherchant à reprendre les félicitations « sincères et cordiales » envoyées à l'archevêque de Rouen, se montrait « italianissime » dans ses habiletés. Mgr d'Hulst jouait la palinodie et *l'Univers* avait des petits mots sournois[2]. Mais le bref excellent ne tarda pas à arriver. Il fut expédié de Rome le 4 mars. Après avoir remercié ot félicité Mgr Thomas de ses lettres, le Pape ajoutait : « S'il s'est produit naguère un incident qui ait pu vous préoccuper, quittez désormais tout souci à cet égard, non seulement rien n'est changé dans notre paternelle affection, non seulement notre

1. Lettre inédite de Mgr Thomas au cardinal Lavigerie. Rouen, le 27 février 1886.

2. A Rome, les dissidents de la politique de Léon XIII « qui faisaient toujours des oppositions comprimées, de sourdes résistances et qui, dans la presse, par certaines audaces, donnaient comme la fumée de leurs colères latentes », disaient que le discours de Rouen avait été *qualifié*, que le cardinal Zigliara n'en goûtait pas la doctrine, que le cardinal Schiaffino en critiquait les expressions. (Lettre inédite de Mgr Mourey, auditeur de Rote, au cardinal Lavigerie. Rome, le 1er janvier 1886.)

estime n'a point diminué, mais volontiers nous vous dirions que vous avez encore fait grandir l'une et l'autre, en nous exprimant avec tant de cœur votre résolution de défendre notre cause en toute circonstance. »

# CHAPITRE X

## DERNIÈRES NÉGOCIATIONS DU CARDINAL LAVIGERIE

I

Départ du cardinal Lavigerie pour Rome. — Ses négociations à Paris. — Lettre du cardinal Jacobini. — Situation générale des affaires religieuses en France. — Succession du cardinal Guibert à l'archevêché de Paris. — Projet de légation en Chine. — Nomination des cardinaux français.

II

Loi sur la laïcité de l'enseignement. — Lettre du cardinal Guibert au président de la République et ses appréciations sur le Concordat. — Intervention du cardinal Lavigerie (lettre au secrétaire d'État). — Manœuvres des intransigeants. — Nonciature de Paris. — *L'Univers* et *le Monde*. — Année 1887. — Jubilé épiscopal de Mgr Lavigerie. — Œuvre anti-esclavagiste. — Lettre sur le service militaire des séminaristes.

### I

Au Vatican, on avait attendu l'arrivée du cardinal Lavigerie pour le commencement de janvier, mais le choléra qui s'était encore déclaré en Tunisie et les

quarantaines italiennes, avaient retardé le voyage[1]. L'éminent prélat ne put partir que vers la fin de janvier.

De Tunis, avant de s'embarquer, Mgr Lavigerie avait annoncé au ministre des Cultes et à M. Flourens, son voyage, et, malgré le mauvais vouloir qu'on lui gardait au ministère depuis la dernière campagne électorale, il offrait encore au directeur général des Cultes ses services, dans l'intérêt de la France et de l'Église.

« Mais si vous désirez, disait-il[2], que mon intervention soit utile, il faut le secret absolu avec la nonciature et les Affaires étrangères. Si mes conseils paraissent dictés, ils perdraient toute influence, quoique vous sachiez bien d'avance que je ne les donnerai que s'ils me paraissent bons et possibles. En tous cas, je vous dirai loyalement mon avis. »

Il demeura à Rome tout le mois de février et les premiers jours de mars. Selon ses habitudes, il chercha à connaître la pensée du Saint-Père et du secrétaire d'État, à se renseigner sur l'état d'esprit des milieux ecclésiastiques de Rome; dans ce but, il eut de nombreux entretiens avec les principaux personnages de la Ville Sainte. Le résultat de toutes ces démarches, de tous ces renseignements, ne tarda pas à se manifester. Arrivé à Paris, il entreprit encore une série de négociations que nous connaissons en détail, par sa correspondance confidentielle avec le cardinal secrétaire d'État:

« Conformément à ma promesse et au désir que m'en a témoigné Votre Excellence, écrivait-il, le 23 mars, au cardinal Jacobini[3], je viens lui donner

1. « Sept jours dans un lazaret italien, écrivait-il à un de ses amis (Mgr Mourey), pour un cardinal français (surtout comme lui), ce pourrait bien être la porte de l'éternité ? »
2. Lettre inédite à M. Flourens. Tunis, le 18 janvier 1886.
3. Lettre inédite. Paris, 23 mars 1886.

mon impression sur la situation de nos affaires religieuses en France, et en particulier sur celles qui se traitent en ce moment avec le Saint-Siège. »

Sur la situation générale, il déclarait que les craintes immédiates d'une rupture, de la part du gouvernement de la République, paraissaient moins graves de près que de loin. En effet, dans ses entrevues secrètes avec les hommes d'État, il pénétrait davantage leurs pensées intimes et il constatait qu'ils étaient beaucoup moins déterminés à pousser les choses à l'extrême que ne semblaient l'indiquer leurs paroles et leurs actes publics. Les ministres comprenaient les difficultés sérieuses dont ils étaient entourés, soit au dedans, soit surtout au dehors. Cependant, dominés par la crainte de leurs électeurs radicaux et de la portion radicale de la Chambre, ils agissaient contre leurs propres convictions, par peur de perdre leur situation ou de se mettre en contradiction avec les promesses faites, au moment des élections, dans les réunions publiques, aux meneurs des cabarets, par peur encore qu'on ne leur rappelât les serments faits dans les sociétés secrètes.

A des hommes politiques qui cédaient à de tels sentiments, il n'y avait guère de raisonnement à tenir que de leur montrer qu'en voulant tourner les difficultés parlementaires, uniquement pour conserver et agrandir leur position, ils ne résolvaient rien et couraient à une ruine irrémédiable, tant pour le pays que pour eux-mêmes.

« C'est ce que j'ai fait ressortir avec toute la force nécessaire pour ce qui concerne l'attitude prise dans ces derniers temps, vis-à-vis de la religion et du clergé. Je me suis élevé, en particulier, contre le spectacle d'un ministre des Cultes qui n'a pas craint de s'attaquer publiquement, non pas seulement aux prétendus agissements politiques du clergé, mais

encore au catholicisme lui-même, en attaquant ses dogmes et sa morale, comme il l'a fait trois fois de suite dans ses discours au Sénat... J'ai conclu en faisant remarquer qu'il n'y avait désormais qu'un seul remède à de telles fautes, c'était, à la première occasion de remaniements ministériels, de confier à M. Goblet un autre ministère et de lui enlever celui des Cultes qu'il ne peut garder après de telles incartades. »

Après cette impression sur la situation générale, l'éminent cardinal arrivait aux affaires particulières dont ne s'occupait pas le nonce, bien qu'elles fussent dans ses attributions. Ces affaires portaient sur trois points très importants :

1) La succession du cardinal Guibert à l'archevêché de Paris;

2) La légation que le Saint-Père voulait établir en Chine;

3) La nomination des cardinaux français.

Le vieux cardinal de Paris, qui arrivait au terme de sa longue vie, s'était adjoint comme coadjuteur Mgr Richard, archevêque titulaire de Larisse. Or, ce prélat n'était pas agréable au Gouvernement.

Dès 1885, le cardinal Lavigerie avait fait part au Saint-Père des appréhensions du Gouvernement à ce sujet. Le 12 août de la même année, le cardinal Jacobini répondant à une lettre de Mgr Lavigerie, déclarait que cette question était délicate et épineuse et que le Saint-Père voulait conserver son entière liberté. Cependant, dans l'entretien du secrétaire d'État avec Sa Sainteté, une solution avait été envisagée. Ne pourrait-on pas transférer Mgr Richard à Cambrai? Dans ce cas, on pourrait placer sur le siège de Paris, soit l'archevêque de Besançon, soit celui de Rennes ou de Reims. Ce dernier était plus agréable au Saint-Père, mais cependant, parmi ces trois noms, quel serait le choix du Gouvernement?

Le cardinal Jacobini priait Mgr Lavigerie d'interroger à l'occasion le Gouvernement, mais comme si la chose venait entièrement de lui-même, et, s'il le pouvait, de l'amener à choisir l'archevêque de Reims au cas où on transférerait Mgr Richard[1].

En 1886, on n'avait encore pris aucune décision. Le ministre des cultes, M. Goblet, et le directeur général des Cultes, M. Flourens, tout à fait contraires au coadjuteur de Paris, avaient dit au cardinal Lavigerie : « Si le Saint-Père ne peut rien faire, nous userons de la force, mais nous n'accepterons pas le coadjuteur comme archevêque de Paris. » A l'archevêché de Paris où les dispositions du ministère étaient connues, on craignait que l'État ne mît la main sur la mense épiscopale et peut-être aussi sur la basilique de Montmartre où on avait déjà dépensé plus de seize millions. Si ces appréhensions correspondaient à des intentions réelles, on aurait non seulement un trouble grave jeté dans les esprits, mais encore une situation qui serait inextricable. C'est alors qu'intervint Mgr Lavigerie : « J'ai cru pouvoir représenter au directeur des Cultes qui avait pris l'initiative, dès l'origine, de toute cette affaire, que les dispositions du Saint-Père n'étaient pas douteuses; que, ni en droit ni en honneur, le Souverain Pontife ne pouvait se prêter à une demande semblable du Gouvernement, si Mgr Richard ne prenait lui-même l'initiative de décliner la responsabilité d'une charge qu'il jugerait au-dessus de ses forces; que Mgr Richard montrait des dispositions absolument contraires, et, qu'en conséquence, on se heurterait à un *non possumus* sans issue et qu'on avait déjà bien assez d'embarras, pour ne pas encore aller, de gaîté de cœur, y joindre celui-là. Je suis heureux d'ajouter

1. Cf. Lettre inédite du cardinal Jacobini au cardinal Lavigerie. Rome, 12 août 1885.

que des raisons aussi graves ont été comprises et admises et je suis autorisé à faire connaître confidentiellement à Votre Excellence que l'administration des Cultes ne donnera pas suite à son projet et qu'elle laissera paisiblement Mgr Richard prendre possession de son siège à la mort du cardinal. Je dois dire néanmoins que cette solution ne plaît pas au ministère des Cultes... »

La deuxième question dont s'occupait Mgr Lavigerie, était de nature à inquiéter le Gouvernement bien plus que la succession de Mgr Guibert. C'était celle du protectorat religieux sur les catholiques et les missionnaires de Chine, reconnu à la France par le traité de Tien-Tsing (27 juin 1858), et mis en péril par les intrigues des puissances étrangères.

L'impératrice régente de Chine, gênée par les tours de la cathédrale catholique, qui dominaient les jardins et le palais impérial, avait demandé à ce qu'on les abattît. Après de longs pourparlers, le principal ministre de l'empereur de Chine, Li Hung-Chang, ne pouvant s'entendre avec les lazaristes, eut l'idée, sur la proposition de l'Angleterre, d'envoyer un représentant à Rome pour traiter directement cette affaire avec le Vatican. M. Dum, employé anglais des douanes chinoises, partit pour Rome et proposa au pape d'établir une nonciature à Pékin. Cette idée séduisit Léon XIII d'autant plus facilement que les puissances adversaires de la France en Extrême-Orient, appuyaient ce projet. Le Gouvernement français, informé, fit des représentations au Saint-Siège. Mais, déjà, le bruit courait que Mgr Agliardi, regardé comme un ennemi de la France, serait désigné pour aller représenter le Pape à Pékin. M. de Freycinet suivait avec un extrême dépit cette affaire et, dans un entretien avec le cardinal Lavigerie, manifesta tout son mécontentement. On prétendait savoir, en effet, au ministère des Affaires étrangères, que ce

n'était pas spontanément que le régent de la Chine avait adressé au Souverain Pontife la demande d'établir des relations diplomatiques directes entre la cour de Pékin et le Saint-Siège. Cette pensée lui avait été suggérée par l'Angleterre et par l'Amérique, en cela fort approuvée et appuyée par l'Allemagne et par l'Italie, pour jouer un mauvais tour à la France et détruire une partie de l'autorité morale qui lui restait dans l'Extrême-Orient.

« Vous savez, Éminentissime Seigneur, rapportait Mgr Lavigerie au cardinal Jacobini, à quel point de vue je me suis placé moi-même dans cette affaire, lorsque j'ai eu l'honneur de vous en parler et d'en parler au Saint-Père. J'ai donc fait considérer ici qu'il était impossible au pape de refuser une telle ouverture conçue dans les termes où elle est formulée, quelles que fussent d'ailleurs les intentions secrètes qui la dictaient. Mais, d'autre part, j'ai cru pouvoir affirmer qu'il n'entrerait pas dans la pensée du Saint-Siège, d'abolir, en quoi que ce soit, les obligations réciproques qui résultent d'un traité où le Saint-Siège n'est point intervenu et que la sagesse de la diplomatie pontificale, en même temps que sa bienveillance constante pour la nation française, sauraient dicter à son envoyé (nonce ou délégué apostolique) des instructions qui ménageraient les justes susceptibilités, non pas du gouvernement, mais de la nation. Je crois que, dans ces termes, la solution ne souffrirait pas de graves objections ni de difficultés sérieuses. »

Le Gouvernement français ne voulut même pas, dans la suite, s'arrêter à un accord qui serait conclu sur ces bases. Il demanda purement et simplement que le Saint-Siège renonçât au projet d'établir une nonciature à Pékin. Léon XIII voulut gagner du temps, mais, sur les déclarations formelles et les menaces de M. de Freycinet (qui faisait savoir,

le 12 août, à l'ambassadeur près le Saint-Siège, « qu'aussitôt que le Pape aura nommé à Pékin un délégué apostolique, il devait lui, Lefebvre, prendre d'office un congé d'une durée indéterminée et s'éloigner de Rome ») [1], il fit informer, le 12 septembre, l'ambassadeur que, vu l'ensemble des circonstances présentes, le départ d'un représentant en Chine était suspendu.

Léon XIII avait pris cette décision à contre-cœur, car le projet d'établir une nonciature à Pékin lui avait beaucoup souri. Mgr Meignan, archevêque de Tours, qui se trouvait à Rome, en octobre, alla naïvement féliciter le Souverain Pontife d'avoir suspendu l'envoi d'un délégué apostolique en Chine et d'avoir conservé intactes, par cette résolution, les prérogatives de la France. Il fut mal reçu par le Pape et il dut partir de Rome sans avoir eu son audience de congé. Quelque temps plus tard, en novembre, le Saint-Père disait encore avec tristesse à Mgr Isoard, évêque d'Annecy, qui l'entretenait de la situation religieuse en France : « la France... cette France pour laquelle j'ai sacrifié tant d'âmes en Chine !... » et prononçant ces paroles il s'agitait vivement dans son fauteuil [2].

La troisième affaire contenue encore dans la longue lettre du cardinal Lavigerie, fut celle de la nomination des cardinaux français.

Déjà en juin 1885, à la suite de la suppression, par les Chambres, du traitement accordé aux cardinaux et des frais d'installation, Mgr Lavigerie avait, dans deux entrevues avec le directeur général des Cultes, exposé à ce dernier qu'il était impossible que le Saint-Siège continuât à nommer des cardinaux français dans ces conditions. Puisque le Gouvernement ne

1. Cf. Debidour, t. I, p. 368, en note.
2. Cf. Inédit.

voulait plus accorder de subventions particulières aux princes de l'Église, il devait renoncer aux prérogatives qu'il avait exercées jusque-là, c'est-à-dire, à la recommandation officielle des sujets, sauf peut-être à s'entendre officieusement, et à la remise de la barrette par le Chef de l'État. Le ministre, consulté, avait répondu qu'il accepterait un arrangement sur cette base, mais que l'accord déjà fait sur les personnes des archevêques de Sens et de Rennes, ne serait point changé. Le Pape, cependant, pour affirmer son droit, pourrait, s'il le voulait, nommer un troisième cardinal, pour rendre à l'épiscopat français les sept chapeaux dont il était en possession avant la mort du cardinal Pie.

Le cardinal Lavigerie avait envoyé communication au cardinal secrétaire d'État de ces conversations, dans les premiers jours de juin, à titre de renseignements officieux, et il avait affirmé que, si des instructions étaient données au nonce de Paris dans ce sens, il ne serait pas douteux que le Gouvernement n'accordât sa ratification officielle. Il avait ajouté dans sa note que le cardinal archevêque de Paris, tenu au courant de ces démarches, avait déclaré renoncer absolument, dans ce cas, à l'opinion qu'il avait émise conjointement avec le cardinal de Bonnechose, que le Saint-Père ne devrait plus nommer de cardinaux français, qu'il pensait, au contraire, que si les nominations pouvaient se faire comme il avait été expliqué ci-dessus, « il serait très désirable qu'elles se fassent tant pour le bien général de l'Église que pour donner aux évêques de France, si durement traités, un témoignage de bienveillance et de satisfaction ».

En mars 1886, aucune solution n'avait été encore apportée à cette question. L'administration des Cultes s'en préoccupait toujours, bien que le ministre des Affaires étrangères s'en désintéressât, et que M. Go-

blet lui-même préférât que l'épiscopat fût sans cardinaux. M. Bousquet, le nouveau directeur des Cultes, était toujours disposé à accepter la combinaison proposée en juin 1885. Mgr Lavigerie exprima de nouveau ses idées au cardinal secrétaire d'État. « Pour ma part, Éminentissime Seigneur, dit-il, vous connaissez toute ma pensée. J'estime qu'il y a lieu de nommer des cardinaux français et de choisir pour cette haute dignité des hommes vraiment capables. Ils seront indispensables pour guider l'épiscopat français dans des circonstances, chaque jour plus difficiles, qui se présentent ou se préparent.

« Le cardinal Caverot que j'ai vu en passant à Lyon, est un homme fini... et l'on peut redouter pour lui, tout aussi bien que pour le cardinal de Paris, une catastrophe prochaine. Il ne resterait donc en France que l'archevêque de Toulouse dont la médiocrité et le manque d'esprit politique sont notoires. D'autre part, si le siège de Paris est occupé par Mgr Richard, on ne trouvera pas là un centre de direction acceptée par la majorité des prélats. Le nonce, si les affaires prennent une tournure trop violente, devra se retirer. Il faut donc, en France, un ou deux cardinaux capables de s'entendre et d'inspirer confiance et courage au reste du clergé.

« Cette situation est si nette et si éloquente par elle-même, qu'il me semble inutile d'insister. La haute sagesse et la prudence de Léon XIII ne lui permettront pas de laisser ainsi, dans un désarroi complet, une Église comme celle de France. »

Cette lettre, véritable rapport sur toutes les questions qui intéressaient l'Église de France, fut bien accueillie à Rome.

« J'ai reçu, lui répondit le secrétaire d'État[1], votre importante lettre du 23 mars et j'en ai donné

1. Lettre inédite. Rome, 29 mars 1886.

aussitôt connaissance au Saint-Père. Avant tout, je remercie Votre Éminence et je lui assure que ses lettres sont très agréables à Sa Sainteté et très utiles pour moi. »

A Rome, on fut satisfait d'apprendre que, malgré son désir contraire, le Gouvernement laisserait Mgr Richard succéder en paix au vénérable cardinal Guibert. Quant à la question des cardinaux, le Saint-Père entra dans les vues du cardinal Lavigerie et il lui fit demander par son secrétaire d'État :

« Votre Éminence croit-elle que les prélats de Sens et de Rennes que le gouvernement a proposés dans le passé pour la pourpre, soient tels que dans les circonstances politiques actuelles, ils puissent répondre à la situation et aussi à l'opinion et à l'attente des personnes les plus sérieuses ? Je la prie, en conformité du désir exprimé par le Saint-Père, de me donner son avis... »

Le cardinal Lavigerie fit connaître aussitôt sa pensée, telle qu'elle résultait de ce qu'il voyait et de ce qu'il entendait. Il répéta que la préoccupation générale était que la création des cardinaux paraissait nécessaire par suite du grand âge et des infirmités des cardinaux de Paris et de Lyon et de la nullité du cardinal de Toulouse.

Mais il faudrait arrêter le choix sur les personnes qui inspireraient confiance par leur capacité, leur caractère et leur prudence. « A ce point de vue[1] Mgr Place, archevêque de Rennes, est considéré, d'une voix unanime, comme le plus propre à une telle mission. »

Ce prélat, en effet, avant d'être engagé dans l'état ecclésiastique, avait fait partie de la diplomatie française. Il était secrétaire de M. de Courcelles lorsque celui-ci fut ambassadeur extraordinaire au-

1. Lettre inédite au cardinal Jacobini. Paris, le 1er avril 1886.

près du pape Pie IX. Il avait un esprit calme, réfléchi et ferme, et jouissait de la confiance et de l'estime des hommes importants et raisonnables de tous les partis. Les ardents cependant l'accusaient d'être libéral, « mais cela signifie seulement, ajoutait le cardinal Lavigerie, qu'il est prudent et qu'il n'appartient pas à la coterie des évêques d'Angers, de Luçon et du Mans ».

L'opinion n'était pas aussi favorable à l'archevêque de Sens, Mgr Bernadou. On considérait ce prélat comme un homme sans talent et sans caractère, quoiqu'il ait eu cependant une certaine finesse et habileté. Mgr Lavigerie le connaissait de longue date, car l'archevêque de Sens avait été curé de la cathédrale d'Alger, avant d'être choisi pour un siège épiscopal. « Tout le monde serait d'avis, disait-il, que si Sa Sainteté ne doit créer que deux cardinaux français, il serait bien plus avantageux pour l'Église de France qu'un autre archevêque, comme Mgr Langénieux, par exemple, fût choisi par le Saint-Père. Le moyen de tout concilier serait que Sa Sainteté daignât pourvoir aux chapeaux qui sont actuellement vacants en France. Les archevêques de Rennes et de Reims suffiraient alors au point de vue des affaires et la nomination de l'archevêque de Sens pourrait être considérée simplement comme un hommage rendu à l'ancienneté. »

Le Saint-Siège suivit les indications données par le primat d'Afrique. Le 14 avril, le cardinal Jacobini, avant de terminer cette affaire, demanda au cardinal Lavigerie de se renseigner auprès du Gouvernement si les trois noms proposés plus haut (les archevêques de Sens, de Rennes et de Reims) seraient agréables. Le Gouvernement accueillit favorablement la communication de ces choix, et il chargea M. Lefebvre de Béhaine d'une démarche officielle auprès du cardinal secrétaire d'État, pour déclarer que le Gouverne-

ment français ayant appris que le Souverain Pontife était dans la disposition de nommer cardinaux NN. SS. Bernadou, Place et Langénieux, ce gouvernement se faisait un devoir de lui manifester sa satisfaction.

La question était résolue. Toute recommandation officielle était écartée et le Saint-Siège paraissait avoir la complète liberté de son initiative.

## II

Pendant que le cardinal Lavigerie agissait dans le secret des entretiens et des démarches, au dehors on bataillait. On avait repris à la Chambre, à la suite du rapport de M. Ferrouillat (fin de 1885), le projet de loi qui demandait la laïcisation du personnel de l'enseignement primaire et qui avait été déposé en 1882 par M. Paul Bert. Le projet, discuté à la fin de 1883 et adopté en juillet 1884, dormait depuis longtemps dans les dossiers du Sénat.

Les débats commencèrent le 28 janvier 1886 et, comme pour toutes les lois scolaires, ils passionnèrent l'opinion catholique. MM. Chesnelong, Delsol, Buffet, Bardoux, Jules Simon, Keller, de Mun, Piou, de Lamarzelle, Mgr Freppel, etc., s'acharnèrent, tant à la Chambre qu'au Sénat, à le faire échouer. Ils apportèrent dans la discussion leur talent et leur cœur. M. Goblet soutint presque seul cet effort immense. Il y mit aussi une ardeur et une énergie très grandes. Les séances de la Chambre, surtout à la rentrée d'octobre, furent de véritables séances de « chahut ». Enfin le 28 octobre, tout ce tapage finit. La loi laïcisant l'enseignement primaire fut votée par 363 voix contre 179, et, le 30, elle fut promulguée à *l'Officiel.*

Les radicaux triomphaient. Les catholiques n'avaient

plus qu'une ressource : profiter de la liberté de l'enseignement pour élever partout des écoles libres. Ils s'y employèrent avec activité, si bien que, quatre ans plus tard, en 1890, ils avaient dépensé, seulement à Paris, pour la fondation des écoles chrétiennes, 23.350.749 francs, et l'entretien annuel de ces maisons leur coûtait 2.548.134 francs[1]. Les écoles libres absorbèrent toutes les ressources, même au détriment d'autres créations aussi importantes, comme la presse.

En pleine discussion de la loi sur la laïcité de l'enseignement, le 30 mars, le cardinal Guibert avait écrit une lettre publique au président Grévy. La lettre était bien composée et d'une belle allure. Elle était aussi parfaitement justifiée par les actes et l'attitude de persécuteur que prenait de plus en plus le Gouvernement français. Si le cardinal de Paris ne s'en était tenu qu'aux griefs, cette lettre n'eût rencontré qu'une approbation unanime, mais elle contenait des affirmations à propos du Concordat, pleines de dangers. C'est ce qui arrêta l'adhésion de beaucoup d'évêques, de catholiques importants, et empêcha cette lettre de faire l'effet d'une cartouche de dynamite, comme l'espérait Mgr d'Hulst[2].

« En vérité, Monsieur le Président, disait le cardinal Guibert, je ne puis m'empêcher de me demander où nous en sommes. Le Concordat est-il abrogé ou est-il encore en vigueur ?...

« L'article 17 du Concordat prévoit le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul ne serait pas catholique et dispose que, dans ce cas, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article 16 et la nomination aux évêchés, seraient réglés par une nouvelle convention. Ainsi, dans la pensée des signa-

1. Cf. Le comte FONTAINE DE RESBECQ, *Rapport sur l'enseignement primaire catholique*, présenté à l'Exposition de 1900.
2. Cf. LECANUET, t. II, p. 330.

taires du Concordat, les prérogatives reconnues au chef du Gouvernement français étaient subordonnées à la condition qu'il professerait la foi catholique. Et voici qu'un ministre de ce gouvernement, celui-là même qui exerce sous sa responsabilité les prérogatives concordataires, prononce des discours officiels contre la croyance catholique. A l'en croire, l'État se doit à lui-même de ne pas laisser enseigner dans son école nos dogmes et notre foi et l'État, cependant, continue à nommer les évêques qui sont les gardiens de cette foi. »

Le cardinal Lavigerie, encore à Paris, surpris à la lecture de ce passage, écrivit aussitôt au cardinal secrétaire d'Etat[1] pour le lui dénoncer et pour le renseigner sur la manière dont cet acte épiscopal avait été préparé, car c'était un coup monté.

Ce passage contenait une interprétation, excessive et contraire aux précédents, des intentions qui avaient dicté le Concordat : « Cette convention ne demande pas, disait le cardinal Lavigerie, que le chef de l'État ou celui qui nomme les évêques professe la foi catholique, mais seulement qu'il soit catholique, ce qui est tout différent. Un catholique pouvant, malheureusement, ne pas professer sa foi, sans perdre pour cela sa qualité, comme l'Eglise elle-même l'a consacré par sa pratique en ce qui concerne les mariages. Il semble ensuite que, le Gouvernement démocratique étant aujourd'hui une collectivité, il ne faut interpréter la condition de ce catholicisme qu'au point de vue de son ensemble ou de la majorité de ses membres. C'est ce qui a été accepté en fait sous le pontificat de Pie IX alors que, pendant le siège de Paris, M. Crémieux, quoique juif, exerçait à Tours les fonctions de ministre des Cultes et en cette qualité désigna les Evêques d'Agen et de la

1. Lettre inédite au cardinal Jacobini. Paris, 3 avril 1886.

Guadeloupe, qui tous deux ont été acceptés et préconisés par le Saint-Siège. La théorie de l'archevêque de Paris qui, en elle-même, ne concorde pas avec les faits, a de plus le très grave inconvénient de paraître vouloir forcer les membres du Gouvernement à la pratique de la religion catholique, sous peine de perdre les attributions concordataires, et, comme elle accuse les membres du Gouvernement de ne point professer notre foi, elle semble par là dénoncer implicitement le Concordat. Dans les circonstances actuelles,une semblable théorie, jetée à tous les vents de la publicité et livrée aux passions de la politique, me paraît, je le répète, susceptible de produire des conséquences et des difficultés graves. »

Le cardinal Guibert était parvenu, comme il le disait dans sa lettre, « à l'extrémité d'une longue carrière ». Il était très affaibli (le dénouement fatal qu'on attendait, arriva d'ailleurs le 9 juillet suivant). Son entourage en avait profité pour le faire sortir de son ancienne fermeté et sagesse de jugement, pour le pousser à des démarches où on lui représentait plutôt l'applaudissement bruyant des journaux et du public, que l'utilité véritable de l'Église.

C'était Mgr d'Hulst qui avait été le premier rédacteur de la lettre et il y avait mis un peu trop de sa passion politique. Le coadjuteur, Mgr Richard, n'en avait pas vu le danger.

Bien que dans cette lettre le cardinal de Paris eût prétendu exprimer le sentiment unanime de l'épiscopat, on n'avait même pas consulté les membres de l'épiscopat qui étaient présents en ce moment à Paris, comme le cardinal Lavigerie, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Soissons. M. Chesnelong, après la publication de l'acte du cardinal Guibert, était venu trouver le cardinal Lavigerie et lui avait encore révélé que Mgr d'Hulst et le coadjuteur avaient préparé, sans avoir communiqué le

texte de la pièce, de nombreuses adhésions épiscopales et même un pétitionnement public, dans un grand nombre de diocèses.

La nonciature était dans la confidence de ces manœuvres. Le cardinal Lavigerie, le matin même de la publication de la lettre du cardinal Guibert par le journal, alla aussitôt à la nonciature pour prendre des informations[1]. Le nonce, Mgr di Rende, était invisible parce qu'il devait partir pour Orléans. L'archevêque d'Alger fut alors reçu par Mgr Averardi, mais pendant l'entretien le nonce arriva et s'excusa. Mgr Lavigerie lui demanda alors s'il connaissait la lettre de l'archevêque de Paris et s'il avait demandé des instructions à Rome. Le nonce lui répondit : « Je n'ai aucune instruction. Le Saint-Père ne connaît pas la lettre ni moi non plus. Je ne l'ai même pas encore vue dans le journal. »

« La voici », lui dit le cardinal.

Il fit semblant d'en lire une partie, puis il la rendit à Mgr Lavigerie en disant : « Je suis obligé de partir. Traitez la question avec Averardi. »

Lorsque le nonce fut sorti, l'auditeur de la nonciature avoua au cardinal Lavigerie que Mgr di Rende et sa mère, la marquise, en connaissaient le texte depuis deux jours.

Il y avait donc une véritable intrigue.

En tous cas, comme conséquence immédiate, cet acte de l'archevêque de Paris pouvait faire réveiller les sentiments d'opposition à Mgr Richard de la part du Gouvernement.

Grâce à la sage intervention du cardinal Lavigerie, le Gouvernement laissa passer inaperçu l'incident.

Ce fait et bien d'autres encore mettaient cependant

1. Lettre confidentielle et inédite du cardinal Lavigerie au cardinal Jacobini. Paris, le 19 avril 1886.

en pleine lumière les tentatives des catholiques intransigeants pour réagir contre la politique de Léon XIII.

Les intransigeants, qui se recrutaient principalement chez les monarchistes, avaient passé en 1885 quelques moments d'inquiétude. En effet, après la lettre du Saint-Père au cardinal Guibert, le parti de *l'Univers* se croyant près d'être frappé comme l'avait été *le Journal de Rome*, s'était trouvé un moment déconcerté et abattu. Mais, peu à peu, il avait repris courage et recommençait ses polémiques violentes.

« J'hésite à écrire ce qui va suivre, disait avec tris tesse le cardinal Lavigerie au secrétaire d'État, je le dois cependant pour répondre à votre confiance. Ce n'est pas seulement de France que le courage leur est revenu, c'est surtout de Rome.

« Quelques cardinaux, dont il est inutile que j'écrive les noms parce que Votre Éminence les devinera sans peine, leur ont donné ou fait donner l'assurance que tout cela n'aurait pas pour eux de suites fâcheuses, que c'était une simple bourrasque qu'il fallait savoir subir sans broncher, et que la majorité du Sacré Collège remettrait bientôt tout en place à la mort du Pape, et qu'alors les intransigeants auraient leur revanche.

« Ces mêmes propos ont été tenus ou écrits bien plus grossièrement encore par des personnages franco-romains de moindre importance et surtout, en toute occasion, par M. Battandier, vicaire général du cardinal Pitra. »

Un autre encouragement leur venait encore de la nonciature de Paris. « Il y a une chose étrange dans notre situation religieuse, disait au cardinal Lavigerie un des prélats les plus capables de cette époque, c'est que lorsqu'on va à Rome et que l'on entend le Souverain Pontife ou le cardinal secrétaire d'État, on entend une voix et des appréciations toutes diffé-

rentes de celles qu'on entend sur l'ensemble des affaires à la nonciature de Paris ! »

Il y avait à la nonciature (Mgr Lavigerie s'en plaignit spécialement dans une lettre particulière au cardinal Jacobini le 18 avril) deux personnages qui paraissaient y exercer une influence beaucoup trop marquée et trop publique : Mgr Freppel et Mlle Élise Veuillot. « Mgr Freppel, écrivait le cardinal Lavigerie, agit ouvertement et à visage découvert; Mlle Veuillot agit plus finement. Elle a fait une manière d'alliance avec la marquise di Rende. Ces deux dames se voient plusieurs fois par semaine, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre, et là, Mlle Veuillot reçoit confidence de choses qu'elle devrait ignorer et entend des propos qu'on ne devrait pas lui tenir. Elle s'en sert pour rendre courage à sa troupe. »

Il résultait de tout cela que *l'Univers* qui, un moment, avait été fort ébranlé, revenait à ses anciennes habitudes et qu'il profitait de cette situation pour ne pas désavouer ce qui avait été blâmé ou condamné par Léon XIII. Le clergé des campagnes, très attaché aux enseignements et à la direction du Pape, et, en même temps, lecteur de *l'Univers*, était ainsi trompé, car, par ses artifices de langage, ce journal se représentait comme l'organe de Rome.

Cet état de choses amenait encore et naturellement le cardinal Lavigerie à s'occuper de la presse religieuse modérée, dont la situation en 1886 n'était pas brillante.

*L'Univers* arrivait à faire ses frais, mais *la Défense* de J. Denais était sur le point de périr; *le Monde*, sur lequel Léon XIII pouvait compter, bien que ses éminents rédacteurs fussent monarchistes, était dans une mauvaise situation financière. Ses abonnements étaient restreints (4.000) et le rapport des abonnements et des annonces ne comblait pas le vide. Il fallait chaque année trouver 50.000 à 60.000 francs.

Des souscriptions bienveillantes (presque toutes parmi les membres de l'épiscopat) lui fournissaient de 30.000 à 40.000 francs. Il restait un déficit d'au moins 20.000 francs. Le cardinal Lavigerie obtenait, comme on l'a vu, cette somme du Saint-Siège. *Le Monde* espérait toujours pouvoir se relever par les annonces, mais la mauvaise marche des affaires du commerce et de l'industrie persistait et l'empêchait de se mettre à flot. Cependant il fallait à tout prix empêcher *l'Univers* d'acheter *le Monde* et sa clientèle. « Il serait ainsi, écrivait le cardinal Lavigerie, le maître unique et absolu de la place et, par conséquent, de l'esprit du clergé. Avec les sentiments qui l'animent, ce serait une grave difficulté de plus. » L'archevêque d'Alger proposait un moyen au secrétaire d'État. Parmi ses souscripteurs bénévoles, *le Monde* comptait le Prieur de la Grande-Chartreuse de Grenoble. Les Chartreux distribuaient, chaque année en aumônes, plusieurs centaines de milliers de francs, produit de la vente de leur liqueur. Ils pourraient donc augmenter leur souscription au journal et ils le feraient certainement si le Saint-Siège le leur recommandait indirectement par leur procureur de Rome.

Malgré la bonne volonté de ses rédacteurs et de ses bienfaiteurs, *le Monde* fut obligé, quelques années plus tard, de se vendre à *l'Univers*.

Deux incidents, l'un soulevé par le cardinal Desprez[1], l'autre par M. l'abbé Fèvre[2], dans lesquels

1. M. de Freycinet, président du Conseil, était venu, au nom du Gouvernement, présider une cérémonie officielle à Toulouse. L'archevêque, le cardinal Desprez, ne voulant pas y assister, devait, selon l'habitude, s'absenter ou alléguer un état quelconque de santé et se faire représenter par un de ses vicaires généraux. Au contraire, il fit publier dans sa *Semaine Religieuse* qu'il ne faisait pas de visite au président du Conseil des ministres parce qu'un décret de messidor lui donnait le pas sur le ministre.

2. M. l'abbé Fèvre, dans son *Histoire de l'Église*, parue en 1886, avait attaqué les Sulpiciens, les accusant d'être gallicans et libéraux. Certes, les Sulpiciens, comme les Jésuites et toutes les au-

intervint encore le cardinal Lavigerie, mais qui n'eurent aucune suite sérieuse, terminèrent l'année 1886.

Avec le vote de la laïcité de l'enseignement, les radicaux étaient arrivés à leurs fins. Ils avaient réussi à transformer en lois tous leurs projets scolaires. Cette main-mise de l'État sur l'enseignement apparaissait aux catholiques comme un très grave danger.

Tant que le cardinal Lavigerie, d'accord avec Léon XIII, avait pu espérer sauver l'essentiel, il avait consenti à accepter certaines pertes accessoires, c'est pourquoi il avait fait preuve pendant six ans, d'un esprit de conciliation très grand. Mais les anticléricaux, favorisés par la faiblesse des uns et l'imprudence des autres, avec une rage persistante et une habileté consommée, en étaient arrivés à attaquer même l'essentiel. Le moment était donc venu de ne plus rien ménager. Après avoir usé, avec tant de patience, de toutes les ressources de la modération, le cardinal Lavigerie pensait que désormais, en face d'une telle situation, la première nécessité était de renverser le Gouvernement. Désertant le terrain de la conciliation qui n'était que le sable mouvant des demi-mesures et des concessions, il invitera le Pape, le 16 décembre, à une action énergique : « Je pense, pour ma part, qu'il y a lieu de ne plus rien ménager et de faire comprendre que l'Église est décidée à soutenir leur choc et à leur livrer résolument bataille. »

Ce qu'appréhendait le cardinal Lavigerie n'arriva

tres congrégations de l'époque, avaient été gallicans depuis 1682 jusqu'au Concordat de 1802, puisqu'ils ne pouvaient enseigner qu'en s'engageant à soutenir la déclaration de 1682. Mais depuis 1802, ils avaient abandonné la doctrine des quatre articles et s'étaient rapprochés des doctrines romaines. L'accusation était donc injuste, mais M. Fèvre s'était fait l'agent des intransigeants, ennemis surtout de la politique de Léon XIII.

pas. Les affaires générales de l'Église de France allaient prendre une tournure nouvelle. D'abord la composition de la nouvelle Chambre réduisait le Gouvernement à l'impuissance. Le pays avait envoyé au Parlement 200 opportunistes, 180 radicaux et 200 conservateurs. Ces trois groupes, à peu près d'égale force, allaient maintenir un certain équilibre pendant toute la législature. Ensuite l'horizon politique était chargé de sombres nuages. La note du comte de Paris parue en cette fin d'année, l'arrivée au pouvoir du général Boulanger, l'éventualité d'une guerre avec l'Allemagne, les gros scandales politiques qui éclatèrent à ce moment, ébranlaient sourdement le régime républicain. L'attention des partis politiques, naturellement attirés par ces différents périls, laissa donc l'Eglise de France jouir d'une paix relative.

Le cardinal Lavigerie délaissa un peu de 1887 à 1890 les luttes de la politique intérieure. En 1887, il reprit son rôle d'évêque mendiant et renouvela la tentative qu'il avait faite deux ans auparavant. On se souvient qu'en 1885, le budget des Cultes pour l'Algérie et la Tunisie avait été amputé de 500.000 francs. A ce moment, Mgr Lavigerie avait courageusement tendu la main, en France, pour soutenir ses œuvres africaines, si bien que le Gouvernement avait cru devoir rétablir un crédit de 100.000 francs sur les 500.000 retranchés. En 1887 les mêmes attaques revenaient sur ces 100.000 francs. C'en était trop. Le cardinal Lavigerie qui pensait que payer, avec ce crédit, le patriotisme du clergé sur ces terres barbaresques c'était déjà peu l'estimer, préféra refuser de lui-même cette somme pour sauvegarder son honneur et celui de ses prêtres et pour éviter d'étaler aux yeux des populations étrangères des luttes mesquines. Il le fit le 24 février 1887. Puis, au printemps il se rendit à Rome, en France, en Belgique, en Hollande et quêta encore pour ses œuvres. L'année

se passa sans autre incident. La crise ministérielle qui avait éclaté à cette époque, faisait bien augurer pour l'Église. Un nouveau nonce, Mgr Rotelli, s'installait à Paris. A Rome, le cardinal Rampolla succédait au cardinal Jacobini dans les fonctions de secrétaire d'Etat du Pape. Le cardinal Lavigerie, lui, s'occupa principalement de ses missions d'Afrique et de son diocèse de Carthage. Mais l'année qui suivit fut importante pour le Primat d'Afrique. Ce fut l'année de son jubilé épiscopal, et surtout celle où il devait émouvoir le monde entier par ses appels en faveur des esclaves africains.

Il y avait vingt-cinq ans, en 1888, que Mgr Lavigerie était évêque. Il avait reçu la consécration épiscopale le 12 mars 1863. Il célébra cet anniversaire avec une grande pompe. Il fit paraître, le 19 février 1888, une lettre pastorale où il rappelait les grands souvenirs parus dans ce quart de siècle et son action en France, en Algérie, en Tunisie et dans tout le continent africain. C'était comme une récapitulation de sa vie avant de couronner son œuvre par le mouvement anti-esclavagiste et par le toast d'adhésion à la République.

Depuis son arrivée à l'archevêché d'Alger, Mgr Lavigerie méditait de détruire l'esclavage africain. Plusieurs fois il en avait déjà parlé et surtout il avait fait du rachat des esclaves en Tripolitaine, au Soudan, à Zanzibar, au Tanganika, au Tabora, un des buts de sa société des missionnaires d'Alger.

Un brigand redoutable Tipo-Tipo, à la tête de bandes de musulmans armés, pratiquait l'esclavage sur une grande échelle. En 1887 il avait razzié les rives du Tanganika et commis des horreurs épouvantables. Les Pères Blancs avaient envoyé à leur fondateur le récit de ces razzias et de ces horreurs. « Ces récits, écrivait Mgr Lavigerie, ces récits que m'apportait chaque courrier de l'intérieur, ne me

laissaient plus de repos. » Il voulait mettre un terme à ces cruautés. Mais comment un homme seul, un vieillard, comme il disait, pourrait-il faire partager ses sentiments à l'Europe ? L'occasion comme toujours le servit admirablement.

L'empereur du Brésil, Dom Pedro, de concert avec Léon XIII, voulait émanciper les deux millions d'esclaves qui étaient répandus dans son immense territoire. Le Pape devait préluder à ce grand acte par une encyclique solennelle. Le cardinal Lavigerie apprenant cette nouvelle par les journaux, adressa le 16 février 1888, une lettre à Léon XIII pour lui dévoiler les horreurs de l'esclavage africain et pour le supplier d'y faire allusion dans sa lettre publique, et d'inciter les évêques à les faire disparaître. Son désir fut exaucé et le grand pape, dans son encyclique du mois de mai 1888, eut une page admirable sur l'Afrique. Sans perdre une minute, le cardinal Lavigerie prit le chemin de Rome, entraînant après lui un pèlerinage africain des plus curieusement composés. On y voyait douze prêtres de chacun de ses diocèses d'Algérie et de Tunisie, douze Pères Blancs, douzes Arabes et Kabyles, douze nègres, des Français, des Italiens et des Maltais que suivaient encore des gazelles et des dromadaires. Ce pèlerinage se rencontra avec celui de Lyon que conduisait Mgr Foulon. Le 24 mai 1888, les deux pèlerinages furent reçus en audience solennelle. Le cardinal Lavigerie les présenta et se montra dans toute sa majesté. Il prononça, à cette occasion solennelle, un magnifique discours. Il parla d'abord de Lyon, berceau de l'œuvre de la Propagation de la Foi et ensuite de l'Afrique, le champ de cette propagation évangélique. Tout fut noble De longues acclamations retentirent. Le Pape avec la solennité extraordinaire qu'il savait attacher aux actes importants de son ministère, lui donna, sous les éloges, le commandement de mener

à bonne fin ses grandes entreprises. On sait le reste. L'éminent prince de l'Église quitta Rome et vint prêcher sa croisade humanitaire à Paris, à Londres, en Belgique. Partout il souleva une émotion considérable.

Il remua l'opinion du monde entier et par elle les puissances. Il fonda des comités anti-esclavagistes, réunit des congrès. Grâce à cette initiative merveilleuse, l'esclavage a disparu désormais aujourd'hui, après vingt-cinq ans, de tout le continent noir.

En même temps que ce grand évêque devenait le bienfaiteur immortel de l'Afrique, il restait toujours le grand Français. En particulier il fut favorable à une entente avec l'Italie et proposa au gouvernement français de pousser cette nation à la conquête de la Tripolitaine pour la détacher de la Triple-Alliance. D'autre part, comme l'Allemagne cherchait à attirer l'Espagne dans sa sphère, il donna l'idée au ministre des Affaires étrangères d'intéresser les Espagnols au Maroc pour faire contrepoids aux influences germaniques.

En France, sans s'occuper des détails, — cela lui était impossible par suite du surmenage que lui imposait son œuvre anti-esclavagiste — il tint cependant à marquer une direction dans les questions générales de la politique religieuse. Comme l'année 1887, l'année 1888 fut assez calme pour l'Eglise. L'opinion était tournée du côté du Boulangisme. Mgr Lavigerie n'eut aucune sympathie pour ce mouvement politique. Il avait connu le général Boulanger en Tunisie. Le général qui commandait en 1885 le corps d'occupation, avait émis des idées politiques sur la Régence, qui semblaient à Mgr Lavigerie et au résident général, M. Paul Cambon, contraires aux intérêts du pays et de la France. Il voulait en particulier l'annexion. Il trouva dans l'archevêque de Carthage et dans le représentant de la France,

des adversaires déclarés. Il fut, peu après, rappelé en France.

Tandis que l'opinion publique et surtout les catholiques se passionnaient pour Boulanger, le cardinal Lavigerie qui prévoyait sous l'immense fortune du général, son immense catastrophe, se tint à l'écart. Fidèle, au contraire, à sa ligne de conduite, il dirigea les promotions au cardinalat et les élections aux sièges épiscopaux dans le sens de la conciliation. Il fit élever à la pourpre Mgr Thomas, archevêque de Rouen, et Mgr Foulon, archevêque de Lyon.

En 1889, la loi sur le service militaire des clercs réguliers ou séculiers, vint troubler les espérances qu'il fondait sur les missions françaises, en particulier sur celle des Pères Blancs. L'obligation du service militaire de trois ans pour les religieux, pouvait entraîner la ruine de ces missions et par voie de conséquence, être d'un grand dommage non seulement pour l'Église, mais encore pour l'influence française en Orient et en Afrique. En mai 1889, il adressa donc au président de la République, une longue lettre ou plutôt un mémoire très documenté, pour éclairer le Gouvernement sur les conséquences funestes, au point de vue national, dans les pays de missions, qu'aurait l'adoption d'une telle loi. M. Carnot et de nombreux hommes politiques étaient personnellement dans les idées du cardinal Lavigerie. Mais l'épiscopat entier, négligeant le côté pratique, ne voulant pas limiter ses revendications au seul clergé des colonies et aux missionnaires, en se servant des raisons que le patriotisme impose, mena une campagne active en vue d'obtenir que la loi ne fut pas appliquée, sachant bien qu'il courait à un échec certain. L'adoption de cette loi fit éprouver au prélat africain, une grosse amertume. L'heure des épreuves sonnait. Il en ressentit une deuxième dans la non-réussite de son congrès anti-

esclavagiste de Lucerne. L'année suivante devait lui en ménager une autre, la dernière, mais la plus douloureuse, celle qui devait le conduire rapidement au tombeau, dans son toast à la République française.

## DEUXIÈME PARTIE

---

# LE TOAST D'ALGER

## (1890-1892)

## CHAPITRE PREMIER

### LES PRÉPARATIFS DU TOAST
### LE TOAST. — SON RETENTISSEMENT

I

Élections de 1889. — L'apaisement. — Symptômes nouveaux chez les catholiques et dans le Gouvernement. — L'Encyclique *Sapientiæ Christianæ*. — Lettre pastorale du cardinal Lavigerie sur l'Encyclique. — Approbations des hommes de tous les partis. — Le cardinal Lavigerie et l'Union catholique. — Lettre du cardinal Lavigerie à Mgr Boccali, secrétaire particulier de Léon XIII. — Le ralliement. — Léon XIII et le cardinal Place. — Choix du cardinal Lavigerie. — Le cardinal Lavigerie à Paris et à Rome. — Desseins secrets. — M. Keller, comte romain. — Lettre du cardinal Lavigerie au ministre de l'Intérieur. — L'escadre de la Méditerranée à Alger et le discours de Saint-Eugène.

II

Retentissement en France. — Lettres du cardinal Lavigerie à son clergé, à Eugène Veuillot. — Silence de *l'Univers* et attitude de l'épiscopat. — Lettre du cardinal Lavigerie à Mgr Bourret, à M. Croisille. — Attitude du nonce de Paris. — Impression du toast sur le pape, ses conseillers et dans les milieux du Vatican. — Redoublement de l'agitation en France. — Avertissements au cardinal Lavigerie. — Son inquiétude. Ses télégrammes et ses lettres au cardinal Rampolla et à Mgr Ferrata. — Lettre du cardinal Rampolla à l'évêque de Saint-Flour. — Impression

**en Italie. — Retour de Léon XIII vers la politique du toast. — Son plan. — Déclarations de M. de Béhaine. — Lettre du cardinal Lavigerie à Mgr Ferrata.**

## I

A la fin de 1889 eurent lieu les élections législatives. Le renouvellement de la Chambre avait toujours une grande importance pour les catholiques. Allaient-ils enfin gagner les 150.000 voix qui leur manquaient en 1885, pour triompher[1] ? Comme en 1885, le Gouvernement, dans la personne du ministre des Cultes, M. Thévenet, recommanda au clergé une abstention rigoureuse dans les luttes électorales, sinon on fermerait « la caisse » et on engagerait des poursuites judiciaires. Évidemment de pareilles menaces ne réussirent qu'à indigner le clergé. Ce fut tout.

Les élections se firent sur le boulangisme. Le clergé et les catholiques avaient eu l'imprudence de se laisser attirer dans ce mouvement. Le 22 septembre, au premier tour de scrutin, les républicains obtinrent 250 sièges, et les opposants 160, parmi lesquels il n'y avait que 22 boulangistes. Le 6 octobre, au second tour, les suffrages donnèrent 129 républicains et 51 opposants. Il y avait donc 366 républicains contre 210 opposants. Comme résultat général, les boulangistes avaient été écrasés, les monarchistes et les bonapartistes battus et déconsidérés, les radicaux également. Les républicains modérés (opportunistes en grande partie) étaient en majorité. C'était encore un bon espoir.

Les derniers événements, surtout l'aventure bou-

1. Mgr d'Hulst écrivait dans *le Monde*, en 1885, qu'un déplacement de 150.000 voix nous aurait donné la majorité.

langiste, avaient laissé la nation dans une grande lassitude. Ce fut peut-être une occasion par où un peu de réflexion pénétra dans le pays.

Les conservateurs, continuellement battus, se demandaient s'il ne serait pas temps de changer de tactique. *L'Univers*, lui-même, sous la plume de Pierre Veuillot, modifiait son ton; moins intransigeant, moins royaliste, M. de Mun estimait qu'il ne fallait pas être irréductible avec le régime établi; M. de Castellane se ralliait; M. Piou ouvrait les yeux, voyait nettement dans la situation et fondait, avec quelques républicains conservateurs, la « droite constitutionnelle ».

Du côté du Gouvernement et des républicains, on remarquait une tendance à se rapprocher du clergé, de l'Église. La nouvelle Chambre comprenait environ 250 républicains modérés. Le président Carnot, MM. de Freycinet, Ferry, Spuller, Constans, estimaient, eux aussi, qu'il fallait faire trêve aux querelles intestines et pratiquer une politique de conciliation. M. Spuller, en particulier, faisait paraître dans *la République Française* une série d'articles en faveur de l'apaisement. *Les Débats*, *le Temps*, *la Paix*, le soutenaient. Déjà à la rentrée des Chambres, le 21 novembre 1889, M. Tirard, président du Conseil, dans sa déclaration ministérielle, avait prononcé ces paroles : « La France, par ces dernières élections, a surtout manifesté la résolution d'entrer dans une ère définitive d'apaisement. » M. de Freycinet, qui le remplaçait le 18 mars 1890, s'exprimait dans le même sens. M. Constans, aux Cultes, accueillait avec bienveillance les évêques, cherchait à les gagner. M. Carnot, dans ses voyages présidentiels, se montrait courtois, aimable envers le clergé.

Du Vatican, Léon XIII suivait, avec plaisir, tous ces symptômes de conciliation, qui répondaient à ses désirs les plus chers. Le cardinal Lavigerie, le grand

promoteur de cette politique depuis dix ans, ne devait pas laisser, de ses déserts, échapper une si belle occasion. Il allait, lui aussi, pousser vigoureusement à cette union tant désirée.

Le 10 janvier 1890, le Saint-Père avait fait paraître l'encyclique *Sapientiæ christianæ*, qui était le complément de l'encyclique *Libertas præstantissimum*[1] et il enseignait de nouveau que l'Église n'était contraire à aucune forme de gouvernement « Attirer l'Église à un parti quelconque, c'était abuser de la religion. » Mais si l'Église ne réprouvait aucune forme politique, cependant « elle ne pouvait pas prêter sa faveur et son appui aux chefs d'État qui l'attaquaient ou méconnaissaient ses droits. Elle favoriserait au contraire ceux qui seraient dans des dispositions opposées. » Ces paroles s'adressaient aux hommes sages du parti républicain. Le cardinal Lavigerie reprit encore les idées de Léon XIII dans une lettre pastorale qu'il écrivit au sujet de cette encyclique. Il exprimait ses pensées sur la nécessité de tirer des conclusions pratiques pour la constitution en France d'une union catholique. Sa lettre circulaire fut bien accueillie en France et à Rome. Des hommes politiques, tant parmi les conservateurs modérés que dans le parti républicain, se montrèrent favorables aux idées de cette lettre. Voici ce que lui écrivait Mgr Bourret le 16 mars[2] : « M. Constans, qui est mon diocésain, voudrait donner à la politique une orientation dans le sens de votre commentaire sur l'encyclique. Il a même dit ici, dans le pays, qu'il voulait me mander pour conférer. Vous seriez plus à même que personne de le seconder dans ce mouve-

1. Dans cette encyclique, Léon XIII rappelait la doctrine catholique sur la liberté humaine dans les individus et les sociétés et les erreurs contraires à la vérité catholique sur cette question, erreurs qui portent un nom générique : *le libéralisme*.
2. Inédit.

ment auquel la Chambre semble s'opposer, mais auquel vous voyez qu'on fait constamment allusion.

« J'ai été sur le point de vous envoyer à vous pour les communiquer à Rome, deux longues lettres d'un interlocuteur où tout ce plan de retour vers les catholiques est exposé et discuté. Il vous faut aller à Paris et voir ce personnage politique qui est, en ce moment, l'homme de la situation. »

Parmi les approbations que Mgr Lavigerie reçut, il en fut une qui lui fut particulièrement agréable ; il la regarda comme providentielle. Le comte Victor Guyot de Salins, président de l'« Union Catholique », lui écrivait pour lui demander d'inscrire son nom parmi les conseillers de l'œuvre. L' « Union Catholique », avait pris naissance en Bretagne et avait été approuvée par Pie IX, le 14 juillet 1876. Elle avait eu pour premier conseiller et protecteur le cardinal-vicaire Patrizi. Depuis cette époque elle avait travaillé sans trop de bruit. Le cardinal Lavigerie envoya aussitôt au président de l'Union une lettre de remerciements, dans laquelle il lui conseilla de donner une prompte extension à son œuvre afin de réunir les catholiques en une force considérable et il lui promit sa protection. C'était déjà préparer, dans l'idée du cardinal, le terrain aux pensées de Léon XIII et aux désirs du Gouvernement. Le comte Guyot de Salins s'employa avec courage à cette œuvre ; les circonstances d'ailleurs le favorisaient. Le comité de Paris de l' « Union », dont les chefs étaient MM. Chesnelong, Keller, Lucien Brun, avait toujours été hostile à la formation d'un comité directeur. La lettre de Mgr Lavigerie, que le comte de Salins leur communiqua, amena des dispositions favorables pour l'extension pratique de cette société. D'autre part, les catholiques militants et principalement *l'Univers*, qui avaient voulu confisquer, au profit de leur influence, la direction de

l' « Union Catholique » reconstituée, s'étaient relâchés de leur prétention. Le 28 février, *l'Univers*, qui avait réclamé à la présidence de cette Union M. de Mun, en était arrivé à émettre formellement le projet de confier la direction de cette société à un comité central composé de catholiques choisis dans toutes les nuances.

En même temps qu'il s'adressait au comte Guyot de Salins, le cardinal Lavigerie écrivait à Mgr Boccali, secrétaire particulier de Sa Sainteté, pour prier, par son intermédiaire, le Saint-Père d'agir par un coup décisif, car le mouvement vers la conciliation ne faisait que s'accentuer, les catholiques sentant, eux aussi, davantage le désir de s'unir[1] : « C'est, je crois, très vénéré et éminent Seigneur, l'occasion de ne pas laisser refroidir le fer, pendant qu'il est chaud, et il me semble très facile à un homme habile de faire réussir dans la pratique l'idée féconde du Saint-Père.

« D'une part, on peut faire ressortir avec avantage aux yeux des hommes politiques modérés, même des républicains, comme M. Carnot, président de la République, qu'au fond ce que conseille le Souverain Pontife est utile à la consolidation du Gouvernement de leur choix, puisque Léon XIII pose en principe que les catholiques, comme tels, doivent s'abstenir de participer aux entreprises des partis. De l'autre, il n'est pas facile, dans la situation de la France, de faire voir aux catholiques, qui tiennent à honneur de conserver les traditions de fidélité, que le seul moyen d'arriver à un résultat, c'est, tout d'abord, de constituer un Gouvernement conservateur, c'est-à-dire chrétien, ce qu'on ne peut faire sans l'union catholique. Enfin, pour les compétitions et les divisions intérieures, qui étaient encore plus graves, comme

1. Lettre inédite, 5 mars 1890.

l'avoue *l'Univers* et qui venaient presque toutes de lui, on peut lui faire entendre que ses partisans n'ont plus d'objection à faire à la constitution d'un comité, puisque, aujourd'hui, c'est le journal même qui le propose. Je me permets donc d'insister, très vénéré et éminent Seigneur, sur les pensées que j'avais l'honneur de vous soumettre dans ma lettre précédente. Il y va de l'honneur même du Saint Siège et de celui du Souverain Pontife. Il ne peut avoir mis en lumière, dans un acte aussi considérable, une pensée aussi pratique, aussi féconde, aussi juste, sans lui faire maintenant porter ses fruits. Tout semble prêt; il ne faut pas laisser échapper l'occasion.

« Voilà, très vénéré et éminent Seigneur, les réflexions que je me permets d'ajouter aujourd'hui à celles que je vous ai prié d'exposer au Saint Père. L'essentiel me paraît maintenant de ne point s'endormir et de fixer dans son esprit le choix des membres du futur comité. Mgr Ferrata qui, parmi les prélats présents à Rome en ce moment, connaît le mieux par expérience le personnel catholique de France, le fort et le faible de chaque parti, est plus à même que qui que ce soit, de donner au Saint-Père, avec Mgr Rotelli et Votre Excellence, des indications précieuses à cet égard.

« Veuillez excuser, Monseigneur, le laconisme de cette lettre. A la distance où je me trouve en ce moment, il m'est difficile, si je veux suivre un peu les événements, d'écrire de longs mémoires, et la circonstance est si importante et ma conscience parle si haut sur mon obligation de faire connaître à Sa Sainteté tout ce que je pense, que je ne veux pas perdre un seul jour... »

Mgr Boccali qui avait remis les deux lettres du cardinal Lavigerie au Saint-Père [1], lui répondit que

1. Lettre inédite, 29 mars 1890.

le Pape « rien ne désire plus que cette union, si vivement recommandée par lui, se fasse et de sa part il ne manquera pas d'aider à la réalisation de ce but ».

L'idée féconde dont parlait le cardinal Lavigerie, était celle du ralliement, objet depuis longtemps de ses préoccupations et de celles de Léon XIII.

D'autres évêques (NN. SS. Bourret, Meignan, etc.), suppliaient, de leur côté, le Pape d'agir. Le nonce avait envoyé des rapports favorables. L'ambassadeur apportait les bons sentiments de son Gouvernement. Le Souverain Pontife crut donc le moment venu, comme le lui insinuait le cardinal Lavigerie, pour réaliser pratiquement son idée, et il chercha un personnage ecclésiastique digne de la lancer.

Mais quel évêque voudrait assumer cette responsabilité? Léon XIII songea à Mgr Meignan, à Mgr Perraud, à Mgr Isoard.

« Au mois d'avril 1890, il mande à Rome le cardinal Place. Pendant six semaines, de nombreux entretiens ont lieu au Vatican entre le Pape, le cardinal Rampolla, Mgr Ferrata et l'archevêque de Rennes sur la situation de la France. Mais ces entrevues n'aboutirent pas. Mgr Place est d'avis qu'il faut cesser d'attaquer la République, mais en laissant le clergé et les catholiques libres de suivre dans l'ordre purement politique, leurs opinions et leurs préférences » — « Je lui avais demandé, racontait plus tard Léon XIII, de rédiger un mémoire. L'excellent cardinal se mit à l'œuvre courageusement, mais je compris bien par le temps qu'il mit à rédiger son mémoire, qu'il travaillait seulement pour m'être agréable. Il me conseilla lui-même de m'adresser au cardinal Lavigerie et je n'eus pas à m'en repentir. Je dois même des remerciements à cet excellent archevêque de Rennes, dont la santé était chancelante et qui n'aurait pas pu supporter l'effort d'une

telle entreprise, de m'avoir donné cet avis [1]. »

Cet « excellent cardinal Place », ami intime du cardinal Lavigerie, avertit confidentiellement l'archevêque d'Alger et de Carthage, comme il avait d'ailleurs l'habitude de le faire pour les questions importantes.

Peu après, Mgr Lavigerie arrivait à Paris. Le motif officiel de son voyage était les intérêts de l'œuvre anti-esclavagiste, mais le but réel était l'affaire du ralliement. Il eut de longs entretiens avec le président de la République, M. Carnot, à Fontainebleau, avec MM. de Freycinet, Ribot, Constans [2]. Il alla ensuite à Rome. Du 10 au 14 octobre, il eut des audiences suivies avec Léon XIII. C'est dans ces entrevues que tout fut discuté, pesé jusque dans les détails. Les résultats furent qu'il fallait « briser les vitres avec les anciens partis », demander aux catholiques d'adhérer à la République et organiser sur ce terrain leur union, avec M. Keller pour chef. La confiance absolue de Léon XIII en Mgr Lavigerie, confiance qui datait de trop longue date, écarte évidemment la supposition d'entretiens pleins de surprises et d'émotions, comme on se l'imagine trop aisément.

Il y avait à Rome, en ce moment, auprès du cardinal, Mgr Livinhac, évêque de Pacando et supérieur des missionnaires d'Alger (Pères Blancs), Mgr Toulotte et le P. Burtin. Mgr Lavigerie, avant de prendre une décision définitive, en parla à ses missionnaires car il prévoyait que ses œuvres en souffriraient dans

1. Cf. Lecanuet, t. II, p. 387.

2. « Puisque vous voilà à Paris, ayez la bonté de voir M. le ministre Constans, lui écrivait Mgr Bourret le 12 août, et parlez-lui longuement de la nécessité de cesser les difficultés religieuses. Il comprend et désire entrer dans cette voie. Une conversation dans ce sens avec un homme autorisé comme vous l'êtes, peut avoir les meilleurs résultats. » (Inédit.) C'était précisément dans ce but qu'il était venu à Paris, mais il cachait ses desseins.

les aumômes qu'elles recevaient en grande partie des familles aristocratiques.

« Qu'en pensez-vous ? » leur demanda-t-il.

Mgr Livinhac hasarda cette réponse : « Le Pape ne pourrait-il pas charger un évêque de France, de cette initiative. »

« Je ne demande pas si le Pape le pourrait, reprit-il, le Pape désire que ce soit moi. »

« Si le Pape le désire il faut lui obéir [1]. »

Voilà quel fut l'entretien simple, mais non sans grandeur, qui eut lieu entre le cardinal et ses dévoués missionnaires. Mgr Lavigerie, dans une lettre confidentielle à Eug. Veuillot et qui a été livrée à la publicité, a dramatisé un peu cet entretien [2].

Pour attirer les regards des catholiques sur M. Keller qu'on désirait mettre à la tête du nouveau mouvement et pour le préparer lui-même à en accepter la direction, le cardinal Lavigerie le fit nommer comte romain. Voici en quels termes l'éminent prélat apporta au vaillant catholique, la nouvelle de cette précieuse distinction [3] : « Je suis heureux de vous annoncer que N. S. Père le Pape, voulant donner une marque de sa haute estime, de sa particulière bienveillance et de sa gratitude, pour tous les services rendus par vous, à la religion, à l'Église et au Saint Siège, durant votre honorable et déjà longue carrière, vient de vous conférer le titre héréditaire de comte, transmissible de père en fils à vos enfants. Je ne pourrai jamais bien vous dire avec quelle confiance, le Saint-Père m'a parlé de vous dans cette circonstance et combien

1. Ce récit a été fait par Mgr Livinhac, lui-même, à l'auteur, le 13 novembre 1908, à Maison-Carrée.

2. Mgr Livinhac aurait dit : « Le Pape le demande, c'est pour le bien de l'Église ; nous ne pouvons rien lui refuser, dussions-nous être écrasés nous-mêmes sous nos propres ruines. »

3. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à M. Keller. Rome, 17 octobre 1890.

il compte sur votre utile concours dans les circonstances actuelles, non seulement pour les progrès de l'œuvre anti-esclavagiste, mais encore et surtout pour la fondation et la direction d'une union catholique en France... » Le lendemain, après avoir écrit cette lettre il avertissait M. Constans, ministre de l'Intérieur, du résultat de ses démarches à Rome :

« MONSIEUR LE MINISTRE [1],

« Au moment de partir pour Rome, j'ai eu l'honneur d'avoir à Paris avec Votre Excellence une conversation dont je n'ai pas perdu l'agréable souvenir. Je ne crois pas devoir repartir pour Alger sans vous faire connaître que j'ai trouvé ici, tant auprès du Saint-Père qu'auprès de ses principaux conseillers, l'accueil le plus empressé et le plus bienveillant.

« Les avantages et la nécessité [2] d'une adhésion explicite de l'épiscopat français à la forme républicaine sont désormais reconnus par le Saint Siège. Il ne s'agit plus que de trouver une occasion et un mode favorables, pour rendre ces sentiments publics.

« J'ai même lieu de croire que cette manifestation ne se fera pas très longtemps attendre et je suis tout décidé pour ma part à en donner le signal, si le Pape me le demande (il en avait déjà reçu la mission). Mais, Monsieur le Ministre, il devient de de plus en plus désirable, au point de vue du succès, qu'il ne se fasse publiquement en ce moment, avec la participation même tacite du Gouvernement, aucune manifestation irritante contre l'Église, elle rendrait impossible tout acte de dignité. Il l'est également que l'on renonce enfin à la direction des

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à M. Constans. Rome, 18 octobre 1890.

2. Dans le texte que j'ai, le cardinal Lavigerie avait d'abord écrit : « les idées de Votre Excellence et les miennes sur la nécessité... »

Cultes à des procédés et à des tendances de persécution trop visibles dans tous les détails.

« Je vois cependant, dans les journaux, que M. Brisson et d'autres députés se proposent de mettre en avant, dès l'ouverture du Parlement, des questions irritantes. Il faudrait que les hommes sages réussissent à faire écarter ces questions ou du moins à empêcher la Chambre de s'engager dans une telle voie..... »

Mgr Lavigerie rentra à Alger, le 27 octobre, tout préoccupé de cette grave initiative. Il ne s'en ouvrit à aucune personne de son entourage. Quelle forme devait-il employer pour lancer cette adhésion ? Un mandement à son clergé, une lettre publique ? « Il faut briser les vitres avec les anciens partis », avait dit Léon XIII. Une occasion s'offrit. L'escadre de la Méditerranée était arrivée dans les premiers jours de novembre en rade d'Alger pour y séjourner. De grandes fêtes étaient préparées en son honneur. Le gouverneur général, M. Tirman, était en congé. La première place revenait donc à l'archevêque. Cet ensemble de circonstances était particulièrement favorable et l'occasion de jeter un cri de ralliement était certainement unique et solennelle, il fallait la prendre et concentrer pour cet acte si important toute son énergie et toute son audace.

Le mercredi 12 novembre 1890, le cardinal Lavigerie offrit dans sa résidence archiépiscopale de Saint-Eugène, un déjeuner à l'État-major de l'escadre de la Méditerranée. Les officiers de la flotte s'y trouvaient réunis au nombre de 40, ayant à leur tête les vice-amiraux Duperré et Alquier. Ils étaient entourés des principaux chefs de l'armée et de l'administration civile de l'Algérie au nombre de 30. A la fin du repas, son Éminence se leva et porta le toast suivant :

« Messieurs,

« Permettez-moi, avant de nous séparer, de boire à la Marine Française si noblement représentée aujourd'hui au milieu de nous.

« Notre marine rappelle à l'Algérie des souvenirs glorieux et chers ; elle a contribué, dès les premiers jours, à sa conquête et le nom du chef éminent qui commande en ce moment l'escadre de la Méditerranée, semble lui ramener le noble et lointain écho de ses premiers chants de victoire.

« Je suis heureux, Monsieur l'Amiral, en l'absence de notre Gouverneur Général, retenu loin de nous, d'avoir pu vous faire ici comme une couronne d'honneur de tous ceux qui représentent en Algérie l'autorité de la France : chefs de notre administration, de notre magistrature, de notre armée.

« Ce qui me touche surtout, c'est qu'ils soient tous à cette table sur l'invitation du vieil archevêque qui a, comme eux, pour mieux servir la France, fait de l'Afrique sa seconde Patrie.

« Plaise à Dieu que le même spectacle se reproduise dans notre France et que l'union qui se montre ainsi parmi nous, en présence de l'étranger qui nous entoure, règne bientôt entre tous les fils de la Mère Patrie.

« L'union en présence de ce passé qui saigne encore, de l'avenir qui menace toujours, est en ce moment, en effet, notre besoin suprême. L'union de tous les bons citoyens est aussi, laissez-moi vous le dire, le premier vœu de l'Église et de ses Pasteurs, à tous les degrés de la hiérarchie.

« Sans doute elle ne nous demande ni de renoncer au souvenir des gloires du passé, ni aux sentiments de fidélité et de reconnaissance qui honorent tous les hommes. Mais quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme du Gouvernement

n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes, qui, seuls. peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées, lorsqu'il n'y a plus, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, que l'adhésion sans arrière-pensée à la forme du Gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la Patrie.

« C'est ce que j'enseigne autour de moi, c'est ce que je souhaite de voir imiter en France par tout notre clergé, et en parlant ainsi je suis certain de n'être démenti par aucune voix autorisée.

« En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible, en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte même dont nous sommes les ministres. Ce serait folie que d'espérer soutenir les colonnes d'un édifice sans entrer dans l'édifice lui-même pour empêcher ceux qui voudraient tout détruire, d'accomplir leur œuvre; folie surtout de l'assiéger du dehors, comme le font encore quelques-uns, malgré des hontes récentes, donnant aux ennemis qui nous observent, le spectacle de nos haines et jetant dans le cœur de la France un découragement précurseur des dernières catastrophes.

« La Marine française nous a donné cet exemple, quels que fussent les sentiments de chacun de ses membres. Elle n'a jamais admis qu'elle dût ni rompre avec ses traditions antiques ni se séparer du drapeau de la patrie, quelle que soit la forme du Gouvernement, d'ailleurs régulier, qu'abrite ce drapeau. Voilà l'une des causes pour lesquelles elle est restée forte et honorée même aux plus mauvais jours, pourquoi elle peut porter son drapeau comme un symbole d'honneur partout où la France doit soutenir son

nom, et permettez à un cardinal-missionnaire de le dire avec reconnaissance, protéger les missions chrétiennes créées par nous.

« Messieurs, à la Marine française ! »

Ce toast, prononcé d'une voix grave et résignée, produisit une émotion profonde. Les officiers debout, les yeux fixés sur leur chef, l'amiral Duperré, attendaient le signal des applaudissements, mais l'amiral se rassit et tous les convives l'imitèrent. Décontenancé, le cardinal s'adressa au commandant en chef de l'escadre :

« Amiral, ne répondrez-vous pas à mon toast ? » Celui-ci leva son verre et dit simplement : « Je bois à Son Éminence le cardinal et au clergé de l'Algérie[1]. »

Voilà, dans toute sa vérité, la cérémonie de ce fameux discours. Après le repas, au départ des autorités, l'archevêque d'Alger fit jouer *la Marseillaise* par les élèves du collège de Saint-Eugène[2].

1. Le télégraphe, après coup et par ordre, fit précéder ces mots de cette première phrase : « Je remercie Votre Éminence au nom de la Marine dont vous venez d'exprimer les sentiments. » Mais elle n'avait pas été prononcée dans la réponse (*le Cardinal Lavigerie*, par Mgr Baunard, t. II, p. 564. Paris, Poussielgue, 1896). Témoignage affirmé par Mgr Livinhac, supérieur général de la société des Pères Blancs, qui fut un des convives du banquet du 12 novembre 1890.

2. On lui en fit un crime énorme. Les royalistes lancèrent dans leurs journaux deux interprétations calomnieuses contre le cardinal Lavigerie. Ils dirent d'abord que Son Éminence acceptait la République telle qu'elle était, avec son athéisme et ses lois oppressives contre l'Église, et ensuite qu'Elle acceptait l'hymne de sang au chant duquel les prêtres, les familles nobles et catholiques avaient été fusillés ou traînés à l'échafaud. Toute la suite de cette étude détruira le premier grief. Pour le second, il suffit de rapporter ce que le cardinal Lavigerie écrivit le 7 décembre 1890 au R. P. Louail :

« Mon cher Père,

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« La seconde chose qui n'aura pas dû moins vous étonner au premier moment, c'est le sens odieux que l'on a voulu donner à

Cet accueil glacial fait à son toast, fut le premier coup porté au cœur du grand apôtre de l'Afrique. Il devait, depuis ce jour, accomplir un douloureux calvaire et user, dans cette lutte politique, ses dernières énergies.

## II

Lorsque les journaux de Paris annoncèrent le toast d'Alger, il y eut dans tout le pays une immense surprise. L'étonnement dura peu et aussitôt après ce calme précurseur de la tempête, ce coup d'éclat souleva des clameurs et des polémiques passionnées. C'est que cette parole était une arme à deux tran-

l'exécution de *la Marseillaise*, non pas par les R. P. Blancs, comme on le dit, mais par les élèves de Saint-Eugène, lors de la venue dans cette maison où habite le cardinal, des chefs de l'armée d'Afrique et de ceux de l'escadre de la Méditerranée. Vous connaissez les usages suivis partout à cet égard à l'étranger dans nos missions. *La Marseillaise* n'y a nullement le sens révolutionnaire qu'elle conserve en France. C'est simplement le chant national, dont tout le monde sans doute ignore les paroles, mais dont l'air est connu de tous et symbolise comme le drapeau de la patrie française. Il faudrait donc ou se résigner à ne donner jamais un souvenir de la patrie, ou bien imaginer autre chose qui ne répondrait pas à cette pensée. Nous jouons donc partout *la Marseillaise* à Alger, à Jérusalem, à Malte, dans nos collèges et, lorsqu'on nous reçoit nous-mêmes, c'est encore par *la Marseillaise* que l'on salue le chef de nos missions.

« Mgr Livinhac, mon vénérable coadjuteur, lorsqu'il a débarqué à Zanzibar, après avoir échappé à tous les périls qui l'ont menacé, soit pendant la persécution, soit pendant son long voyage, a été salué aussi par *la Marseillaise*... Vous aurez sans doute remarqué dans le compte rendu d'une des dernières séances de la Chambre que M..., ancien directeur général des Affaires civiles en Algérie, ancien résident à Madagascar, a rendu lui-même témoignage à l'universalité d'un tel usage, et constaté que les élèves des Pères Jésuites de Madagascar jouaient en son honneur le même air de *la Marseillaise* toutes les fois qu'il leur faisait l'honneur de les recevoir ou de les visiter. L'étonnement que quelques-uns ont manifesté et que d'autres ont exploité à leur suite par des récriminations passionnées, ne prouvent qu'une chose, c'est l'ignorance des uns et la malice des autres... »

chants qui atteignait à la fois les deux partis extrêmes du pays ; celui qui mettait la religion au service de la monarchie et celui qui mettait la République au service de l'irréligion[1].

L'archevêque d'Alger, devant l'emportement des partis, chercha à éclairer les esprits. Le 14 novembre, il adressa à son clergé le texte de son toast et le fit suivre de quelques réflexions calmes. Il demandait aux catholiques de prendre part aux affaires publiques non comme adversaires, mais comme républicains. Il leur disait que reconnaître la République n'était pas reconnaître un gouvernement impie et sectaire, mais une forme de gouvernement qui n'allait point contre les traditions de l'Église; que cette adhésion n'était que le résumé des enseignements de Léon XIII sur cette grave question; qu'elle n'était pas une affaire d'enthousiasme, mais de résignation et de raison.

Il renseigna aussi confidentiellement M. Eugène Veuillot, directeur de *l'Univers*, et, à peu près, dans les mêmes termes, M. Levé, directeur du *Monde*, etc...

« Je ne doute pas[2], écrivait-il à M. Veuillot, que vous ne vous rendiez compte de la portée de l'acte que je viens d'accomplir et que, sachant d'où je viens en dernier lieu, vous n'en deviniez l'inspirateur. Ce que je veux dire simplement, c'est que cet acte aura des suites; que je publierai, dans les premières semaines de janvier, une lettre pastorale dans laquelle je conseillerai aux catholiques l'adhésion à la forme du gouvernement et l'organisation d'une union catholique dans le but de créer dans notre pays un grand parti conservateur et chrétien, qui enlève enfin, par les moyens légaux, c'est-à-dire par les élections, le

1. Cf. *Du Toast à l'Encyclique*, 12 novembre 1890 au 16 février 1892, 2e édition. Lecoffre, Paris, p. 6.

2. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à M. Eugène Veuillot, Biskra, 14 novembre 1890.

pouvoir aux radicaux impies qui nous gouvernent depuis trop longtemps. Tout cela, je le ferai d'après la même inspiration. Ce sera, il faut l'espérer, avec la grâce de Dieu, la réalisation pratique de vos idées... »

*L'Univers*, à l'annonce du toast, n'avait rien dit. Était-ce une gêne, une sorte de protestation ? M. Eugène Veuillot chercha à justifier le silence de son journal, qui n'était dû qu'à un retard involontaire[1] :

« J'étais absent lorsque votre déclaration est parvenue au journal par l'Agence Havas, et nos collaborateurs ne sachant que dire n'ont rien dit. J'ai fait disparaître cette impression. Je ne veux pas d'ailleurs cacher à Votre Éminence que la forme de ce terrible toast m'a d'abord paru un peu chaude, mais en y réfléchissant, j'ai reconnu que pour saisir l'opinion, il fallait parler ainsi. Maintenant, c'est chose faite, mais c'est tout de même gros. Et puis les hommes du régime actuel sont-ils de force à vous comprendre ? »

Le cardinal Lavigerie reçut un assez grand nombre d'adhésions des membres de l'épiscopat. Dès le 15 novembre, Mgr Isoard s'associait, dans une lettre publique, au toast de Saint-Eugène. Mgr Bourret, évêque de Rodez, envoyait aussi son approbation. Cependant beaucoup d'autres, bien que professant au fond les mêmes idées, hésitaient. Pour eux, le toast n'étant pas un acte d'accusation contre le Gouvernement, paraissait donc les inviter à accepter, avec la forme républicaine, la politique anticléricale. Cette malheureuse équivoque subsistera toujours.

« Ce n'est pas à table, écrivait Mgr Lavigerie à l'évêque de Rodez[2], devant des officiers ou des fonctionnaires publics, qui tous dépendaient du Gouver-

1. Lettre inédite de M. Eugène Veuillot au cardinal Lavigerie. Paris, le 18 novembre 1890.
2. Lettre inédite. Biskra, le 2 décembre 1890.

nement, que je pouvais formuler un acte d'accusation contre celui-ci. Mais j'ai tout dit d'un seul mot, quand j'ai déclaré que nous devions, nous, catholiques, entrer dans l'édifice national, *ne serait-ce que pour empêcher ceux qui veulent tout détruire, d'accomplir leur œuvre.* Dans ma lettre à mes curés, je m'exprime dans le même sens plus explicitement encore, lorsque je leur dis : il faudra user résolument des droits que notre adhésion nous conférera, pour fonder enfin le grand parti conservateur et national qui seul peut rendre nos luttes fécondes, et que ce serait l'un des spectacles les plus lamentables de l'histoire que celui que nous continuerions à donner au monde, spectacle d'indifférence, de silence devant tous les attentats médités ou consommés dans l'Église. Par là, vous voyez combien je suis décidé à m'unir de cœur aux combats pour les revendications de l'épiscopat contre les lois horribles qui désolent l'Église, comme la loi militaire, les lois scolaires et toutes les mesures persécutrices qui seraient encore, à l'avenir, proposées contre nous.

« L'avantage que je vois à adhérer formellement à la forme républicaine, c'est qu'on ne pourra traiter notre parole comme la parole d'un ennemi.

« Vous avez bien compris, en effet, qu'en conseillant la résignation ou l'adhésion, sans arrière-pensée, j'ai parlé uniquement au point de vue politique, c'est-à-dire que je ne ferais ni n'encouragerais rien dans les actes de mon ministère ou dans ma conduite comme citoyen qui tendrait à l'opposition ou au renversement du Gouvernement établi. Mais il reste bien entendu dans tous les cœurs des prêtres et des fidèles qu'ils ne peuvent entrer dans la République qu'en y apportant leur foi et leurs revendications légitimes.

« Cela est, du reste, dans l'intérêt de la Répu-

blique elle-même. Nous ne lui donnerions aucune force par des renonciations ou des capitulations misérables. Nous ne pouvons vraiment la servir et servir le pays qu'en faisant pénétrer, avec nous, dans ses veines, le sang chrétien qui lui manque.

« Je vous autorise, et je vous prie même au besoin. cher Monseigneur, puisqu'on a osé élever des doutes sur le sens de mes paroles, de vouloir bien le rétablir, à l'occasion, autour de vous, ce qui n'est plus nécessaire, du reste, j'en ai la confiance, depuis la publication de ma lettre à un catholique français, M. Croisille, le rédacteur de *la Croix d'Amiens*. »

En effet, le cardinal Lavigerie, pour donner toutes les explications nécessaires, avait fait paraître, le 25 novembre, dans *le Monde*, *l'Univers* et *la Croix*, une longue lettre adressée à M. Croisille, rédacteur en chef de *la Croix de Picardie*. Il lui démontrait que la monarchie et l'empire n'avaient pas pu se mettre à la place de la troisième République; qu'en devenant républicain il ne faisait que suivre la volonté du peuple français; qu'il n'allait pas contre les engagements du Pape vivant, Léon XIII, ni contre la tradition de l'Église. Cette lettre, destinée à éclairer les esprits, augmenta au contraire la confusion et accrut l'agitation des partis[1].

1. A la suite de sa lettre à M. Croisille et de ses assertions sur le comte de Chambord, le cardinal Lavigerie reçut des dénégations de M. Amédée de Margerie, doyen de la Faculté catholique de Lille, de M. Lucien Brun, sénateur du Rhône, etc... Mais la plus grande infortune de la lettre du cardinal Lavigerie fut qu'elle en rappela une autre adressée autrefois par lui-même à ce même prince... C'était celle du 25 août 1874, écrite après les entrevues de Carlsbad et de Marienbad... dans laquelle il le pressait d'en finir avec la République, fut-ce par un coup d'État, dont il lui donnait le plan tracé de main de maître. La copie en était demeurée aux mains du secrétaire du prince, le comte Henri de Vanssay, lequel avait cru aujourd'hui, pour l'honneur de son roi, pouvoir se servir d'une arme qu'une discrétion plus délicate lui eût peut-être commandé de consigner au fourreau. Mais le rapprochement de ces deux pièces était trop piquant pour ne pas tenter

Devant le débordement des polémiques passionnées, violentes, injurieuses même et calomniatrices, la nonciature de Paris se tenait dans l'expectative. Le cardinal demanda alors au nonce, Mgr Rotelli, dans une lettre envoyée le 18 novembre, de seconder son initiative. Le représentant du Saint-Siège lui répondit le 21[1] : « que n'ayant reçu aucun ordre ou avis de Rome à ce sujet, il s'était adressé à la secrétairerie d'État pour lui demander les instructions nécessaires et une règle précise de sa conduite et que le cardinal Rampolla lui avait télégraphié : « Que par suite de l'agitation présente et à cause des divisions des partis politiques, en France, la nonciature n'était pas autorisée à insinuer aux évêques de suivre la voie tracée par le toast du 12 novembre ». Mgr Rotelli n'avait donc qu'à se tenir dans une extrême réserve, mais ce n'est pas ce qu'il fit. Après les premières déclarations, le baron de Mackau, député de la Droite, qui croyait avoir de l'influence à Rome, mais qui en avait certainement à la nonciature, vint se renseigner auprès du nonce et celui-ci lui déclara que l'Éminentissime Primat d'Afrique entreprenait une campagne toute personnelle et il l'*autorisa* à faire la même déclaration aux notables de la Droite[2]. Par cette déclaration il encouragea les anciens partis à résister à la nouvelle orientation politique créée par le toast. Pourtant à Rome on pensait autrement.

L'impression produite sur le Pape et les siens

un adversaire politique. Publiée le 28 novembre, dans *la Gazette de France*, cette lettre eut un grand succès de malice (*Vie du cardinal Lavigerie* par Mgr BAUNARD, t. II, p. 575). Très blessé de ce peu noble procédé, le cardinal cependant ne voulut pas répondre, mais il demanda à Rome, comme on le verra plus loin, la mise à l'index du journal *la Gazette de France*.

1. Inédit.

2. Lettre inédite d'Eugène Veuillot au cardinal Lavigerie. Paris le 19 février 1891.

par le discours de Saint-Eugène était bonne et devenait même de plus en plus excellente. Le Pape en avait déjà parlé deux fois à Mgr Ferrata, en lui disant que là était le salut. Il ne se dissimulait pas que les paroles du cardinal Lavigerie allaient opérer une véritable révolution au milieu des partis, mais il avait ajouté : « Ceux qui crient en ce moment, seront les premiers, plus tard, à acclamer leur sauveur. » D'ailleurs il savait que le cardinal Lavigerie n'était pas un homme à reculer devant les difficultés, dès qu'il voyait que les intérêts de la religion et de la justice étaient en jeu. Cependant, à Rome, dans la prélature et la société, on se demandait si le Pape approuvait les déclarations d'Alger, si même il n'en avait pas été le véritable inspirateur. La grande preuve qu'on avait pour penser que l'archevêque d'Alger n'avait été que l'interprète du Pape, c'était les articles du *Moniteur*[1] qui appuyait continuellement et fortement les idées du toast et qui n'avait jamais été démenti.

Le Pape et ses conseillers désiraient maintenant que le cardinal Lavigerie profitât d'une occasion pour dire que les conservateurs acceptassent le gouvernement républicain, mais en faisant des conditions, surtout pour ce qui regardait les intérêts religieux. En outre, Mgr Ferrata, secrétaire de la Congrégation des Affaires extraordinaires, chargeait le P. Burtin de l'avertir au sujet du nonce. Il désirait que le Primat d'Afrique rappelât au Pape la nécessité d'envoyer au plus tôt à Paris, au nouvel an, par

1. *Le Moniteur de Rome* du 16 novembre disait : « Le clergé français a trop souvent été accusé d'être le clergé d'un parti officiel, ou vaincu, ou opprimé, ou combattu. Vous direz que cela n'est pas, que la République, par exemple, n'a mis en avant ce prétexte que pour mieux terroriser l'Église. Soit. Mais quand ce prétexte sera brisé dans les mains des ennemis ou des indifférents comme une arme mise au rebut, la lutte ne sera-t-elle pas plus facile et plus fructueuse ? »

exemple, le nouveau nonce, pour diriger le mouvement, éclairer l'épiscopat sur la direction à suivre, donner plus d'unité et de force à la nouvelle orientation politique. En effet, Mgr Rotelli était trop hésitant et trop influencé par les royalistes. Il devenait un obstacle à la marche du nouveau mouvement. Le cardinal, se rendant au désir exprimé par son ami Mgr Ferrata, résolut d'agir auprès du Saint-Père. Mais à Rome il y eut, tout à coup, un moment d'arrêt dans la politique du toast. Le Pape avait reçu d'Alger la circulaire du 14 novembre, adressée par l'archevêque à son clergé, et la fameuse lettre qui avait été envoyée à M. Croisille. Au bruit qui se faisait autour de ces lettres, le Souverain Pontife fut un peu effrayé.

D'autre part, de nombreux évêques, et notamment celui de Paris, échangeaient une correspondance avec le cardinal secrétaire d'État sur cette question. Ils demandaient particulièrement ce qu'ils devaient faire vis-à-vis des familles royalistes ou autres qui soutenaient presque toutes leurs œuvres de charité et qui se montraient tout à fait hostiles à l'adhésion. Le nonce avait aussi envoyé au Vatican un rapport alarmant sur l'agitation. Il faisait craindre la perte du denier de Saint-Pierre soutenu aussi, disait-il, par les royalistes.

Léon XIII se laissa ébranler par ces considérations. D'accord avec le cardinal secrétaire d'Etat et Mgr Ferrata, il résolut de s'arrêter, de se tenir à l'écart des polémiques, et d'attendre, avant d'agir, que la tempête s'apaisât. Le grand coup avait été porté. Il fallait du silence. Il pria d'abord M. Carry, directeur du *Moniteur de Rome*, de cesser la publication des articles soutenant le toast. Ensuite, à l'égard du cardinal Lavigerie, il observa une attitude réservée. Son Éminence, se rendant au désir exprimé par le secrétaire des Affaires extraordi-

naires, avait écrit, au Souverain Pontife, le 25 novembre, pour lui demander de vouloir bien seconder l'initiative prise sur son ordre et, pour la mener à bonne fin, de changer au plus tôt le nonce, Mgr Rotelli, « qui dans la situation d'esprit où il se trouve, et avec la perspective d'un départ plus ou moins prochain, n'aurait ni le goût ni l'autorité nécessaire pour mettre les choses à leur place ». Il priait en conséquence Sa Sainteté de donner la pourpre cardinalice à Mgr Rotelli et d'envoyer à sa place Mgr Ferrata dont le nom avait été prononcé. Le Saint-Père, loin de se rendre à ces idées, fit répondre au cardinal, par le P. Burtin qu'il chargeait de ce soin :

1° Qu'il fallait que dans l'affaire de l'adhésion au Gouvernement actuel, le nom du Saint-Père ne fût jamais prononcé, mais qu'il fût tenu à couvert et qu'on s'en tînt continuellement aux actes officiels, aux encycliques qui étaient un terrain public sur lequel on pouvait toujours se placer.

2° Que le moment était venu, après ce que Son Éminence venait de faire, de garder jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à l'apaisement des esprits, un grand silence, beaucoup de réserve et une extrême prudence.

3° Qu'il ne faudrait pas non plus que Mgr Lavigerie publiât la lettre projetée pour la mi-janvier, sans s'être assuré d'avance, en haut lieu, si le moment était venu. Qu'en tous cas cette lettre pastorale devrait se trouver la même, pour le fond et les idées, que celle que le Pape se proposait d'envoyer aux nombreux évêques français qui lui avaient écrit depuis le commencement de l'affaire. « Le cardinal Lavigerie devait y trouver la ligne de conduite à tenir dans cette question et la source autorisée où il pourrait puiser. »

En même temps, il lui faisait insinuer qu'il re-

grettait dans le toast le mot : *autorisée*, et dans la lettre à un journaliste les mots : *avec l'approbation du Pape*. Ces nouvelles et ces avertissements ne durent pas être très agréables à l'archevêque d'Alger. Car s'il avait prêché le ralliement, ce n'avait pas été à la légère, ni de lui-même. Cette adhésion était chez lui le fruit d'une réflexion mûrie depuis plus de dix ans avec toute la clairvoyance et le bon sens de son génie ; le fruit de nombreux entretiens avec les principaux personnages ecclésiastiques et politiques de son pays et de la cour de Rome ; et il ne s'était décidé à la lancer que sur un ordre du Souverain Pontife qui lui en avait donné le fond, tout en lui laissant le choix de la forme. Et au moment où il fallait du courage, le Vatican gardait le silence, la nonciature ne recevait pas d'ordres et, comme si les avertissements cachaient un reproche, on lui imposait une extrême réserve, bien plus on reprenait dans ces actes publics certaines expressions que l'on trouvait malheureuses. Le Saint-Siège opérait donc un mouvement de recul. C'était la pensée de Mgr Lavigerie et les nouvelles qui lui arrivaient de France le fortifiaient encore dans ce sentiment. En effet, il apprenait que les monarchistes intransigeants d'accord avec Mgr de Cabrières, Mgr Freppel et Mgr d'Hulst, demandaient au Pape de désavouer ses paroles. Il craignait surtout d'être désavoué dans la lettre que le Pape devait envoyer aux évêques de France. Il télégraphia donc aussitôt à son procureur à Rome : « Reçois lettre du 28, ce matin. Garderai complet silence si, dans pièce annoncée, mon nom et mes paroles ne sont, comme vous le dites, nullement visées, mais, dans cas contraire, devrais dire forcément tout ce qui sera nécessaire pour sauvegarder mon honneur et mon autorité. Je donnerai publiquement toutes les explications nécessaires. » Puis il écrivait, le 3 décembre, que : « si Léon XIII se lais-

sait aller à cet acte de faiblesse envers les monarchistes, il était libre, mais que pour lui il ne laisserait pas croire qu'il a pris une pareille initiative sans qu'elle ait été demandée et même imposée par le Saint-Père, pour le fond des choses ». Il s'adressait, dans le même sens, à Mgr Ferrata[1]. Il lui exposait d'abord la situation créée par son toast en France, telle qu'elle lui apparaissait d'après ses renseignements, puis, afin que le Vatican ne se laissât pas aller à cet acte de faiblesse envers les royalistes, il lui annonçait que de nombreux évêques[2] l'avaient assuré qu'ils entreraient volontiers dans la voie créée par ses paroles. Quant au monde politique, c'est-à-dire à ceux qui composent ou qui servent le gouvernement dans ses plus hautes sphères, l'effet est excellent. Seuls les monarchistes intransigeants et leurs journaux d'un côté, les radicaux et leurs organes de l'autre, sont furieux. Cette nouvelle orientation de la politique des catholiques serait la ruine de leurs partis et de leurs journaux. C'est pourquoi ils n'employaient que les sophismes, les injures et les sarcasmes et, à ce point de vue, Mgr Freppel et de Cassagnac rivalisaient avec Ranc, Pelletan et Douville-Maillefeu.

En effet, les premiers se vantaient de faire reculer ceux qui voulaient rétablir la paix religieuse dans les sphères gouvernementales et officielles, les autres, d'augmenter encore les persécutions contre eux par des mesures nouvelles. Il fallait donc du courage pour ne pas faiblir. Mgr Lavigerie apprenait qu'on s'efforçait à faire donner des démentis ou des désaveux à sa parole par le Saint-Siège. « Mon honneur, ajoutait-il, ne me permettrait pas de me taire dans ce

1. Lettre du cardinal Lavigerie à Mgr Ferrata, Biskra, le 4 décembre 1890 (inédite).

2. Rouen, Tours, Bayeux, Rennes, Marseille, Rodez, Bayonne, Annecy, Digne, Châlons, Soissons, Mende, La Réunion, etc...

cas et il pourrait s'en suivre de graves inconvénients. Il sera facile à la diplomatie pontificale d'éviter ces périls et de maintenir son honneur. »

Il télégraphia encore au cardinal secrétaire d'État, le 6 décembre, pour demander si son nom et ses paroles seraient visés dans la lettre du Pape et le cardinal Rampolla lui fit répondre que ni son nom ni ses paroles ne seraient visés dans la lettre du Pape aux évêques de France. Cette crainte que le Saint-Siège prît une attitude différente dans la nouvelle politique des catholiques français, le tourmentait plus que toutes les violentes attaques de la presse royaliste et radicale et en particulier de *l'Autorité*, de Cassagnac, dont il était l'objet. Retiré sur les confins du désert, il passait des journées d'amère inquiétude, abattu, désespéré, reprochant au Pape de l'abandonner. Mais Léon XIII ne changeait pas de politique. Le cardinal devait bientôt en avoir des assurances.

Pour répondre aux nombreux évêques français qui avaient écrit à Rome, sur cette affaire, et pour dégager aussi la responsabilité du cardinal Lavigerie, le Souverain Pontife tint conseil dans son cabinet de travail avec son secrétaire d'État, le cardinal Rampolla, et le secrétaire de la Congrégation des Affaires extraordinaires, Mgr Ferrata. Il fut décidé qu'une lettre serait adressée à un évêque de France et que Mgr Ferrata serait chargé de la rédaction de ce document. Ce dernier présenta bientôt son travail au Pape qui, après en avoir pris connaissance, demeura pensif, regardant avec ses grands yeux expressifs un coin de son bureau. Alors Mgr Ferrata hasarda de dire : « Saint-Père, je n'aurais peut-être pas exprimé, dans cette lettre, toutes les idées de Votre Sainteté. » — « Si, si, répondit Léon XIII, cette lettre exprime si bien mes idées que je réfléchis si je ne dois pas la faire mienne. » — « Non, Très

Saint-Père, reprit l'éminent prélat, il serait préférable que Votre Sainteté ne reçoive pas les premiers coups », — et le cardinal Rampolla fut chargé de signer la lettre. Ce document fut ensuite adressé à l'évêque de Saint-Flour[1].

Il comprenait deux parties : l'une très claire, l'autre obscure. Il y était d'abord enseigné très nettement que l'Eglise n'était attachée à aucun parti, qu'elle respectait les pouvoirs établis et qu'elle ne portait son attention et ses soins qu'aux intérêts de la religion. Mais l'obscurité des termes de la seconde partie fut une occasion de discussion.

Chacun voulut épiloguer dans son sens[2].

1. Le cardinal Ferrata ayant reçu, en 1908, en audience, les RR. PP. Burtin et Constantin, leur parla du toast et leur raconta ce fait cité plus haut Les RR. PP. en donnèrent aussitôt communication à Mgr Livinhac, leur supérieur général. A Alger, Mgr de Pacando reçut la communication le 14 novembre 1908, et l'auteur, qui se trouvait là, eut l'honneur et le plaisir de la lire à Sa Grandeur et d'en avoir ainsi la primeur.

2. Voici la lettre du cardinal Rampolla :

« Illustrissime et révérendissime Seigneur,

« On m'a remis la lettre qui avait été adressée par Votre Grandeur, le 19 novembre, et dans laquelle il était fait mention d'un dissentiment récemment soulevé en France sur une très grave affaire, dissentiment qu'il était d'autant plus important d'écarter que l'accord parfait des esprits est plus nécessaire entre tous les catholiques.

« Il est facile de connaître la pensée et le sentiment du Saint-Siège sur cette question, d'après la doctrine exposée dans les actes publiés à ce sujet.

« Il appert de ces actes que l'Église catholique dont la mission divine embrasse tous les temps et tous les lieux, n'a rien, ni dans ses constitutions ni dans ses doctrines, qui répugne à une forme quelconque de gouvernement, car chacune d'elles peut offrir et maintenir une excellente condition de société, si l'on en use avec justice et avec prudence.

« En effet, l'Église, s'élevant au-dessus des formes changeantes du gouvernement aussi bien que des querelles et des rivalités des partis, s'attache avant tout aux progrès de la religion, au maintien et au développement de laquelle elle doit s'appliquer à donner tout son zèle et tous ses soins.

« S'inspirant de ces pensées et de ces considérations, le Siège

En Italie, les journaux officieux ou officiels du gouvernement firent à la lettre du cardinal Rampolla le même accueil qu'ils firent au toast et à la lettre du cardinal Lavigerie. C'est qu'ils sentaient la portée de ce document. Ils craignaient que la fameuse question romaine ne vînt à prendre une autre tournure si le parti catholique pouvait se former en France.

Le cardinal Lavigerie, en envoyant, le 12 décembre,

apostolique, fidèle à suivre la tradition de tous les temps, non seulement respecte les pouvoirs civils (que l'État soit gouverné par un seul ou par plusieurs), mais aussi entretient des relations avec eux... En conséquence, lorsque les intérêts de la religion l'exigent, et lorsqu'aucune raison juste et particulière ne s'y oppose, il convient que les fidèles prennent part aux affaires publiques, afin que par leur zèle et leur autorité, les institutions et les lois se modèlent sur les règles de la justice, et que l'esprit et la salutaire influence de la religion s'exercent pour le bien général de l'État.

« Maintenant, pour ce qui regarde les catholiques de France, il n'est pas douteux qu'ils ne fassent œuvre utile et salutaire si, en considération de l'état dans lequel se trouve depuis longtemps leur pays, ils veulent suivre la voie qui les conduira le plus promptement et le plus efficacement à ce noble but que j'ai indiqué.

« Pour obtenir ce résultat, on peut beaucoup attendre de l'action sage et concordante des évêques, beaucoup de la prudence des fidèles eux-mêmes et plus encore, pour finir, de la force même et de l'action du temps.

« Cependant, comme la nécessité de défendre la religion et les principes sur lesquels repose l'ordre social, fait converger vers elle toutes les sollicitudes de tous ceux qui ont à cœur le salut de la société humaine, il importe souverainement que les catholiques de France s'accordent entre eux et prennent le rôle dans lequel ils pourront le mieux exercer l'activité de leurs forces et la grandeur de leur zèle.

« Ceux qui, mettant en œuvre les querelles suscitées par les rivalités des partis, voudraient engager l'Église et les forces catholiques dans un combat plus étroit, ceux-là écarteraient leur pensée des biens suprêmes vers lesquels il faut faire converger leurs forces...

« Au reste, j'ai le ferme espoir que les catholiques de France, dont on connaît le zèle admirable pour la religion et le remarquable amour pour la patrie, comprendront parfaitement quels sont les devoirs qui leur sont imposés par la nécessité des temps et que, dociles à la voix de leurs pasteurs, ils travailleront avec une parfaite entente des esprits et avec cette union des forces qui, seule, peut amener au but désiré... »

l'expression de ses vœux au Saint-Père, le remercia vivement de la lettre du cardinal Rampolla. Les quelques journées d'inquiétude qu'il avait passées, disparaissaient d'autant plus rapidement qu'il recevait lui aussi, de Rome, d'autres nouvelles encore plus consolantes. Mgr Ferrata[1], en répondant à la lettre du cardinal du 4 décembre, lui annonçait que jamais on n'avait changé au Vatican sur le fond de la question, alors même qu'on cherchait à adoucir et à calmer les esprits dans les termes, et il lui fit même communiquer très confidentiellement par son procureur de Rome, que le Pape était enchanté du grand coup donné, ainsi que de la tournure que prenaient les événements ; qu'il avait une estime de plus en plus profonde pour Son Eminence. Le rapport que lui avait adressé son représentant de Paris l'avait, d'abord, un peu affligé, mais de son œil pénétrant, il a vu de suite que ses agents avaient perdu le calme nécessaire et qu'ils s'étaient exagéré les choses et il s'est hâté de faire publier la lettre du cardinal Rampolla. Ces mêmes sentiments d'estime et d'admiration, le Pape les avait encore exprimés au chargé d'affaires de France[2]. Ces assurances allaient bien pour le passé, mais pour l'avenir, il fallait agir. Léon XIII y était décidé. En évitant toujours de paraître, il appuiera avec une grande force, sur la marche de la nouvelle orientation politique. Son plan sera d'avertir dans l'intimité et le secret tous les évêques qui viendront à Rome pour leur visite *ad limina*, et de faire porter ses communications principalement sur deux points : d'abord tous les évêques qui le voudront, non seulement pourront adhérer à la forme républicaine, mais encore « en y adhérant, feront œuvre utile et salutaire »,

1. Lettre de Mgr Ferrata au cardinal Lavigerie. Rome, le 19 décembre 1890.
2. L'ambassadeur, M. de Béhaine, était à Paris.

comme le dit la lettre du cardinal Rampolla. Ensuite, ceux qui ne croient pas devoir faire cette adhésion pour des raisons à eux connues, devront néanmoins profiter de la première occasion favorable pour montrer au gouvernement de la République non seulement qu'ils ne lui sont nullement hostiles, mais encore qu'ils le respectent. Car le Pape veut absolument que les adversaires de l'Église ne puissent pas accuser ses premiers pasteurs de leur être systématiquement opposés.

Quant aux catholiques français, voici quelles furent les règles que le Vatican indiquait :

1° Se mettre en dehors des anciens partis.

2° Se placer uniquement sur le terrain religieux pour ne former qu'un seul parti (le parti conservateur et catholique).

On pensait que, si ces deux points et surtout le premier réussissaient, l'adhésion à la République se ferait tout naturellement, ne trouvant plus l'obstacle des anciens partis. Pour le moment, après les deux actes publics, le toast et la lettre du cardinal Rampolla, il fallait du silence et laisser faire un travail de réflexion et de recueillement. Pour cette raison, Mgr Ferrata se demandait même si la lettre que le cardinal Lavigerie avait projeté de publier pour la mi-janvier, conservait toute sa valeur d'opportunité. Déjà, le Saint-Père avait prié un évêque français (Mgr Turinaz), qui voulait publier quelque chose à ce sujet, de ne pas donner suite à son projet.

M. de Béhaine, qui était de retour à Rome, apporta des nouvelles de Paris, bonnes pour la politique du cardinal. Il pria même le Père Burtin d'écrire à Son Éminence quel accueil extraordinaire et sympathique le toast avait reçu du côté du Gouvernement et même du côté du cardinal Richard. L'archevêque de Paris lui avait dit qu'il partageait les mêmes idées que son collègue d'Alger, mais, a ajouté malicieuse-

ment M. de Béhaine, le cardinal Richard se garde bien de les écrire franchement comme le vénérable cardinal d'Afrique. Certes, il se résoudra à exprimer ses pensées, mais un peu tard et comme malgré lui, dans le courant de l'année suivante.

Ces bonnes nouvelles étaient comme un baume répandu sur les tristesses qu'avait éprouvées Mgr Lavigerie lorsque le Vatican s'était arrêté un moment dans la voie du toast. Aussi en exprima-t-il toute sa vive reconnaissance à Mgr Ferrata[1] et il lui assura de nouveau que son initiative avait produit très bonne impression dans le monde officiel de la politique : « On la considère comme un trait de génie de Sa Sainteté, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur de la France. En revanche, les royalistes, menacés de perdre l'alliance de l'Église qui leur donnait une apparence de vie et dont ils voulaient se faire un instrument, sont furieux et jettent feu et flamme. Quant à leur menace de supprimer les œuvres chrétiennes, c'est une erreur complète de leur part. Les œuvres chrétiennes, et en particulier le denier de Saint-Pierre, sont soutenues par les humbles et vrais chrétiens et par les quêtes des évêques. » Il demandait ensuite qu'on mît à l'index un des journaux royalistes, *la Gazette de France*[2], et les autres se calmeraient; que les Jésuites qui poussaient à cette excitation *l'Univers*, fussent avertis par leur représentant général à Rome; qu'on fît garder le silence aux autres journaux catholiques pour éviter toute distinction blessante. Seul le nonce traiterait ces questions en secret avec les évêques, mais Mgr Rotelli, découragé, ne pouvait accomplir cette œuvre. Il faudrait qu'on le retirât au plus tôt. L'éminent prélat promettait, de son côté, d'observer le silence et de ne pas publier

1. Lettre du cardinal Lavigerie à Mgr Ferrata, le 28 décembre 1890.
2. Voir plus haut p. 338 en note le motif de cette mise à l'index.

la lettre projetée pour la mi-janvier; cependant il demandait que le Pape répondit à sa lettre de Noël dans laquelle, sans faire allusion au toast, Sa Sainteté lui donnerait l'assurance de son affection paternelle afin d'éviter que les journaux ne fassent douter de son orthodoxie et de son attachement au Saint-Siège[1].

1. « Bien que Son Éminence eût déclaré « qu'Elle ne craignait pas d'être désavouée par aucune voix autorisée », on en était toujours à se demander de qui Elle avait reçu mission ou permission de parler. Même plus tard encore, M. Étienne Vacherot lui en posait ainsi la question dans un de ses livres : « Assurément, Monseigneur, vous êtes un grand apôtre. Vous êtes le saint Bernard de la plus généreuse des croisades. Mais avant de prononcer ce grand discours sur la nécessité pour tous les catholiques de crier « Vive la République », n'eussiez-vous pas très bien fait de consulter le Saint-Siège ? Êtes-vous sûr d'avoir compris toute sa pensée ? »

Bien plus, *l'Autorité*, dans un article de provenance romaine, *les Dessous de l'affaire Lavigerie*, informait ses lecteurs que non seulement le cardinal n'était pas avec le Pape, mais qu'il était contre le Pape et que son toast n'était qu'un fruit aigri de son ressentiment : « Le Pape, disait cette correspondance, venait de lui retirer la disposition des quêtes et sommes affectées à l'abolition de l'esclavage, pour en remettre la répartition et l'emploi à la Propagande. C'en était trop pour l'humilité du cardinal. Comme César, il n'a pas aimé le second rang. Il a quitté Rome, soumis, mais non résigné. Obéissant à un sentiment d'aigreur, il a voulu faire parler de lui et il y a malheureusement trop réussi. C'est un mauvais tour joué à la France et à l'Église. » Et charitablement on rappelait qu'autrefois, à son retour de Rome, Lamennais, lui aussi, avait écrit les *Paroles d'un Croyant*...

(Voir *le Cardinal Lavigerie*, par Mgr Baunard, t. II, pp. 576 et 577.)

D'ailleurs, voici encore des passages tirés des divers articles de Cassagnac, dès le mois de novembre 1890, dans *l'Autorité :*

« L'acte que vient de commettre le cardinal Lavigerie est un acte injustifiable. » (16 novembre.)

« Il (le cardinal) s'embourbe, il s'enlise dans les ornières d'une politique dont les éclaboussures, heureusement, ne rejaillissent que sur lui. » (22 novembre.)

« Il y avait jadis à Carthage une foi qui est demeurée célèbre, on l'appelait la foi punique. Il serait regrettable que cette vertu théologale de contrebande inspirât exclusivement le cardinal Lavigerie. » (26 novembre.)

« Il faut être Vacquerie ou Pelletan, pour voir le *Pape* derrière les fantaisies carthaginoises du cardinal Lavigerie.

« Il ne représente que lui-même, que ses fluctuations person-

**Mgr Ferrata communiqua cette lettre au cardinal secrétaire d'État qui en soumit les observations au Saint-Père.**

**Léon XIII conserva dans ses cartons particuliers la lettre du cardinal Lavigerie.**

nelles, que ses palinodies successives, que ses *intérêts* plus ou moins avoués, que ses rancunes et ses mécomptes. » (26 novembre.)

« C'est par des déductions fantaisistes et toujours personnelles que le cardinal Lavigerie s'autorise du Pape ». (28 novembre.)

Pendant toute l'année 1891, ce fut ainsi, injures, calomnies, fausses interprétations, contradictions, tout fut mis au service de l'aveugle parti-pris de Cassagnac. Était-il pour le Roi, pour l'Empereur ou pour le Pape? On n'en savait trop rien. Cassagnac, lui-même, dans toute cette campagne, ne s'était jamais posé la question. Il combattait de parti-pris la République. Cela lui suffisait amplement.

Au Sénat, le 20 décembre 1890, à la grande joie de la droite, le marquis de l'Angle-Beaumanoir interpella M. le garde des sceaux, pour savoir s'il ne suspendrait pas le traitement de Mgr Lavigerie, coupable d'avoir fait de la politique en venant offrir dans des conditions extra-apostoliques, à la République, l'hommage de son dévouement ambulant. Le ministre rendit hommage au cardinal Lavigerie et ajouta que d'ailleurs l'archevêque d'Alger n'avait pas été blâmé par l'autorité à laquelle, comme catholique, le cardinal devait d'abord se référer. Le sénateur protesta : « Quant à l'approbation de Rome, dit-il, attendez-la, vous l'attendrez longtemps. » Ces paroles d'un catholique étaient prononcées après la lettre du cardinal Rampolla.

## CHAPITRE II

### CORRESPONDANCE CONFIDENTIELLE DU CARDINAL LAVIGERIE AVEC EUGÈNE VEUILLOT ET ÉMILE KELLER

**Lettre du cardinal Lavigerie à Eugène Veuillot. — Plan politique de Léon XIII. — Appel du cardinal Lavigerie à M. Keller. — La direction de l'Union catholique. — Refus de M. Keller. — Nouvelle instance du cardinal Lavigerie. — L'organisation de l'Union catholique. — Vain espoir. Équivoque malheureuse. — Hésitations de M. Eugène Veuillot. — Déclaration du cardinal Lavigerie sur son adhésion à la République. — Pierre Veuillot à la tête du nouveau parti. Opinion du Vatican. — Avertissement au nonce et aux Pères Jésuites. — Nouvelle lettre du cardinal Lavigerie à Eugène Veuillot. — Programme de l'Union catholique. — Réponse de M. Veuillot. — M. de Mun et l'Union catholique.**

Le cardinal Lavigerie, en promettant à Mgr Ferrata de ne pas publier la lettre pastorale projetée pour la mi-janvier, dans laquelle il aurait traité la question du toast au point de vue doctrinal et donné un plan d'organisation des forces catholiques, se réserva cependant le champ d'action que lui ouvrait la correspondance confidentielle pour grouper les mêmes forces sur le terrain constitutionnel. Il le fit sans perdre de temps et échangea, dans ce but, avec MM. Eugène Veuillot et Émile Keller, une série de

lettres très intéressantes : avec le premier, parce qu'il voulait conserver à sa cause l'appui du grand journal catholique *l'Univers*, détourné un peu de la voie du toast par les Pères Jésuites; avec le second, parce qu'il désirait sonder ses dispositions, car dans le plan élaboré d'avance entre le cardinal Lavigerie et Léon XIII, en octobre, M. Keller avait été choisi comme chef du nouveau mouvement catholique. Hélas ! le grand propagateur de la croisade anti-esclavagiste devait en retirer une amère déception.

M. Keller, son vieil ami, qui avait dépensé au service des nobles œuvres de l'archevêque missionnaire, le concours entier de son éloquence et de son dévouement, montra ses répugnances à devenir le chef d'un tel parti; c'était bien regrettable pour la religion. Le cardinal dut faire plus d'une réflexion triste mais profondément juste, sur la funeste primauté dont jouissent les passions politiques au détriment des plus graves raisons. Ayant donc essuyé un refus de ce côté, il se tourna vers Eugène Veuillot et lui demanda de lui désigner un autre chef. Mais ce fut en vain. Le directeur de *l'Univers* proposait M. de Mun, mais ni le Pape, ni Mgr Lavigerie ne voulaient du grand orateur, à cause de ses attaches avec les anciens partis.

Au reste, rien n'est plus instructif ni plus intéressant que la lecture de cette correspondance confidentielle. Le cardinal-archevêque y montre avec la clarté et la netteté de son esprit vraiment français, la hauteur de vues et le pathétique qui impressionnent toujours profondément. Les deux autres personnages catholiques y expriment, avec un réel talent, les idées et les sentiments qui sont de leur préférence et qui, aussi bien, étaient ceux d'une grande partie du clergé et des catholiques.

Le cardinal chercha d'abord à attirer complète-

ment dans ses eaux le grand journal catholique, comme il avait essayé, en vain, de le faire en 1885, avant les élections.

Il avait déjà renseigné très confidentiellement M. Veuillot sur l'inspiration de son initiative, et le directeur de *l'Univers* lui avait prêté l'appui de son puissant quotidien contre les attaques injustes, injurieuses, inqualifiables et trop naturelles dont il avait été l'objet de la part de ceux auxquels il coupait l'herbe sous le pied.

Mais en ce qui concernait la défense des idées de l'affaire « bien grosse du toast », comme disait M. Veuillot, la marche du journal avait semblé au cardinal Lavigerie, en apparence du moins, un peu « ondoyante et diverse ».

M. Eugène Veuillot, après s'être montré résigné à la soumission à la forme républicaine, avait ensuite paru en témoigner et en avait laissé témoigner par ses collaborateurs de l'éloignement et avait laissé dire par son fils Pierre que si cela dépendait de lui les d'Orléans seraient préférés à la République. Mgr Lavigerie lui démontra alors dans une longue lettre que la royauté ne pouvait plus s'acclimater en France; que la République, par le fait qu'elle existait, pouvait la remplacer; que les radicaux qui la gouvernaient, pouvaient, par le moyen des élections, en être chassés pour donner leur place aux conservateurs : « Beaucoup de catholiques, disait-il[1], ont bien au fond la même pensée et cela depuis longtemps. Mais dans certaines idées de détail et dans les solutions qu'ils proposent, il y a deux points où ils s'éloignent sensiblement de l'inspiration du Saint-Siège.

« Cette inspiration, en effet, ne vise pas seulement

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à M. Eugène Veuillot. Biskra, le 28 décembre 1890.

la France, mais elle embrasse le monde catholique tout entier. Le Saint-Siège, entouré d'ennemis, ne peut s'appuyer sur aucune puissance : ni sur l'Italie qui veut sa ruine, ni sur l'Allemagne, qui est foncièrement protestante, ni sur l'Autriche qui est joséphiste et césarienne. Il ne voit, après tout et malgré tout ce qui s'est passé, qu'une seule alliance possible : celle de la France. Mais de la France il ne peut se rapprocher que si la République qui nous gouverne, se transforme et devient conservatrice et chrétienne. Une union catholique telle que les catholiques dont je parle l'entendent, se proposerait bien d'atteindre ce but. Mais si ce sont les anciens partis qui la forment en restant ce qu'ils sont, c'est-à-dire sans renoncer à aucune de leurs prétentions politiques, pas même à leur nom, ce sera la guerre au couteau avec la République et de ce chef toute entente ou rapprochement avec l'Église et le Saint-Siège deviendra impossible. Pour qu'on se rapproche, il faut commencer par l'acceptation de la forme constitutionnelle du gouvernement et par la renonciation à l'opposition systématique... »

Le cardinal Lavigerie venait d'exprimer la vraie pensée du toast et de soulever le voile qui cachait le vaste plan de la politique générale du grand Léon XIII.

Pie IX avait rompu toutes les relations avec les États européens. Léon XIII, arrivé au Trône pontifical, s'appliqua à les renouer, sans distinction des différentes formes de gouvernement. Mais tout en recherchant des relations cordiales, pour le bien de la religion, avec les différents pouvoirs constitués, il voulait cependant s'appuyer sur une nation puissante pour permettre à l'Église d'étendre sur le monde catholique son influence religieuse et sociale. Le Pape ne pouvait pas, comme le disait le prélat africain dans sa lettre à M. Eugène Veuillot, s'appuyer sur

« l'Italie spoliatrice, ni sur l'Allemagne protestante, ni sur l'Autriche joséphiste et césarienne », ni sur aucune autre puissance en dehors de la France. Mais pour que la France républicaine pût lui servir et qu'en retour il la rendît plus forte à l'intérieur et à l'extérieur, il fallait qu'elle devînt chrétienne. Il était temps encore. Caresser l'espoir d'un retour à la monarchie était caresser une illusion. Le peuple tenait trop à la forme républicaine. Il était donc de toute nécessité de pousser l'épiscopat, le clergé et les catholiques français à un grand mouvement d'adhésion à cette forme de gouvernement afin de reconquérir le pouvoir et les libertés perdues, en chassant les radicaux et les francs-maçons. Voilà toute l'idée contenue dans le discours de Saint-Eugène du 12 novembre 1890 et tout le programme de cette politique nouvelle. Accepter la forme républicaine et organiser sur ce terrain l'union catholique ou un parti conservateur qui prendrait le pouvoir et accorderait les libertés religieuses. Voilà aussi le premier plan de la politique pontificale. Si le succès répondait aux espérances, la France deviendrait dans le monde entier, avec l'appui de la papauté qui est une merveilleuse force internationale, la grande nation catholique, défendant les grands principes religieux, soutenant les droits du Saint-Siège et accordant la protection à toutes les missions. On aurait donc une France républicaine mais catholique, continuant malgré cette forme nouvelle les nobles traditions du passé; une France sage à l'intérieur, belle et puissante à l'extérieur, partout aimée et respectée parce que partout où les missionnaires auraient pénétré, là aussi ils auraient fait aimer et respecter le nom de la France, sa langue et ses traditions. Voilà le second plan ou mieux le point de vue international de la grande thèse de Léon XIII et du cardinal Lavigerie. Malheureusement, ce beau projet, tout à

l'honneur de notre pays, ne réussit pas parce que ni M. Veuillot, ni M. Keller, ni le clergé, ni les catholiques avec eux ne le comprirent.

Après avoir montré au directeur de *l'Univers* la vraie portée de son toast, Mgr Lavigerie qui songeait aussi à sa réalisation pratique, poursuivait :

« Nous ne pouvons entrer dans la République par une résignation légale que pour combattre plus efficacement les radicaux qui la dominent déjà et veulent la dominer encore davantage. Pour y réussir pratiquement, il faut, à tout prix, reconstituer d'une manière efficace l'union catholique, mais pour cela il faut que le Saint-Père en approuve le plan et en prenne l'initiative par quelque encouragement public. Il y est disposé, je le sais, mais il s'effraie facilement des inconvénients possibles du *parti catholique*, constitué en dehors de lui. C'est ce qui a fait tout échouer, il y a cinq ans, à cause de la personne de M. de Mun, comme vous savez. Il accepterait aujourd'hui M. Keller qu'il vient de nommer comte héréditaire, avec un conseil central composé d'une douzaine de catholiques militants parmi lesquels pourrait figurer M. de Mun... »

Avant de former ce parti il fallait connaître les sentiments de celui qu'à Rome on avait déjà choisi comme chef. Le cardinal Lavigerie commença à faire les premières ouvertures.

Il avait reçu à Biskra où il passait l'hiver, le titre de comte romain avec hérédité qu'il avait sollicité pour M. Keller dans son dernier voyage à Rome. Il profita de cette circonstance pour sonder les dispositions du vaillant catholique : « Je suis heureux, lui écrivit-il, en lui transmettant le titre[1], d'avoir pu contribuer à obtenir cette nouvelle marque de la

1. Lettre du cardinal Lavigerie à M. Keller. Biskra, le 17 décembre 1890.

bienveillance et de l'estime particulière qu'a si justement pour vous le pape Léon XIII, après tant de services si généreusement et si noblement rendus à la cause de l'Eglise

« Dans ma précédente lettre, en vous parlant des sentiments de Notre Saint-Père le Pape pour vous, je n'ai pas cru pouvoir vous parler plus clairement de ma pensée et de la sienne à votre égard. Aujourd'hui que les idées ont marché et qu'il va enfin falloir prendre des résolutions pratiques, je voudrais connaître vos sentiments avant d'agir ; je dois donc vous en dire davantage.

« Les preuves d'attachement inébranlable que vous avez données au Saint-Siège et en particulier aux idées et à la personne de Léon XIII pendant que vous avez appartenu au comité directeur du journal *le Monde* et, depuis, le fait que vous n'appartenez, en ce moment, ni à la Chambre ni à aucune de ses coteries, ont persuadé Sa Sainteté (ceci très confidentiellement) et me persuadent moi-même que vous êtes le président naturellement désigné de l'union catholique qui doit se former en France sous l'impulsion du Saint-Siège.

« C'est même cette pensée qui a déterminé le Pape à vous donner un nouveau et public témoignage de sa confiance, en joignant l'hérédité à votre titre primitif. J'ai attendu, pour vous faire part de ses intentions, la fin de la campagne dont j'ai pris l'initiative et qui m'a valu, comme vous l'avez vu, tant d'attaques aveugles et passionnées de la part d'hommes qui me prenaient bien à tort pour l'inspirateur de l'expédition alors que je n'étais que le faible écho de sa pensée.

« Le Pape a maintenant parlé lui-même par la voix de son ministre et tout le monde va, désormais, réfléchir dans le silence, à la nécessité, si l'on ne veut pas perdre la religion, de se rendre à son appel.

Avant de l'entretenir de nouveau de vous, laissez-moi vous demander, tout à fait de moi-même et en secret, Monsieur le Comte, si vous croyez pouvoir accepter les ouvertures qui vous seraient faites en son nom, lorsque le moment sera venu. On ne peut, en effet, laisser faire une telle démarche avant de connaître vos dispositions, sans mettre dans l'embarras Léon XIII lui-même. Je ne veux rien ajouter à cette communication confidentielle. Si vous hésitez cependant, je vous répéterai ce que j'ai dit moi-même au Saint-Père en ce qui me concerne pour vous conseiller de lui faire la même réponse : *Etiamsi occiderit me, in te sperabo*. C'est la seule chose qu'un catholique puisse répondre au Pape, dans les circonstances aussi graves que celles que nous traversons. Seul il peut sauver la religion en France mais il ne le peut sans que les catholiques aient bien compris que, pour chacun d'eux, c'est le cas d'être obéissant jusqu'à la mort... »

Malgré cet éloquent appel, la réponse du nouveau comte romain ne fut pas du tout dans le sens des espérances de l'éminent ermite de Biskra :

« ÉMINENCE [1],

« J'ai reçu le bref pontifical que vous avez eu la bonté de m'envoyer... Vous m'adressez en même temps un appel dont je suis profondément honoré et auquel je demande la permission de répondre avec simplicité et franchise. Ce sera, je crois, la meilleure manière de vous témoigner mon absolu dévouement au Saint-Siège et mon respectueux attachement pour vous.

« En France, l'idée d'un parti catholique, ou, si vous le préférez, d'union catholique, s'agite depuis

1. Lettre inédite de M. Keller au cardinal Lavigerie. Paris, le 19 février 1890.

plusieurs années et beaucoup de chrétiens pensent qu'il faut laisser de côté les préoccupations politiques pour travailler uniquement à la défense des libertés et des intérêts religieux. Sous cette forme restreinte, l'union des catholiques n'est pas à faire, elle s'est faite dans les Chambres, toutes les fois qu'une question religieuse a été posée. Elle s'est faite en dehors du Parlement, dans les œuvres du *Comité catholique* et de *la Société générale d'éducation*, qui n'ont pas cessé de grandir, qui tiennent leur Congrès à Paris et en province et où nous nous efforçons d'unir les efforts de tous les catholiques en dehors de la politique. Dans ces œuvres nous recevons le concours et les offrandes des royalistes, des bonapartistes, des républicains modérés...

« Faut-il aller plus loin et demander à tous les catholiques, unis par un accord tacite, de faire publiquement acte d'adhésion à la République? Faut-il le leur demander au nom du Saint-Père ? Je ne le pense pas. Tant que la République s'acharnera à identifier son existence avec la guerre à Dieu et à l'Église, elle causera à la majorité des chrétiens une invincible répulsion. Cette situation se résume dans une parole que m'adressait un jour un de mes collègues de gauche : « Monsieur Keller, nous ne pouvons pas vivre « ensemble; il faut que la République tue le catholi- « cisme ou que le catholicisme tue la République. »

« Faut-il que le Saint-Père emploie sa haute, son immense autorité à vaincre les répugnances des fidèles ? Je craindrais fort que son intervention n'obtînt pas le résultat que vous paraissez en espérer. Elle ne restera pas secrète, c'est impossible, et une fois connue, elle soulèverait, même chez les bons, des objections violentes. En effet, il ne faut pas oublier qu'en France. on n'admet à aucun degré l'intervention du clergé dans le domaine politique. Non seulement les républicains ne tolèrent pas que le

clergé patronne un candidat quel qu'il soit, mais les conservateurs eux-mêmes ne l'admettent pas davantage, et les meilleurs députés perdraient leur chance de succès, s'ils se plaçaient sous la protection de leur évêque ou de leur curé.

« On sait parfaitement que le Pape et les évêques ne sont pas hostiles à la forme républicaine, mais ils compromettraient peut-être leur autorité en descendant dans l'arène politique et en imposant une direction politique aux laïques. Moi-même, je ne vous serais que d'un faible secours dans cette entreprise et je resterais probablement isolé, comme tous ceux qui ont tenté une réorganisation des forces catholiques. S'ils ont échoué, c'est qu'en réalité il n'y a peut-être rien à tenter en ce moment en dehors des œuvres catholiques qui poursuivent avant tout la défense des intérêts religieux, et en dehors de l'accord tacite des chrétiens du Parlement pour soutenir les mêmes intérêts de leurs discours et de leurs votes.

« Le jour où les républicains feraient un pas sérieux vers nous, ils savent bien qu'ils désarmeraient presque toutes les oppositions. Mais ils ne veulent et ne peuvent pas faire ce pas, parce qu'ils sont tenus par leurs engagements maçonniques et leurs passions antireligieuses.

« Je vous ai exposé toute ma pensée; si j'ai mal compris la portée de l'appel que vous m'adressez, j'espère que vous aurez la bonté de m'éclairer complètement et que vous ne douterez pas un instant de mon dévouement filial à Léon XIII et de mes sentiments pour vous... »

La portée de l'appel n'avait pas été comprise. Le cardinal Lavigerie résolut de faire tomber d'un seul coup les résistances de l'illustre catholique. Ayant sous les yeux la lettre qu'il avait adressée à M. Eugène Veuillot, le 23 décembre, dans laquelle il lui

découvrait la véritable explication du toast et les intentions politiques de Léon XIII sur la France, il la transcrivit à peu près mot à mot pour M. Keller et ajouta[1] :

«... Pour qu'on se rapproche (de la République), il faut commencer par l'acceptation de la forme constitutionnelle du Gouvernement et par la renonciation à l'opposition systématique. Il n'y a pas un véritable homme d'État, républicain ou non, qui ne voie les avantages, pour la France, d'un rapprochement sur ces bases. C'est ce rapprochement qui s'essaie en ce moment même. Dans ces conditions, le Gouvernement ne pourra s'opposer à ce que les catholiques soutiennent leurs idées, leurs droits et s'associent pour former une vaste union sous l'étiquette républicaine.

« Mais si les catholiques ne veulent pas renoncer à se dire membres des anciens partis et accepter la forme républicaine, la guerre se continuera au couteau et le Saint-Siège, au lieu d'atteindre son double but qui était d'améliorer sa situation au dehors, en se rapprochant d'une France améliorée, et de sauver la religion parmi nous, se trouvera jeté, après ses premières avances, et nous avec lui, dans des difficultés inextricables. Notre Gouvernement le traitera en ennemi hypocrite qui a voulu l'abuser sur ses vrais desseins et lui tendre un piège. Le Saint-Siège lui-même fera retomber la responsabilité de cette rupture nouvelle, plus douloureuse encore que la première, sur les catholiques de France, qui, au lieu d'entrer dans ses vues, en auront rendu la réalisation impossible.

« Dans la voie où les catholiques dont je parle, paraissent vouloir s'engager, c'est-à-dire en formant

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à M. Keller. Biskra, 5 janvier 1891.

une union catholique avec les anciens partis conservant leurs positions, ils mécontenteront donc le Saint-Siége et n'aboutiront, par conséquent, à aucun résultat pratique. En relisant bien la lettre du cardinal Rampolla, on voit, en effet, que c'est au fond sur cette résignation des partis qu'il appuie surtout et à laquelle il tient. Si l'on veut suivre la direction du Saint-Siège, c'est donc par là qu'il faut commencer, et en venir ensuite, par voie de conséquence constitutionnelle, ce qui est accepté par tous, à la formation d'une union conservatrice et catholique, ou, si l'on préfère plus tard la nommer ainsi, à la création d'une droite puissante.

« C'est là, en réalité, ce que veut le Saint-Siège. Or, il est impossible de réussir dans un semblable projet, sans l'appui formel, quoique toujours discret, du Saint-Siège.

« Dans le même ordre d'idées, le nom de Parti catholique auquel quelques-uns paraissent tant tenir, plairait moins que celui d'Union catholique (ou encore mieux Union conservatrice et catholique).

« Cette union se ferait, je le répète, entre tous ceux qui, pour sauver la religion, seraient disposés à se résigner, sans rien renier de leurs opinions, à la forme du Gouvernement et à la soumission aux lois.

« Cela est, du reste, une obligation de conscience, toutes les fois qu'une prescription suffisante existe (sauf en Italie) pour la forme du Gouvernement et que les lois ne sont pas formellement injustes. Agir et parler autrement, en voulant être un parti et se dire tel, serait amener la confusion dans les esprits et rétrécir le combat.

« Ce que je viens de vous citer résume, comme vous le voyez, Monsieur le Comte, d'une part le but que poursuit le Saint-Siège, de l'autre les deux opinions qui se trouvent en présence parmi les catholiques

militants. Pour arriver à établir entre ces deux nuances un accord pratique et véritable, il faut un programme accepté de tous. Voici celui que je proposerais, pour ma part :

« 1° Accepter le Gouvernement qui est établi en France, celui de la République, dans la mesure et dans le sens où le Saint-Siège l'accepte lui-même pour remplir sa haute mission dont il est chargé par Dieu pour le bien de la religion et le salut des âmes.

2° Renoncer à toute alliance avec les partis politiques, et, en conséquence, à toute opposition à la forme du Gouvernement actuel que ces partis veulent renverser.

« 3° S'unir ensuite exclusivement, en oubliant toutes les discordes intérieures, sur le terrain religieux et s'organiser de façon à ce que, dans les prochaines élections générales (pratiquement on ne peut rien faire plus tôt), la majorité soit acquise dans la Chambre aux conservateurs catholiques. Un programme ainsi formulé me semble réaliser les principales conditions qu'un programme de ce genre doit avoir : la brièveté, l'élasticité, la simplicité, la clarté et enfin surtout la réalisation du programme pontifical.

« Quant à l'organisation du personnel de l'union catholique, elle devrait encore être fort simple :

« A Paris, un conseil central composé de douze membres choisis parmi les catholiques éprouvés dont le nom n'a pas été compromis dans les luttes violentes des partis hostiles et en particulier dans le Boulangisme.

« En province, un conseil, dans chaque diocèse, dont le président serait désigné dans les mêmes conditions, ce qui ne serait pas difficile avec les renseignements que l'on pourrait obtenir soit de l'évêque soit des hommes d'œuvres.

« Enfin, au-dessous du conseil diocésain et partout

où cela serait possible, un comité paroissial dépendant de lui.

« La charge de ces divers conseils serait, en temps ordinaire et pour chacun dans sa sphère d'influence, de réveiller l'esprit catholique, d'en grouper les membres et d'en soutenir les œuvres, et le moment des élections générales venu, soit pour la Chambre des députés, soit pour les Conseils généraux, soit pour les Conseils municipaux, de livrer à tout ce qui est sectaire, les batailles décisives en soutenant nos combattants par la presse et en provoquant des contributions de la part des chrétiens.

« Voilà, Monsieur et cher Comte, ce qui peut vous donner une idée de ce que désire au fond le Saint-Siège, comme cela se voit évidemment par les derniers enseignements de Léon XIII, et ce que l'union catholique serait appelé à réaliser sous la direction de son président général ou de son conseil. Puisse ce président être celui que, pour ma part, je désire entre tous les autres. »

C'était un vain souhait.

« Éminence, répondit M. Keller[1], après avoir longuement médité votre nouvelle lettre du 4 janvier, j'ai le regret de ne pouvoir vous donner une complète satisfaction. Mais dans une question de si haute gravité, vous ne me pardonneriez pas si je ne vous exprimais pas nettement ma pensée, si je ne vous disais pas ce que commande, à mes yeux, l'intérêt de la France et celui de l'Église, qui en réalité n'en font qu'un seul.

« Le fait qui domine la situation et que les incidents de chaque jour viennent sans cesse confirmer, *c'est l'hostilité systématique et implacable* de la plupart des républicains contre la religion catholique.

1. Lettre inédite de M. Keller au cardinal Lavigerie. Paris, 15 janvier 1891.

Ils lui ont déclaré, et lui font sans trêve ni répit ce que vous appelez *une guerre au couteau*. Ils savent pourtant parfaitement que l'immense majorité du clergé et des catholiques zélés et généreux serait avec eux s'ils nous assuraient une véritable liberté religieuse, et ils sont de mauvaise foi quand ils nous reprochent notre prétendue opposition systématique. Car lors même que nous changerions d'attitude, ils sont bien résolus à nous combattre toujours comme des ennemis, qu'il faut non seulement écarter du pouvoir, mais opprimer, détruire et faire disparaître.

« C'est donc une erreur de penser qu'on désarmerait cette haine en adoptant l'étiquette républicaine. Et, tandis qu'on resterait en butte aux mêmes persécutions, on se séparerait ainsi, sans aucun profit, d'un grand nombre de catholiques zélés et généreux qui n'ont pas foi dans la forme républicaine, qui la considèrent comme identifiée avec la haine de l'Église et comme mal adaptée au tempérament français. Toutefois, ce ne sont pas là des adversaires bien redoutables pour la République. Ils sont pleins de mansuétude à son égard, de soumission pour les lois et n'ont nulle envie de se faire tuer. Ils seraient les auxiliaires fort utiles de tout gouvernement honnête, ne fût-il pas celui de leur choix, pourvu qu'on ne leur demande pas de renier leur foi politique.

« Étant ainsi attaqués, traqués, mis hors la loi et hors les fonctions publiques par des ennemis implacables, l'instinct de la conservation et la force des choses nous conduisent à nous unir, en temps d'élection, à tous ceux que la politique actuelle a froissés, et à joindre la cause religieuse à celle de nos finances, de notre armée, de notre magistrature, etc... C'est par cette union de toutes les forces conservatrices qu'on est arrivé à avoir, en 1885, 200 députés et en 1889, 160 députés toujours d'accord pour défendre nos intérêts religieux. En nous séparant des

partis politiques et de leurs états-majors, loin d'arriver à former *une droite puissante et une majorité*, c'est à peine si nous conserverions une dizaine de sièges pour les candidats purement catholiques, et je ne vois pas d'ici les départements où pourraient se former des comités solides pour le succès de ces dix candidatures.

« Je serais désolé que le Saint-Père se découvrît, même indirectement et en secret (si tant est qu'il y ait des secrets), pour obtenir un pareil résultat. Je craindrais fort que ce ne fût un amoindrissement pour son autorité si grande et si incontestée en France. Et qu'obtiendrait-il en échange? Quand Pie VII traitait avec Napoléon Ier, il avait affaire à un homme assez puissant pour museler la Révolution et pour assurer de véritables avantages à l'Eglise. Aujourd'hui, ceux qui gouvernent sont les instruments serviles et dociles de la passion antireligieuse. Celui qui essaierait d'y résister, serait brisé.

« J'ajoute que le scepticisme politique qui se propage en ce moment, ne consolide pas la République. Mais il augmente la facilité du pays à se jeter dans toutes les aventures boulangistes ou autres. Nous venons d'en faire la récente et fort triste expérience. Elle est de trop fraîche date pour que la conversion des boulangistes à la République puisse être prise au sérieux.

« S'il m'était permis de dire au Saint-Siège ce que nous attendons, ce que nous désirons en ce moment, je lui dirais très respectueusement qu'au lieu d'une adhésion à l'étiquette républicaine qui nous diviserait, qui attristerait et découragerait nos meilleurs amis et qui porterait tous les catholiques douteux à faire des concessions à nos ennemis, nous aurions besoin d'une parole qui ravivât nos courages pour les luttes et qui nous groupât autour de nos évêques, non pour garder le silence, mais pour agir, pour

protester, pour résister. La mollesse est grande non seulement parmi les partis politiques qui ne font courir aucun danger au gouvernement, mais aussi parmi les catholiques qui sont trop disposés à courber la tête devant l'orage. Le moment ne serait-il pas venu de les réveiller pour le bon combat?

« En résumé, je pense qu'il faut attendre que la République se montre moins sottement antireligieuse, ou qu'elle périsse par sa faute. Si elle devient meilleure, on ira à elle tout naturellement et sans effort. Presser les choses et devancer ce moment, ce serait compromettre gravement l'union des catholiques et l'existence de toutes les œuvres qu'ils soutiennent avec tant de zèle. »

Cette lettre ne répondait pas du tout à celle du cardinal Lavigerie. Il y avait une équivoque malheureuse. Le prince de l'Église savait mieux que personne que le Gouvernement républicain actuel était antireligieux et que si les radicaux arrivaient en grande majorité au pouvoir, il serait pire encore. C'est pourquoi il demandait l'union des catholiques sur le terrain constitutionnel, non pas pour attirer les bonnes grâces du Gouvernement, mais pour agir sur les masses populaires qui sont républicaines, pour ne point perdre l'influence sur elles, pour arriver en majorité à la Chambre et pour y établir un gouvernement protecteur de la religion à l'intérieur et de la papauté à l'extérieur, sans négliger aucun des intérêts de la France. M. Keller ne l'a pas compris. Sa lettre le montre clairement. En effet, demander que les hommes du Gouvernement devinssent meilleurs et fissent des avances aux catholiques pour que ceux-ci puissent arriver plus facilement à la République, était dérisoire. Toute la raison du toast était fondée sur cette idée qu'il fallait entrer dans la maison pour en chasser les radicaux et non pour attendre d'eux aide et protection.

D'ailleurs c'est ce qu'écrivit Mgr Lavigerie [1], en répondant à la lettre du comte :

« ..... Dire qu'il faut ainsi s'allier avec les républicains actuels et surtout les aimer et les estimer, c'est vraiment une conséquence trop forcée. Ce n'est pas avec les républicains tels qu'ils sont aujourd'hui que le Saint-Père, par la voix du cardinal Rampolla, nous demande de conclure un traité quelconque. Il demande de nous adresser à la France, au corps électoral, pour obtenir, dans la situation actuelle, des modifications telles qu'elles rendent le gouvernement acceptable. Nous n'avons pas su les obtenir jusqu'ici, même en 1885, où, pour ma part, je prêchais la même doctrine qu'aujourd'hui et où, dans notre petite réunion des Carmes, chez Mgr d'Hulst, vous me déclariez avec M. Chesnelong qu'il n'y avait rien à faire, ajoutant que, du reste, c'était une question que de savoir s'il conviendrait au comte de Paris d'arriver par l'appui direct et ouvert du clergé. On n'a rien fait, il est vrai, ou à peu près rien, et cependant, comme vous le constatez, on est arrivé bien près du but. Si on avait agi avec plus d'énergie et d'ensemble et surtout si on avait fait le sacrifice des passions de parti, on aurait abouti. C'est cet ensemble et cette énergie que le Saint-Siège demande aujourd'hui aux catholiques, et, pour faciliter le succès, il désire que nous tenions compte des tendances et des préjugés des masses et que nous renoncions à l'alliance avec les anciens partis, malheureusement impuissants, et, pour preuve visible de la cessation de cette alliance, que nous acceptions le Gouvernement actuel dans le même sens et dans le même but que le Pape le fait lui-même.

« Vous préférez conserver le système suivi depuis

1. Lettre du cardinal Lavigerie à M. Keller. Biskra, le 25 janvier 1891.

vingt ans et qui nous a mal servi. J'avoue que dans un homme de votre caractère, de votre haute intelligence et de votre esprit si fermement chrétien, cela me paraît, à distance, incompréhensible..... »

Cette lettre mit fin aux relations du cardinal Lavigerie et du comte Keller. L'espoir était déçu. M. Keller n'acceptait pas d'être le chef de la nouvelle union catholique.

M. Eugène Veuillot, répondant à la dernière lettre de l'éminent prélat ne devait pas, lui non plus, apporter un baume à ses tristesses. Réellement cette grosse affaire du toast n'avait pas été heureuse pour son propagateur. C'était un véritable et pénible calvaire qu'il devait franchir avant de mourir, après la brillante croisade anti-esclavagiste qui avait soulevé de si grands, de si nobles enthousiasmes et qui l'avait rendu si populaire dans le monde entier.

« J'ai lu, écrivait Eugène Veuillot[1], et relu votre lettre, avec une grande attention et grand intérêt. Elle est si forte que je suis tenté, en y faisant quelques suppressions pour en masquer l'origine, de la donner comme émanant d'un personnage qui a suivi avec soin cette grave question. Cependant je n'y vois pas une raison d'aller aussi avant que le voudrait Votre Eminence. Je n'espère rien du prétendu parti monarchiste qui n'est pas un parti, mais une coalition et qui, d'ailleurs, ignore la monarchie; mais je ne puis accepter de devenir républicain; ce parti me fait horreur. Il est dans sa masse absolument mauvais et les quelques individus honnêtes qui s'y trouvent, sont si lâches qu'on n'en peut rien attendre de bon. Tout mon effort, c'est de séparer nettement la cause catholique de celle des vieux partis et de reconnaître sans « barguigner » la puissance du fait accompli.

1. Lettre d'Eugène Veuillot au cardinal Lavigerie. Paris, le 5 janvier 1891.

C'est le parti catholique auquel on pourra donner un autre nom si celui qu'il a eu dans le passé, et qui est le vrai, offusque les susceptibilités du jour. Je ne tiens qu'à la chose. Si cette force est relevée, on le devra à Votre Éminence. Cette réserve qui vous contrarie, ne serait pas chez moi le fruit d'une conviction que je serais probablement tenté de la garder par tactique.

« Le parti catholique reçoit bon accueil là où la République serait repoussée avec horreur. Votre Éminence ne peut, par la lecture des journaux, se faire une juste idée des colères qu'Elle a soulevées. M. de Cassagnac a été cette fois l'organe des salons, mais aussi de certains évêchés et de nombreux presbytères. Ç'a été un mélange d'effarement et de fureur inouïs. Et que d'irritation même chez ceux dont le langage restait à peu près contenu et qui se croyaient calmes ! J'ai eu quelque mérite, Monseigneur, à tenir ferme en cette rencontre. Une chose qui m'a surpris, c'est que le clergé secondaire surtout dans les campagnes a généralement montré pour votre appel plus d'éloignement que le clergé supérieur et celui des villes. Maintenant le calme se fait, la réflexion opère et vous gagnez du terrain.

« Vous connaissez vos principaux adversaires dans l'épiscopat et je n'ai pas à vous les nommer. Mais savez-vous que le nonce vous est très défavorable et ne s'en cache pas ! Le comte Rozon, qui appartient à notre conseil pour la question des dépenses et des recettes, m'a donné ces jours-ci, là-dessus, des détails dont j'ai été étonné. Mgr Rotelli a surtout insisté sur le tort que pourrait faire aux œuvres cette rupture avec les royalistes. Il n'est pas seul à faire valoir cette raison.

« Je me suis servi du *P. S.*[1] de votre lettre pour

1. Post-scriptum de la lettre du 23 décembre 1890 : « Vous vous inspirerez du but des auteurs de l'article de l'*Osservatore Romano*

limiter la portée de l'article de l'*Osservatore Romano*. Il est certain que, dans l'opinion, cet article a affaibli la lettre du cardinal Rampolla qui elle-même n'était pas assez carrée pour éclairer ceux qui tenaient à ne pas voir clair. Un mot de Rome sur lequel on ne puisse équivoquer, nous serait fort utile, mon appel au parti catholique s'en trouverait aussi très bien.

« Votre Éminence voit parfaitement que si la République peut s'assagir quant aux intérêts religieux, le parti catholique tournera plutôt à son avantage qu'à celui de la monarchie. Cela, je ne le cherche pas, mais je l'accepte. *L'Univers* le dit nettement. Aussi rencontrons-nous du côté des royalistes et des impérialistes une ardente opposition. Nous avons perdu l'amitié de Mgr Freppel. Néanmoins nous persisterons. » — « Si nous nous trouvions à un quart d'heure l'un de l'autre, lui répliqua le cardinal[1], je crois que nous nous serions déjà entendus. D'ici c'est le plus difficile. Au fond nous étions d'accord sur un point, dès le premier moment. Vous avez donc oublié que dans ma lettre de novembre dernier je vous disais que nous allions, au fond, travailler au succès des idées de *l'Univers?* Nous y marchons. Pour le reste avez-vous pu croire que j'aie jamais été partisan des républicains actuels? Croyez-vous que

que vous avez reproduit. Dans leur pensée, il ne vise, au fond, que l'Italie. »

Voici également la fin de l'article en question qui a paru dans l'*Osservatore Romano* du 12 décembre 1890 : « L'Église, en traitant avec les pouvoirs constitués, n'entend ni reconnaître des droits à ceux avec qui elle traite, ni leur en accorder, pas plus qu'elle n'entend nuire aux droits de tiers. L'Église, qui n'a en vue que le progrès de la religion et le salut des âmes, ne regarde et ne réclame que la justice dans la pratique de telle ou telle forme de gouvernement. Elle n'exclut ou n'inclut un droit quel qu'il soit. Par où l'on voit si et comment l'on peut dire que l'Église est entrée dans une nouvelle voie et que le Saint-Siège tourne à une révolution démocratique et républicaine. »

1. Lettre du cardinal Lavigerie à Eugène Veuillot. Biskra, 10 janvier 1891.

je sois séduit par les charmes de la forme républicaine, et que c'est avec transport que je déclare y adhérer.

« Je n'ai jamais eu d'autres motifs pour le faire sinon :

« 1° D'obéir à celui qui est notre maître à tous ;

« 2° Comme lui, je vois que tout le reste s'est effondré autour de nous par suite des fautes commises ou de l'abaissement inouï des caractères ;

« 3° Qu'il n'y a plus de possible honorablement *qu'une République honnête* et que si nous voulons qu'elle soit telle, il faut y réclamer notre place en vertu de nos droits de citoyens, pas autrement ;

« 4° Et enfin pour faire tomber les objections qui nous sont et nous seront toujours et de plus en plus opposées par les masses électorales, il faut accepter le fait accompli et nous séparer des partis impopulaires et impuissants.

« Ce n'est là ni un acte d'enthousiasme, ni un acte d'amour, mais comme je l'ai dit dans ce toast, qui ne prononce même pas une seule fois le mot de République, un acte de résignation.

« Cet acte de résignation, jusqu'où va-t-il ? Pour moi comme pour vous, au point de vue de la conscience, il s'arrête juste à la limite du commandement de l'Évangile qui ordonne d'obéir à César et à celle de l'obéissance aveugle non seulement aux enseignements mais aux désirs formels du Saint-Siège, qui sont des ordres pour les catholiques dignes de ce nom.

« Le lendemain ou le surlendemain du jour où j'ai eu l'honneur de vous écrire la dernière fois, j'ai lu, sous une autre forme, dans votre grand article de *l'Univers*, une formule qui ne me répugne en rien, parce qu'elle rend bien ma pensée. Vous déclarez accepter la République dans la mesure où l'accepte le Saint-Siège. Le numéro que je reçois ici aujour-

d'hui même et où vous parlez du discours de Mgr de Nancy, dit quelque chose de semblable. Un mot plus accentué dans les limites et nous sommes d'accord. Ce mot, je vais vous donner occasion de le dire, si vous le voulez, dans une lettre pastorale qui paraîtra cette semaine. Si le nonce parle comme vous me le dites et comme, dès lors, je crois, c'est un traître et il ne le portera pas en paradis.

« Relisez bien mon toast, la lettre par laquelle je le communique à mon clergé et celle que j'adresse à un catholique de France (c'est tout mon bagage jusqu'ici). Vous y trouverez, avec tous, mes accessoires calculés pour réveiller une opinion si profondément endormie qu'on eût pu la croire en léthargie et des provocations non moins calculées que vous avez relevées vous-mêmes... sans en laisser soupçonner et peut-être sans en soupçonner le secret motif. Mettez tout cela dans un pilon, distillez-le; au fond, vous n'y trouverez pas autre chose que ce que je vous dis ici.

« J'ai entendu simplement par cette mise en scène décider les catholiques à s'acquitter de deux grands devoirs qui leur sont imposés pour le salut de la France et celui de l'Église :

« A la France il faut rendre son unité par la destruction des partis politiques militants, qui n'ont plus qu'une force, celle de leur exploitation du clergé et de la religion dont ils font un instrument de règne ;

« A l'Église, il faut la soustraire à l'oppression odieuse et basse sous laquelle elle gémit depuis douze années, en faisant appel dans des conditions nouvelles au corps électoral.

« Nous sommes donc d'accord en toutes choses : sur la formule de résignation et sur le but à poursuivre ; nous ne cessons de l'être que lorsque, comme mes adversaires, vous me supposez des pensées, des in-

tentions et surtout des passions que je n'ai jamais eues. Je ne m'en connais que deux : celle de la France et celle de l'Église et c'est pour servir ces deux-là que je fais par obéissance un sacrifice qui est en même temps un acte de raison.....

« P. S. — Le P. Charmetant m'a parlé dans sa dernière lettre d'un projet de voyage secret à Biskra de la part de votre cher Pierre. C'est là je crois que nous finirons de nous éclairer et de nous entendre C'est rien comme dépense : 250 francs par billet d'aller et retour et 6 jours en tout (terre et mer comprises). Laissez-vous tenter pour votre cher fils et aussi pour moi. Il y a une nuance nouvelle à choisir pour aboutir, mais ce n'est pas de Paris à Biskra que nous pouvons décider une question de nuance. C'est trop loin surtout lorsqu'on a de mauvais yeux comme on les a à mon âge. Songez cependant qu'il s'agit pour nous de l'Église et de la France et du Pape et du jugement de Dieu qui n'est plus loin. »

L'annonce de ce projet de voyage était parvenue à Biskra aussitôt après l'arrivée de la première lettre de M. Keller dans laquelle le comte romain manifestait ses répugnances à devenir le chef du nouveau mouvement catholique. Cette nouvelle avait été reçue par le cardinal Lavigerie comme une occasion providentielle. Il écrivit sans retard à Rome pour demander à Mgr Ferrata si le Vatican trouverait opportun le voyage de Pierre Veuillot à Biskra et pour lui soumettre le dessein qu'il avait de le placer à la tête de l'union catholique, à cause de la grande publicité de son journal. Il joignit à sa lettre un programme conforme aux idées exprimées dans la lettre du cardinal Rampolla.

Le secrétaire d'État tenu également au courant, sans donner à ses appréciations un caractère officiel, approuva toutes les idées de l'archevêque d'Alger. Mgr Ferrata accorda aussi son approbation, sauf en

un point sur lequel il fit avertir confidentiellement le prélat africain.

Il préférait qu'on ne confiât pas la direction de ce mouvement à Pierre Veuillot. Car le camp libéral, soit dans le peuple soit dans le clergé ou l'épiscopat ne voudra pas se soumettre aux ordres de M. P. Veuillot à cause de ses attaches avec l'intransigeance. D'ailleurs les évêques se feront difficilement à l'idée d'être les serviteurs de leurs ouailles et les autres journaux catholiques ne pourront pas ne pas manifester quelques susceptibilités à cet égard. En effet, si l'on veut l'union et l'uniformité de programme parmi les catholiques, il faut éviter tout ce qui pourrait blesser, exciter quelques petites jalousies. On pourrait seulement donner à *l'Univers*, l'honneur de lancer, le premier, le programme des catholiques et de propager ensuite ce manifeste avec le concours des autres journaux religieux. De cette façon on mettrait peut-être d'accord les catholiques et surtout les *évêques* sur un programme unique et, sous la poussée puissante de l'opinion publique, les contraindre à embrasser la nouvelle orientation politique comme si cela venait d'eux-mêmes. Alors on songerait à réunir des comités paroissiaux, diocésains, centraux... D'ailleurs cette question des comités viendrait naturellement, disait Mgr Ferrata, en son temps, sans qu'il soit nécessaire de préjuger et l'on verrait au moment opportun s'il faut commencer par un comité central, comme Son Éminence le proposait, ou par des comités paroissiaux et diocésains. Il était aussi très important de ne laisser prononcer aucun nom par les journaux. En dehors de l'appui des journaux et de la poussée de l'opinion publique, il restait toujours entendu que pour exercer une action vraiment efficace sur les évêques, il fallait encore un nonce habile. La question du nonce était au premier rang. Mgr Rotelli, par ses frayeurs,

avait entravé la marche des idées du toast. Le cardinal de Tunis était revenu sur ce sujet dans une lettre adressée, le 10 janvier 1891, au cardinal Rampolla, et même quelques jours auparavant, le 28 décembre, il avait demandé à Mgr Ferrata qu'on avertît le nonce qui faisait fausse route et les Jésuites qui cherchaient à éloigner *l'Univers* de la vraie ligne du toast. Ces recommandations furent prises à Rome en sérieuse considération. Mgr Ferrata fut chargé par le Souverain Pontife d'écrire *très délicatement* un mot au nonce de Paris pour lui faire connaître sa vraie pensée et pour lui ordonner de la répandre, chaque fois que l'occasion s'en présentera, soit dans le clergé, soit parmi les laïques. Quant aux jésuites, le même prélat eut encore la mission de les instruire. Le pape fit envoyer le R. P. Ballerini, représentant les PP. jésuites à Rome et directeur de la *Civiltà Cattolica*, auprès du secrétaire de la Congrégation des Affaires extraordinaires pour prendre la vraie pensée sur le programme à adopter et à suivre, c'est-à-dire : « *Cesser toute opposition au Gouvernement actuel et renoncer aux anciens partis pour ne pas compromettre les intérêts de la religion.* » L'affaire était donc en très bonne voie. Fort de toutes ces confidences, le cardinal Lavigerie en profita pour pousser plus fortement Eugène Veuillot. Il avait abandonné le projet de placer Pierre Veuillot à la tête de l'union catholique, mais, suivant le conseil de Mgr Ferrata, il essaya d'exercer une pression sur l'opinion catholique avec l'appui des journaux religieux. Lui-même avait ouvert la voie en publiant un commentaire de la lettre du cardinal Rampolla.

« Je vous ai écrit, le 10 janvier, une nouvelle lettre. Ne recevant pas de réponse, je me résigne [1] à faire

1. Lettre du cardinal Lavigerie à Eugène Veuillot. Biskra, le 28 janvier 1891. (Inédit.)

comme Mahomet. Une fois dans ma vie ce n'est pas de trop. Puisque la montagne ne veut pas venir vers moi, je viens vers elle. Je trouve que nous commençons à languir un peu trop et je me suis décidé, en conséquence, à adresser à mon clergé une très courte lettre pastorale que je date du 20 de ce mois, pour lui communiquer officiellement la lettre du cardinal Rampolla et lui demander des prières publiques pour l'ouverture des Chambres. J'en prends occasion pour marteler la lettre du cardinal de façon à la faire entrer tout entière dans les esprits et non par morceaux, comme quelques-uns voudraient s'en contenter. Je tire la conclusion pratique qu'il faut réaliser, sans délai, l'union (l'association, le parti catholique). J'en donne même le programme en trois articles courts et nets, en déclarant qu'ils répondent tout à fait aux intentions du Saint-Siège. (Pour ceci, entre nous, je ne dois pas parler d'autre chose que de l'évidence).

« Le premier article qui a trait à l'acceptation de la République, ne vous gênera pas. C'est votre propre formule et peut-être même un peu plus vague. Mais je considère que pour une association qui doit se composer forcément d'esprits différents, il n'est pas bon de trop serrer les mots. Ils peuvent, dans ce cas, faire comme les anguilles. La lettre pastorale dont je vous parle vous arrivera séparément le même jour que la présente lettre ou le lendemain et peut-être même le télégraphe vous en parlera-t-il auparavant parce qu'on la connaîtra à Alger plus tôt qu'à Paris. Ce que je désirerais parce que c'est la vérité, c'est que *l'Univers* voulût dire simplement qu'il a déjà, comme il l'a fait, proposé le même programme et qu'il ne peut que le proposer encore en l'expliquant rigoureusement selon ses idées bien connues.

« Je vais écrire un mot demain à *la Croix* et au *Monde* et sans leur donner aucun des détails qui précèdent, je me bornerai à quelques rectifications

de détail qui me concernent et les engagerai à solliciter de vous une réunion pour s'entendre sur la ligne à suivre. Il est temps, en effet, que les journaux catholiques se décident à parler et surtout à parler d'accord.

« Je suis certain que ceci est encore dans les désirs dont je m'inspire. J'ajouterai que cependant, il ne faudrait pas aller au delà d'une propagande active, destinée à préparer les catholiques aux résolutions définitives. Le nonce qui vient d'être averti qu'il fait fausse voie, va, du reste, quitter Paris dans quelques semaines comme cardinal. Son remplaçant, qui est un homme très habile et qui possède à fond la confiance et la pensée du Saint-Père, aura des instructions détaillées sur tout et principalement sur le personnel du comité central à constituer. (Tout ceci est encore bien entre nous.)

« On avait d'abord pensé à M. Keller pour la présidence, mais on y renonce. N'espérez pas qu'on accepte M. de Mun ni aucun des suivants trop connus de Mgr Freppel. Avez-vous en dehors de ceux-là, un candidat pour la présidence ? »

Cette suspicion dans laquelle on tenait M. de Mun était vraiment inexplicable. Cet orateur distingué aurait été un très bon chef, sympathique à la masse catholique. Sa tentative de 1885, peut-être, pesait-elle encore lourdement sur son nom ?

M. Eugène Veuillot, avec beaucoup de franchise et de justesse, répondit à la lettre du cardinal Lavigerie.

« ÉMINENCE [1],

« Les choses marchent et en même temps se compliquent. La lettre pastorale de Votre Grandeur n'a pas réussi près des républicains autant que son

1. Lettre inédite d'Eugène Veuillot au cardinal Lavigerie, Paris, le 5 février 1891.

toast, néanmoins, comme elle maintient nettement l'adhésion à la République, ils s'en accommodent. Les royalistes restent naturellement tout aussi opposés et aussi aigres dans leur opposition. En revanche, du côté des catholiques militants et du clergé cet acte officiel fait gagner à l'appel de Votre Éminence du terrain. Ce n'est pas qu'on soit beaucoup plus disposé à entrer sans arrière-pensée dans la République, mais on comprend mieux qu'il convient de se séparer carrément des vieux partis politiques. Il s'agit d'abord que les catholiques soient eux-mêmes. On verra ensuite s'ils doivent passer à la République. Ce passage paraîtra bien difficile à plusieurs, Éminence, et je suis de ces plusieurs-là. Cependant le Pape nous y pousse.

« Votre Éminence veut bien me demander mon avis sur ce qu'il y aurait à faire pour organiser l'action catholique. Jusqu'ici me tenant dans mon rôle, j'ai plus songé à faire mûrir l'idée qu'à chercher une organisation, mais le moment vient de s'occuper de celle-ci. Votre Éminence a pensé à M. Keller. Elle croit qu'il faut repousser tout homme de Mgr Freppel et écarter M. de Mun.

« Pour Mgr Freppel, nul doute que nous ne devions agir sans lui, car il est foncièrement hostile à toute action qui se séparerait des royalistes. Il n'est pas moins monté contre le parti catholique qu'il ne l'a été contre votre appel. Voilà trois mois que je l'ai vu. Son homme en ce moment est Cassagnac.

« Quant à M. Keller, malgré tout son mérite et la juste considération dont il est entouré, je ne crois pas qu'il puisse prendre la tête et la direction du mouvement. Dans tous les cas, je doute qu'il voulût aller jusqu'au point marqué par Votre Éminence; il s'arrêterait en route et croirait avoir été bien loin. Il est très lié, en effet, au parti royaliste et même à cette fraction du parti qu'on pourrait appeler l'orléa-

nisme. De plus, il n'a pas beaucoup d'action sur la masse catholique.

« Il en est autrement de M. de Mun. Que l'aventure boulangiste lui ait porté un certain coup, oui, mais déjà il a recouvré, ou peu s'en faut, tout le terrain perdu. Voyez sa situation à la Chambre. Elle domine, en divers points, celle de n'importe quel membre de la Droite. Dès le lendemain des élections générales, pour être mieux l'homme de la cause catholique, il a refusé d'entrer dans le groupe royaliste et, à plus forte raison, dans tout autre. Enfin en dehors du Parlement, dans les classes élevées et le peuple, il a une clientèle de choix et assez nombreuse. Votre Eminence paraît croire que Mgr Freppel pourrait l'influencer. Il n'en est rien. Leurs rapports sont très courtois, mais il y a autant d'opposition dans leurs idées que dans leurs allures. Du reste, voici une preuve; le toast de Votre Éminence a surpris M. de Mun, « c'est nous demander de faire bien du chemin », a-t-il dit, il ne l'a pas autrement blâmé. Au total je suis convaincu que l'on peut faire un parti catholique sans M. Keller et malgré l'opposition de Mgr Freppel. Je doute que l'on puisse donner à ce parti toute sa force si M. de Mun n'en est pas. »

# CHAPITRE III

## AUDIENCES DE LÉON XIII

M. Piou et Mgr Freppel à Rome. — Audience de Léon XIII à M. Piou. — Les déclarations du député au Père Burtin. — « La Droite constitutionnelle » et M. d'Haussonville. — Mgr Freppel. — Son échec. — Autres interventions. — M. Piou à Paris. Ses déclarations. — Bref de Léon XIII au cardinal Lavigerie. — Lettre circulaire du cardinal Lavigerie à son clergé. — La réponse du cardinal Richard à ceux qui l'ont consulté sur leur devoir social. — Adhésion du cardinal Lavigerie. — Nouvelles inquiétudes. — Assurances de Mgr Ferrata. — Article de l'*Osservatore Romano*. — Dépit du cardinal Lavigerie. — Nouvelles assurances de Mgr Ferrata. Brochures du comte Soderini et du Père Ballerini. — Mgr Bourret à Rome. — Ses idées. Ses négociations avec l'ambassadeur. — Désapprobation du cardinal Lavigerie.

Si pour quelques initiés, le cardinal Lavigerie tenait réellement sa mission du Pape, pour beaucoup le discours de Saint-Eugène apparaissait encore comme le cri d'une campagne personnelle. Quoi d'étonnant à cela, puisque le nonce lui-même, au mépris de sa mission, avait répandu cette idée. L'acte du cardinal Rampolla avait été aussi détourné de sa véritable voie, car on publiait audacieusement dans les journaux royalistes que le secrétaire

d'État demandait l'union de tous les catholiques pour livrer un assaut contre la République.

Mais le grand Léon XIII qui connaissait ces manœuvres, se réservait de donner dans le secret des audiences, une justification complète du toast, à tous les personnages qui venaient à Rome pour puiser les informations à leur véritable source. Cette approbation toute intime devait préparer, dans l'esprit du Pape, la justification publique, officielle, qu'il méditait.

Deux illustres personnages politiques arrivèrent à quelques jours d'intervalle dans la Ville Éternelle : M. Piou, le futur président de *l'Action libérale* et Mgr Freppel, le grand adversaire du toast. La venue à Rome de ces orateurs présentait un caractère tout à fait particulier. L'un et l'autre semblaient, en effet, incarner les deux tendances politiques des catholiques. Le premier représentait les partisans du ralliement; le second les adversaires. M. Piou avait fait le voyage de Rome pour se plaindre des paroles du nonce de Paris, pour connaître exactement la pensée du Pape sur le toast et pour empêcher que la fausse interprétation donnée à la lettre du cardinal Rampolla ne fît échouer l'initiative du cardinal Lavigerie et n'attirât sur les catholiques les anathèmes des républicains. Mgr Freppel confiant surtout dans son talent d'orateur et dans une adresse de 49 députés de la Droite, était venu dans l'espoir d'ébranler les convictions de Léon XIII.

M. Piou partit de Paris le 31 janvier et, dès le 2 février, il était reçu en audience particulière par Sa Sainteté. Avant son audience, il avait eu le temps d'avoir plusieurs entrevues avec le secrétaire d'État et Mgr Ferrata qui l'avaient reçu avec beaucoup de bienveillance. Toutes leurs conversations avaient porté naturellement sur le toast. Le vaillant député avait affirmé que le bien que l'on pouvait attendre du

fameux discours de l'archevêque d'Alger avait été enrayé par le langage du nonce. Mgr Rotelli, en effet, avait dit, nous l'avons déjà fait remarquer, à un député envoyé au nom de tout son groupe, que l'idée générale du toast n'était que la pensée personnelle de celui qui l'avait porté et non de son auguste chef et qu'il autorisait ce député à l'assurer aux membres composant son groupe.

M. Piou ne craignit pas de dire encore au cardinal Rampolla que sa lettre avait fait plus de mal que de bien. Cette lettre n'était pas comprise par les gens bien intentionnés, elle a été dénaturée par les intransigeants qui s'en sont servis pour appuyer leurs partis, à tel point que ceux qui avaient bonne volonté, en étaient à se demander si le Saint-Père ne désavouait pas le cardinal Lavigerie. Cette révélation surprit le secrétaire d'État, mais aussi elle lui fit entendre que la clarté est toujours une qualité bien française et que pour être compris en France, il faut un langage précis, même pour les questions de nature délicate.

Reçu en audience, le député catholique fit aussi connaître au Saint-Père, avec beaucoup de franchise, les révélations qui avaient défrayé ses conversations avec les ministres du Pape. Dès le début de l'audience[1], il fut question de la politique acceptée en France, du toast de Saint-Eugène. M. Piou dit d'abord qu'on avait prétendu que le Primat d'Afrique acceptait aussi les actes du Gouvernement : « C'est à tort, lui répondit le Pape, puisque le cardinal Lavigerie a donné des explications à cet égard. » — Ensuite le député déclara à Sa Sainteté que le salut de la France se trouvait dans les paroles prononcées

1. Le R. P. Burtin alla voir le député à l'hôtel d'Angleterre, aussitôt après l'audience. M. Piou la lui raconta entièrement et le chargea de l'annoncer à S. Ém. le cardinal Lavigerie. C'est ce que fit le Père Procureur, sur-le-champ.

en la présence de la flotte, mais que ces paroles n'avaient pas produit tout leur effet parce qu'elles n'avaient pas été immédiatement appuyées. Dès que le toast fut prononcé, la France entière est restée suspendue pendant trois ou quatre jours, attendant une parole de Sa Sainteté et la parole n'a pas été dite. Au contraire, les imprudences du nonce ont commencé à jeter du désarroi parmi les hommes de bonne volonté. La lettre obscure du cardinal Rampolla a achevé de compliquer la situation. « Il fallait être précis », dit en terminant M. Piou. Le Pape qui l'avait écouté avec le plus grand intérêt et qui l'avait interrompu quelquefois pour lui poser certaines questions, se leva alors de son trône et prenant un air de majesté extraordinaire, il étendit ses deux bras vers M. Piou, en lui disant avec une force de voix qui a pénétré le député, ces mémorables paroles qui lui apparurent comme la consécration sublime du toast de Saint-Eugène : « Oui, Monsieur le député, il fallait un grand coup, il fallait un grand cri, il fallait le toast de Son Eminence le cardinal Lavigerie pour réveiller la France. Oui, il fallait un grand coup. Quelle circonstance imposante et solennelle n'a pas choisi le cardinal Lavigerie pour exprimer sa pensée. Il l'a fait devant une assemblée d'élite, en présence de l'escadre française. On ne peut rien trouver de mieux inspiré que le choix d'une semblable circonstance. Oui, il fallait un grand coup, il le fallait en présence de tant d'illustrations. »

Après avoir fait le récit de son audience au Père Procureur du cardinal, M. Piou ajouta : « Ah, mon Père, je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement votre vénéré cardinal, mais je vous prie de déposer à ses pieds sacrés le respectueux hommage de mon admiration profonde, de ma vénération et de mon dévouement sans bornes. Dites-lui bien que le Pape m'a parlé de son toast en termes si cha-

leureux, si nets et si divinement inspirés, qu'il peut être fier de son toast, après en avoir reçu une si haute et si énergique consécration. Assurez bien à Son Éminence que son programme est celui du Vicaire de Jésus-Christ et que « puisé » à une source si sûre, il ne peut apporter que le salut à notre cher pays. Dites-lui de laisser dans l'oubli les inconvenances de Paul de Cassagnac, les ironies de l'Anjou et la suprême indélicatesse de ceux qui ont publié sa lettre confidentielle. Veuillez lui rappeler que le Bon Dieu a bien voulu que ceux qui l'insultaient si indignement, m'insultassent avec lui et que mon nom a eu l'honneur de figurer toujours à côté du sien. Enfin dites surtout à Son Éminence qu'arrivé à Paris, je ne manquerai pas de rétablir la pensée du Pape si indignement dénaturée par ceux qui avaient quelque intérêt particulier à le faire ». « M. Piou m'a dit, ajoutait le P. Burtin, qu'il était monarchiste, qu'il était l'ami du comte de Paris, mais qu'il a abandonné comme une chimère l'idée d'une restauration de la monarchie en France, où l'on ne veut que deux choses « la Religion et la République ». Pour ne pas effaroucher les anciens partis, M. Piou a appelé son parti : la *droite constitutionnelle* et non *républicaine*, mais il m'a assuré que le Saint-Père avait dit tout franchement : « Il faut se placer sur le *terrain républicain.* »

L'accueil si significatif que M. Piou avait reçu du Souverain Pontife devait encourager le député dans son projet d'organiser la *droite constitutionnelle*.

Déjà, en novembre[1], dans une conversation avec M. de Kérohant, il avait jeté les fondements du parti nouveau : « Le principe de la République est accepté et la lutte ne s'engage plus ni *directement*

1. Voir *le Soleil* du 17 novembre 1890.

ni par *sous-entendus* sur la forme du gouvernement, mais sur la façon de gouverner ». De leur côté, les royalistes qui voyaient avec un vif mécontentement l'idée du toast progresser, jeter des racines dans le pays, se remuaient activement. M. d'Haussonville prononçait, le 8 février, un grand discours politique à Nîmes où il combattait la politique de M. Piou. Cette manifestation était calculée. Il voulait porter préjudice à l'éminent député qui possédait la pensée du Pape. Mais M. Piou affirma avec une nouvelle énergie, dans une lettre à M. d'Haussonville, son inébranlable volonté d'organiser cette *droite constitutionnelle :* « Vous êtes venu à Nîmes pour empêcher la formation d'un parti conservateur qui, en dehors de toute préoccupation dynastique, se placerait sur le terrain constitutionnel pour défendre les grands intérêts du pays. Eh bien, je vous l'avoue nettement, c'est la formation de ce parti qui me paraît à l'heure actuelle la meilleure sauvegarde des principes conservateurs que nous défendons l'un et l'autre. » Ce langage digne et ferme lui attira de nombreuses sympathies et adhésions[1].

Les royalistes essayèrent, eux aussi, d'obtenir une approbation de Rome. Que de bonne foi ils aient d'abord pensé que le cardinal Lavigerie entreprenait une campagne personnelle, ils n'ignoraient pas maintenant que Rome l'approuvait. C'était leur perte. Ils désiraient donc une simple parole, un seul acte de bienveillance du Pape à leur égard pour s'en prévaloir aussitôt bruyamment. C'était pour recueillir cette parole, ce geste, que Mgr Freppel, l'irréductible adversaire de la République, était venu aussi faire son

1. Adhésions de M. Thellier de Poncheville (dans *la France Nouvelle*, 13 février), de M. de Montfort (dans *le Nouvelliste de Rouen*), de Jules Delafosse (dans *le Matin*), de M. Fould (qui fonda *la Liberté des Hautes-Pyrénées*), d'Adolphe Pieyre (qui devenait un des rédacteurs de *la Concorde*), etc.

voyage à Rome. Il y arriva le 9 février, avec tout un dossier et au nom d'un certain nombre de députés de la Droite Le plan avait été machiné d'avance. Le cardinal Lavigerie qui en eut connaissance, en avertit aussitôt le Vatican par dépêche. Son télégramme n'est pas chiffré, mais il renferme des termes de convention destinés à dérouter les télégraphistes : « Danger de faillite (pour le toast) augmente par suite incroyable attitude représentant de commerce (nonce) et hésitations qui en résultent, empêchant mes collègues associés (évêques) de tous les départements faire acte quelconque adhésion et les portant au contraire à accentuer situation hostile au lieu de se rapprocher nettement. Il serait indispensable que chef (le Pape) dit parole très carrée, ménageant les personnes et ne faisant aucune allusion à leur système différent, mais affirmant volonté précise d'après impossibilité de faire autrement et règles constantes et traditionnelles du commerce (de l'Église) depuis origine. Communiquez cette impression à qui de droit et répondez au lieu ordinaire. Il faudrait aussi avertir correspondants journaux essentiels qui embrouillent de parti pris. Louis Bouttier[1] (cardinal Lavigerie).

A l'arrivée de Mgr Freppel, le Vatican était renseigné sur les intentions de l'illustre orateur.

Ce que cette dépêche annonçait, Mgr Ardin, alors évêque de la Rochelle, le faisait entendre aussi à Léon XIII, dans l'audience qui lui avait été accordée le 8, et il avait trouvé que le Pape était absolument dans les idées de « l'Eminence d'Afrique ». Au sortir de son audience, il s'était empressé de renseigner les évêques qui l'avaient interrogé à ce sujet, et d'en instruire les correspondants du *Monde*, de *l'Univers* et de *l'Observateur français*.

1. Louis Bouttier était le nom du domestique du cardinal Lavigerie.

Mgr Freppel était descendu, à Rome, au séminaire français où il rencontra Mgr Ardin. L'évêque d'Angers était tout hors de lui-même. Il avait deux grandes armes qu'il croyait invincibles, avec lesquelles il lutterait passionnément pour ébranler Léon XIII dans ses idées politiques. C'étaient les suivantes :

1° En persistant dans sa politique, le Pape aurait contre lui le Nord, la Bretagne et l'Ouest de la France, donc la moitié du pays.

2° En partageant les idées de l'*aventurier* africain — c'est ainsi qu'il appelait le vénérable apôtre de l'Afrique, et il était persuadé que l'*aventurier* avait imposé ses idées à Léon XIII — les œuvres et en particulier le denier de Saint-Pierre seraient anéantis.

Il devait renforcer l'effet de ces deux raisons par un gros dossier dans lequel il prouverait que le cardinal Lavigerie avait préparé un coup d'État avec Boulanger et le prince Victor-Napoléon et qu'il était passé par tous les partis politiques et que finalement il avait échoué piteusement sur la côte républicaine.

L'audience de l'évêque d'Angers n'eut lieu que cinq jours après son arrivée, le 13 février. Ce retard était voulu. La veille, le cardinal Lavigerie avait encore envoyé une autre dépêche à Rome :

« Avis très sérieux de Paris que Charles (Mgr Freppel) est venu tendre un piège à Pétronille (au Pape), et que tout est prêt si on lui donne une parole dont il puisse abuser, pour commencer simultanément conférences royalistes dans les principaux départements. Ce serait un inextricable gâchis, surtout avec l'État. Auteur de ce guet-apens ne dissimule pas le projet de déshonorer le Saint-Siège. Donnez copie de ce télégramme pour qu'on se tienne sur ses gardes. »

L'attente dans laquelle on avait fait un peu lan-

guir le fougueux évêque royaliste avait pour but de le calmer. Pendant ce temps, il avait vu de nombreux personnages qui lui avaient fait comprendre que combattre l'initiative du cardinal Lavigerie c'était combattre les idées mêmes de Léon XIII. Son irritation s'était donc un peu apaisée et son assurance avait un peu diminué. Admis à l'audience, il fut reçu par le Pape avec calme et avec bonté. Le Saint-Père n'appuya que très faiblement sur la question politique et employa la plus grande partie de l'entretien à parler de littérature. Mgr Freppel sortit satisfait. Sa Sainteté avait décidé de ne frapper le grand coup que dans la deuxième audience, dans celle de congé.

L'évêque d'Angers trouva sans doute que l'accusation qu'il voulait porter contre le cardinal Lavigerie, celle d'avoir préparé un coup d'État en faveur de Victor-Napoléon, avait singulièrement perdu de sa force, car il garda le silence, mais il déposa son mémoire où il exposait les principales raisons que présentaient les royalistes intransigeants pour refuser leur adhésion à la République. Le mémoire portait les signatures de 47 députés de la droite.

Les deux grandes raisons que Mgr Freppel développa dans son écrit étaient :

1° Que la monarchie, après quatorze siècles d'existence, avait acquis des droits incontestables sur la France.

2° Qu'il était impossible d'accepter une République athée, persécutrice, comme était la République française.

Il était facile de répondre à ces deux raisons. D'abord la monarchie avait perdu ses droits en cédant au peuple, ensuite le Pape et le cardinal Lavigerie ne demandaient pas d'accepter les actes des hommes actuels du Gouvernement, mais exclusivement la forme républicaine.

Dans la deuxième audience, Léon XIII parla clairement au prélat. Il lui déclara qu'il ne prendrait pas les gens par la gorge pour leur faire accepter cette politique, mais qu'il donnait un conseil mûri dans le silence et la prière. Enfin il recommanda à l'évêque d'Angers d'empêcher toute réunion royaliste comme celle de Nîmes; que si ces réunions continuaient, il se verrait dans l'obligation d'intervenir directement et publiquement par un grand acte. Le prélat-député vit ensuite Mgr Ferrata qui lui exprima aussi nettement les mêmes pensées. Si cette audience et ces conversations ne convertirent pas le grand orateur à la nouvelle politique (il y avait trop d'entêtement chez cet enfant de l'Alsace), cependant elles eurent pour résultat de lui faire garder le silence. En somme, Mgr Freppel, de l'avis général, fit *fiasco* à Rome, comme disent les Italiens. D'autres voyages furent encore entrepris vers Rome. Chaque personnage voulut faire le sien. On vit alors une éclosion d'interventions multiples et bruyantes auprès du Saint-Père[1].

1. Dans ce mois de février, le duc de la Rochefoucauld vint à Rome. Il alla voir Mgr Ferrata (ces deux personnages s'étaient connus en Belgique) et ils parlèrent du toast du cardinal Lavigerie. Le duc parut inébranlable et manifesta même l'intention de combattre tous ceux qui feraient un acte d'adhésion à la République. Mgr Ferrata l'avertit que si les royalistes en arrivaient là, ils obligeraient Léon XIII à intervenir publiquement par un acte de son ministère suprême. Le duc, quelque temps après, fut reçu en audience particulière. Il en fut très satisfait, mais au moment de son entrevue, il aurait dit : « Le Pape est irréductible... » Enfin il promit à Mgr Ferrata de ne pas combattre les partisans de la politique de M. Piou. La duchesse d'Uzès arriva aussi à Rome avec le désir d'avoir une audience du Pape et d'offrir à Sa Sainteté un don de 500.000 francs. La duchesse ne fut pas reçue et n'eut qu'une bénédiction. Le cardinal Rampolla prétexta une indisposition pour ne point la recevoir. De guerre lasse, elle se rendit à Naples pour intéresser à sa cause le cardinal San-Felice. Son Éminence trouva aussi le moyen de se rendre invisible. Enfin toute déconcertée, elle quitta l'Italie. On raconte encore qu'à cette même époque le comte de Paris aurait envoyé un émissaire au Vatican pour exercer une pression quelconque sur le Pape (documents inédits).

Jusqu'à un journaliste de nouvelles fantaisistes, Jean de Bonnefon, qui s'en mêla. Il avait reçu des confidences de Mgr Boccali, secrétaire particulier de Léon XIII.

Dès son retour à Paris, M. Piou avait fait part de ses impressions romaines à Eugène Veuillot, qui, le jour même, le 13 février, en avertit le cardinal Lavigerie. Celui-ci en avait déjà eu connaissance par son Père Procureur et, de son côté, il en avait également, le 13 février, donné connaissance au directeur de *l'Univers*. « Éminence, disait Eugène Veuillot, M. Piou est venu me voir à son retour de Rome. Il était fort heureux de l'accueil du Pape et plein d'espoir... Je tenais surtout à vous dire que M. Piou avait été frappé de la vigueur affectueuse avec laquelle le Saint-Père avait loué tous vos actes. Soyez sûr, m'a-t-il affirmé et répété, que le cardinal a la pleine approbation du Saint-Père. Je le savais, mais au point de vue de certaines relations, je trouvais bon d'en recevoir un témoignage. »

La pensée du Pape se faisait connaître. M. Piou la répandait dans le pays, le nonce informait le Vatican que les esprits se calmaient en France et à Paris. Toutes ces bonnes nouvelles réjouissaient grandement le cœur du vénérable archevêque d'Alger. Il reçut encore de Rome un document qui lui procura un vif plaisir et qui fortifia davantage l'action du toast. Dans la lettre qu'il avait adressée, le 28 novembre dernier, à Mgr Ferrata, il avait exprimé le désir que le Saint-Père répondit à sa lettre de Noël par un bref dans lequel il assurerait son attachement au Saint-Siège. Au Vatican, on avait déjà classé la lettre de Noël du Primat d'Afrique dans les archives, et on ne s'en préoccupait plus. Cette raison explique le retard du bref qui ne fut envoyé que le 9 février.

Le 23 février, Mgr Lavigerie envoya cet important

document à Eugène Veuillot afin qu'il pût en offrir la primeur à ses abonnés, et il profita de l'approche du Carême pour en donner connaissance à son clergé dans une lettre circulaire :

« J'ai cru, disait-il, rendre un compte fidèle à Notre Saint-Père le Pape de la manière dont je me suis acquitté de mon devoir, des oppositions bruyantes que mon initiative a rencontrées de la part des partis extrêmes, de la faveur qu'elle a trouvée dans la masse des hommes chrétiens ou seulement sensés, dévoués à la France ou à l'Église. Notre Saint-Père le Pape vient de me répondre par le bref dont je vous communique aujourd'hui le texte. Il daigne m'y donner l'assurance que ce que j'ai pu faire répondait parfaitement aux besoins du temps, à son attente et aux marques de particulier dévouement qu'il a toujours reçues de moi : *Studia et officia tua... optime congruebant rationi temporis, exspectationi Nostrae et aliis quæ jam edideras testimoniis de egregia tua erga Nos voluntate.* »

A Rome, il avertit son Père Procureur de la publication de sa lettre, par une longue note [1] destinée à être placée sous les yeux de Mgr Ferrata. Ce prélat avait en effet exprimé au Père Burtin le désir que le prince de l'Église n'élevât pas la voix pendant que le calme se faisait en France. Il fallait que le travail de réflexion se fît dans le silence, mais ce désir n'avait pas été celui du cardinal qui avait hâte de se venger un peu des polémiques violentes et de la mauvaise renommée qu'on lui faisait.

Dans sa note, l'éminent prélat, tout en exprimant sa satisfaction de l'apaisement des esprits en France, reproduisait avec plus de force les idées de

1. Lettre du cardinal Lavigerie au Père Burtin. Biskra, le 6 mars 1891 (Inédite).

M. Piou. « Ce calme désiré, disait-il, serait déjà venu, si, dès les premiers jours le nonce n'avait pas trahi sa mission, en encourageant par ses complaisances et ses terreurs tous ceux qui voulaient faire opposition aux idées du Saint-Père. Si le Pape avait dit un mot immédiatement après le toast, ou si le cardinal Rampolla avait envoyé des instructions nettes et précises à la nonciature, toutes les criailleries et les violences auraient été évitées ou, au moins, seraient absolument tombées à ce moment, car la masse des catholiques comme la masse du pays se résignent à la forme républicaine, seuls les chefs des partis (légitimistes, royalistes) font une opposition violente parce que leurs intérêts et leur vanité sont trop directement engagés dans cette question. Il faut les laisser de côté et ne s'occuper que de l'ensemble de l'opinion et noyer les chefs chaque jour de plus en plus abandonnés au milieu des adhérents chaque jour plus nombreux. »

Ce qui les soutenait encore, c'était le prétendu triomphe de Mgr Freppel. M. Piou voulait raconter son entretien avec le Pape. Ayant soumis son projet au Vatican, il n'en reçut pas d'approbation. Il fallait rétablir les faits dans leur simplicité et leur vérité et mettre une bonne fois pour toutes les points sur les i. Mgr Lavigerie faisait donc publier le bref à la suite de son mandement de Carême et il l'accompagnait de quelques notes qui rétablissaient, en ce qui le concernait, l'exactitude des faits : « J'y réponds de même avec simplicité aux mensonges et aux calomnies. Je le fais avec grand calme et douceur, parlant le langage qui convient à la France. Je connais l'opinion de notre pays et je sais comment il faut lui parler soit pour l'émouvoir soit pour la gagner. »

Vers le même temps, le 1er mars, le cardinal Richard rompait aussi le silence si longtemps observé

et faisait paraître sa réponse à ceux qui l'avait consulté sur leur « devoir social ». Cette réponse était une adhésion assez obscure au Gouvernement républicain. Elle fut cependant bien acceptée au Vatican où on la regarda comme une adhésion suffisante. « Le pays, disait le cardinal Richard, a besoin de *stabilité gouvernementale* et de liberté religieuse. Ces deux mots résument, croyons-nous, la disposition générale des esprits. Apportons un loyal concours aux affaires publiques, mais demandons (les catholiques en ont le droit) que les sectes anti-chrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le gouvernement républicain, et de faire d'un ensemble de lois anti-religieuses la constitution essentielle de la République. »

Beaucoup d'évêques adressèrent au cardinal Richard des lettres d'adhésion. Le cardinal Lavigerie suivit cet exemple et approuva publiquement la réponse de l'archevêque de Paris[1]. Cet acte était nécessaire — déjà on opposait le cardinal Richard au cardinal Lavigerie — et il fut regardé comme très efficace pour l'union de l'épiscopat. Cependant le Primat d'Afrique avait son plan. Dans son adhésion, avec une habileté remarquable, il appuyait plus fortement sur ce que le cardinal Richard n'avait qu'effleuré et ce qui pourtant était le point principal de la question.

Il admirait d'abord la fidélité aux conseils du Saint-Siège et aux idées du cardinal Rampolla, dont témoignait la lettre aux catholiques, puis il continuait ainsi :

« Tout s'y trouve et si les termes sont différents

1. Mais après s'être assuré que cette lettre du cardinal Richard était réellement approuvée par Rome, voici le télégramme qu'il adressa au Père Burtin, son Procureur :
« Réponse Richard est-elle considérée comme adhésion suffisante à lettre Rampolla ? Informez-vous-en de ma part d'une manière très précise auprès du secrétaire. Charles. » (Inédit.)

de ceux dont s'est servi l'éminent secrétaire de Léon XIII, les pensées sont les mêmes.

« Comme lui, vous établissez que l'Église est indifférente à toutes les formes de gouvernement et qu'elle n'entend, en théorie, en recommander aucune ; mais, comme lui, vous rappelez, avec l'Évangile, le respect dû par les peuples au pouvoir établi qui est en France, aujourd'hui, celui de la République et vous ajoutez que la stabilité d'un gouvernement est l'objet de l'un des vœux de tous les citoyens honnêtes.

« Comme lui, vous reconnaissez, dans les temps ordinaires, la liberté pour tous de choisir la forme de gouvernement qui leur convient davantage, mais comme lui, vous enseignez que c'est un devoir de conscience pour les chrétiens, lorsque la foi est en péril, comme on ne peut douter qu'elle y soit désormais parmi nous, de cesser tout dissentiment extérieur et de prendre d'un commun accord, sous une direction qui ne peut être que celle du Saint-Siège, la défense de la religion qui est le bien supérieur de la société.

« Comme lui, vous croyez que ce serait une faute pour les catholiques que de rapetisser le combat en mêlant les luttes des partis politiques à la grande lutte qui se livre en France sur la question de savoir si elle restera chrétienne ou cessera de l'être.

« Comme lui enfin, vous proclamez que les catholiques usent de la liberté commune à tous les citoyens, de s'unir très étroitement sur le terrain religieux pour défendre les consciences contre l'oppression que les sectes libres penseuses tentent de faire peser sur elles, persuadé, ajoutez-vous avec raison, que les hommes honnêtes qui ne subissent pas le joug des sectes antichrétiennes, s'uniront aux hommes de foi sur le terrain de la liberté civile et religieuse.

« Ce sont là les doctrines de l'éminent cardinal

Rampolla, ce sont les vôtres, ce sont aussi les miennes, Éminentissime Seigneur. »

Selon les apparences, les idées du toast semblaient être en très bonne voie, mais le cardinal Lavigerie conçut de nouveau des inquiétudes. La faveur avec laquelle le Pape avait reçu la lettre si obscure du cardinal Richard, les lettres que les évêques français, à leur retour de Rome, faisaient paraître et dans lesquelles ils ne parlaient pas de l'adhésion au Gouvernement existant, mais seulement d'une union catholique, la réserve extrême qu'observaient plusieurs, signe d'hostilité ou d'embarras, avaient fait naître les soupçons du cardinal africain. Il se demandait si Léon XIII n'avait pas fait dévier l'idée de sa grande thèse. Il exprima ses craintes à Mgr Ferrata qui lui assura que le Pape était toujours dans les mêmes idées, mais qu'il ne pourrait pas prendre les gens au collet pour les obliger à les adopter complètement. Le Saint-Père proposait toujours aux évêques qui venaient à Rome, les trois mêmes principes :

1° Adhérer à la République.

2° Si les circonstances ne le permettent pas, ne pas se montrer hostile, mais profiter de l'occasion pour manifester son respect envers le Gouvernement.

3° Dégager l'Église des partis politiques.

Si les évêques se servaient dans leurs lettres de termes *sybillins*, c'était qu'ils craignaient sans doute que les quêtes qui entretenaient leurs œuvres diocésaines, ne fussent plus alimentées par les bonnes familles presque toutes légitimistes. C'était pour ce motif que le Pape gardait aussi le silence. « Le temps, le nouveau nonce, les audiences accordées par le Pape aux évêques et aux personnages politiques qui viennent à Rome, feront « *da se* » pour la véritable thèse de Léon XIII », disait Mgr Ferrata. Le temps surtout, laisser agir le temps, voilà la grande raison

présentée continuellement à l'actif et infatigable apôtre de l'Afrique par le Vatican. Le temps est le grand diplomate de la politique pontificale. Le cardinal Lavigerie, lui, était pressé d'arriver à un résultat. Il préférait à la place du temps, des explications nettes, franches, décisives, d'autant plus que comparant le toast du 12 novembre avec les lettres épiscopales jusqu'ici parues, il y trouvait dans les idées, de graves différences. L'archevêque d'Alger parlait d'une adhésion sans arrière-pensée à la forme républicaine, la grande majorité des évêques se taisaient sur ce point et parlaient d'une union catholique pour livrer, interprétaient ensuite les royalistes, un assaut contre la République. Rome, au milieu de ces divergences sur la politique nouvelle, gardait le silence et semblait ou tout approuver ou tout condamner. C'est pourquoi les raisons alléguées par Mgr Ferrata ne parvinrent pas à convaincre le cardinal Lavigerie. Celui-ci croyait plutôt à un recul du Pape et ce qui le confirmait encore dans ce sentiment, c'était un article qui venait de paraître dans l'*Osservatore Romano*. Il insista donc encore auprès du secrétaire de la Congrégation des Affaires extraordinaires[1].

« Cher Monseigneur,

« Je ne puis assez vous exprimer le douloureux étonnement avec lequel j'ai vu peu à peu le Saint-Père céder le terrain sur lequel il s'était établi et où il m'avait fait établir moi-même.

« L'article que j'ai lu hier dans l'*Osservatore Romano*, du 19, met, s'il est possible, le comble à mon étonnement Le but que Léon XIII poursuivait et

1. Lettre du cardinal Lavigerie à Mgr Ferrata. Biskra, le 27 mars 1891.

dont il m'avait prié de prendre l'initiative, était un rapprochement avec le Gouvernement de la République pour s'en servir comme de contre-poids vis-à-vis de la Triple Alliance et pour donner un champ de combat plus favorable aux catholiques de France. Tout cela n'était pas dit et ne pouvait pas être dit clairement dans la lettre du cardinal Rampolla, mais cependant les esprits avisés et au courant du langage politique et théologique comprirent suffisamment que l'orientation du Saint-Siège était dirigée de ce côté.

« Dans l'article de l'*Osservatore Romano*, du 19, il n'est même plus question du respect du pouvoir établi, ce qui pourrait encore dissimuler une pareille volte-face. Cela me rappelle cruellement la parole que vous connaissez bien : « Si on avait cent fois « moins d'esprit, on en aurait encore trop, mais si « on avait cent fois plus de caractère, on n'en aurait « pas encore assez. »

« Pour vous donner une idée de l'effet que cela produit en France sur toutes les personnes intelligentes, je vous envoie une satire que publient ici les journaux hostiles à la religion. Vous verrez qu'on y fait passer le Pape pour un Machiavel qui m'a fait tomber dans un piège grossier et qui ne recherche plus que les bonnes grâces de Mgr Freppel.

« Puisque Léon XIII le veut et agit ainsi avec ce défaut de ménagement, il est libre puisqu'il est le maître. Mais je suis certainement libre moi-même de sauvegarder mon honneur et si je ne le fais pas pendant ma vie, je laisserai les moyens de le faire après ma mort.

« Mais, pour vous, cher Monseigneur, et c'est dans ce but que je vous écris, je déplore de pareilles contradictions surtout au moment où vous allez venir et chercher à réparer les erreurs commises. Très certainement, si on ne présente pas ces changements

de front sous un jour acceptable, nous allons nous trouver lancés dans la guerre au couteau avec le monde officiel et nous courons au-devant des dernières aventures, par conséquent des dernières catastrophes. Le moins que l'on puisse faire pour éviter les extrémités, c'est de parler explicitement du respect des pouvoirs établis, comme l'a fait maintenant le cardinal Rampolla. Avec cela on peut encore sauver les apparences; mais autrement, c'est une déclaration d'hostilités et les catholiques l'interpréteront d'une manière si excessive que la situation d'un nonce, en France, deviendra absolument impossible. »

Ce n'était qu'une crainte exagérée, un coup de vent venu du désert. La réponse de Mgr Ferrata ne tarda pas à apporter du calme et à donner des assurances. Ce prélat reconnaissait que l'article, de la façon dont il était rédigé, ne correspondait pas à la thèse du Saint-Siège, au moins dans une de ses parties essentielles, celle qui regardait l'adhésion aux pouvoirs établis ou tout au moins le respect envers eux. Cependant il croyait pouvoir affirmer que l'article n'était pas de ceux qui avaient été inspirés par les supérieurs; que ceux-ci n'avaient pas changé d'opinion La meilleure preuve en était que *le Moniteur de Rome* qui était aussi un des journaux qui puisaient à la même source que l'autre, avait publié un article dans un sens tout à fait différent. D'ailleurs il lui arrivait d'une source certaine qu'une ou deux personnes qui connaissaient la pensée du Saint-Siège, devaient publier un opuscule dans lequel la thèse serait exposée et défendue *ex professo*.

Les deux brochures auxquelles il était fait allusion, étaient celles de M. le comte Soderini et du P. Ballerini. Cette dernière était signée « un théologien romain ». Elles passèrent entre les mains du Pape avant d'être imprimées. En France, on fit la conspiration du

silence autour de ces deux brochures et en particulier autour de celle du P. Ballerini.

A ce moment, arrivait à Rome Mgr Bourret, un vieil ami de Mgr Lavigerie et un de ceux qui furent les premiers à adhérer à la nouvelle politique. L'évêque de Rodez connaissait, comme Mgr Lavigerie, les difficultés qui surgissaient dans la marche du nouveau mouvement. Ses réflexions l'avaient porté à chercher un terrain pratique d'entente. Il croyait l'avoir découvert et il était venu le proposer au Pape et aux personnes de son entourage. Dans ce but, il eut trois audiences du Souverain Pontife, de longues conversations avec le cardinal secrétaire d'État, avec Mgr Ferrata et avec les principaux cardinaux et personnages romains. Il préconisait un plan qui, selon lui, amènerait rapidement la conciliation entre le Gouvernement républicain, le clergé et les catholiques français et faciliterait l'adhésion de ces derniers à la République. Il fallait, pensait-il, que le Gouvernement français reconnût le pas important fait par le clergé et les catholiques et y répondît par quelques avances, mais pour y arriver, l'intervention de quelques personnages était nécessaire. En dehors du Vatican, il nommait l'ambassadeur près le Saint-Siège, le cardinal Lavigerie, le cardinal Richard. D'ailleurs, il développa lui-même son idée au cardinal Lavigerie [1] :

« Il me semble qu'il faut sortir de la théorie pour entrer dans la pratique. Vous savez quelle part le succès tient dans les appréciations de principe; si ce grand acte que le Saint-Père et vous avez accompli à la face du monde, reste sans résultat pour la liberté religieuse, si le Gouvernement français accentue surtout sa défaveur comme il l'a fait depuis votre toast

1. Lettre de Mgr Bourret au cardinal Lavigerie. Rome, le 12 avril 1891.

et semble vouloir le faire encore plus fortement, les esprits se décourageront et les adhésions des évêques à la République n'ayant servi de rien, on dira qu'ils ont été des inintelligents ou peut-être des hommes dominés par des vues personnelles.

« Selon moi, il faudrait agir fortement sur le Gouvernement français pour qu'il comprît l'utilité du concours qui lui est ainsi apporté et détendît un peu ses rapports avec l'Église. Alors de toute part on dira : le Pape et le cardinal d'Alger y ont vu plus clair que les autres, les événements leur donnent raison. Suivons-les. J'ai dit à l'ambassadeur que si, au lendemain de votre toast, le ministère l'avait souligné par la simple restitution de trente traitements aux desservants, il eût fait plus pour diriger l'opinion politique de son côté que par tous les raisonnements du monde. Mais comment donner l'esprit politique à des hommes qui semblent en manquer absolument. »

Mgr Bourret pressait le cardinal Lavigerie d'entreprendre dans ce but un voyage à Paris pour apporter ensuite au Pape le rameau d'olivier de ceux qui l'avaient fait espérer, ce qui justifierait la politique du toast et fermerait la bouche aux contradicteurs. Ce plan pouvait se réaliser, car, d'une part, la chancellerie pontificale, sans se départir de ses attributions, était disposée à sonder le Gouvernement français en lui disant : « Les évêques, par leurs adhésions à la République, enlèvent le prétexte que vous mettiez en avant pour combattre les libertés religieuses. Ils ne contestent plus la forme politique du pays. Comment appréciez-vous cet acte et quelle suite entendez-vous lui donner ? » D'autre part, le Gouvernement comptait plusieurs membres qui avaient échangé des vues avec plusieurs évêques pour arriver à une conciliation (Constans, le président de la République).

Mgr de Rodez avait réussi pendant son séjour à Rome à faire pénétrer ses idées. A son départ, elles étaient

déjà en bonne voie. De Nice il en fit part à son éminent ami d'Alger[1].

« Le Saint-Père est très ferme dans cette idée-mère, chez lui, qu'il ne faut pas se conduire envers le Gouvernement en ennemi, mais plutôt en bonnes relations pour l'amener à mieux. Les raisons sont à la fois religieuses et politiques. Religieuses : il veut la liberté de l'Église et l'adoucissement des mesures violentes prises chez nous contre elle. Politiques : il veut isoler l'Italie et se fortifier contre la Triple Alliance qui l'a abandonné et subordonné aux intérêts de l'Allemagne. Vous voyez le reste, il est d'autant plus ferme dans cette volonté qu'il se croit sûr et il l'est de la doctrine. Il cite les exemples de Pie VII et de Grégoire XVI... »

Après avoir assuré au cardinal que le Pape était avec lui, il continuait : « Les cardinaux sont partagés et parlent un peu selon le sens de leurs interlocuteurs, seulement devant ce qui vient de France et les mécontentements des monarchistes, ils sont peut-être un peu hésitants. Le secrétaire d'Etat est avec le Saint-Père, or, tout est là... » Puis revenant à son plan pratique : « On s'est donc mis en rapport avec l'ambassadeur lequel j'ai vu et entretenu aussi trois ou quatre fois avec l'agrément du Vatican. Celui-ci (l'ambassadeur) est parti pour Paris, dimanche soir, pour aller voir sa femme officiellement, mais en réalité pour conférer avec le Gouvernement. Je crois qu'on l'a mandé après ses premières ouvertures. On a compris au Vatican qu'il fallait quelques succès pour affermir la politique du toast. On désire donc, le Saint-Père l'a dit en propres termes, que les évêques qui peuvent exercer quelque influence, se mettent en rapport avec le Gouvernement, qu'on

1. Lettre de Mgr Bourret au cardinal Lavigerie. Nice, le 21 avril 1891.

lui dise qu'il y va de son intérêt de désarmer contre l'Église, au moins en partie et successivement, sans quoi il se privera d'une force considérable qui lui est offerte et autorisera à rentrer dans les positions de combat s'il la rejette. On lui dit aussi que l'appui de la papauté est pour lui une force internationale que l'on cherche déjà à lui ravir à Berlin et en Italie. Le comprendra-t-il ? »

De son côté que faire ? Mgr Bourret proposait un mémoire, puis insistait sur un voyage du cardinal à Paris, sur une action du cardinal Richard ; lui-même verrait un ministre et écrirait...

Le cardinal Lavigerie n'était pas de cet avis : « Je me sépare absolument de vous, cher Monseigneur, écrivait-il à l'évêque de Rodez[1], sur ce que vous croyez qu'il y aurait à faire en ce moment. Non seulement je crois inutile de ne rien essayer d'obtenir des ministres du jour, parce qu'ils ne pourraient nous l'accorder sans se faire renverser à l'instant même par les radicaux, mais encore je considérerais comme une démarche peu honorable pour les évêques de réclamer quoi que ce soit, à cet égard, des hommes qui sont en ce moment au pouvoir et qui nous ont tant persécutés. Si notre démarche est faite telle que la comprend le Saint-Père, c'est à la France, c'est-à-dire au corps électoral tout entier que nous devons nous adresser, pour lui démontrer, par tous les moyens en notre pouvoir, l'indignité de la majorité de ses élus et lui demander de remplacer aux prochaines élections et à celles qui les suivront, cette majorité sectaire par une majorité juste et raisonnable et encore mieux chrétienne... »

Le mouvement des évêques vers Rome continuait toujours. Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier,

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à Mgr Bourret, avril 1891.

arrivé le 10 avril et Mgr d'Hulst, recteur de l'institut catholique de Paris, venu le 18, apprirent que Léon XIII était du côté de l'archevêque d'Alger et que l'idée du toast avait pour fondement le rocher de Pierre.

# CHAPITRE IV

## LES COMITÉS CATHOLIQUES
## INCIDENTS DU PANTHÉON A ROME

Nécessité des comités. — Leurs difficultés. — Lettres du cardinal Lavigerie à Eugène Veuillot. — Situation politique des catholiques. — Le comité de Paris. — Lettre de M. Eugène Veuillot. — Nomination de Mgr Ferrata à la nonciature de Paris. — Formation du comité de Paris : « l'Union de la France chrétienne. » — Le cardinal Lavigerie à Fontainebleau. — Nouvelles polémiques. — Brochure de M. Cortis : « L'Action catholique » — Approbations du cardinal Lavigerie et du cardinal Rampolla. — Lettre du cardinal Lavigerie au nonce de Paris. — Succès de la brochure de M. Cortis.

II

Pèlerinages ouvriers à Rome. — Incidents du Panthéon. — Circulaire de M. Fallières, ministre des Cultes. — Sage réponse du cardinal Langénieux. — Violente réponse de Mgr Gouthe-Soulard. — Procès du ministre contre l'archevêque d'Aix. — Politique du toast compromise. — Mécontentement du cardinal Lavigerie. — Intervention du nonce et de Mgr Bourret. — Impression au Vatican. — Esprit de conciliation du nonce et du Pape. — Débats suscités au Sénat et à la Chambre des députés. — Actes de bienveillance de Léon XIII envers le Gouvernement français.

I

Les audiences des premiers mois de l'année 1891 avaient nettement indiqué aux personnages politiques et ecclésiastiques venus à Rome, quelle était la pensée de Léon XIII sur le toast de Saint-Eugène. Si des ombres épaisses cachaient encore le véritable inspirateur de cette fameuse initiative, on ne doutait plus que le Pape ne fût avec le cardinal Lavigerie.

Rome avait parlé, officieusement, il est vrai, il fallait maintenant agir et descendre de la théorie à la pratique, comme le disait fort à propos Mgr Bourret à son éminent ami.

L'évêque de Rodez avait proposé, nous l'avons vu, un plan pratique qui n'était qu'un expédient. Il fallait un autre programme, plus large, plus profond; il fallait, puisque le but du toast était de créer une action catholique sur le terrain républicain, réunir peu à peu par des comités les énergies catholiques éparses dans le pays. D'ailleurs le besoin s'en faisait sentir et plusieurs comités étaient déjà apparus dans différents départements.

Ce fut dans la Manche, dans le Nord et à Toulouse que l'on vit les premières éclosions d'une action nouvelle.

Le groupe de la Manche était le plus avancé; dans le Nord, les catholiques avaient publié un programme où l'on constata (*l'Univers* du 11 avril et *l'Observateur* le firent remarquer) qu'ils ne parlaient point d'union sur le terrain constitutionnel, comme le cardinal Lavigerie l'avait nettement fait dans le toast du 12 novembre et comme le cardinal Richard l'avait plus modestement fait dans sa réponse en disant que le pays avait besoin de *stabilité gouvernementale*; qu'ils faisaient trop de revendications et qu'ils semblaient pro-

poser la guerre plutôt que l'apaisement. Cette proclamation fit très mauvais effet à Rome. Mgr Ferrata, en particulier, pensait qu'il fallait arrêter de suite ce manifeste dans sa marche, ne pas lui laisser prendre pied chez les catholiques, car il serait impossible ensuite de le rectifier ou de lui en substituer un autre.

Ces premières manifestations découvraient le vice irrémédiable d'une action catholique en France.

En effet, les chefs catholiques universellement connus et estimés, ceux vers qui tous les regards étaient portés, les de Mun, les Keller, les Chesnelong et tant d'autres, étaient monarchistes. Or, faire entrer dans les comités ces défenseurs de l'Église, c'était marcher irrésistiblement dans les eaux des comités royalistes. Choisir, d'autre part, des hommes nouveaux, non compromis dans les luttes de partis, acquis complètement aux idées du toast, sans accepter les chefs de l'opinion catholique, c'était tenter d'une façon trop téméraire la fortune.

La véritable issue d'une situation aussi délicate ne pouvait se trouver que dans l'épiscopat. C'est lui qui devait prendre la tête du mouvement. Mais là encore point d'espoir. L'épiscopat n'était pas uni et l'archevêque de Paris, le cardinal Richard, qui, à cause de sa situation, aurait dû être le chef naturel de la nouvelle orientation politique, était peu apte à cette mission à cause de sa timidité et de son peu d'influence.

Il restait cependant une dernière ressource si le Vatican prenait résolument en main la direction de cette initiative soit en publiant un acte officiel, soit en envoyant un nonce habile et fidèle à sa mission. Mais publier encore un document pontifical sur cette question, était inutile. Les pensées du Pape n'auraient pas été acceptées par les intransigeants des partis politiques, car ceux-ci savaient bien que Léon XIII ne pourrait pas leur imposer d'entrer

dans la République. D'ailleurs la pensée du Pape était suffisamment connue et ceux qui ne voulaient pas la comprendre, ne la comprendraient pas plus avec un nouveau document. La seule espérance était donc la nomination d'un nouveau nonce pour remplacer Mgr Rotelli. Ce moyen fut pris, mais la mission du nouveau représentant du Pape était extrêmement délicate.

Le cardinal Lavigerie, qui savait que la nomination de son ami Mgr Ferrata à la nonciature de Paris était décidée et serait prochaine, chercha à soutenir toujours dans le même sens la ligne de conduite de *l'Univers* pour donner le ton aux autres journaux catholiques et faciliter la tâche du futur nonce: « J'avoue bien[1] que tout en m'occupant de notre œuvre du Sahara, je n'ai cessé de porter au moins à la rupture de chaque courrier mes yeux sur Rome et sur la France.

« Sur Rome, pour voir si le signal changeait et sur la France pour m'assurer qu'il était compris et suivi. Du premier côté, mon attente a été complètement remplie et elle ne pouvait pas ne pas l'être parce que Rome est un lieu où l'on ne change point, parce que quand on parle, on n'affirme que la vérité et que la vérité est immuable. Le dernier écho, si vous l'avez étudié avec soin, est absolument semblable, quant au fond, à ma première parole. Les affirmations sont exactement les mêmes, en particulier et surtout celles qui vous déplaisent tant sur mes lèvres et dans ma correspondance, je veux dire l'adhésion à la République ou, si vous l'aimez mieux, car c'est tout un, l'entrée des catholiques sur le terrain constitutionnel pour... défendre la foi.

« C'est ce que disaient et le comte Soderini et le Père Ballerini avec des raisonnemeuts et des déve-

1. Lettre du cardinal Lavigerie à Eugène Veuillot (inédit).

loppements qui ne pourraient laisser de doute sur leur pensée.

« Vous savez aussi, comme moi, que cette pensée n'est que l'écho de pensées plus hautes. Il y avait longtemps que le Pape lui-même avait consulté, examiné et corrigé le travail du théologien. Le cardinal Rampolla a de même revu le travail du politique. Qui en peut douter du reste, étant connu, comme elles le sont, les choses du Vatican, les relations et la situation des deux personnages ?

« Rome est donc constante et fidèle à ses propres principes, mais le sommes-nous autant et n'oublions-nous pas un peu qu'à moins d'être hérétiques dans la doctrine et schismatiques dans les actes, nous sommes, de par le Concile du Vatican, obligés de suivre pratiquement la direction du Saint-Père dans les choses qui touchent à la religion et à l'Église ? Et comment les catholiques, un bon nombre des évêques de France et peut-être le nonce du Pape lui-même s'arrangent-ils pour se créer à cet égard une conscience aussi élastique ?

« Vous me direz que j'ai moi-même adhéré à la République du cardinal Richard ; mais vous aurez clairement vu, habitué comme vous êtes au langage et aux démarches ecclésiastiques, que cette adhésion avait surtout pour but, après le désir de me retirer des détails d'un combat qui se livrait à une trop grande distance et dans des milieux trop différents de nos déserts pour y pouvoir rester utilement davantage, le dessein de ramener les évêques dans le sillon tracé par le cardinal Rampolla, c'est-à-dire par le Pape, et d'où ils paraissent s'écarter de plus en plus, même le cardinal de Paris, avec son langage plein de charité sans doute, mais peut-être un peu aux dépens de la vérité toute nue qui, en tout cela, me semble être restée, même à l'*Univers*, un peu trop au fond de son puits...

« Ce qui paraît se préparer au loin c'est quelque immense naufrage. Jamais on n'a vu, au milieu des tempêtes, un navire sans pilote arriver au port. Et où est le pilote dans tout cela, ou s'il y en a quelques-uns, n'y en a-t-il point trop ? Et qu'est-ce que toutes les initiatives prises un peu au hasard et partout en dehors de l'un des désirs les plus persévéramment exprimés par le seul pilote véritable qu'est le pilote infaillible ? Qu'est-ce que cette proclamation et ce programme des catholiques du Nord ? Qu'est-ce que celui de la Manche? Tout cela fait, à coup sûr, en dehors du Pape ou de ses représentants autorisés et peut-être même contre lui. A quoi pouvons-nous nous attendre, sinon qu'à des désastres...

« Le vœu le plus ardent que je forme, est pour la tenue du Consistoire. C'est seulement après, que nous aurons un homme connaissant bien la pensée du Saint-Père, sachant l'expliquer, la faire accepter dans la forme possible qui est celle même que l'*Univers* propose... J'ose vous en supplier parce que c'est vraiment là le point pratique : ne vous séparez en rien du Pape vivant. Vous savez que c'est ma formule, c'est aussi la vôtre. Le Pape vivant vous l'aurez surtout dans le nonce... Il faut que vous vous unissiez à lui dans cette campagne décisive. » Et en terminant il lui manifestait le désir d'aller en France pour cimenter l'union du nouveau nonce et de *l'Univers*.

« Eminence [1], répondit aussitôt Eugène Veuillot, si l'on s'en tient aux apparences, nous marchons mais je crains bien que nous ne fassions plus de bruit que de besogne. Les acclamations qui viennent de saluer les discours de M. Chesnelong et du cardinal Richard ne sont pas pour moi une garantie d'action bien ferme dans une voie bien déterminée. Le gros

1. Lettre d'Eugène Veuillot au cardinal Lavigerie. Paris, le 30 avril 1891 (inédit).

de l'armée catholique demande à combattre, mais en est-il de même de ceux qui revendiquent le droit de la conduire ? Une chose certaine c'est qu'on ne veut ni entrer dans le parti républicain ou plutôt dans la République, comme l'a demandé Votre Éminence, ni former, comme y pousse *l'Univers*, un parti uniquement et carrément catholique. Le mot parti fait peur, non parce qu'il est restrictif, c'est là une chicane et un prétexte, mais parce qu'il implique le combat pour de vrai. Tandis que ceux qui devraient prendre la tête sont hésitants, les royalistes entrent dans l'Union catholique pour en faire un instrument de leur parti. C'est clair comme le jour par un soleil de printemps. Ils n'y réussiront pas, mais ils pourront faire avorter le mouvement.

« Votre Éminence paraît croire qu'en refusant d'aller à la République, *l'Univers* aura contribué à l'avortement que je redoute et de plus elle me reproche de n'être pas pleinement entré dans les vues du Pape. Ma défense est facile, Éminence. La lettre si diplomatique du cardinal Rampolla est la seule instruction que Rome ait donnée. J'en ai tiré tout le parti possible en établissant qu'elle vous était favorable et en m'appuyant sur elle pour travailler ferme à couper le câble qui liait l'action catholique au parti royaliste. Nul autre journal français de ceux qui comptent parmi nous, n'en a fait autant. Si le Saint-Père voulait davantage, pourquoi ne l'a-t-il pas indiqué, je dis indiqué et non commandé. Tandis qu'ici le nonce était loin de vos voies, quelles instructions confidentielles recevaient ceux de nos Évêques qui, étant à Rome, demandaient conseil au Pape ? Il leur était répondu de faire quelque chose, de provoquer une action catholique, en y mettant les tempéraments qu'ils jugeraient bon. D'après des informations très sûres, aucun n'a reçu le conseil de suivre le cardinal Lavigerie. M. Piou n'a même pas été autorisé à faire de

son audience un compte rendu qui, sans engager le Saint-Siège, eût jeté beaucoup de lumière sur la situation. Tant de réserve à Rome et l'état de l'opinion en France n'étaient point de nature à vaincre nos répugnances pour le Gouvernement et son parti. J'irai toujours jusqu'où le Pape voudra, seulement il faut que je puisse dire qu'il le veut.

« J'attends le nouveau nonce ; il pourra compter sur nous. Ce sera une grande joie si j'ai l'honneur de voir en même temps que lui, à Paris, Votre Éminence. Je crois que les choses ne seront pas tellement engagées ou compromises quand arrivera Mgr Ferrata, qu'il ne puisse les mettre au point. Ces mouvements divers de la Manche, du Nord, de Toulouse, qui inquiètent Votre Éminence, ne me font pas le même effet. Cela vaut mieux, à mon avis, que si tout devait partir du comité que M. Chesnelong et votre ami M. Keller vont former sous le patronage de Son Éminence le cardinal Richard. Que je serais donc surpris s'il sortait de là quelque chose de pratique, d'énergique, de fécond. »

Le Pape se décida enfin à remplacer Mgr Rotelli. Mgr Ferrata reçut des confidences à ce sujet du secrétaire d'État, et bientôt il eut l'assurance d'être nommé. Son prédécesseur devait être créé cardinal. La politique du nouveau nonce était de faire mourir doucement et sans trop faire crier tous les anciens partis. En France on fut très heureux de ce choix. Le Gouvernement, pressenti par le Saint-Siège, répondit d'une façon très élogieuse.

Le cardinal Lavigerie averti par son procureur de Rome de la nomination, non officielle encore, mais sûre, de Mgr Ferrata, s'empressa d'adresser ses félicitations au nouveau nonce, car, avec ce prélat, c'était, en partie, le succès de sa politique. Celui-ci, en le remerciant, lui fit demander quels seraient à son avis les hommes qui pourraient être désignés pour pren-

dre naturellement la tête du nouveau mouvement. MM. Keller et Chesnelong étaient tout d'abord à écarter, car c'étaient des hommes des vieux partis. D'ailleurs Mgr Ferrata déclarait qu'il se tiendrait publiquement en dehors de ces messieurs; qu'il serait d'une extrême prudence, d'une grande réserve, sans toutefois cacher les idées vraies du Pape.

Dès que sa nomination officielle parut, le nouveau nonce qui ne devait rejoindre son poste qu'au commencement de juillet, alla se reposer dans sa ville natale en attendant l'arrivée, à Rome, de son prédécesseur.

En France, les comités continuaient à naître de différents côté. Un comité d'action catholique venait de se fonder à Reims avec l'assentiment du cardinal Langénieux. A Paris un travail identique se poursuivait sous le patronage du cardinal Richard.

« On s'entendra, écrivait M. Eugène Veuillot au cardinal Lavigerie[1], plus difficilement ici qu'à Reims. C'est une grosse affaire de mettre d'accord entre eux des hommes ayant une certaine importance et gardant pour la plupart des arrière-pensées politiques. L'archevêque a voulu me voir à ce sujet et je l'ai vu. La conversation a duré une heure et demie. J'ai insisté sur la nécessité de prouver par le personnel même du comité et sa première déclaration, qu'il s'agissait d'une entreprise foncièrement catholique et nullement d'une sorte de mouvement tournant des monarchistes qui, battus sur le terrain politique, cherchaient à se reformer avec les mêmes vues sur le terrain religieux.

« Le cardinal Richard a bien voulu me dire qu'il était de mon avis, mais je doute que le comité soit composé de manière à entendre ainsi les choses. MM. Chesnelong et Keller veulent y faire entrer MM. Buffet et Mackau.

1. Lettre inédite d'Eugène Veuillot au cardinal Lavigerie. Paris, 14 mai 1891.

« Votre Éminence voit quelle couleur donneraient ces choix. M. de Mun, sans dire non, n'a pas dit oui. J'ai fait de même. Ce travail préparatoire sera probablement assez long encore. Le cardinal Richard paraît cependant pressé d'arriver à un résultat. Peut-être veut-il que le nouveau nonce se trouve en présence de faits accomplis.

« Parmi les membres du futur comité, il y aura presque sûrement M. Lucien Brun. Vous savez qu'il a horreur de la République actuelle et doute fort qu'on puisse jamais en avoir une bonne ; il est, d'autre part, assez indépendant des groupes monarchistes.

15 Mai.

« Pris par le journal, j'avais laissé ma lettre, Éminence, lorsque j'ai reçu la visite de M. Chesnelong. Il venait me dire que le comité était presque complètement formé et me demander d'y entrer. Outre MM. Buffet et de Mackau il m'a nommé MM. Lucien Brun (qui avait adhéré de Lyon), Ferdinand Riant, de Ravignan, Terrat, président du cercle catholique; d'autres, pris dans le même milieu, lui avaient à peu près donné parole. Il gardait quatre places pour la presse catholique : *Univers*, *Croix*, *Monde*, *Défense*. Je lui ai répondu qu'il pourrait compter sur la publicité empressée de *l'Univers*, mais que je ne saurais lui promettre d'entrer dans un comité qui serait regardé comme une succursale du comité royaliste. Nous avons longtemps causé et même un peu discuté. Tout ce qu'il m'a dit, m'a confirmé dans mon opinion; j'ai d'ailleurs promis de réfléchir avant de donner une réponse définitive. Il m'a déclaré que si je restais à l'écart du comité, il n'y ferait entrer aucun journal. Je n'ai pas vu là une marque de considération pour moi; c'est simplement, en effet, le désir de cacher une dissidence. »

Les efforts faits pour constituer à Paris sous le patronage du cardinal Richard ce comité supérieur d'action catholique, devaient aboutir. Les journaux catholiques avaient promis leur concours. Il était difficile à *l'Univers* de ne pas y entrer. Après avoir maintenu son refus, M. Eugène Veuillot, sur de nouvelles instances et pour éviter l'accusation de vouloir tout entraver, avait accepté : « C'est à regret que je me rends, disait-il, et je saurai me retirer si l'on veut se mettre, de fait, à la suite du comité d'Haussonville.

« Même si l'on ne tombe pas de ce côté, bien qu'on y penche, je doute que l'on fasse quelque chose. Nous avons peu d'hommes d'action parmi nous, et de plus nos tendances différeront. Pourquoi de Rome n'est-il pas venu, sous une forme et dans des conditions quelconques, un mot qui eût accentué, éclairé la lettre du cardinal Rampolla ? Un simple article de l'*Osservatore* pouvait suffire. Il y a dans la masse catholique un ferme désir d'action, mais qu'en sortira-t-il, si la direction manque ? »

Enfin une dernière réunion eut lieu à l'archevêché de Paris sous la présidence du cardinal Richard.

« De nouvelles instances, redisait M. Veuillot au cardinal Lavigerie[1], de MM. Keller et Chesnelong, au nom de Son Éminence elle-même, l'adhésion des autres journaux catholiques (*Monde*, *Croix*, *Défense*), le bref du Saint-Père à M. Chesnelong, commandaient à *l'Univers* de ne pas rester en dehors, c'est-à-dire de ne pas faire acte d'opposition. Je doute, d'ailleurs, que ce comité où dominera l'élément royaliste parlementaire et, en apparence, militant, puisse efficacement servir la cause catholique ; ce doute, je crois bien que d'autres l'ont aussi. Une grave question pour moi est

1. Lettre inédite d'Eugène Veuillot au cardinal Lavigerie, 11 juin 1891 (inédit).

de savoir si cette tentative stérilisera les bonnes volontés ou fera comprendre qu'il faut se constituer dans des conditions marquant mieux aux yeux de tous qu'il ne s'agit pas d'un mouvement tournant au profit de l'union monarchique, riche de deux monarques.

« Si je parle ainsi, Éminence, ce n'est pas que je soupçonne MM. Chesnelong et Keller de ne pas songer avant tout aux intérêts religieux. Leurs intentions ne peuvent faire doute, mais par leur situation, leurs tendances et leurs alliances ne seront-ils pas entraînés dans les eaux du comité d'Haussonville ? Alors des dissentiments s'élèveront et le comité directeur des catholiques manquera d'union, par conséquent d'action. Ces préoccupations ou plutôt ces craintes, je le répète à Votre Éminence, ne sont pas seulement les miennes. Cependant il faut tenter quelque chose et *l'Univers* ne peut pas refuser son concours à ce qui se tente. »

Le comité fut bientôt formé ; il publia, le 19 juin, une déclaration qui commençait ainsi : « Répondant à l'appel de S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris et nous associant à la grande pensée d'union qui a inspiré sa lettre aux catholiques sur leur devoir social, nous demandons le concours des chrétiens, de tous les honnêtes gens quelles que soient leurs opinions politiques, pour défendre et réclamer d'un commun accord les libertés civiles, sociales et religieuses dont on les dépouille. » Il faisait siennes les idées du cardinal Richard sur le double besoin de « stabilité gouvernementale et de liberté religieuse... ».

Le bureau du comité avait pour président M. Chesnelong et pour vice-présidents M. Keller, le baron de Mackau, le comte Albert de Mun, M. d'Herbelot. Parmi les membres se trouvaient le sénateur Lucien Brun, les directeurs des quatre grands journaux catholiques: *Univers*, *Croix*, *Monde* et *Défense*, MM. Thellier de

Poncheville, Buffet, Ferdinand Riant, de Ravignan, Terrat, etc...

Comme le prévoyait Eugène Veuillot, ce comité ne tarda pas à marcher dans les eaux de celui d'Haussonville, chef du parti monarchiste en France[1].

Quoi qu'il en fût, la formation de ces différents comités manifestait chez les catholiques un désir, un besoin même d'action. C'est ce qui exaspéra dans la ville éternelle tous les journaux libéraux et juifs. Ils essayèrent de tourner en ridicule ces différents mouvements et ne cessèrent de représenter dans des caricatures les bons vieux curés de France s'approchant de Marianne.

En France, le cardinal Lavigerie fut encore l'objet de nouvelles injures, de nouveaux sarcasmes de la part de la presse royaliste. Le vénérable Primat, souffrant de rhumatismes, avait quitté l'Algérie aux premières chaleurs de juin pour aller prendre les eaux et se reposer dans son pays natal, à Cambo. Il avait profité de ce voyage pour faire visite à Fontainebleau au président de la République, M. Carnot, et, suivant l'inspiration de Mgr Bourret, pour pousser le Gouvernement à faire quelque acte public de bienveillance envers le clergé et les fidèles. La chose ne resta pas longtemps secrète, on l'ébruita. Ce fut un « tolle » général chez les monarchistes, chez les hommes des vieux partis. Le journal *l'Eclair*, particulièrement, publia des articles de Jean de Bonnefon, pleins de venin. Ces articles contenaient un certain fond de vérité, mais l'auteur avait brodé sur ce fond une telle profusion de petites méchancetés et railleries que l'éminent cardinal y était aussi maltraité que dans *l'Autorité* de Cassagnac. Ebruitée,

1. M. d'Haussonville était depuis peu le chef du parti monarchiste. Son prédécesseur, M. Édouard Bocher, à cause de son grand âge, avait démissionné. Le comte de Paris nomma M. d'Haussonville, le 17 avril 1891, son représentant officiel en France.

la mission du cardinal ne réussit pas. Le pauvre rhumatisant se retira, affligé, une fois de plus, à Cambo. C'est dans ce coin des Pyrénées qu'il reçut une brochure invitant les catholiques à se réunir franchement sur le terrain constitutionnel. Un catholique de Paris, M. Cortis, avait eu l'idée de provoquer un comité d'action catholique qui se placerait dans la voie du toast et il avait composé, dans ce but, une petite brochure, « l'Action catholique » dont il avait envoyé un exemplaire au cardinal Lavigerie.

« ÉMINENCE[1],

« Si au moment même où le télégraphe nous apporta le désormais célèbre toast que Votre Eminence prononça à Alger, je n'ai pas été un des premiers à en comprendre toute la portée, néanmoins habitué, dès ma jeunesse, à vénérer dans Votre Éminence, un des plus grands apôtres de notre époque, j'ai été péniblement écœuré de la polémique passionnée qu'il souleva.

« Ces attaques déloyales, de la part de ceux même qui naguère faisaient de Votre Éminence une des plus belles figures de notre siècle et qu'ils vénéraient pour ainsi dire comme un saint, m'ont poussé à m'intéresser au débat et à en approfondir la question. Par cette étude, j'ai pu me convaincre que Votre Éminence en rappelant dans un moment si opportun et avec tant d'à propos les enseignements du Saint-Siège, avait indiqué aux catholiques l'unique moyen possible pour mettre un terme à cette situation si désastreuse pour l'Eglise de France dont les funestes conséquences rejaillissent sur le monde entier. Désirant faire partager ces impressions à tous ceux qui, trompés par une presse peu soucieuse

1. Lettre inédite de J. Cortis au cardinal Lavigerie. Paris, le 5 août 1891.

des intérêts vitaux de la France, n'ont pas encore compris toute la portée grandiose et patriotique de votre acte, j'ai composé le petit volume : « l'Action catholique en France », dont j'ai l'honneur de vous faire l'hommage d'un exemplaire. »

La brochure plut au cardinal. Il écrivit aussitôt à son auteur pour le remercier et lui manifester son désir de la voir entre les mains de tous les prêtres et de tous les catholiques. Puis, comme témoignage extérieur de sa vive satisfaction, il lui en commanda mille exemplaires. Le cardinal Rampolla à qui M. Cortis avait aussi envoyé sa brochure, répondit à l'auteur en lui transmettant les éloges et les encouragements de Léon XIII.

Cette brochure arrivait à un moment opportun, au moment où la récente démarche du cardinal Lavigerie auprès du président Carnot avait soulevé cette opposition qui était toujours aussi ardente qu'aveugle.

L'unité d'action que recherchait le discours de Saint-Eugène était difficile à réaliser, mais cependant cette unité pouvait devenir réelle à condition que les catholiques s'établissent sous la direction de l'Eglise. Cette espérance pouvait encore ne pas être illusoire car jusqu'ici les catholiques, malgré leurs divisions politiques profondes, avaient lutté avec ensemble pour arracher l'Église de France à l'oppression des sectaires et pour chercher à lui rendre ses libertés. On pouvait donc espérer reformer cette union sous l'autorité des évêques et du Souverain Pontife et la pousser insensiblement sur le terrain constitutionnel, mais il fallait à tout prix arrêter la constitution ou la marche des associations diverses qui se multipliaient au Nord, au Midi, sur toutes les parties du territoire et qui lançaient des professions de foi, des programmes différents. Ces groupements ne jetaient que le trouble et l'hésitation dans les

esprits. De toutes ces énergies en débandade, il ne pouvait sortir qu'une défaite lamentable.

Le climat des Pyrénées ne fut pas bienfaisant au cardinal Lavigerie. Il s'éloigna de Cambo et rentra à Alger, mais avant de quitter la terre natale pour laquelle il s'était vraiment sacrifié, il exprima à son ami Mgr Ferrata, ses idées sur l'organisation des comités catholiques : «... Ce que je viens de voir[1] et d'entendre en parcourant ce pays, me confirme dans la pensée que nous ne sommes présentement arrivés qu'au chaos, à cause des incertitudes et des dissentiments que je trouve dans les esprits des prêtres et même des évêques et de l'impuissance absolue du comité formé par l'archevêque de Paris pour mettre les choses en l'état où elles doivent être. Il me paraît toujours indispensable d'enlever la direction au cardinal Richard et à son Conseil des Anciens, et cela ne se peut avec efficacité et succès qu'à la condition de former, aussitôt que possible, un Conseil des archevêques chargés, sous la présidence nominative du cardinal Richard mais sous votre direction secrète et réelle, de l'adoption d'un programme unique et d'une organisation complète pour toute la France. Je trouve partout la plus grande soif d'unité et dans l'état d'éparpillement et de division extrême où se trouve l'épiscopat français, il n'y a que le Souverain Pontife ou son représentant qui puissent les donner. J'ai reçu, il y a quelques jours, une excellente brochure de M. Cortis et, comme vous le verrez bientôt dans quelque journal (car, selon notre usage, il n'en gardera pas le secret), je lui ai répondu par une lettre pour augmenter encore, s'il se peut, l'heureuse action de sa brochure. Elle me paraît, en effet, suffire à tout et devoir amener rapidement l'organisa-

1. Lettre inédite du cardinal Lavigerie à Mgr Ferrata. Cambo, 28 août 1891.

tion désirée de façon à ce que celle-ci soit complète pour le moment où se présenteront les premières élections générales, celles des conseillers municipaux, qui doivent avoir lieu dans dix-huit mois. »

Le nonce de Paris était pleinement de cet avis; il avait déjà fortement et habilement manœuvré dans ce sens et une amélioration sensible s'était produite. « Ces derniers jours, répondit-il au cardinal Lavigerie[1], j'ai eu des conversations avec différents évêques de France et j'ai pu constater que, bien que tous soient assurés que l'union est nécessaire et indispensable pour dissiper la confusion d'idées à laquelle Votre Éminence fait allusion, cependant ils sont convaincus que cette union est très difficile sinon impossible. Pourtant l'épiscopat des autres pays a trouvé sur des questions et dans des circonstances analogues, le moyen pratique de s'entendre et il paraît inadmissible que seul l'épiscopat français, s'il se met à l'œuvre avec une bonne volonté, ne soit pas en état de surmonter tous les obstacles et d'aboutir à une entente.

« Du reste, malgré la confusion dont parle Votre Éminence, il me semble qu'il se produit un notable changement dans les idées et que les catholiques comprennent chaque jour davantage la nécessité de cesser les luttes de partis et de se rallier au Gouvernement existant. Grâce, sans aucun doute, à l'action progressive du temps, comme l'avait prévu dans sa lettre le cardinal Rampolla, on obtiendra, enfin, le résultat désiré, surtout si le Gouvernement s'arrête dans les mesures irritantes et contraires aux intérêts religieux, en résistant aux exigences exorbitantes de la fraction radicale. J'ai une grande confiance dans les hommes qui dirigent les destinées du pays. Ils sont très intelligents et ils se convaincront tou-

1. Lettre de Mgr Ferrata au cardinal Lavigerie, le 30 août 1891 (inédit).

jours davantage combien une sincère pacification et une union compacte de tous les citoyens, pourront contribuer à la force et à la prospérité de la nation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

« Moi aussi j'ai donné une approbation à l'opuscule dont parle Votre Éminence et que je trouve sage et opportun presque dans tous ses points. Je dis presque parce qu'il y a quelques phrases accidentelles qui regardent spécialement le Gouvernement, que j'aurais préféré ne pas voir car elles sont susceptibles d'irriter sans aucune utilité. Il me semble aussi que l'action morale de l'épiscopat et du clergé, en ce qui concerne la défense des intérêts religieux, aurait dû être plus marquée et plus distincte de l'action électorale qui ne doit pas être laissée aux soins du clergé. Le clergé, à mon avis, devrait se limiter à rappeler les principes généraux et doctrinaux exposés dans les encycliques du Saint-Père, sans en faire une application aux personnes et sans entrer, en aucune manière, dans les luttes électorales. »

M. Cortis avait fait une active propagande pour sa brochure. Au mois d'octobre, une deuxième lettre du cardinal Rampolla vint encore le féliciter de s'être conformé à l'avis autorisé de plusieurs membres de l'épiscopat sur une question d'une aussi grande importance.

S'inspirant des idées de cette brochure, un comité catholique composé de quarante membres de toutes professions, s'était formé à Avignon, grâce à l'initiative de M. l'abbé Dabry. De son côté, M. Cortis décidait trois évêques hésitants, à former des comités catholiques sous la direction des laïques non compromis dans les anciens partis, ni dans les partis avancés[1].

Le nonce, Mgr Ferrata, en profitait aussi pour

1. Lettre inédite de M. Cortis au cardinal Lavigerie. Paris, le 20 octobre 1891.

pousser plus fortement les évêques dans le nouveau mouvement.

« L'Action catholique » semblait devoir exercer une influence heureuse. L'auteur encouragé par de si hauts témoignages et par un accueil sympathique, résolut d'envoyer sa brochure à tous les journaux catholiques et républicains modérés, à l'épiscopat, aux associations catholiques et aux membres influents du clergé et des laïques. D'autres horizons plus larges s'ouvraient, d'autres projets plus vastes lui souriaient. Il méditait, en effet, une fédération générale des forces catholiques en Europe[1]...

Malheureusement de regrettables incidents vinrent arrêter le mouvement des idées du toast, si bien lancées.

## II

Après l'apparition de l'admirable encyclique *Rerum Novarum*[2] sur la condition des ouvriers, on avait organisé dans tous les diocèses de France, des pèlerinages ouvriers pour rendre hommage dans sa Ville Eternelle, au grand pape Léon XIII. Le cardinal-archevêque de Reims, Mgr Langénieux, qui avait pris l'initiative de cette manifestation, devait présenter au Souverain Pontife les pèlerins. De nombreux groupes étaient arrivés de tous les points de la France, à Rome, vers la fin de septembre et, le 29 du même mois, le Saint-Père recevait dans l'immense basilique de Saint-Pierre, les vingt-cinq mille Français accourus pour l'acclamer.

1. Lettre de M. Cortis au cardinal Lavigerie, 12 mars 1891.
2. Dans cette encyclique, Léon XIII s'occupe du redoutable problème du salaire, soulevé dans le monde du travail et cherche à en donner une solution tirée de la doctrine de l'Église sur les rapports des riches et des pauvres. Dans une seconde partie, il préconise les œuvres de paix sociale : sociétés de secours mutuels, caisses d'assurances, patronages, etc...

Les Italiens qui venaient de fêter, le 20 septembre, l'anniversaire de l'entrée des troupes de Victor-Emmanuel dans la ville des papes, assistaient, avec tous leurs sentiments haineux contre la papauté et à cette époque contre la France, à cette grandiose manifestation. Il ne fallait donc qu'une occasion pour faire éclater des incidents. L'occasion arriva bientôt.

Le 2 octobre, entre 11 h. 30 et midi[1], cinquante pèlerins environ visitaient, sous la conduite de M. l'abbé Duvaltier, le Panthéon. Arrivés près du tombeau de Victor-Emmanuel, des jeunes gens avaient apposé leur signature sur le registre placé près du monument funèbre. Un d'eux ajouta à son nom ces mots : « Vive le Pape ». Des Italiens parmi lesquels se trouvaient un avocat et un officier de marine, au lieu de réprimander discrètement le jeune homme, donnèrent aussitôt l'alarme, appelèrent les gendarmes qui arrêtèrent un des jeunes gens, M. Dreux. Un de ses compagnons, M. Grégoire, s'avança alors et demanda avec beaucoup de fermeté qu'on relâchât son ami ou qu'on prévînt l'ambassade de France qui apporterait une solution à cette affaire. Mais cet incident s'était déjà répandu dans toute la ville, comme une traînée de poudre, et des manifestations hostiles aux Français s'organisaient à travers les rues de Rome et à travers toute l'Italie. Quant au jeune Dreux et à quelques-uns de ses compagnons, ils furent conduits en prison.

Dès que ces douloureux événements furent connus, tous les pèlerins français, à Rome, se tinrent dans le calme, guidés par le sentiment des intérêts de la nation. Une dépêche partit de Rome, le 3 octobre, pour suspendre les autres pèlerinages.

Le Gouvernement de la République, cependant, au lieu de protester, comme c'était son droit, borna son

1. Cf. *Univers* du mercredi 14 octobre 1891.

action à faire envoyer le 4 octobre, par le ministre de la Justice et des Cultes, M. Fallières, une circulaire à tous les évêques de France, pour les inviter, en raison des « regrettables incidents » qui venaient de se produire, de suspendre jusqu'à nouvel ordre les pèlerinages dits « des Ouvriers français ».

La lettre du ministre était parfaitement inutile, puisque le comité directeur avait déjà décidé la suppression de ces manifestations, et que les pèlerins français s'étaient conduits jusqu'à la fin avec dignité et n'avaient pas répondu aux outrages de la populace. On pouvait faire sentir cela très respectueusement au ministre. C'est ce que fit le cardinal Langénieux, et il en reçut un éclatant hommage, dans une lettre rendue publique du cardinal Lavigerie[1] : « Rien n'a été plus louable que votre conduite, Éminentissime Seigneur, rien n'a été plus noble que votre langage. Vous nous avez donné à tous l'exemple de ce que doit être chez un évêque, et en particulier chez un évêque français, dans ce triste temps et au milieu des luttes qui se préparent, l'alliance de la fermeté intrépide, du zèle, du patriotisme et de la sagesse. »

L'archevêque d'Aix, au contraire, n'eut pas cette sagesse. Il adressa à M. Fallières une lettre plutôt inconvenante : « Les manifestations, disait Mgr Gouthe-Soulard, ont toujours gardé leur caractère religieux et ne l'ont jamais perdu par la faute de nos pèlerins. Nous n'avions besoin de votre invitation ni pour le passé ni pour le présent, et rien ne vous autorise à nous la faire pour l'avenir; du reste nous savons nous conduire. »

« Le comité organisateur a suspendu les pèlerinages ; quand ils se rétabliront, je ferai ce que je voudrai dans l'intérêt de mon diocèse. Votre lettre était donc inutile. » Puis, après avoir assuré que le senti-

1. Lettre du cardinal Lavigerie au cardinal Langénieux. Alger, le 28 octobre 1891.

ment de la dignité de la nation était profond dans son cœur, dans le cœur des catholiques, dans celui du Saint-Père, il continuait: « Et voilà pourquoi nous sommes humiliés des lamentables événements qui se passent en Italie et en France où les maîtres du jour ne manquent aucune occasion d'attaquer et d'insulter cette religion catholique qui a fait l'Italie et la France. La paix est quelquefois sur vos lèvres, la haine et la persécution percent toujours dans les actes, parce que la Franc-Maçonnerie, cette fille aînée de Satan, gouverne et commande. Mille fois aveugle volontaire qui ne le voit pas. Pour moi je suis vivement blessé dans ma dignité de Français, de catholique et d'évêque... »

De nombreux évêques adhérèrent à la lettre de l'archevêque d'Aix. Le ministre de la Justice et des Cultes, se sentant outragé, engagea des poursuites judiciaires contre Mgr Gouthe-Soulard. Cette affaire devenait très funeste pour la politique du ralliement. Aussi l'acte de Mgr d'Aix mécontenta-t-il vivement le cardinal Lavigerie, le nonce et le Pape.

« La campagne entreprise par Mgr Gouthe-Soulard, écrivait Mgr Lavigerie[1], et suivie par le *servum pecus* qui écrit et parle trop souvent avant que de réfléchir, me paraît très fâcheuse. Combien Rome et le Saint-Père ont été plus sages. On pouvait et on devait tirer un profit certain de la faiblesse incroyable de notre Gouvernement en présence de l'Italie. On fait tout le contraire en répondant, comme l'a fait l'archevêque d'Aix, par des outrages grossiers à une circulaire du ministre qui n'était pas elle-même bien convenable, mais à laquelle on aurait pu et dû répondre autrement. Des outrages ne sont jamais de bonnes raisons, mais surtout lorsqu'ils tendent à nier au Gouvernement le droit de donner un conseil

1. Lettre du cardinal Lavigerie à Mgr Ferrata. Alger, le 19 novembre 1891 (inédit).

de sagesse et de prudence dans des circonstances aussi délicates et qu'on lui dit en face qu'on ne veut pas suivre, qu'on n'a pas suivi et qu'on ne suivra pas ses conseils même en matière mixte ? Ce serait vraiment une invitation à dénoncer le concordat et à rompre toute relation régulière. Mgr Gouthe-Soulard me fait de loin l'effet d'un insensé et un trop grand nombre de nos évêques celui des *moutons de Panurge*. J'ai été tenté d'interpréter publiquement dans le seul sens où elle puisse l'être c'est-à-dire dans celui de l'indignation des catholiques de France contre les Italiens, mais non pas contre nos ministres, la lettre adressée à M. Fallières. Mais vous avez fait, je n'en doute pas, et son Eminence le cardinal Rampolla fera aussi à Rome, ce qui sera nécessaire pour arrêter, s'il se peut encore, les suites d'une faute aussi peu raisonnée. »

Le nonce de Paris, Mgr Ferrata, travaillait de tout son pouvoir à étouffer cette malheureuse affaire à laquelle on donnait trop de retentissement. Mgr Bourret, évêque de Rodez, lui avait suggéré un moyen pour terminer cet incident.

« Puisque le métropolitain provençal déclarait à tous ses correspondants qu'il n'avait point entendu outrager le ministre, il n'avait qu'à le redire dans une lettre qui lui serait adressée et la poursuite n'aurait pas lieu[1]. »

Le nonce avait saisi volontiers cette idée ; Mgr Freppel lui-même était intervenu auprès du prélat. Tout semblait s'arranger lorsque fut publiée la lettre de Mgr. Gouthe-Soulard à l'évêque de Nancy. L'affaire n'était plus arrangeable. Le nonce en exprima toute sa douleur au cardinal Lavigerie[2].

1. Lettre de Mgr Bourret au cardinal Lavigerie. Rodez, le 16 novembre 1891 (inédit).
2. Lettre de Mgr Ferrata au cardinal Lavigerie. Paris, le 25 novembre 1891 (inédit).

« J'ai été profondément peiné de l'incident d'Aix et j'ai fait tout ce qui était possible pour le terminer pacifiquement et lorsque j'étais sur le point d'arriver à un accord, est survenue la lettre de l'archevêque à l'évêque de Nancy, qui a exaspéré, au delà de toute mesure, le ministre des Cultes. La publication de cette lettre à laquelle les deux prélats assurent d'être étrangers, reste encore un mystère.

« Je voudrais espérer que ce procès reste un épisode isolé, mais il est incontestable qu'il a excité de nouveau les esprits de l'un et l'autre parti pour faire dévier de sa voie l'œuvre de la pacification religieuse à laquelle j'avais, depuis mon arrivée, consacré toutes mes forces non sans quelque résultat.

« Ceux qui peuvent se déclarer satisfaits sont les radicaux qui ont pour but de troubler les rapports entre le Gouvernement et les catholiques et aussi un certain nombre de conservateurs qui ne voyaient pas de bon œil la politique du Saint-Siège.

« Je continue à prêcher la modération et le calme aux deux parties, au Gouvernement et aux catholiques, en leur démontrant que les intérêts les plus vitaux et suprêmes de l'État et de l'Église exigent la concorde, mais je vois avec un immense déplaisir que dans un pays aussi divisé et où les passions sont si violentes, il est très difficile de se faire entendre.

« Je ne perds pas cependant courage et j'espère beaucoup en la Providence. »

A Rome, on suivait très attentivement cette affaire. D'un côté, on n'était pas mécontent du mouvement de protestation des évêques parce que cela indiquait une idée ferme et énergique de sauver l'Église de France et comme un réveil dans les rangs de l'épiscopat, d'ailleurs, dans ces protestations, on ne parlait plus d'opposition au gouvernement de la République; mais d'un autre côté, on était irrité de l'acte de Mgr d'Aix parce qu'il apportait un arrêt dans la po-

litique d'apaisement et de rapprochement, et peut-être même une entrave.

L'archevêque d'Aix traduit devant la Cour de Paris fut condamné à 3.000 francs d'amende, le 23 novembre 1891. Pour éviter de prolonger l'incident, pour le terminer le plus tôt possible, le nonce adressa à tous les métropolitains une lettre confidentielle et réservée, dans laquelle il les pria de ne faire aucune manifestation ou adhésion publique à la suite du procès de l'archevêque d'Aix [1].

En même temps, *le Moniteur de Rome* du 30 novembre 1891, publiait la note suivante :

« On nous demande, de divers côtés, quelle attitude doivent tenir les catholiques, après la condamnation de Mgr Gouthe-Soulard. Il nous semble que la situation est très simple et très claire. Ce procès a été une parenthèse, qu'il importe de fermer au plus tôt. Ce qu'il faut absolument et ce qui répond aux besoins de l'état général, c'est de continuer avec fermeté la politique pontificale exprimée dans la lettre mémorable du cardinal Rampolla. »

Cette note avait été dictée par le cardinal Rampolla aux rédacteurs du journal. Au Vatican, on semblait cependant inquiet de la surexcitation qu'avait produite en France, surtout dans l'épiscopat, le procès de Mgr d'Aix. On trouvait trop fort, trop disproportionné, le bruit que faisaient les catholiques français, et on s'apercevait bien vite que ceux qui aimaient à entretenir l'animation, devaient être les monarchistes et ceux qui étaient opposés à la politique du toast. Mgr Mourey, auditeur de Rote, qui arrivait de France, était allé voir le cardinal Rampolla pour l'avertir du danger que cette surexcitation pouvait faire courir à la France catholique et surtout au Pape, contre lequel tout ce mouvement était habilement

1. Lettre adressée aux métropolitains, le 29 novembre 1891.

tourné par les ennemis de l'adhésion à la République.

Cette lettre et ce procès de l'archevêque d'Aix, une lettre pastorale de l'archevêque de Bordeaux avaient aussi excité une vive émotion au Sénat et à la Chambre des députés. Au Sénat, une interpellation de M. Dide sur la séparation de l'Église et de l'Etat, vint en discussion, le 9 décembre, et on vota un ordre du jour de MM. Demôle, Merlin et Ranc « blâmant les manifestations d'une partie du clergé comme une violation des droits de l'État ».

A la Chambre, les débats furent plus vifs sur l'interpellation de MM. Gustave Hubbard et Ricard. On vota aussi un ordre du jour identique à celui du Sénat, le 12 décembre.

Ces débats orageux furent très suivis à Rome. Lorsqu'ils prirent fin, le Saint-Père fit donner ordre à M. Carry, directeur du *Moniteur de Rome*, de ne pas écrire contre le Gouvernement, à ce sujet. C'était une nouvelle marque de bienveillance que le Pape donnait à la France. C'était aussi dans le but de ne pas entraver sa politique de pacification. A Paris, le nonce, fidèle à sa mission, s'était remué, en tous sens, pour prêcher le calme et la prudence.

C'est ce qu'il écrivit au cardinal Lavigerie, à l'occasion de la nouvelle année 1892[1] :

« Pour ce qui me regarde personnellement, je demande au ciel un peu plus de paix et de tranquillité dans l'accomplissement de mon épineuse mission. Je demande spécialement au Seigneur de calmer les vents qui soufflent sur cet Océan français afin qu'ils ne produisent de nouvelles et de plus dangereuses tempêtes. Laissant le style métaphorique, je dois vous dire que la politique d'apaisement

1. Lettre de Mgr Ferrata au cardinal Lavigerie, Paris, le 22 décembre 1891.

et de rapprochement, la seule qui soit opportune et utile pour l'Eglise et pour la France, a reçu un coup bien grave par la faiblesse des uns, le manque de réflexion des autres et les passions politiques de beaucoup.

« Je ne puis m'étendre sur ce sujet délicat et scabreux ; d'ailleurs je ne pourrais vous apprendre rien de nouveau, attendu que vous avez certainement suivi et bien compris les événements.

« De mon côté, j'ai fait, bien que sans bruit, tous les efforts possibles et imaginables pour empêcher les plus désastreuses conséquences, en m'entretenant avec les ministres et les différents députés et en faisant parvenir, par une lettre circulaire réservée aux évêques, des conseils de prudence, après avoir donné ces mêmes avis à tous les prélats que j'avais pu voir depuis le commencement d'octobre.

« Et maintenant, malgré tout ce qui est arrivé, je ne crois pas que nous devons nous décourager dans la défense et pour le succès de cette même politique qui reste toujours celle du Saint-Siège.

« Notre action sera cependant plus difficile, parce que les passions sont toujours en mouvement. Tandis que les radicaux s'agitent furieusement, quelques-uns des nôtres s'acharnent avec une impardonnable légèreté à vouloir l'abrogation du Concordat et la séparation de l'Église et de l'État, question uniquement réservée au Saint-Siège et au Gouvernement français. »

Dans toute cette affaire le Vatican cherchait donc la pacification religieuse et désirait fermer au plus tôt la parenthèse sur ces divers incidents. Le Gouvernement français était aussi dans les mêmes sentiments. M. de Béhaine, ambassadeur près le Saint-Siège, en avait fait avertir confidentiellement le cardinal Lavigerie.

## CHAPITRE V

### JUSTIFICATION DU TOAST
### L'ENCYCLIQUE DU 16 FÉVRIER 1892

Mgr Billard à Rome. — Annonce d'une encyclique. — La déclaration des cardinaux français. — Attitude du cardinal Lavigerie. — Interview de Léon XIII par M. E. Judet. — Débats à la Chambre. — L'encyclique du 16 févrir. — Approbations et désapprobations. — Justification du toast du cardinal Lavigerie. — Mgr Foulon à Rome. — Léon XIII et M. de Béhaine. — Mgr Richard à Rome. — L'épiscopat, les monarchistes et l'encyclique. — Nouvelle lettre de Léon XIII aux cardinaux. — Dissolution de l'Union de la France chrétienne. — Déclaration des députés royalistes. — Mort du cardinal Lavigerie.

Ce que Léon XIII avait fait pendant l'année écoulée, il le continua durant l'année nouvelle, mais avec plus de force. Le cardinal Lavigerie, usé par les labeurs, malade, ne possédait plus la même vigueur. Visiblement il s'acheminait vers la tombe.

Le pape poursuivit encore la politique du toast dans l'intimité des audiences. Il exprima sa pensée à quelques personnages français venus à Rome pour les fêtes de Noël et qu'il voulut bien recevoir en audience particulière. Mais ce fut principalement dans les deux audiences qu'il accorda à Mgr Billard,

évêque de Carcassonne, qu'il fut le plus formel. Sa Grandeur avait été envoyée par la province ecclésiastique tout entière pour exposer à Léon XIII les difficultés que pouvait rencontrer la nouvelle politique dans les diocèses du Midi. Mais le pape répondit nettement qu'il n'y avait aucune objection sérieuse à lui opposer et que la province ecclésiastique de Toulouse devait accepter et défendre le toast d'Alger. Ce fut encore Léon XIII qui envoya à l'*Osservatore Romano* l'ordre formel, sur les observations de M. de Béhaine, de donner sur les doigts de M. de Cassagnac pour la guerre qu'il avait faite au cardinal Lavigerie, au nonce, au toast, et indirectement au Pape lui-même. On n'avait pas osé le faire pendant l'année qui s'était écoulée, lorsque le cardinal le proposait si sagement, mais on y fut forcé quelques mois plus tard.

Mgr Ferrata profitant des bonnes dispositions du Saint-Père, engagea l'archevêque de Rouen, Mgr Thomas, à écrire au Vatican pour que Sa Sainteté invitât, Elle-même, les catholiques, par une lettre ou tout autre écrit solennel, à l'adhésion au Gouvernement républicain. Mais le Pape y avait déjà pensé et avait préparé un grand acte se rapportant à la situation politique des catholiques français. Le bruit de l'apparition prochaine d'une encyclique courait d'ailleurs depuis quelque temps dans les milieux du Vatican. Léon XIII n'attendait qu'une occasion favorable pour lancer sa lettre encyclique. Plusieurs circonstances favorables se présentèrent.

Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, dont le nom avait été mis en lumière par les récents événements du Panthéon de Rome, eut l'idée de concilier la nouvelle politique pontificale avec les tendances générales de l'épiscopat et des catholiques français. Il pria Mgr d'Hulst de rédiger un mémoire sur cette question.

Mgr d'Hulst se mit à l'œuvre, y consacra deux jours et deux nuits et envoya son travail au cardinal, qui l'atténua et y fit quelques retouches.

Divers délégués furent chargés de porter cette déclaration aux cardinaux et de solliciter leur signature, mais on négligea de l'envoyer à Alger. Ce fut M. Compans, vicaire général de Reims, qui présenta ce mémoire au cardinal Richard. L'archevêque de Paris hésita tout d'abord, et voulut prendre l'avis de son conseil. Il ignorait que Mgr d'Hulst avait rédigé ce manifeste, et le recteur de l'Institut catholique, appelé en consultation à l'archevêché, eut tout juste le temps de prier, dans l'embrasure d'une fenêtre, M. Compans de ne point révéler son nom. Pendant la lecture du document, l'auteur se contenta d'approuver à plusieurs reprises. « Avant de publier cette déclaration, demanda le cardinal Richard, ne conviendrait-il point d'obtenir l'assentiment du Souverain Pontife ? » Mais Mgr d'Hulst combattit vivement cette idée et la fit abandonner. Bientôt arrivèrent les signatures des autres cardinaux et Mgr Richard signa comme eux. Il était temps. La déclaration parut le 21 janvier 1892. Le même jour arrivait de Rome une lettre qui en demandait communication. Léon XIII ne fut point satisfait, mais parut l'être. « Tout est pour le mieux », dit-il. Mais il se réservait de parler lui-même à son heure [1].

La déclaration comprenait deux parties. Dans la première, on exposait avec énergie les griefs des catholiques contre le gouvernement républicain : l'œuvre de persécution et de destruction pendant ces douze années. Dans la seconde, on indiquait aux catholiques leurs devoirs dans les circonstances pré-

1. Cf. Lecanuet, *Histoire de l'Église de France sous la troisième République*, t. II, pp. 493 et 494. Le Père Lecanuet tient lui-même ces renseignements de Mgr Baudrillart qui possède les papiers inédits de Mgr d'Hulst.

sentes. On y parla avec beaucoup d'atténuation et en y mettant des conditions, du respect des lois du pays et des représentants du pouvoir, de l'acceptation franche et loyale des institutions politiques... La déclaration provoqua une vive émotion chez les catholiques monarchistes et chez les radicaux. Chaque groupe, suivant qu'il accordait une préférence marquée à l'une ou à l'autre partie, l'approuvait ou l'attaquait.

Deux jours avant l'apparition de la déclaration, le cardinal Langénieux avait écrit au cardinal Lavigerie pour l'avertir de ce projet et pour excuser les cardinaux français de n'avoir pu le lui annoncer plus tôt.

« Éminentissime et cher Seigneur[1],

« Les distances, votre maladie, la difficulté des correspondances ont sans doute empêché le bon cardinal Richard de vous tenir au courant d'un projet formé depuis longtemps et qui doit se réaliser sous peu de jours.

« Pressé par de nombreux évêques, les cardinaux vont publier un acte collectif dont le texte doit vous être adressé directement de Paris.

« Votre Eminence y trouvera ses propres pensées et celles du Saint-Père exprimées sous une forme que les circonstances ont imposée, et je suis sûr qu'elle voudra y souscrire... »

Le cardinal Lavigerie ne s'y méprit pas. C'étaient des excuses. On avait voulu travailler au nouveau mouvement sans la collaboration de celui qui en avait été l'initiateur. Ce procédé parut étrange au Primat d'Afrique. Il laissait entrevoir une arrière-pensée. L'archevêque de Carthage ne répondit pas. La déclaration fut publiée le 21 janvier, signée de

1. Lettre inédite. Reims, le 19 janvier 1892.

cinq cardinaux. Le sixième, le plus illustre, ne figurait pas à côté de ses collègues, précisément à propos d'un acte qui l'intéressait directement. On commenta évidemment, en sens divers, cette abstention. Les cardinaux éprouvèrent eux-mêmes de la gêne.

Le 6 février, le cardinal Langénieux télégraphia à l'archevêque d'Alger : « Désirons que Votre Éminence signe à son rang, déclaration cardinaux. Permettez-moi mettre votre nom second, édition définitive. Paris, rue Ville-Évêque. Cardinal Langénieux. »

Mgr Lavigerie ne répondit pas encore et se contenta d'adhérer à la déclaration des cardinaux par une lettre publique adressée au cardinal Desprez, doyen des cardinaux français :

« Éminentissime Seigneur,

« Les journaux de France m'apportent aujourd'hui le texte de la déclaration publiée par les cinq Éminents cardinaux qui se trouvent présents en France... Je tiens à leur faire connaître, sans retard, par votre intermédiaire, que je partage absolument les sentiments dont ils font profession en union avec le Saint-Siège apostolique... » Et, dans le reste de sa lettre, le cardinal d'Afrique dégagea la portée réelle de la déclaration des cardinaux en appuyant plus fortement sur le fait de l'acceptation du terrain constitutionnel.

Léon XIII, à qui la manifestation des cardinaux ne plaisait pas, jugea que le moment était opportun de parler clairement et de dissiper les malentendus entre les catholiques et la République.

M. Ernest Judet, rédacteur au *Petit Journal*, était en ce moment à Rome et demandait une audience au Pape comme représentant « le journal le plus lu du monde entier, véritable expression de l'immense majorité du peuple français, libre de toute attache

confessionnelle, mais organe de tous les citoyens indépendants et raisonnables ».

Le désir du journaliste était de connaître la pensée du Saint-Père sur la nouvelle politique.

Léon XIII qui tenait déjà en main son encyclique, prêt à la lancer, saisit avec empressement cette occasion. Le 14 février, M. Ernest Judet fut reçu en audience, et le Saint-Père se laissa interviewer, sachant que sa pensée serait portée jusqu'au moindre des villages de France.

Le 17 février, l'interview du Pape parut dans *le Petit Journal* et causa une grosse émotion.

Le 18, eut lieu à la Chambre l'interpellation de M. Hubbard sur le projet de loi sur les Associations que M. de Freycinet, président du Conseil, avait déposé dans le courant de février. M. Hubbard demanda l'urgence de ce projet et souleva, à cette occasion, un grand débat sur la politique religieuse, à propos de la déclaration des cardinaux et de l'interview du Pape. L'attitude équivoque de M. de Freycinet fit renverser le ministère. Les monarchistes et les radicaux s'étaient alliés pour la circonstance.

L'interview du *Petit Journal* ne servait, dans l'esprit du Pape, que d'annonce à l'encyclique. Le 20 février, cet acte important parut dans les journaux religieux de France. Par une attention délicate de Léon XIII, il était rédigé en français. C'était un document étendu, précis, solennel, en même temps qu'une justification complète du toast.

Léon XIII rappelait l'affection qu'il avait pour la France et l'attention qu'il avait portée depuis son pontificat sur les faits tantôt tristes, œuvre de la persécution, tantôt consolants, conséquence du zèle des catholiques français pour le Saint-Siège, qui s'étaient produits dans cette nation. En particulier, au point de vue politique, il avait toujours exhorté les catholiques à redoubler d'amour et d'efforts pour la défense

de leur foi en même temps que de leur patrie.

Aujourd'hui « nous croyons opportun, nécessaire même, d'élever de nouveau la voix pour exhorter plus instamment, nous ne dirons pas seulement les catholiques, mais tous les Français honnêtes et sensés, à repousser loin d'eux tout germe de dissentiment politique, afin de consacrer uniquement leurs forces à la pacification de leur patrie ».

Remontant ensuite aux principes, le Pape proclamait que la religion seule suffisait à maintenir sur de solides fondements la paix d'une nation, parce qu'elle garantissait la moralité dans l'homme et la perfectionnait. La société, en effet, n'avait pas pour but unique le bien-être matériel, mais encore le perfectionnement moral de la nation. Or, l'élément générateur et conservateur de la grandeur morale, c'est la religion et, en France, la religion catholique. Si cet élément venait à manquer, « ni la surabondance de l'or, ni la force des armes » ne sauraient sauver le pays de la décadence morale et peut-être de la mort. La conséquence de cette considération était qu'il fallait d'abord conserver en France, à tout prix, le catholicisme. Comme corollaire, Léon XIII réfutait une accusation portée contre le Saint-Siège à ce sujet, celle de rechercher bien moins la sauvegarde des intérêts religieux que la domination politique sur l'État.

Il fallait donc travailler au maintien de la religion catholique en France. « Pour aboutir là, nous l'avons déjà remarqué, une grande union est nécessaire et si l'on veut y parvenir, il est indispensable de mettre de côté toute préoccupation capable d'en amoindrir la force et l'efficacité. Ici nous entendons principalement faire allusion aux divergences politiques des Français, sur la conduite à tenir envers la République actuelle. » Abordant la question de l'adhésion avec une grande franchise et une remarquable netteté, le

Pape rappelait que plusieurs gouvernements s'étaient succédé en France et que les catholiques s'en étaient accommodés. Ce fut aussi constamment la sagesse de l'Église de ne pas rechercher quel était en soi le meilleur gouvernement, mais de les accepter tous. Les formes des gouvernements appartiennent à l'ordre des contingences. Lorsqu'une crise, violente parfois, renverse un gouvernement, la forme politique qui se rend maîtresse de l'anarchie et rétablit la tranquillité de l'ordre, a, par la raison des nécessités sociales, le droit de s'imposer à la nation. Accepter donc les nouveaux gouvernements une fois constitués et représentant un pouvoir stable « n'était pas seulement permis, mais réclamé, voire même imposé ».

Appliquant ces principes à la France, Léon XIII en tirait la conclusion qu'il désirait à propos des relations des catholiques avec la République. Tenir une telle attitude « est la plus sûre et la plus salutaire ligne de conduite pour tous les Français, dans leurs relations civiles avec la République qui est le gouvernement actuel de la nation ».

Le Pape établissait ensuite la célèbre distinction entre l'acceptation des pouvoirs constitués et celle de la législation. Tandis qu'il réclamait l'adhésion aux pouvoirs constitués, il invitait au contraire les catholiques à changer la législation dans un sens chrétien, par tous les moyens légaux et honnêtes qui étaient à leur disposition.

Enfin, avant de terminer son encyclique si lumineuse, il parlait du maintien du *Concordat* contre ceux qui cherchaient la séparation de l'Église et de l'Etat.

Les intransigeants de droite et de gauche combattirent plus ou moins directement l'encyclique.

*La Correspondance Nationale*, organe du comte de Paris, fit paraître, le 15 mars, un article qui produi-

sit une mauvaise impression à Rome et qui fut relevé par *le Moniteur de Rome.*

*La Gazette de France*, *l'Autorité*, *la Libre Parole* qui venait de naître, *le Gaulois*, rejetèrent plus ou moins les idées pontificales. M. Émile Ollivier, dans une série d'articles, accusa Léon XIII de pratiquer la politique de Machiavel.

*L'Univers*, *la Croix*, *le Monde*, et beaucoup d'autres journaux catholiques, acceptèrent au contraire avec empressement l'encyclique.

Le cardinal Lavigerie ne resta pas, non plus, muet. Il publia, au moment du carême, un mandement donnant communication à son clergé de la lettre du Pape. Il rappelait, dans cette circulaire, la part qu'il avait prise au nouveau mouvement. *Le Moniteur de Rome* en profita pour faire paraître le 1er avril, un article sur le cardinal Lavigerie. L'illustre Primat d'Afrique était enfin approuvé, justifié, consolé. Mais quel rude coup que cette initiative, pour sa santé! Épuisé, perclus de rhumatismes, il ne lui restait que quelques mois à vivre.

Le Pape se montrait, lui, plus décidé que jamais à soutenir la politique du toast.

Cependant, en dehors d'un groupe d'évêques assez restreint, mais résolu et décidé, la plus grande partie des évêques accueillaient la lettre pontificale avec trop de réserve et d'hésitation.

Le cardinal Foulon, qui était venu à Rome dans le mois de mars, objectait encore que cette politique pouvait présenter quelques difficultés. Mais le Pape lui répondit qu'il était « pessimiste » et il insista pour que la politique du toast fût très énergiquement suivie par le clergé et les catholiques. Il fit encore la même déclaration à l'ambassadeur de France qui, ayant obtenu un congé d'un mois, avait été reçu par Léon XIII, avant son départ pour Paris. Le Saint-Père l'accompagna jusqu'à la salle du Trône et lui

répéta, en présence d'un grand nombre d'étrangers, qu'il voulait qu'on adoptât absolument la politique indiquée dans sa dernière encyclique à la France. Dans l'intimité il lui avait déclaré qu'il inviterait personnellement les évêques de France qui se rendraient à Rome, à renoncer à leurs catéchismes électoraux dont le ministère s'inquiétait. Il ne pouvait les y engager par une pièce publique, à cause des circonstances et de leur susceptibilité, mais il les y amènerait dans le secret des audiences pontificales.

Après les fêtes de Pâques, Mgr Richard arriva à Rome. Il avait été prié par le Pape de se rendre dans la Ville Éternelle *ad audiendum verbum*. Dans les audiences qu'il accorda à l'archevêque de Paris, Léon XIII lui fit une exhortation vive à entrer dans les vues de la politique pontificale. Dans l'audience de congé, il lui reprocha la conduite molle et douteuse qu'il avait tenue depuis le toast, et surtout la constitution de la fameuse « Union de la France chrétienne ».

En France, l'encyclique récente du Pape était toujours très commentée. Les journaux monarchistes ne voulaient pas l'accepter, l'épiscopat entier avait adhéré à l'acte du Saint-Siège, mais à part un petit nombre qui avaient accepté franchement la direction du Pape, la plupart avaient publié l'encyclique dans leurs diocèses, sans commentaires, à l'aveugle, les yeux fermés.

Léon XIII voulut répondre encore une fois aux attaques et aux distinctions des monarchistes et surtout au programme que M. d'Haussonville avait tracé aux conseillers municipaux royalistes. Il adressa une nouvelle lettre écrite en français dans laquelle il déclarait formellement que le Pape avait le droit d'intervenir dans la politique, toutes les fois que cette dernière était unie à la question religieuse. Cette lettre n'était pas une réponse à la déclaration des

cardinaux qu'il n'approuvait pas, mais une interprétation de sa dernière encyclique et un développement de sa véritable pensée.

C'était une nouvelle justification du toast. Vers le même temps, le 21e congrès catholique réuni à Paris, en réponse aux assurances de vénération et de dévouement filial qu'il avait envoyées au Saint-Père, reçut un télégramme du cardinal Rampolla. Son Éminence l'envoyait, au nom de Sa Sainteté, pour engager les catholiques à se mettre résolument sur le terrain constitutionnel. Elle déjouait ainsi les équivoques des monarchistes. Cette dépêche fut un des coups les plus terribles que reçut la fameuse Union de la France chrétienne. Elle fut dissoute aussitôt après. Plusieurs personnages encore opposés à la politique pontificale, en particulier le grand orateur M. de Mun, n'hésitèrent plus devant un langage si ferme, si net de Rome ; ils firent leur adhésion publique à la République.

Très mécontents, les royalistes de la Droite de la Chambre firent une déclaration publique pour affirmer qu'ils maintiendraient leurs convictions politiques tout en s'inclinant avec respect devant l'autorité infaillible du Saint-Père. Le Pape ne répondit pas à cette déclaration. Il jugea qu'elle avait trop peu d'importance pour la favoriser d'une réponse. Mais l'*Osservatore romano* fit l'apologie du toast dans deux articles remarquables intitulés : *Il toast d'Algeri* [1]. »

Le pape se montrait donc très énergique dans sa politique. Le cardinal Rampolla était aussi très attaché aux idées du Saint-Père.

Malheureusement le grand propagateur de cette politique, S. Ém. le cardinal Lavigerie, s'affaissait de plus en plus. Cette lutte ardente de deux

1. Cf. *Osservatore Romano*, 17 et 18 juillet 1892.

années l'avait achevé. Les émotions de toutes sortes, jointes aux fatigues accumulées depuis longtemps de nombreuses œuvres, l'avaient complètement brisé. L'été passa sans qu'il pût se remettre de ses rhumatismes. Aux approches de l'hiver, il semblait aller mieux. Il était à Alger et se préparait à venir à Carthage terminer son œuvre de Tunisie, lorsque soudain une crise rhumatismale le prit et, dans la nuit du 26 novembre 1892, il exhalait sa grande âme. Les disputes s'apaisèrent autour du tombeau. On reconnut alors la perte que la France, l'Église et l'Afrique avaient faite.

Il y a vingt ans que le cardinal Lavigerie repose sous les cryptes de la cathédrale de Carthage, sans que la poussière de l'oubli ait recouvert son nom. Mais cet illustre prince de l'Église n'est généralement dans l'esprit des contemporains que le glorieux propagateur de la croisade anti-esclavagiste, l'immortel bienfaiteur des Noirs. Il n'a pas été seulement apôtre, mais encore un véritable homme d'État ecclésiastique et un grand Français. J'ose espérer que ce travail, malgré ses imperfections et ses lacunes, aura suffisamment mis à découvert ce côté de l'activité débordante de cet évêque, l'un des hommes les plus importants du dernier siècle.

FIN

# INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE JOURNAUX

# TABLE DES MATIÈRES



## PREMIÈRE PARTIE

### LES PRÉLUDES. LA CONCILIATION (1863-1890)

# DEUXIÈME PARTIE

## LE TOAST (1890-1892)

---

TOURS

IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.

3413



Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.

